

PROVINCE DE NAMUR
COMMUNE DE HAVELANGE



Schéma de structure communal

PARTIE 1 - ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

Auteur de Projet :

AWP+E

Agence wallonne du Paysage *plus Environnement*
Rue du Géant, 2/5 1400 Nivelles
Tél. : 067 / 64 95 00 - Fax. : 067 / 63 98 00 - awp@jnc.be

**MAITRE DE
L'OUVRAGE**



**AUTEUR DE
PROJET**



Commune de Havelange
Rue de la Station, 99
B - 5370 HAVELANGE

**Agence Wallonne du Paysage + Environnement
Paysagistes et Urbanistes**
Département de J.N.C. International s.a.
Rue du Géant, 2 bte 5
B - 1400 NIVELLES
Tél : 067 / 64 95 00 – Fax 067 / 63 98 00
awp@jnc.be

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Rapport d'analyse de la situation existante

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 11 septembre 2006
par ordonnance

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Le Collège des bourgmestre et échevins certifie que le présent plan a été déposé à
l'examen du public du 10 janvier 2007 au 8 février 2007
par le Collège

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 3 novembre 2008
par ordonnance

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

MODIFICATIONS		DATE DE CONSTITUTION :	Novembre 2004
Mise à jour et intégration remarques DGATLP	30-06-2006		
Correction adresse Auteur projet	10-09-2008		

Table des matières

Introduction.....	7
Présentation de l'équipe de conception.....	8
PARTIE I : Analyse de la situation existante de fait.....	9
I.1.1 Contexte général.....	9
I.1.2 Localisation.....	9
I.1.3 Caractéristiques générales de la commune.....	10
I.1.3.1 Identité historique.....	10
I.1.3.2 Principales caractéristiques administratives et financières.....	11
I.1.3.3 Principales caractéristiques socio-économiques.....	13
I.1.3.4 Divers.....	13
I.2 Structure physique.....	14
I.2.1 Généralités.....	14
I.2.2 Relief.....	14
I.2.3 Hydrographie.....	15
I.2.3.1 Généralités.....	15
I.2.3.2 Inondations.....	16
I.2.4 Géologie et hydrogéologie.....	16
I.2.5 Pédologie/ aptitude des sols.....	17
I.2.6 Climat.....	19
I.3 Structure naturelle et paysagère.....	21
I.3.1 Structure naturelle et maillage écologique.....	21
I.3.1.1 Les fonds de vallées, cours d'eau et zones humides.....	22
I.3.1.2 Les arbres, haies et zones boisées.....	23
I.3.1.3 Les parcs.....	25
I.3.1.4 Les carrières.....	26
I.3.1.5 La faune.....	26
I.3.1.6 La sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement.....	27
I.3.2 Risques et menaces potentiels sur l'environnement.....	29
I.3.2.1 Risques naturels.....	29
I.3.2.2 Appauvrissement de l'écosystème.....	29
I.3.2.3 Risques liés à l'activité économique.....	30
I.3.2.4 Risques liés à l'activité agricole.....	31
I.3.2.5 Nuisances et risques diverses.....	31
I.3.3 Structure paysagère.....	32
I.3.3.1 Unité visuelle n°1.....	33
I.3.3.2 Unité visuelle n°2.....	33
I.3.3.3 Unité visuelle n°3.....	34
I.3.3.4 Unité visuelle n°4.....	34
I.3.3.5 Unité visuelle n°5.....	34
I.3.3.6 Unité visuelle n°6.....	34
I.3.3.7 Unité visuelle n°7.....	35
I.3.3.8 Unité visuelle n°8.....	35
I.3.3.9 Unité visuelle n°9.....	36
I.3.3.10 Unité visuelle n°10.....	36
I.3.3.11 Unité visuelle n°11.....	36
I.3.3.12 Unité visuelle n°12.....	37
I.3.3.13 Unité visuelle n°13.....	37
I.3.3.14 Unité visuelle n°14.....	38
I.3.3.15 Unité visuelle n°15.....	38
I.3.3.16 Unité visuelle n°16.....	39
I.3.3.17 Unité visuelle n°17.....	39
I.3.3.18 Unité visuelle n°18.....	40
I.3.3.19 Unité visuelle n°19.....	40
I.3.3.20 Unité visuelle n°20.....	41
I.3.3.21 Unité visuelle n°21.....	41

<i>I.3.3.22</i> Unité visuelle n°22	42
<i>I.3.3.23</i> Unité visuelle n°23	43
<i>I.3.3.24</i> Unité visuelle n°24	43
<i>I.3.3.25</i> Unité visuelle n°25	44
<i>I.3.3.26</i> Unité visuelle n°26	44
<i>I.3.3.27</i> Unité visuelle n°27	45
<i>I.3.3.28</i> Unité visuelle n°28	45
<i>I.3.3.29</i> Unité visuelle n°29	46
<i>I.3.3.30</i> Unité visuelle n°30	47
<i>I.3.3.31</i> Unité visuelle n°31	47
<i>I.3.3.32</i> Unité visuelle n°32	48
<i>I.3.3.33</i> Unité visuelle n°33	48
<i>I.3.3.34</i> Unité visuelle n°34	49
<i>I.3.3.35</i> Unité visuelle n°35	49
<i>I.3.3.36</i> Unité visuelle n°36	49
<i>I.3.3.37</i> Unité visuelle n°37	50
<i>I.3.3.38</i> Unité visuelle n°38	50
<i>I.3.3.39</i> Unité visuelle n°39	51
<i>I.3.3.40</i> Unité visuelle n°40	51
<i>I.3.3.41</i> Unité visuelle n°41	52
<i>I.3.3.42</i> Unité visuelle n°42	52
<i>I.3.3.43</i> Unité visuelle n°43	53
<i>I.3.3.44</i> Unité visuelle n°44	53
<i>I.3.3.45</i> Unité visuelle n°45	54
<i>I.3.3.46</i> Unité visuelle n°46	54
<i>I.3.3.47</i> Unité visuelle n°47	55
<i>I.3.3.48</i> Unité visuelle n°48	55
<i>I.3.3.49</i> Unité visuelle n°49	55
<i>I.3.3.50</i> Unité visuelle n°50	55
<i>I.3.3.51</i> Unité visuelle n°51	56
<i>I.3.3.52</i> Unité visuelle n°52	56
<i>I.3.3.53</i> Unité visuelle n°53	57
<i>I.3.3.54</i> Unité visuelle n°54	57
<i>I.3.3.55</i> Unité visuelle n°55	58
<i>I.3.3.56</i> Unité visuelle n°56	58
<i>I.3.3.57</i> Unité visuelle n°57	58
<i>I.3.3.58</i> Unité visuelle n°58	59
<i>I.3.3.59</i> Unité visuelle n°59	59
<i>I.3.3.60</i> Unité visuelle n°60	60
<i>I.3.3.61</i> Note de synthèse relative à l'analyse paysagère	60
I.4 Structure et caractéristiques du bâti.....	62
I.4.1 Epoques d'implantation du bâti	62
I.4.2 Typologie du bâti et patrimoine architectural.....	70
<i>I.4.2.1</i> Les ensembles bâtis	70
<i>I.4.2.2</i> Les typologies d'ensembles bâtis.....	70
<i>I.4.2.3</i> Le patrimoine monumental.....	73
<i>I.4.2.4</i> Le patrimoine architectural non monumental, l'architecture traditionnelle.....	109
<i>I.4.2.5</i> L'architecture récente et contemporaine	110
I.5 Occupation du sol.....	111
I.6 Voies de communication et espaces publics	113
I.6.1 Voies de communication	113
<i>I.6.1.1</i> Réseau routier	113
<i>I.6.1.2</i> Réseau de voies lentes.....	115
<i>I.6.1.3</i> Réseau ferroviaire.....	116
<i>I.6.1.4</i> Réseau(x) de transport par bus	117
<i>I.6.1.5</i> Trafic aérien	118
I.6.2 Espaces publics.....	118
<i>I.6.2.1</i> Etat sanitaire des voiries	118
<i>I.6.2.2</i> Lisibilité de la structure spatiale et existence de perspectives latérales.....	119

I.6.2.3 Les espaces public et semi-public dans les agglomérations	121
I.6.2.4 L'éclairage public	122
I.6.2.5 Le mobilier urbain	123
I.6.2.6 L'accessibilité des espaces et bâtiments ouverts au public par les personnes à mobilité réduite	123
I.7 Réseaux d'infrastructures techniques.....	126
I.7.1 Réseau d'égouttage et assainissement	126
I.7.2 Captage, transport et distribution d'eau.....	127
I.7.3 Production, transport et distribution d'électricité	127
I.7.4 Transport et distribution du gaz naturel	128
I.7.5 Réseaux de télécommunication mobile	128
I.7.6 Récolte et traitement des déchets	129
I.7.7 Balise radiologique.....	130
I.8 Contexte socio-economique	131
I.8.1 Population et démographie	131
I.8.1.1 Evolution du nombre d'habitants.....	131
I.8.1.2 Répartition spatiale de la population.....	132
I.8.1.3 Structure d'âge	133
I.8.2 Economie et emploi.....	135
I.8.2.1 Pôles d'emploi proches.....	135
I.8.2.2 Le taux d'emploi locaux	136
I.8.2.3 Les entreprises locales.....	136
I.8.2.4 Les commerces locaux	137
I.8.2.5 Les indépendants	137
I.8.2.6 La demande d'emploi	138
I.8.2.7 Les facilités et services aux entreprises	138
I.8.2.8 L'agriculture	138
I.8.3 Profil social de la commune	142
I.8.3.1 Généralités	142
I.8.3.2 Les ménages.....	142
I.8.3.3 Les revenus	143
I.8.3.4 Les « ayants-droit » au revenu d'intégration sociale	143
I.8.3.5 La population scolaire.....	144
I.8.3.6 La population étrangère	144
I.8.3.7 La mobilité des ménages.....	145
<i>PARTIE II : analyse de la situation existante de droit</i>	<i>146</i>
II.1 Zonage du plan de secteur.....	146
II.1.1 Commentaires généraux.....	146
II.1.2 Analyse des options du plan.....	146
II.2 Périmètres réglementaires	148
II.2.1 Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR)	148
II.2.2 Règlement communal sur les bâtisses	149
II.2.3 Plans communaux d'aménagement.....	150
II.2.4 Permis de lotir	150
II.2.5 Sites d'activités économiques désaffectés (SAED)	151
II.2.6 Remembrement.....	152
II.2.7 Natura 2000.....	152
II.3 Monuments et sites classes	155
II.3.1 Monuments.....	155
II.3.2 Sites	158
II.3.3 Fouilles	158
II.4 Arbres et haies remarquables.....	159
II.5 Statuts juridiques	160
II.5.1 Voies de communication.....	160
II.5.1.1 Axes routiers régionaux.....	160
II.5.1.2 Axes routiers communaux	160

II.5.1.3 Voiries privées.....	161
II.5.1.4 Voies ferrées.....	161
II.5.2 Cours d'eau.....	161
II.5.2.1 Cours d'eau navigables	161
II.5.2.2 Cours d'eau non navigables	161
II.5.3 Bois soumis	161
II.6 Propriétés publiques et potentiel foncier	163
II.6.1 Propriétés publiques	163
II.6.2 Potentiel foncier en zones urbanisables.....	164
<i>PARTIE III : Analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants</i>	165
III.1 Documents régionaux	165
III.1.1 Schéma de développement de l'espace régional (SDER)	165
III.1.2 Schéma directeur cyclable des arrondissements de Dinant et Philippeville	166
III.1.3 Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).....	167
III.2 Documents supra-communaux	169
III.2.1 Schémas de structure des communes voisines	169
III.2.1.1 Gesves	169
III.2.1.2 Ohey	170
III.2.2 Contrat de rivière du Hoyoux.....	170
III.2.3 Projet de pays	171
III.2.4 Agence de coopération et de développement de l'arrondissement de Dinant.....	172
III.2.5 Locasol.....	172
III.3 Documents communaux.....	174
III.3.1 Programme communal de développement rural (PCDR).....	174
III.3.2 Programmes triennaux du Logement.....	177
III.3.3 Plan communal général d'égouttage (PCGE).....	179
III.3.4 Audit communal de sécurité routière.....	179
III.3.5 Sécurité routière aux abords des écoles	179
<i>PARTIE IV : SYNTHÈSE "AFOM" de la situation existante.....</i>	181
<i>PARTIE V : Bibliographie et sources de documentation</i>	187
<i>PARTIE VI : Liste des annexes.....</i>	190
VI.1 annexes écrites et photographiques.....	190
VI.2 annexes cartographiques.....	190

INTRODUCTION

La commune de Havelange a souhaité de se doter d'un outil de réflexion pour l'aménagement de son territoire.

Le schéma de structure communal est "*un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire*"¹. Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs de l'aménagement local autour des questions suivantes :

- comment partager l'utilisation du territoire, patrimoine non renouvelable et peu recyclable ?
- comment rencontrer les besoins de tous les habitants ?
- comment gérer qualitativement le cadre de vie ?
- de quelle manière exploiter durablement et, au besoin, protéger les ressources locales ;

Le territoire de Havelange fait en effet l'objet de demandes d'occupations de différentes natures, par des groupes aux intérêts parfois divergents (habitants, agriculteurs, promoteurs de projets divers, ...), et la commune éprouve dès lors légitimement le besoin de disposer d'un document définissant des orientations claires en la matière, afin de pouvoir répondre de la manière la plus raisonnée, la plus objective et la plus cohérente possible aux sollicitations de ces groupes.

Par sa délibération du 19 avril 2004, le Conseil communal a choisi son auteur de projet pour l'élaboration du schéma de structure communal et du règlement communal d'urbanisme.

Le présent rapport expose la première partie de l'étude, qui consiste en un "survey" de la situation actuelle de la commune². Il est complété d'un second volume au sein duquel sont définies les options et mesures d'aménagement ainsi que d'un troisième consacré à une évaluation environnementale de ces options et mesures.

Les cinq parties essentielles de ce rapport sont :

- une analyse de la situation existante de fait ;
- une analyse de la situation existante de droit ;
- une analyse des documents de planification, de développement et de gestion existants ;
- une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces par thème analysé ;
- un diagnostic de l'état de la commune, en guise de conclusion.

Une liste figurant en annexe n°1 donne au lecteur la signification des abréviations utilisées dans le texte.

¹ Code wallon de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (CWATUP), art. 16

² L'analyse a été arrêtée provisoirement le 30/11/2004 et sa mise à jour le 30/06/2006.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DE CONCEPTION

La présente étude a été confiée à l'AWP + E (Agence wallonne du Paysage *plus Environnement*), qui est le département wallon de la s.a. JNC International, bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

Les volets "participation" (information, accompagnement et consultation) et "communication" (vulgarisation, communiqués de presse) de la mission sont pris en charge par l'équipe régionale du Condroz de la Fondation rurale de Wallonie.

L'équipe qui travaille sur cette mission est composée comme suit :

Direction et coordination :

Philippe Pieters, Architecte, Urbaniste et Conseiller en Mobilité

Equipe scientifique :

Xavier Fripiat, Ingénieur agronome et Géomaticien

Pierre Lavendy, Biologiste et Conseiller en environnement

Guillaume van der Vaeren, Architecte et Urbaniste

Equipe administrative :

Benoît Loop, Secrétaire général

Cristelle Wlodarski, Paysagiste, Assistante de Direction

Equipe participation/ communication (Fondation rurale de Wallonie- équipe Condroz) :

Anne-Marie De Moor, Psychologue

Audrey Wanzoul, Paysagiste

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT

I.1.1 Contexte général

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *http://www.havelange.be*, site internet officiel de la commune de Havelange, 2004
- *Programme communal de développement rural : description des caractéristiques socio-économiques*, Architecte Alain Mariage & FRW, 2000
- *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Crédit communal, 1983
- *Profil financier de la commune de Havelange*, DEXIA, 1997 à 2004
- *Données fournies par l'administration communale*

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°1 "localisation géographique, contexte régional et contexte local";

But de la recherche:

Présenter les caractéristiques générales de la commune de Havelange, la situer dans son contexte local et régional.

I.1.2 Localisation

La commune de Havelange est située à l'extrême Est de la Province de Namur, à proximité de la jonction entre les provinces de Namur, Liège et Luxembourg. Elle est contiguë à l'Est et au Sud-Est à la commune namuroise de Somme-Leuze ; au Sud-Ouest à la commune namuroise d'Hamois ; à l'Ouest et au Nord-Ouest aux communes namuroises de Gesves et Ohey ; au Nord et au Nord-Est à la commune liégeoise de Clavier.

Havelange est simultanément située dans les aires d'attraction de Ciney (distante de 14 km, pôle de commerce, d'enseignement secondaire et supérieur), de Dinant (distante de 30 km, pôle de commerce, d'emploi, d'enseignement secondaire et supérieur), Marche-en-Famenne (distante de ± 22 km, pôle de commerce et de loisir), de Namur (distante de 37 km, pôle d'emploi, de commerce, de culture et d'enseignement supérieur et universitaire), de Huy (distante de 20 km, pôle d'emploi, de commerce, de culture et d'enseignement supérieur) et de Liège (distante de 45 km, pôle d'emploi, de commerce de culture et d'enseignement supérieur et universitaire).

La commune n'est concernée par aucun tronçon autoroutier, mais elle est par contre traversée par plusieurs voiries régionales : la N 63 (Liège - Marche en Famenne), la N 97 (Dinant – Ciney – Havelange), la N 938 (Ciney – Ocquier) et la N 983 (Andenne – Barvaux-sur-Ourthe).

Ces axes placent le centre de Havelange à 25 minutes du centre de Namur (40 minutes en cas d'utilisation du train³), 20 minutes du centre de Huy (80 minutes en train), 15 minutes du centre de Ciney, 40 minutes du centre de Dinant (115 minutes en train), 40 minutes du centre de Liège et 60 minutes du centre de Bruxelles (80 minutes en train pour le quartier européen, 95 minutes pour le centre historique).

³ Hypothèse : départ de la gare SNCB la plus proche (Ciney), avec prise en compte d'un transfert en voiture entre le centre de Havelange et cette gare.

I.1.3 Caractéristiques générales de la commune

I.1.3.1 Identité historique

Très tôt la région de Havelange connut l'activité humaine : la découverte de silex à Sawhis et à "l'Homme Sauvage" fait remonter les plus anciennes traces au néolithique. Plus tard, à l'âge du bronze, alors que la subsistance des communautés humaines dépend de la chasse, de la pêche et de la cueillette, la région était un lieu de passages migratoires plutôt que de sédentarisation. On y a d'ailleurs trouvé des traces d'une population nomade ayant traversé la région en direction du Nord-Est vers le Jütland (région continentale du Danemark).

Durant les premiers siècles de notre ère, parce qu'ils ne s'étaient pas révoltés contre les armées de César, les habitants du Condroz profitèrent au maximum des développements de la civilisation romaine. Ainsi, dès le I^{er} siècle, plusieurs villas étaient installées sur le territoire de la commune : Haveligeoule, Hiétinne, Martin Spinne ... A cette époque apparaissent également Buzin (qui n'était pas loin de la voie romaine reliant Tongres à Trèves) et Miécrot où subsistent les fondations d'une villa romaine.

Incorporé ensuite au domaine royal, le territoire de Havelange fait l'objet de libéralités des princes en faveur de leurs fidèles et des institutions ecclésiastiques. Il est ainsi marqué par le mouvement fréquent des villages entre différents propriétaires, qu'ils soient ou non d'ordre religieux.

Les premières traces d'une église remonte au XIII^e siècle, du côté de Havelange, mais elle ne correspond pas à l'emplacement de l'église actuelle. A la fin du Haut Moyen-Age, suite au don de Charles le Gros⁴ à son fidèle Hrotmundus en 887, Havelange est sous la coupe de la Germanie. Au XII^e siècle l'Empereur Frédéric I Barberousse transmet Havelange à l'église de Liège (7 septembre 1155).

Les droits de l'évêque s'y exercent sans préjudice de ceux des particuliers. Les biens de l'évêque à Havelange se muent en une seigneurie foncière à l'origine du ban de Havelange. Celle-ci s'étend progressivement en englobant Méan, Jeneffe, Verlée et Miécrot. Entre temps Ossogne, tout comme Porcheresse, Maffe et le hameau de Chantraine, appartiennent à l'abbaye de Stavelot. Failon est engagé par le Comte Conon auprès de l'abbaye de Saint-Hubert, pour financer son départ en croisade avec le Duc Godefroid de Bouillon. Les biens de l'église de Flostoy dépendent du Chapitre de la Collégiale St-Paul à Liège, biens qui sont confirmés par l'archevêque de Cologne en 1193.

Au XIII^e siècle, le village de Verlée appartient à l'abbaye de Grandpré (Gesves), alors que la Principauté de Liège et le Comté de Namur se partagent le village de Ossogne, et ce pendant plusieurs siècles, avant d'échouer par voie d'héritage à des nobles italiens. En 1229, Ossogne appartient à l'abbaye du Val-Saint-Lambert.

Le XIV^e siècle est marqué par l'édification à Havelange d'un hôpital où l'on soigne gratuitement les personnes âgées, les handicapés et les enfants abandonnés (1328). On en perd la trace historique en 1578.

⁴ Charles Le Gros, 839 – 888, dernier homme à avoir régné sur l'empire de Charlemagne (roi de France, de Germanie et d'Italie)

A la fin du Moyen-Age, lors de la guerre entre le Duché de Bourgogne et la principauté de Liège en 1429, les troupes de l'envahisseur pillent et brûlent le village. Havelange appartient toujours au chapitre de la collégiale Sainte-Croix, à Liège, qui y prélève la dîme.

En 1528, Ossogne figure dans les possessions de la famille de Mérode, une seigneurie hautaine relevant de la principauté de Liège, mais ayant conservé des liens féodaux avec le Brabant et dont une portion meut de la prévôté namuroise de Poilvache. Ceci pour évoquer la complexité territoriale du Condroz à cette époque.

Durant l'Ancien Régime, la terre de Havelange demeure longtemps sous le joug épiscopal et ce n'est qu'en 1684 que Maximilien de Bavière, alors évêque de Liège, la constitue en seigneurie hautaine. Celle-ci changera également de propriétaires jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au cours du XVIII^e siècle, la population de Havelange quadruple, atteignant près de 500 habitants.

Lors de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution, Havelange devient Commune et chef-lieu d'un canton supprimé le 25 février 1825. A l'aube de l'indépendance de la Belgique, Havelange abrite sur une superficie de 1776 hectares, plusieurs fermes et près de 140 maisons rurales. C'est un bourg important dont l'activité se partage entre agriculture et exploitation forestière.

Au XVIII^e siècle P.L. de Saumery décrivait le Condroz en des termes qui sont toujours d'actualité pour la commune de Havelange :

" La fertilité de son terroir, capable d'y entretenir l'abondance, la pureté de l'air qu'on y respire, l'agréable variété des paysages charmants qu'elle offre à la vue, en font un séjour délicieux où rien ne manque de tout ce qui peut servir aux douceurs et aux commodités de la vie ... la culture des terres fait presque son unique occupation, et tout son commerce roule sur des grains de toutes espèces et des bestiaux très estimés par les étrangers. "

L'histoire récente retiendra que le chemin de fer est arrivé à Havelange en 1877 alors que l'électricité et le téléphone (initialement un appareil au bureau communal et un autre à Ossogne) sont disponibles vers 1925.

Au cours de son histoire, l'activité économique principale est demeurée l'agriculture. Toutefois la superficie des terres cultivées n'a cessé de décroître depuis le milieu du XIX^e siècle au profit des herbages. L'activité agricole est complétée au XIX^e siècle par l'exploitation de carrières et de fours à chaux.

En 1977, la fusion des communes fait de Havelange une entité de 3.986 habitants. En janvier 2005, le nombre d'habitants atteignait 4.850 personnes.

Comme dans bien d'autres parties du Condroz et de l'Ardenne, il existe des contes et légendes locaux. La plus connue au sujet de Havelange est celle de l'eau claire de la source de Maffe, qui guérirait les maladies des yeux.

1.1.3.2 Principales caractéristiques administratives et financières

La commune de Havelange dépend du canton (judiciaire et électoral) de Ciney et de l'arrondissement (administratif et judiciaire) de Dinant.

En matière de police, elle est associée à Ciney, Hamois et Somme-Leuze au sein de la zone "Condroz-Famenne". Cette zone regroupe près de 30.000 personnes sur une superficie de 44.200 ha⁵.

Comme évoquée dans l'approche historique ci-avant, l'actuelle entité havelangeoise résulte de la fusion administrative des anciennes communes de Barvaux-en-Condroz, Flostoy, Havelange, Jeneffe, Maffe, Méan, Miécrot, Porcheresse et Verlée.

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la commune dispose d'un collège échevinal composé de 4 personnes et d'un conseil communal comptant 15 personnes.

L'administration communale compte 28 employés, répartis dans 6 services (secrétariat, finances, population, travaux publics, cadre de vie, urbanisme). Outre ces 6 services présents à la maison communale, une dizaine de personnes sur d'autres sites, 2 à la gestion du hall omnisports, 1 à la bibliothèque, 1 au centre culturel, 1 à l'accueil extrascolaire, 1 à l'espace citoyen, et entre 4 et 6 s'occupant de l'entretien des différents sites.

Sur le plan financier, la commune a connu une dégradation continue de ses comptes depuis 1998, mais ses finances semblent se redresser depuis 2002. L'équilibre précaire actuel n'est dû qu'à l'injection annuelle d'argent emprunté via l'axe 2 du plan « tonus » et les emprunts d'assainissement du CRAC.

Parmi les indicateurs de la santé financière d'une commune, le solde des comptes à l'exercice propre (= boni/mali) et à l'exercice reporté (= boni/mali cumulé) sont généralement considérés comme des baromètres fiables. Le tableau ci-après résume l'évolution du solde des comptes à l'exercice reporté, en euro par habitant, pour la période 1997-2004 :

	Havelange	Cluster ⁶	Province	Région
1997	105	110	138	123
1998	86	129	127	128
1999	61	136	110	112
2000	53	134	120	128
2001	-13	116	70	92
2002	24	107	93	132
2003	45	147	126	159
2004	11	163	139	153

Havelange a connu une diminution constante de ses moyens financiers, au point de se retrouver en négatif en 2001, suite notamment à l'effort financier nécessité par la réforme des polices. Cette période difficile a touché toutes les communes, mais s'est révélée plus problématique pour Havelange dont les finances étaient déjà en difficulté à l'époque. En 2002 et 2003, la situation s'est améliorée, à l'inverse de ce qui se produisait au même moment dans l'ensemble du cluster. En 2004, le solde est à nouveau descendu. La situation de Havelange reste bien en deçà des moyennes provinciales et régionales. Certains facteurs récurrents contribuent à expliquer cette

⁵ ce qui donne une densité de population faible (67 personnes par km²).

⁶ Le "cluster socio-économique", défini par le service d'études de Dexia, rassemble des communes dont les profils sont très similaires en termes démographiques, économiques et sociaux. Ce regroupement est réalisé sur base d'une centaine d'indicateurs parmi lesquels le taux d'emploi, l'utilisation du sol, l'activité touristique, la structure de la population, le degré d'éducation, le revenu moyen, l'évolution démographique, les revenus cadastraux,...

Le "cluster" qui est cité dans le tableau reprend une trentaine de communes parmi lesquelles douze namuroises: Anhée, Cerfontaine, Doische, Fosses-La-Ville, Gesves, Hamois, Houyet, Ohey, Onhaye, Somme-Leuze, Viroinval et Yvoir. Ce "cluster" est caractérisé par de petites communes rurales à la dynamique démographique prononcée.

conjoncture (faible rentrée IPP, importance du patrimoine immobilier, voyer à entretenir, importance proportionnelle de la rémunération des agents communaux ...).

Dans ce contexte, Havelange a souscrit, comme deux autres communes de son arrondissement⁷, au plan « tonus », initié en juillet 2001 par la Région wallonne, qui vise à redynamiser les finances communales en vue de garantir un équilibre global des finances des pouvoirs locaux.

1.1.3.3 Principales caractéristiques socio-économiques

La commune de Havelange compte 4.850 habitants (chiffre au 01.01.05) pour 10.786 ha, ce qui donne une densité de 45 hab./km² (pour rappel, la densité de la Région wallonne est de ± 202 hab./km²).

La densité de population est faible mais elle augmente sensiblement ces dernières années. Elle est représentative de la moyenne pour la micro-région⁸,

La population se répartit selon les proportions suivantes : 38 % à Havelange, 14 % à Miécrot, 10 % à Flostoy, 9 % à Maffe, 8 % à Barvaux-en-Condroy, 8 % à Méan, 7 % à Jeneffe, 4 % à Porcheresse et 3 % à Verlée.

En dehors de quelque P.M.E. de services, entreprise de transport routier, ateliers de travail du bois et de la pierre et d'un peu d'Horeca, l'activité économique de Havelange repose essentiellement sur le secteur agricole (116 exploitations, quelques entreprises de travaux agricoles, une coopérative de produits alimentaires artisanaux, ...).

En 2002, sur 100 habitants de Havelange en âge de travailler, seuls huit d'entre eux pouvaient théoriquement trouver du travail dans la commune. En mai 2005, 12 % de la population en âge de travailler était au chômage, taux relativement stable et bien inférieur à la moyenne wallonne. Les havelangeois sont donc proportionnellement nombreux à travailler mais peu nombreux à exercer leur métier dans leur commune.

1.1.3.4 Divers

On signalera encore que la commune possède quelques curiosités touristiques (le musée Monopoli à Barys, la pyramide à Verlée, les châteaux de Castelane, Doyon, Flostoy et Ramezée, les châteaux-fermes de Chantraine et Froidefontaine, la ferme des tilleuls à Havelange, le chêne au gibet de Ramezée, les cinq tilleuls de Porcheresse, ...) et qu'elle est jumelée avec la localité normande de Criel-sur-Mer (Seine-Maritime, France).

⁷ Dinant et Beauraing.

⁸ Nous entendons par micro-région l'ensemble constitué par Havelange et les communes limitrophes.

I.2 STRUCTURE PHYSIQUE

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Programme communal de développement rural : description des caractéristiques socio-économiques*, Architecte Alain Mariage & FRW, 2000
- *Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie*, MRW-DGA, 2003
- *Archives du Service géologique de Belgique*
- *Etat des lieux de la qualité écologique des cours d'eau sur la commune de Havelange*, rapport de stage⁹, Johan Stimart, 2004
- *Observations de terrain*, AWP +E

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°2 "relief et hydrographie" ;
carte n°3 "géologie" ;
carte n°4 "aptitude des sols/ sensibilité à l'érosion" ;

But de la recherche:

Mettre en évidence les caractéristiques physiques spécifiques du territoire qui conditionnent l'usage du sol. Permettre l'intégration de ces dimensions physiques dans les options d'aménagement :

- détermination des zones déconseillées à l'urbanisation (inondables, instables, ...) ;
- maintien des zones agricoles de meilleure qualité ;
- lutte contre l'érosion ;
- protection des nappes aquifères ;
- etc

I.2.1 Généralités

Le territoire de la commune de Havelange, s'étendant sur 10.786 hectares, est situé à 15 km au Sud de la vallée de la Meuse. Il borde la limite entre le plateau du Condroz et la dépression de la Famenne. Cette région est caractérisée par une succession de crêtes arrondies espacées de faibles dépressions consacrées aux activités agricoles.

I.2.2 Relief

L'altitude moyenne du territoire havelangeois est de l'ordre de 291 mètres.

Le point culminant atteint 344 mètres à l'Est de Maffe, à hauteur de la N 63 (Liège - Marche-en-Famenne). Le point le plus bas est quant à lui à une altitude de 197 mètres, il se situe au confluent de la Somme et du ruisseau des Macloux, à la frontière entre Havelange et Somme-Leuze.

La dénivellation maximale observée est de 80 m. On peut considérer le territoire comme modérément accidenté.

L'orientation générale des vallées est Sud-Ouest, Nord-Est. Ce relief vallonné trouve son origine dans la structure du sous-sol, qui est constitué de deux roches aux caractéristiques bien différentes : le grès dur (qui recouvre les crêtes), et le calcaire (qui occupe les vallons), aisément dissous par l'eau de

⁹ En vue de l'obtention du Diplôme d'Etude Spécialisée (D.E.S.) en biologie appliquée et entreprises

pluie. Cette structure influe directement sur le relief, composé de crêtes boisées et de vallons cultivés (ou consacrés aux herbages).

Dans la partie Sud-Est, une bande de terrain reliant Porcheresse à Méan (et correspondant à la ligne de partage des eaux entre le Hoyoux et l'Ourthe) regroupe les zones dont les altitudes sont les plus élevées.

Les alentours du village de Porcheresse constituent la zone de séparation entre les sous-bassins hydrographiques du Hoyoux, de l'Ourthe et du Bocq.

I.2.3 *Hydrographie*

I.2.3.1 Généralités

La commune est concernée par trois sous-bassins hydrographiques de la Meuse :

- le bassin du Hoyoux est le plus important, il occupe environ 58 % de la superficie de la commune au Nord d'une crête qui suit la frontière entre Havelange et Ciney, passe légèrement à l'Ouest de Jeneffe jusque Porcheresse et ensuite prend la direction de l'Est vers Maffe pour enfin remonter au Nord vers Ochain et Terwagne (Clavier). Le Hoyoux prend sa source au hameau de Buzin (290 mètres d'altitude) et s'écoule sur 3,6 de kilomètres en direction du Nord vers le hameau qui porte son nom, où il quitte la commune ;
- le 2^{ème} bassin est celui de l'Ourthe, qui occupe le Sud de la commune sur 36 % de sa surface. L'Ourthe ne traverse pas la commune, mais les ruisseaux de La Somme et du Neuf Vivier en sont des affluents. La Somme prend sa source à Barvaux-Condroz (290 mètres d'altitude), elle trace un sillon en direction de l'Est sur une dizaine de kilomètres en direction de Somme-Leuze. Le ruisseau du Neuf Vivier se forme juste à l'extérieur de la commune d'un système dendritique de 4 petits ruisseaux prenant leur source dans le bois d'Alne (au Sud de la commune). Sa vallée, parallèle à celle de La Somme, forme la limite avec la commune de Somme-Leuze.
- le 3^{ème} bassin est celui du Bocq qui occupe une petite surface (8 % du territoire) à l'Est de la commune, au travers des bois d'Offou, de Jeneffe, de Porcheresse et le lieu dit "Les Cachettes". Seuls l'un ou l'autre petits ruisseaux prennent leurs sources sur le territoire communal pour ne traverser la commune que sur quelques centaines de mètres. Notons que le Bocq possède une de ses sources dans une zone humide à l'est du lieu dit "Les Cachettes", à la limite avec la commune d'Hamois. Une portion congrue du territoire, à l'Ouest de la ferme de Froide Fontaine, fait également partie de ce bassin. Elle comprend la source du petit Bocq.

La zone délimitée par Porcheresse, Barvaux-Condroz, Champs du Bois et Scy (Hamois) comprend des sources de ruisseaux s'écoulant dans les 3 bassins hydrographiques, dont une source du Bocq.

Outre les rivières citées ci-dessus, la commune compte également plusieurs plans d'eau, anciennes douves de château (sur les hauteurs), viviers et autres étangs artificiels (dans le creux des vallées), ainsi que de nombreuses sources.

Le fond des différentes vallées peut induire la présence de zones humides mais le sous-sol calcaire ne favorise pas le maintien de celles-ci. Rappelons qu'une zone humide est caractérisée par un sol gorgé d'eau de manière quasi permanente (y compris l'été), elle est un des milieux naturels où la production primaire¹⁰ est des plus importante.

¹⁰ Production primaire: accroissement de la masse des végétaux pendant une période donnée en un lieu donné.

Les caractéristiques des cours d'eau et des zones humides seront exposées de manière plus détaillée dans le chapitre I.3. relatif à la structure naturelle.

I.2.3.2 Inondations

Les zones sont dites inondables lorsqu'elles ont connu une ou plusieurs période(s) d'inondation au cours des vingt dernières années. Ces inondations sont provoquées :

- soit par un ruissellement abondant depuis les plateaux avoisinants ;
- soit par une augmentation importante du débit du (ou des) cours d'eau concerné(s) ;
- soit par une remontée de l'eau à partir de nappes aquifères ;
- soit par une combinaison des phénomènes ci-avant.

De par la configuration de son territoire, (un plateau traversé par quelques ruisseaux de faibles importances), l'entité de Havelange n'est concernée que par le premier type d'inondation cité. Le dernier cas relevé concerne le Hoyoux à Buzin (à l'époque où le ruisseau nécessitait un curage).

Des installations de captage d'eau ont été aménagées à :

- Haveligeoule, à Bassine, à Buzin (captages de l'AIEC) ;
- Bouillon (captage de la CIBE) ;
- Bormenville et à Barsy (captages de la SWDE).

Le nombre de puits exploités dans l'entité n'est pas connu de manière exacte mais on peut l'estimer à une quinzaine. Ces puits sont essentiellement au service d'exploitations agricoles, les deux tiers de ces puits fournissent une eau non potable (chimiquement ou bactériologiquement).

Alors qu'au début du XX^e siècle la population s'approvisionnait en eau alimentaire à partir des fontaines publiques, on remarque la raréfaction de ces dernières dans l'entité. Certaines sont tarées, d'autres ont été détournées de leur fonction première tandis que celles qui subsistent, ne sont entretenues que si elles présentent un intérêt patrimonial (voir I.4 Structure et caractéristiques du bâti) ou paysager.

I.2.4 Géologie et hydrogéologie

Le territoire communal repose sur deux socles géologiques différents :

- le carboniférien de Dinant couvrant la majeure partie du territoire ;
- le Faménien inférieur sur une petite bande au Sud et Sud-Est.

La ligne de séparation de ces deux socles suit une ligne reliant Scy (Hamois) à Bonsin (Somme-Leuze), toujours proche de la RN 938.

En ce qui concerne le bassin carboniférien de Dinant, suite au plissement de l'orogénèse hercynienne (- 360 à - 290 millions d'années), les étages antérieurs du Paléozoïque affleurent suivant des bandes parallèles, orientées Ouest Sud-Ouest, Est Nord-Est. Cela se traduit par une alternance de dépressions calcaires carbonifères et de crête psammitiques (grès) dévoniennes

Pour le Faménien inférieur, au cours du phénomène hercynien, les argiles soumises à d'intenses pressions se sont transformées en roches qui ont finalement émergé.

La région n'est pas concernée par des formations datant du secondaire.

Après le retrait de la mer, l'érosion fit son œuvre mettant finalement à nu le socle primaire en emportant le sable blanc issu de la décomposition du grès. Les dépôts du tertiaire proviennent alors de la décomposition du calcaire en argile fertile au fond des vallons entre deux crêtes de grès. L'eau s'y concentra naturellement et amorça un réseau hydrographique secondaire fait de petits ruisseaux perpendiculaires aux premières rivières. Au même moment les roches schisteuses commencèrent à être érodées. Ce n'est qu'il y a 2 millions d'années que l'Ourthe et ses affluents ont entaillé ce plateau de vallées encaissées.

Sur toute la région les dépôts quaternaires sont constitués de limons hétérogènes d'origine nivéo-éolien. Ces limons éoliens sont mélangés à des éléments locaux, souvent caillouteux, ou à des produits d'altération de ces éléments. Leur texture se rapproche d'autant plus de celle du substrat que leur épaisseur est faible.

D'un point de vue hydrogéologique, la profondeur des nappes phréatiques est conditionnée par la perméabilité du sol et du substrat ainsi que par la topographie. La présence de nappes phréatiques temporaires, dites suspendues, existant sur les argiles imperméables du sous-sol favorise l'humidité marquée des sols limoneux. Un récent sondage dans le hameau de Malihou a trouvé de l'eau à 80 mètres de profondeur, mais des nappes devraient être moins profondes.

Dans sa partie condruzienne, de nombreuses sources émergent dans les assises tournaisiennes. Certaines sont à l'origine de cours d'eau comme la source de Buzin pour le Hoyoux, ou celle de Barvaux-Condroz pour la Somme. D'autres sources émergent au sein du grès des crêtes telle celle de Barsy alimentant le ruisseau du même nom.

Beaucoup de ces sources étaient connues et utilisées par les populations locales pour l'approvisionnement en eau potable. A l'heure actuelle cinq d'entre elles sont captées et une partie de leurs eaux sont distribuées en dehors de l'entité. Notons que l'étude de la fondation Close ne détecte qu'une source présentant une eau de qualité correcte.

La structure géologique et la topographie rendent une bonne partie de la région sensible au point de vue de la pollution des nappes phréatiques. Or celles-ci sont exploitées comme source d'eau potable. Selon les conclusions du rapport Close, il y a des progrès à faire dans ce domaine. Ainsi, au-delà de l'existence de plusieurs périmètres de protection des zones de captage d'eau, il est important de sensibiliser régulièrement la population.

1.2.5 Pédologie/ aptitude des sols

Etablie au sud du sillon Sambre et Meuse (la Basse Meuse coule 17 km plus au nord), Havelange se situe dans la région agro-géographique du Condroz qui s'étend de Walcourt (à l'Ouest) à Chaudfontaine (à l'Est). Elle forme, avec les communes avoisinantes, ce que l'on appelle le « vrai Condroz ».

La commune d'Havelange est à cheval sur deux régions agricoles : le Condroz¹¹, qui contient l'essentiel de son étendue, et la Famenne¹², qui recouvre l'extrême Sud du territoire des anciennes communes de Porcheresse, Barvaux-Condroz, Maffe et Méan. La commune renferme

¹¹ Cette région couvre plusieurs zones agro-géographiques (Condroz, le bassin industriel, Hesbaye, Famenne et le plateau limoneux hennuyer). Elle présente une forme allongée et s'étend sur ± 100 km de long et sur ± 35 km de large.

¹² Cette région couvre plusieurs zones agro-géographiques (Condroz, Famenne, Ardenne et Haute Ardenne). Elle présente une forme allongée et s'étend sur ± 105 km de long et sur ± 25 km de large.

principalement l'association des sols à charge caillouteuse et dans une moindre mesure, celle des sols limoneux.

Les sols limoneux, dont la fertilité est une propriété largement reconnue, sont tout à fait aptes à supporter des grandes cultures. La destination des sols limono-caillouteux est par contre plus difficile à déterminer. Ces sols sont composés d'une matrice limoneuse d'origine éolienne mélangée à du limon d'altération mécanique des roches ambiantes ou à des dépôts d'origine tertiaire. Ils se différencient par la nature de leurs charges caillouteuses (calcaire, psammitique, schisto-psammitique, schisteuse, ...) et présentent généralement des caractéristiques favorables au drainage. Selon leur épaisseur, leur relief et leur état de drainage, ils pourront être cultivés, affectés aux pâturages ou encore boisés.

L'ensemble de l'entité montre une couverture pédologique relativement homogène : les sols caillouteux – fortement majoritaires – côtoient les sols limoneux. Toutefois, le Sud et le Sud-Est de la commune (étendue qui correspond à peu de choses près à la région agricole de la Famenne) voient leur proportion de sols limoneux diminuer considérablement, ces derniers n'étant plus réduits qu'à quelques rares affleurements. Enfin, on retrouve quelques étendues de sols limono-sableux, peu aptes aux cultures, dans le Nord de l'arrondissement de Flostoy (autour du village de Doyon) et dans celui d'Havelange (aux alentours des villages d'Ossogne et de Malihou).

La carte d'aptitude des sols identifie 7 classes de sol suivant ses caractéristiques de texture et de drainage. Cette classification s'inspire d'une note méthodologique relative à l'évaluation de l'aptitude des terres à l'agriculture appliquée à la Région wallonne¹³.

Le projet de cartographie numérique des sols de Wallonie (PCNSW) a pour but de constituer sur l'entièreté du territoire wallon une base de données cartographiques informatisée (SIG) décrivant les caractéristiques pédologiques des sols. La Carte des sols de Belgique (éditée au 1/20.000) constitue la source principale d'information pour sa mise en place. A partir des 200 sigles pédologiques que contient la légende de la carte des sols, une simplification a été réalisée suivant la granulométrie et l'état de drainage naturel du sol pour constituer une classification reflétant l'aptitude agricole des terres.

Environ un tiers des terres de la commune possède une très bonne aptitude agricole. En effet, 30 % des sols cartographiés appartiennent aux classes des sols limoneux à drainage favorable ou modéré. Les quelques bandes de sols limoneux à drainage pauvre et très pauvre qui ont été relevées (3 %) sont concentrées essentiellement le long des principaux cours d'eau.

La grande majorité des sols de la commune, soit 65 % de sa superficie, est constituée par des sols dont la charge caillouteuse est supérieure à 5 %.

Environ les deux tiers des sols voués à l'agriculture (cf. carte d'occupation du sol) occupent les sols limoneux. Les propriétés de ces derniers autorisent en effet la culture de plantes assez exigeantes telles que la betterave et le froment d'hiver, deux espèces abondamment cultivées dans la commune (voir sous-section I.8.2.9.). Les zones dans lesquelles la proportion de limon diminue et qui, par conséquent, montrent un sol en surface assez sec et pauvre, sont généralement abandonnés à la forêt. Des prairies occupent quant à elles les terres encadrant les cours d'eau (mauvais drainage et forte pente).

¹³ Elaboration d'une méthode quantitative et globale d'évaluation de l'aptitude des terres à l'agriculture : application à la Région wallonne, D. Morelle, P. Lejeune, Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2000 4 (1), 51-57.

La mise en parallèle de la carte pédologique et du plan de secteur informe sur l'adéquation entre les affectations prônées par ce dernier et la qualité des sols. Les espaces inscrits comme zone agricole (catégorie qui regroupe les terres de culture et les prairies) sont implantés tant sur les sols limoneux que caillouteux. En effet, étant donné, d'une part, la faible proportion des sols limoneux et, d'autre part, l'importance du secteur primaire à Havelange, il n'est pas étonnant de retrouver des espaces agricoles situés sur des terres de moindre qualité. Les zones forestières sont, quant à elles, généralement localisées sur des sols à charge caillouteuse. Quelques endroits (bandes de terre entre Bormenville et Miécrot, à l'Ouest de Porcheresse, entre Barvaux et le hameau de Chantraine, entre Montegnet et Malihou) dérogent cependant à cette constatation, les bois occupant des terres limoneuses (a priori à destination agricoles). La carte pédologique ne nous donne que très peu d'informations au niveau des zones urbanisables. La localisation de ces dernières semble avoir épargné les terres fertiles, à l'exception peut-être du village de Miécrot.

En ce qui concerne l'analyse de sensibilité à l'érosion liée à l'agriculture, il convient tout d'abord de souligner que Havelange montre un relief modérément accidenté (jusqu'à 25 %) : respectivement 33 % et 24 % de sa superficie présentent une pente supérieure à 8 % et comprise entre 5 et 8 %.

Les terres appartenant à la première classe de pente sont dispersées à travers toute la commune mais on en observe une plus forte concentration dans les extrémités sud des anciennes communes de Porcheresse, Barvaux-Condroz, Maffé et Méan. Cette zone, reconnue précédemment d'une part comme appartenant à la région agricole de la Famenne et d'autre part comme ne contenant presque exclusivement que des sols caillouteux, montre en effet un relief plus prononcé que le reste de l'entité. Les terres pentues de plus de 8 % sont localisées pour la plupart sur les talus bordant les principaux cours d'eau. Elles correspondent le plus souvent à des espaces boisés, à des prairies ou à des zones urbanisées et plus rarement à des sols cultivés (cf. carte d'occupation du sol). Pour cette dernière affectation, des aménagements sont certainement à entreprendre pour éviter tout risque d'érosion lié à l'agriculture.

Les terrains de pente intermédiaire (entre 5 et 8 %) correspondent souvent aux talus bordant les cours d'eau, en prolongement des pentes de 8 %. On les retrouve également dispersés sur l'ensemble de la commune. Si leur vocation est agricole, quelques précautions sont également à prendre contre l'érosion.

Jusqu'à ce jour, aucun gros problème d'érosion ou de ruissellement boueux n'a été recensé à Havelange.

I.2.6 Climat

Le climat condruzien peut être qualifié de semi-continentale, assez chaud l'été et froid l'hiver.

Le pluviomètre installé près du carrefour entre les rues Henry Laborit et Ferdinand Davin, géré par la Division Général des Voies Hydrauliques (M.E.T.) nous apprend qu'il pleut en moyenne un jour sur deux pour un taux annuel de précipitations se situant entre 850 et 900 mm. Ces précipitations sont réparties de manière homogène sur l'année mais présentent des pics légèrement plus importants en juillet-août et en novembre-décembre-janvier. Février, mars et avril sont les mois les plus secs. La période d'enneigement moyen de la commune avoisine les trente jours par an.

Les données relatives aux précipitations mensuelles sur les 3 dernières années sont présentées dans le tableau suivant :

Année	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2001					9,6	32,5	87,5	65,1	164,1	56,1	93,2	75,0
2002	72,2	149,4	68,2	37,3	61,0	79,9	84,5	94,8	40,8	98,7	96,0	104,3
2003	85,0	30,2	48,5	44,7	89,1	67,3	60,0	21,6	31,9	35,5	39,1	
<i>Moy.</i>	<i>78,6</i>	<i>89,8</i>	<i>58,35</i>	<i>41,0</i>	<i>53,2</i>	<i>59,9</i>	<i>77,3</i>	<i>60,5</i>	<i>78,9</i>	<i>63,4</i>	<i>76,1</i>	<i>89,6</i>

La pluviométrie ne présente pas de caractéristiques particulières à Havelange.

La station météorologique de Sinsin (au sud de Havelange) nous renseigne sur les paramètres de température et de vent. La température moyenne annuelle est de $\pm 8^{\circ}\text{C}$ avec de grands écarts entre les moyennes des saisons ($+ 1^{\circ}\text{C}$ pour le mois de janvier et $+ 16^{\circ}\text{C}$ pour le mois de juillet). Les mois les plus chauds sont juillet et août tandis que les plus froids sont janvier et février. La première gelée survient vers la fin octobre et la dernière peut encore se produire au début mai.

Les vents dominants sont de secteur Sud et Ouest (pendant près de 200 jours par an l'année). Le vent du nord ne souffle que pendant un mois (moyenne établie sur base des données récoltées entre 1952 et 1990).

La topologie du territoire permet le développement de parcs éoliens en plusieurs endroits : le plateau central de la commune ainsi que la crête de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe et celui du Hoyoux sont ainsi concernés. Il va de soit que de telles implantations dépendent avant tout des conditions aérologiques locales¹⁴.

Le climat peut avoir des conséquences sur différents paramètres de la vie dans la commune. Le territoire de Havelange présente des couloirs ouverts où peu d'obstacles freinent le vent, ceci combiné à des températures relativement basses en hiver incitent à une réflexion sur la manière d'agencer le bâti, notamment afin de réaliser des économies d'énergie. La disposition de l'habitat traditionnel au sein des villages tend à démontrer que des maisons mitoyennes apportent une plus value dans ce domaine.

On clôturera cette section en précisant que Havelange n'a jamais été exposé à des calamités climatiques importantes.

¹⁴ Tiré d'une étude d'incidence réalisée en septembre 1995 par la Sprl IRCO.

I.3 STRUCTURE NATURELLE ET PAYSAGERE

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Programme communal de développement rural : description des caractéristiques socio-économiques*, Architecte Alain Mariage & FRW, 2000
- <http://natura2000.wallonie.be>
- *Programme "Prévention des risques de pollution", Rapport définitif de l'étude réalisée dans l'entité de Havelange*, Fondation du Gouverneur René Close, Mme V. Legrain & Mr R. Marcors, février 1996
- *Etude d'incidences en vue de la création de 4 fosses olympiques de tir aux clays et de 2 parcours de chasse à Barvaux*, Sprl IRCO, 1995
- *Les territoires paysagers de Wallonie*, MRW-DGATLP/ CPDT (sous la Direction de Claude Feltz), 2004
- *Etat des lieux de la qualité écologique des cours d'eau sur la commune de Havelange*, FNDP/FUSAGx, Stimart Johan, 2003 - 2004
- *Entretiens avec Mr L. Collard, agent des forêts en chef (DGRNE/ DNF Namur)*
- *Entretiens avec Mr Ph. Schoemans, écoconseiller à la commune de Havelange*
- *Observations de terrain*, AWP +E

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°5 "structure naturelle et maillage écologique"

carte n°6 "structure paysagère"

But de la recherche :

Mettre en évidence les zones présentant un intérêt sur le plan de la biodiversité et les paysages dignes d'intérêt. Identifier les risques et menaces qui pèsent éventuellement sur le milieu naturel. Permettre l'intégration de ces dimensions dans les options d'aménagement :

- protection et respect des sites naturels intéressants ;
- protection et régénération des paysages ;
- amélioration de la qualité des eaux de surface ;
- mesures de (re)constitution d'un maillage écologique ;
- etc.

I.3.1 Structure naturelle et maillage écologique

L'évaluation de la structure naturelle mettra en évidence les zones dont l'intérêt biologique mérite qu'une attention leur soit portée.

La commune est très peu urbanisée et elle présente une diversité d'espaces consacrés soit aux cultures, soit aux pâtures, soit aux surfaces boisées. La biodiversité étant directement liée au nombre d'écosystèmes différents rencontrés au sein d'un même territoire, Havelange est donc une commune où l'écologie possède une place certaine. Cependant, l'absence de couloir écologique entre le Nord-Ouest et le Sud-Est du territoire communal diminue les possibilités d'augmentation de la biodiversité vers l'intérieur du territoire communal. L'arrachage systématique des haies il y a une trentaine d'années est responsable de ce phénomène et le développement d'actions favorisant le retour de haies et/ou d'alignements d'arbres ne pourrait qu'améliorer la situation.

Le territoire communal ne compte aucune zone enregistrée comme réserve naturelle agréée, aucun site Natura 2000¹⁵ (voir commentaires en II.2.7), ni aucun périmètre repris à l'inventaire ISIWAL des sites de grand intérêt biologique.

La commune recèle quelques sites intéressants d'un point de vue écologique, que l'on peut déjà identifier à la lecture d'une carte topographique : certaines carrières recolonisées naturellement par la végétation, quelques zones humides, l'ancienne ligne SNCB 126, ...

En 1962, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire présente 6 sites sur la commune possédant un intérêt particulier du point de vue botanique :

- le château de Ramezée à Barvaux ;
- la vallée de l'Ossogne et du Bois d'Ossogne à Havelange ;
- les Bois de Porcheresse et de Jeneffe à Jeneffe ;
- la vallée de la Somme à Maffe ;
- les versants boisés de la vallée de la Somme et du ruisseau du Bois de Somal à Méan ;
- le Bois de Rémont, y compris les campagnes des fermes de Rémont à Porcheresse.

A ces sites, il convient d'ajouter la vallée reliant Barsy à Emmeville, ainsi que la vallée du Montegnet. Nos visites de ces sites permettent d'affirmer qu'ils ont conservé pour l'essentiel ce qui faisait leur intérêt particulier à l'époque.

Ces sites appartiennent souvent à des propriétaires privés mais via les bois de Miécrot, de Jeneffe, de Porcheresse et de Rémont la commune dispose d'un potentiel non négligeable de valorisation.

Généralement la gestion des parcs arborés entourant les différents châteaux privés se déroule de manière cohérente. Ceci permet de conserver des milieux (semi-) naturels où la faune et la flore indigène peuvent s'épanouir. Le cas des bois privés est plus problématique, leur gestion se fait sans concertation entre propriétaires voisins, ce qui peut conduire à des morcellements d'écosystèmes et à une perte de la richesse naturelle de ces lieux.

Nous aborderons également les aspects de la gestion et de la sensibilisation en matière environnementale. Nous consacrerons, pour terminer une section aux menaces qui pèsent sur le milieu naturel.

1.3.1.1 Les fonds de vallées, cours d'eau et zones humides

La qualité générale¹⁶ des cours d'eau est satisfaisante. En effet la plupart d'entre eux prennent leur source au sein de l'entité et sont peu soumis aux diverses pressions polluantes. Il faut néanmoins différencier deux types de ruisseaux :

- ceux appartenant au bassin du Hoyoux, s'écoulant au travers des plateaux et caractérisés par un faible débit et une pente faible, qui seront plus sensibles en cas de pollution, notamment

¹⁵ Lors des repérages destinés à établir les périmètres *Natura 2000*, il est apparu que plusieurs sites du Condroz étaient de trop petite taille. Par contre, ces sites de petites dimensions (mares à triton, lambeaux de pelouses calcaires ou schisteuses, érablières de pentes ou chênaies-frênaies) peuvent devenir des SGIB¹⁵ gérés au niveau local.

¹⁶ La qualité des cours d'eau dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels la pente du lit, le débit, le taux de friction sur le fond influencent la nature du courant. La variation de ces paramètres tout au long du cours d'eau crée une multitude d'habitats pour la flore et la faune qui sont caractérisés par la vitesse du courant, le type de substrat du fond et des berges, les apports en matières organiques et la luminosité.

d'origines organiques. Le cas du ruisseau du Neuf Moulin¹⁷ entre Jeneffe et Verlée en est un bon exemple ;

- ceux s'écoulant dans les bassins du Bocq et de l'Ourthe présentent des pentes plus marquées, au sein généralement de bois élimineront très vite toute éventuelle pollution.

Le long des cours d'eau de Havelange, l'état des berges est préoccupant : la plupart des ruisseaux traversent des pâtures non clôturées qui permettent au bétail de s'abreuver, ce qui a pour effet d'accentuer le taux d'érosion des berges et d'augmenter la quantité de matière en suspension dans le cours d'eau (qui vont se déposer progressivement sur le fond, recouvrant le lit caillouteux d'une couche de vase). De nombreuses espèces d'invertébrés benthiques¹⁸ et de poissons ne trouvent plus de milieux adéquats pour se nourrir ou frayer. C'est le cas du Hoyoux, du ruisseau d'Ossogne et du ruisseau du Neuf-Moulin. L'érosion des berges de la Somme (en aval notamment) est causée par la couverture végétale de ces berges, des épicéas (*Picea abies*) dont l'enracinement superficiel ne permet pas de stabiliser les berges. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des épicéas finir couchés au travers du lit mineur. Ces phénomènes d'érosion sont aggravés par l'absence de ripisylve¹⁹ dans de nombreuses sections des cours d'eau de la commune. L'analyse des populations des macro-invertébrés et des poissons (voir sous section 1.3.1.5) indique une bonne situation, mais qui pourrait être améliorée. Le piétinement des berges et la faible couverture de la ripisylve conduit à une banalisation des écosystèmes et donc à une uniformisation des espèces présentes.

Les zones humides sont des écosystèmes parmi les plus riches au monde. Elles présentent généralement une flore diversifiée et constituent un milieu accueillant pour la faune terrestre et aquatique. Les vallées de l'entité présentaient autrefois des fonds humides, beaucoup de ceux-ci semblent aujourd'hui asséchés. Quelques zones humides subsistent le long de certains ruisseaux comme ceux de Montegnet, d'Ossogne ou de Barsy.

Une session de pêche à l'électricité réalisée l'an dernier par la DNF sur le ruisseau d'Ossogne a montré des résultats encourageants (voir la sous section 1.3.1.5 relative à la faune).

Le beau plan d'eau des Fonds de Bouillon et le cours d'eau jusque Hoyoux sont particulièrement intéressants, les berges Est et Ouest offrent deux belles zones humides, alors que son flanc Sud offre prise à une belle forêt de pente aux essences variées. Le Vallon de l'Abîme (Bassine) et la vallée de l'Ossogne présentent également des zones humides, elles sont d'intérêt soit floristique, soit ornithologique, soit paysager (voir la section 1.3.3 relative à la structure paysagère), soit une combinaison de ces trois aspects.

1.3.1.2 Les arbres, haies et zones boisées

Les différents bois présentent généralement les caractéristiques d'une futaie, ils sont essentiellement constitués de feuillus. L'étage supérieur est composé de chênes pédonculés associés à d'autres essences indigènes (frênes²⁰, hêtres, érables, ...). Sous cette strate supérieure, les bouleaux, merisiers et sorbiers des oiseleurs occupent l'étage intermédiaire. Vient ensuite l'étage inférieur avec les noisetiers, prunelliers et sureaux qui forment un taillis plus ou moins dense selon le degré de gestion du bois. Enfin, au sol, les ronces et les orties laissent peu de place aux autres végétaux

¹⁷ Ce ruisseau reçoit notamment les eaux usées du village de Porcheresse et présente, d'un point de vue physico-chimique, une concentration trop importante en nitrates.

¹⁸ Benthique : qui nécessite un support pour se déplacer dans un milieu aqueux.

¹⁹ Ripisylve : flore des berges des cours d'eau, la plupart de ces espèces ont leurs racines dans le lit et leur trame foliaires à l'air libre.

²⁰ Les frênes sont très présents dans les bois privés et plutôt rares dans les bois communaux.

de cette strate comme les aires. Les bois soumis à un régime forestier particulier occupent 325 hectares, principalement au Sud-Est de la commune, il s'agit principalement des bois de Miécrot, de Jeneffe et de Porcheresse qui couvrent 77 % de la superficie de ces bois.

Les résineux, dont l'introduction est récente, ne couvrent que quelque 15 % de la surface boisée, soit 480 hectares à vocation purement sylvicole. Les agents de la DNF préconisent d'augmenter ce pourcentage mais de ne pas dépasser les 20 %. La plantation de résineux dans un but sylvicole, est très souvent réalisée sur des parcelles dont les résineux viennent d'être abattus, ce qui ne modifie que temporairement le paysage et l'écosystème. Par contre quand ces plantations sont réalisées au détriment de zones humides, l'impact sur la biodiversité est désastreux (exemple : bois des Fosses, sur la rive Ouest du Montegnet).

La sapinière ayant recolonisé l'ancienne sablière située entre Buzin et Failon constitue un milieu intéressant. Les trois anciens sites d'excavation présentent un relief qui a pris un aspect plus « naturel » par l'effet de l'érosion ainsi que par le développement de la végétation. Les pentes abruptes et un sous bois tantôt clairsemé, tantôt dense, créent un écosystème unique dans l'entité. Sur le plan paysager, cet endroit se démarque par sa topographie et par le sentiment d'enfermement qu'il procure.

Les longues haies sont rares, particulièrement dans la zone centrale de l'entité, entre Havelange, Méan et Porcheresse, çà et là on remarque dans le paysage des îlots allongés d'arbustes, signe de l'emplacement des anciennes haies. Du lieu dit "Clinchamps", la vue porte sans discontinuer jusque Maffe et Méan, soit plus de 6 km sur lesquels seuls des arbres épars apparaissent au milieu des champs. Par contre, il existe dans cette zone centrale de petits bosquets et quelques vergers disséminés (au lieu-dit "la Cave Romaine" ou près du hameau de Chantraine par exemple).

Les parcs aménagés autour des différents châteaux doivent être pris en considération vu la diversité des plantations représentées. La commune ne possède pas de parc public, l'espace situé derrière la maison communale n'étant pas aménagé dans cet esprit.

L'ancienne ligne SNCB 126 reliant Huy à Ciney traverse le territoire de Havelange de part en part sur un peu plus de huit kilomètres²¹. Depuis la désaffectation des voies, la végétation a reconquis petit à petit l'espace libre créant des sites de refuges pour la faune. Aujourd'hui, elle ne peut plus être considérée comme une voie d'accès possible à Havelange, même à pied. En effet, la majorité de cette ancienne ligne est recouverte d'un taillis impénétrable de noisetiers, sureaux, aubépines, peupliers, ronces et orties. Entre le bois des Tombes et celui d'Offoux, elle constitue un couloir écologique stable et remarquable.

Plusieurs vergers hautes-tiges sont présents sur la commune. Ils représentent le lieu de nidification des chouettes chevêches et effraies. Une gestion de ces milieux permettrait d'assurer le maintien et le "développement" des populations de chouettes et autres animaux qui y trouvent un habitat favorable. Autour du hameau de Bassines et du Vallon de l'abîme, de vieux arbres à cavités (tilleuls) procurent également des abris aux rapaces nocturnes et autres pics.

Les arbres et haies remarquables de l'entité ont été répertoriés (voir détails en II.4).

²¹ Elle a été mise en service en 1877 et les derniers trains y ont circulé en 1962, entre Landen et Ciney. En 1985 les rails ont été démontés entre Havelange et Landen.

1.3.1.3 Les parcs

L'administration communale a la charge de l'espace autour du hall omnisports et de quelques squares.

Les nombreux châteaux de l'entité possèdent tous un parc arboré. Ces domaines ont également en commun d'être des propriétés privées. Il en va de même avec les parcs englobant les points de captage des sociétés de distribution d'eau : ils sont interdits au public. Il nous semble cependant important de citer les caractéristiques de ces espaces qui peuvent jouer un rôle dans le maillage écologique. Ces domaines, répertoriés dans « *l'Inventaire des parcs et jardins historiques de Wallonie* », prochainement publié (volume 7), présentent en effet des points d'ancrage intéressants pour la faune et la flore :

Château de Doyon :

Superficie : environ 5 ha

Intérêt écologique : nombreux plans d'eau dont certains viennent d'être réhabilités ou restaurés. et présence d'une glacière (abri potentiel pour les chauves-souris)

Intérêts dendrologiques : hêtres pourpres, marronniers, saules, peupliers picards, tilleuls variés, parmi lesquels quelques arbres remarquables²².

Château de Flostoy :

Superficie : environ 5 ha

Intérêt écologique : larges douves ceinturant le château, et un plan d'eau paysager.

Important potager clos occupé par des petits fruitiers et d'anciennes variétés de hautes tiges fruitières. Cet espace, laissé volontairement à l'abandon (gestion minimale), favorise la création d'un biotope particulier.

Intérêt dendrologique : marronniers, frênes pleureurs, platanes, châtaigniers, hêtres, parmi lesquels quelques arbres remarquables²³.

Château de Homezée :

Superficie : moins de 1 ha

Intérêt écologique : présence d'un verger

Intérêt dendrologique : frênes, tilleuls variés, belle allée de hêtres pourpres.

Château de Bormenville :

Superficie : environ 5 ha

Intérêt écologique : douves ceinturant la propriété et présence d'une glacière (abris potentiel pour les chauves-souris)

Intérêt dendrologique : marronniers, frênes pleureurs, tilleuls, belle allée de hêtres pourpres.

Château de Chantraine :

Superficie : environ 1,5 ha

Intérêt écologique : restaurations des anciennes douves ceinturant la propriété, replantation importante de plantes rivulaires et aquatiques pour la création d'un biotope de zone humide.

Intérêt dendrologique : tilleuls variés.

Château de Barvaux- Condroz :

Superficie : environ 3 ha

²² Un tilleul européen (1^{er} de Belgique) et deux séquoias *Wellingtonia* (4^e et 9^e de Belgique).

²³ Un érable plane (1^{er} de Belgique), un frêne commun (1^{er} de Belgique) et un cyprès de Lawson (4^e de Belgique).

Intérêt écologique : nombreux plans d'eau dont un transformé en marais, les abords sont traités en prés humides

Intérêt dendrologique : Douglas, marronniers, châtaigniers, chênes des marais, hêtres pourpres, frênes pleureurs, tilleuls variés.

Château de Ramezée :

Superficie : environ 5 ha

Intérêt écologique : verger aux variétés anciennes.

Intérêt dendrologique : allées de hêtres, hêtres pourpres, ifs, mûriers, châtaigniers, ainsi qu'un if remarquable.

Château de Bassines :

Superficie : environ 5 ha

Intérêt écologique : partie boisée laissée à l'état naturel (gestion minimale)

Intérêt dendrologique : allée de hêtres pourpres et allée de tilleuls.

1.3.1.4 Les carrières

Dans le nord du territoire de Havelange une demi-douzaine de carrières de terre plastique ont été exploitées, actuellement elles sont toutes en cessation d'activités. On trouve encore des restes de fours à chaux au nord de Doyon.

Le site le plus important se situait dans le bois d'Ossogne, il semble aujourd'hui totalement recolonisé par une végétation arbustive et en taillis favorable à la biodiversité. Son éloignement par rapport aux habitations les plus proches ainsi que ses caractéristiques propres : pièce d'eau, berges argileuses et zones humides, en font un site d'un intérêt particulier.

On trouve aussi au Sud de Havelange deux carrières, ainsi que trois au Sud de Buzin. Aucune n'est encore en activité.

1.3.1.5 La faune

Une étude menée dans le cadre d'un projet d'installation d'un tir aux clays à Barvaux en Condroz fait état de la présence dans la commune de chevreuils, de lièvres, de faisans et de perdrix. Cela explique que la pratique de la chasse est fort répandue dans l'entité puisque pratiquement toutes les terres sont louées.

Au niveau des mammifères, cette étude indique que si certaines espèces sont légalement protégées (chauve-souris, musaraigne, chat sauvage, mulot à collier, blaireau, muscardin), cela n'empêche pas que certaines d'entre elles soient en voie d'extinction ou en nette régression (chat sauvage, muscardin, noctule, barbastelle). Cela fait plusieurs années que l'on n'a plus signalé de trace de chats sauvages, par contre le blaireau est de retour et sa population semble en expansion, sans que ces effectifs ne permettent d'en assurer la pérennité.

Pour ce qui est de l'avifaune, on dénombre dans l'entité 10 oiseaux qui sont considérés comme appartenant à des espèces en forte diminution, 18 oiseaux appartenant à des espèces rares et 2 oiseaux appartenant à des espèces pionnières ou en expansion mais encore rares en Wallonie.

En ce qui concerne les espèces aquatiques, on précisera que Hoyoux, la Somme et le ruisseau d'Ossogne présentent des faciès salmonicoles²⁴.

Voici une liste, non exhaustive, des animaux rencontrés (ou dont la présence nous a été signalée par une ou plusieurs de nos personnes-ressources) :

- Oiseaux : Bruant des roseaux, Busard des roseaux (tous deux au hameau de Bassine), Buses, Chauves-Souris (noctulle, barbastelle), Chouettes chevêches et hulottes, Corbeaux freux, Corneilles, Eperviers, Faisans, Geais, Grives, Hérons, Moineaux, Mésanges (bleues, charbonnières, à longue queue), Perdrix, Pies, Pigeons (ramier), Pinsons du Nord, Tourterelles, Troglodytes, Vanneaux. Les faisans et perdrix sont issus du lâchage d'animaux semi sauvage, plus aucun spécimen de ces espèces ne peut se targuer du caractère sauvage. Enfin des cigognes noires ont été signalées en vol au-dessus du Sud de la commune, mais aucun site de nidification n'y est signalé.
- Mammifères : Chevreuils, Ecureuils (en expansion), Fouines, Hérissons, Lérots, Lièvres, Renards, Martre (assez rare). Des traces de castors sont signalées sur la commune de Somme-Leuze, cette espèce signalée en expansion en Wallonie devrait gagner à terme les ruisseaux du sud de la commune.
- Batraciens : Crapauds communs, Grenouilles, les 4 espèces communes de Tritons,
- Poissons : carpes, chabots, chevaines, épinoches, gardons, loches, ombres, perches, truites.
- Invertébrés : Limmées, Planorbes.

Il n'existe pas de société de pêche à Havelange, aucun endroit n'est d'ailleurs prévu pour cette pratique. Par contre la chasse est pratiquée avec assiduité en période autorisée. Plusieurs sociétés de chasse existent sur le territoire dont celles de Miécret et Porcheresse. La commune leur loue des terrains communaux, bois et plaines, pour l'organisation de leurs activités. Les locations portent généralement sur des baux de neuf ans et quatre portions du territoire sont concernées :

- Swahis, au Nord-Ouest de Havelange, couvrant 13 hectares de bois et 18 hectares de plaines ;
- Les bois entre Ramezée et Barvaux-Condroz, couvrant 41 hectares de bois et 1 hectares de plaines ;
- Les bois au Sud de Maffe, couvrant 11 hectares de bois et 69 hectares de plaines ;
- Les bois de Jeneffe, Miécret, Porcheresse, Rémont et le lieu-dit "Le Plantis", couvrant 243 hectares de bois et 155 hectares de plaines.

1.3.1.6 La sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement

Le bulletin communal est un vecteur de sensibilisation environnementale permanente dans de nombreux domaines liés à la préservation de l'environnement : gestion des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie, amélioration de la biodiversité, ...

Les actions menées par la commune concernent principalement la politique des déchets (voir section I.7.6.). Campagnes d'information, collectes sélectives, parc à conteneurs, réhabilitation de décharges ... sont autant de sujets qui ont fait l'objet de débats à Havelange.

Suite à la réalisation d'un éco-audit de la gestion des déchets ménagers en 1998, l'administration communale a développé une approche citoyenne participative tendant vers une évolution volontaire et responsable du comportement individuel de gestion des déchets. Cette approche citoyenne

²⁴ Les espèces piscicoles que l'on pourrait naturellement rencontrer dans ces rivières sont du type saumons et truites. Cependant, vu l'impossibilité qu'ont les saumons de remonter la Meuse et la piètre qualité de son eau, le saumon est absent de nos cours d'eau depuis plusieurs décennies.

introduit les notions de compostage, du tri des encombrants en vue d'en diminuer le volume, de sensibilisation des écoliers et des agents communaux.

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre, deux demandes de création d'arboretum ont été introduites en 1997 : l'une concernait les abords du nouveau hall omnisports (plants forestiers), l'autre les abords de l'école de Miécret (mare et verger). En 2004, seuls quelques arbres subsistaient autour du hall omnisports, quant au projet de Miécret, il est en attente qu'un groupement de personnes locales ne s'implique dans l'aménagement et la gestion du site pour voir le jour.

Une petite pépinière communale a été aménagée sur un terrain à Jeneffe. Son utilisation n'est pas intensive, elle permet principalement de mettre en réserve les plants non utilisés lors des opérations de plantations.

Un inventaire des risques de pollution a été établi en février 1996 par la Fondation Gouverneur René Close. En ce qui concerne l'assainissement et l'égouttage, il y est rappelé leur incidence sur les eaux de surface mais aussi souterraines, une bonne partie de l'entité se trouvant sur une assise perméable de calcaires carbonifères. Le secteur des collectivités et services est mis en cause vu l'absence fréquente de permis d'environnement pour le stockage de mazout. Les problèmes relatifs aux secteurs agricoles et des PME sont résumés dans les chapitres qui leur sont réservés²⁵.

Suite à la décision du Conseil Communal le 26 août 1998, Havelange adhère à la Convention relative à la gestion écologique des bords de route ("fauchages tardifs") proposée par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne.

Les bords de routes participent au maillage écologique à travers toute la Wallonie, dans les régions ouvertes, où les haies sont absentes, ce sont les seuls éléments constitutifs de ce maillage. Les bords de route ont toujours constitué des zones de refuges pour la flore et la faune sauvage. Le fauchage intensif, pratiqué durant de nombreuses années, favorise le développement des végétaux se multipliant par les racines, cette couverture végétale maintient les bords de routes verts mais réduit la biodiversité. Le fauchage tardif permet la création de zones de refuges pour la faune et la flore sauvage. Les différentes floraisons alors présentes constituent des milieux attractifs pour de nombreux insectes. Ils constituent également des aires d'abri et de reproduction pour de nombreux autres animaux (campagnols, mulots, ...).

De 1999 à 2002, 36 relevés floristiques ont été réalisés sur les bords de voiries communales (58 km pour 14 ha.). Ceux-ci ont permis d'identifier 164 espèces dont deux orchidées (*Listera ovata* et *Epipactis helleborine*) qui sont citées dans la législation relative à la protection de la flore²⁶. Les relevés floristiques montrent que la flore des talus et bords de routes est composée essentiellement de fleurs (74 %) et de graminées (16 %), les 10 % restant se répartissent entre des arbres (6 %) et des plantes rampantes ou grimpantes (4 %).

Au printemps de l'année 2004, deux agents détachés par l'Administration régionale (DGRNE) sont venus observer l'ensemble des zones de fauchage tardif. Leur rapport a confirmé l'intérêt de l'opération et recommandé la poursuite du mode de gestion. L'ajout de nouvelles zones a été présenté comme une opportunité sur le plan écologique. Cependant, à l'heure actuelle, la commune n'envisage pas d'augmenter le nombre de voiries concernées.

²⁵ Sont principalement mis en cause : les fumures, le stockage des hydrocarbures et les permis d'environnement. Les entreprises industrielles les plus importantes sont en ordre.

²⁶ Considérées comme partiellement protégées (interdiction de commerce et de destruction intentionnelle) ou faisant l'objet de limitations de prélèvement en vertu de l'annexe V de la Directive 92/43/ et/ou de l'annexe III de la convention de Berne.

La commune assure un suivi des problèmes de pollution auxquels elle est soumise. Elle a de bonnes relations avec les services de la Division de la Police de l'Environnement (DPE), qui l'a aidée sur des dossiers plus sensibles.

1.3.2 Risques et menaces potentiels sur l'environnement

1.3.2.1 Risques naturels

On rappellera que la problématique des inondations a déjà été abordée (cf. sous-section 1.2.3.2.) dans la foulée de la description de l'hydrographie.

L'histoire de Havelange montre que la pluviométrie ne peut, à elle seule, provoquer des débordements de cours d'eau. C'est plutôt la présence d'obstacles à l'écoulement de l'eau dans le lit mineur des cours d'eau qui se révèle être le facteur déterminant à l'origine des inondations.

Néanmoins, l'eau de pluie a un impact sur le sol et le sous-sol de l'entité au niveau des phénomènes karstiques. L'eau de ruissellement possède en effet une action dissolvante²⁷ sur les roches calcaires superficielles et/ou souterraines de l'entité.

Selon le nouvel atlas wallon du karst, seuls les alentours du village d'Ossogne sont concernés (essentiellement à hauteur de l'ancienne carrière proche du cimetière). Notons cependant que la difficulté à localiser l'emplacement de la source du Hoyoux, à l'Est de Buzin ou au Sud de Chantraine, est probablement liée à l'existence d'un phénomène karstique de type « perte et émergence ».

1.3.2.2 Appauvrissement de l'écosystème

Les gestions différentes et non concertées entre propriétaires voisins des bois privés peuvent conduire à un morcellement des écosystèmes et à un appauvrissement de la biodiversité.

La rareté des haies et d'arbres isolés sur le plateau central ne permet pas l'existence de couloir écologique. Notons néanmoins que la couronne hémi-circulaire de bois reliant le Nord de la commune au Sud en passant à l'extérieur par l'Est, forme une large aire de circulation pour de nombreuses espèces inféodées au milieu forestier.

La présence d'une végétation invasive à certains endroits précis du territoire communal a par ailleurs été constatée. Cette végétation non indigène, qui se développe principalement sur des talus de bords de routes ou de chemins non entretenus, a un impact négatif sur le biotope local car elle le banalise (diminution de la biodiversité). Cet appauvrissement est relativement rapide car les espèces invasives (renouées du Japon, ...) ont une capacité de prolifération (reproduction végétative) supérieure à celle des végétaux indigènes. Un foyer de Renouées du Japon est notamment répertorié à la sortie de Maffe vers Somal, autour d'un bâtiment servant de relais électrique. Il serait intéressant de l'éradiquer²⁸ avant qu'il n'essaime d'autres foyers.

²⁷ Elle s'acidifie au contact du dioxyde de carbone présent dans l'humus.

²⁸ Aucune méthode reconnue n'existe actuellement, une possibilité de traitement résiderait dans le fauchage régulier des plants de manière à épuiser la plante, ou de pulvériser au "Garlon", d'ensuite traiter la surface à la chaux et enfin de replanter des espèces couvre-sols au travers d'un feutre tressé imputrescible.

I.3.2.3 Risques liés à l'activité économique

La commune de Havelange ne connaît pas de chancre industriel sur son territoire. Il existe par contre plusieurs anciens sites d'activités économiques qui seraient potentiellement contaminés. Ceux-ci ont été identifiés par la commune lors de l'inventaire de 2001 et complétés par la SPAQuE (en 2003) et par la commune elle-même dans le cadre de diagnostics réguliers. Notons qu'à ce jour, aucun de ces sites n'a fait l'objet d'un arrêté de désaffectation ou de réhabilitation ; ils ne sont donc pas reconnus en tant que tel comme SAED. Néanmoins, certains pourraient présenter des risques non négligeables pour l'environnement. En 2001, la commune avait identifié les sites suivants :

- l'ancienne carrière de grès d'Ossogne ;
- l'ancienne carrière de grès du Bois Thys à Miécrot ;
- la meunerie Pire à Havelange ;
- la scierie des frênes du Condroz à Havelange.

La SPAQuE a complété cette liste avec :

- l'ancienne carrière de terres plastiques d'Ossogne (décharge sauvage) ;
- l'ancien garage - station-service²⁹, situé au 157 rue de la Station à Havelange ;
- l'ancienne carrière d'Homezée.

A ce jour, l'ancienne carrière de grès d'Ossogne a été réhabilitée, l'ancienne meunerie a été réaffectée en magasin³⁰ et la scierie est toujours en activité. La carrière de Miécrot a été reconvertie en décharge de classe 3, gérée par le BEPN.

Les sites préoccupants à ce jour sont donc au nombre de trois. La carrière de terres plastiques d'Ossogne a fait l'objet d'un dossier de demande de réhabilitation³¹, qui est actuellement traité au niveau des services de l'administration régionale. La station-service et la carrière d'Homezée n'ont pas encore été soumis à des études approfondies ; la SPAQuE les a repris comme sites potentiels de faible risque mais ne les a pas classés comme prioritaire.

Dans son rapport de février 1996, la Fondation Close établit dans son "Inventaire des risques de Pollution" que plusieurs exploitants ne possèdent pas de permis d'environnement ou ne sont pas en ordre vis-à-vis des conditions décrites dans lesdits permis, notamment au sujet des cuves à mazout enterrées et aériennes³².

Par rapport à la centrale nucléaire de Tihange, l'entièreté de la commune se trouve dans la sphère d'influence des risques potentiels :

- toute la zone au nord d'un arc de cercle reliant les lieux dits "Pickem" (Sud de Bormenville) au bois du Pecheri (Nord du Gros Chêne) en passant par Jeneffe et Chantraine se trouve dans la zone dite "de confinement" (rayon de 10 à 20 km depuis Tihange) ;
- la partie de la commune située au Sud de cette même ligne se trouve dans la zone dite "d'approvisionnement en pastilles d'iode" (rayon de 20 à 30 km depuis Tihange).

²⁹ Etablissement Hertencant

³⁰ Orga (établissements Goffin)

³¹ Diagnostic environnemental réalisé par le bureau IRCO

³² Il ressort de nos entretiens avec des personnes ressources que les acteurs économiques, notamment les agriculteurs, expliquent cette carence par une trop grande complexité des démarches administratives à entreprendre pour être en conformité.

Pour être complet sur ce sujet, il convient d'ajouter que le territoire communal est également situé sur l'axe des vents par rapport à la centrale de Chooz (Givet), située à 40 km au Sud-Ouest.

I.3.2.4 Risques liés à l'activité agricole

En absence d'implantation d'industrie polluante et de tourisme de masse, les principaux problèmes potentiels se situent au niveau du secteur agricole.

En cette matière, les effluents d'élevage (fumier, lisier, purin), en l'absence de certaines précautions lors du stockage et de l'épandage, peuvent représenter des risques pour l'environnement. Or on constate que le stockage du fumier n'est conforme que dans 35 % des cas. Ils peuvent en effet contaminer les eaux et répandre des odeurs désagréables. Les citernes aériennes constituent aussi en cas de fuite des engrais liquides ainsi stockés, un risque potentiel.

Les techniques actuelles d'amendement du sol utilisées par les agriculteurs ne produisent pas d'effet néfaste à l'environnement.

On note que la charge animale à l'hectare atteint la limite du supportable par rapport aux menaces qu'elle peut représenter pour l'environnement et notamment sur les taux de nitrates des nappes souterraines.

Comme sur la plupart des territoires dévolus à l'agriculture, on observe que les pratiques de cultures, par contre, induisent une teneur élevée en nitrate dans les eaux souterraines. Or, comme on l'a vu supra (I.2.4), la nature de certains sols locaux les expose à tout type de pollution par infiltration. Cet aspect est donc à surveiller (ce que fait déjà globalement *Nitrawall* au travers de ses mesures).

Sur les 179 cuves répertoriées chez les agriculteurs de la commune, 11 ont une capacité égale ou supérieure à 3.000 litres. Aucune ne serait couverte par une autorisation d'exploiter.

I.3.2.5 Nuisances et risques divers

La structure géologique et la topographie locale confèrent à l'ensemble du territoire communal un caractère sensible au point de vue de la pollution des nappes phréatiques. Compte tenu de la présence dans le sous-sol d'importantes nappes exploitées comme source d'eau potable, une attention particulière doit donc être accordée à leur protection. Notons que le captage que possède l'AIEC à Bassine semble mal protégé contre les pollutions organiques et d'ores et déjà affecté par des effluents d'élevage. De plus, il serait touché lors du déversement accidentel d'un contaminant sur la N63 qui croise le synclinal dans lequel le captage est localisé.

De part sa position au sein de la zone de manœuvres des avions militaires basés à Florennes, il convient de situer Havelange dans le contexte de la navigation aérienne. Les manœuvres à basse altitude, minimum 1.000 pieds sont la source de pollutions sonores et un risque pour la sécurité des habitants (on rappellera le grave accident de 2003 ayant touché les hameaux de Failon et de la Foulerie).

Plusieurs des villages de l'entité ont possédé dans le passé une décharge publique : celle de Miécrot était située dans une ancienne carrière entre ce village et Havelange. Elle est devenue décharge de classe 3 gérée par BEPN. Deux autres anciennes décharges sauvages constituent actuellement un

problème. Il s'agit des anciens sites d'extraction de terre plastique aux alentours d'Ossogne. Un de ces sites est réhabilité, tandis que pour le second les études de caractérisations entreprises par la SPAQuE sont en cours.

Alors que les dépôts « sauvages » d'immondices sont très rares, l'incinération individuelle des déchets est une pratique encore fort répandue dans la population.

De manière générale, il semblerait que le personnel d'entretien communal ne soit pas assez sensibilisé aux nouvelles problématiques environnementales, de manière à être apte à surveiller ce patrimoine naturel de qualité et à prendre des initiatives en vue de sa préservation³³...

I.3.3 *Structure paysagère*

Selon la classification des "territoires paysagers de Wallonie"³⁴, Havelange se trouve sur le moyen plateau du vrai Condroz.

La convention européenne du paysage, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004, apporte une nouvelle approche de la notion en la définissant comme « *une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation* ». Cette définition apporte deux nouvelles dimensions :

- la prise en compte des actions humaines ;
- l'intérêt potentiel pour différents types de paysages (exceptionnels ou pas) à condition qu'ils soient représentatifs.

Le caractère rural de la commune ressort clairement des chiffres relatifs à l'occupation du sol, près de 90 % de la superficie totale sont en zones non bâties.

L'entité de Havelange offre une multitude de paysages intéressants sur l'entièreté de son territoire. Elle peut néanmoins être partagée en 3 zones distinctes :

- la première que nous appelons "les hameaux de Flostoy", au Nord-Est de Havelange, est marquée par un relief relativement marqué, une couverture boisée importante et la présence de village (Flostoy) et hameaux aux caractéristiques urbanistiques et architecturales préservées. Une succession de bois, bois d'Ossogne, bois de Golâ, bois de Bormenville, bois d'Offoux et bois Brûlé isole cette zone du reste de l'entité ;
- la deuxième est appelée "la bande centrale", s'étendant de Havelange à la route N 938. Le relief y est moins accidenté, les espaces agricoles ouverts et uniformes y prédominent, les villages présentent un noyau central au bâti typique complété par des constructions récentes le long des voiries d'accès. Elle est délimitée au Nord par la succession de bois évoquée plus haut et au Sud par la crête de partage des eaux entre les bassins du Hoyoux et de l'Ourthe, crête séparant le Condroz de la Famenne ;
- en fin, la troisième, "la bande méridionale", se trouve au Sud de la route N 938, le relief y est plus marqué, avec une crête boisée entre les vallées de la Somme et de l'Eau d'Heure. Les surfaces boisées sont très importantes et le bâti est composé de quelques hameaux isolés.

Comme nous le verrons plus loin (II.1), le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort reconnaît plusieurs périmètres d'intérêt paysager sur le territoire communal. L'un des objets du schéma de

³³ Il faut notamment regretter la mort annoncée de plusieurs arbres centenaires suite à la pulvérisation au niveau du sol de produits très agressifs...

³⁴ *Les territoires paysagers de Wallonie*, CPDT (sous la Direction de Claude Feltz), 2004

structure est de proposer, en cette matière comme dans les autres, une analyse plus détaillée afin de révéler des "richesses" qui n'apparaissent pas à l'occasion d'un *survey* général.

En matière de protection des paysages, la Région wallonne dispose d'une convention avec l'ADESA³⁵ qui vise à étudier d'une manière plus approfondie la notion de périmètre d'intérêt paysager et de point de vue remarquable au sein des différents plans de secteurs. En ce qui concerne le secteur de Namur, l'inventaire n'a pas encore été programmé. Par souci de cohérence, nous nous sommes néanmoins appuyés sur la méthodologie proposée par cette association.

Le principe de l'analyse consiste à diviser un territoire en différentes "unités visuelles" (aussi appelées "entités paysagères") afin de mieux comprendre les liens qui existent entre les différents éléments constitutifs des paysages. Cette analyse permet de disposer d'une perception d'ensemble de la zone étudiée (dans le cas présent, tout le territoire communal). Celui-ci facilitera l'identification des zones sensibles, des lignes de vue, des points de vue remarquables et des éléments perturbateurs du paysage au sein du périmètre considéré.

I.3.3.1 Unité visuelle n°1

Située à l'extrême Nord-Est de la commune, elle présente un paysage agricole semi-ouvert. Elle est délimitée au Nord par la crête séparant l'entité d'Havelange du village de Sorée (Gesves), à l'Est par une succession d'alignements d'arbres le long de différentes voiries orientées Nord Sud, au Sud par un autre alignement d'arbres le long d'une voirie sur une crête et par un bois, et à l'Ouest par une succession de bosquets.

Cette unité visuelle, coincée entre deux crêtes, est traversée d'Est en Ouest par une autre crête de moindre importance. Elle n'est pas urbanisée et comporte un bosquet en son centre, une prairie complètement entourée d'une haie au Nord-Ouest, un étang artificiel à l'Est et plusieurs reliquats plus ou moins marqués de haies bocagères.

Il s'agit d'un paysage varié où champs et prairies sont présents en superficie équivalente et où les reliquats bocagers apportent les éléments verticaux nécessaires à briser l'élévation en pente douce des deux flancs du vallon.

I.3.3.2 Unité visuelle n°2

Voisine de l'unité n°1, située au Nord du hameau de Doyon, elle présente un paysage agricole semi-ouvert. Une crête la divise d'Est en Ouest, au Sud de celle-ci se trouve un champ presque entièrement ceinturé de bois, tandis qu'au Sud se trouve une prairie délimitée à l'Est et au Sud par des bois, alors qu'un alignement d'arbres la referme vers l'Ouest.

L'unité ne comporte aucun bâtiment. L'absence complète de point de repère, végétal ou autre, la rend relativement peu intéressante.

³⁵ Association de DEfense de la Senne et de ses Affluents

I.3.3.3 Unité visuelle n°3

Elle aussi voisine de l'unité n°1, mais située au Sud du hameau de Doyon, elle présente un paysage agricole ouvert. Elle est délimitée au Nord par les arbres du parc du château de Doyon, à l'Est par une route encaissée que surmonte une ligne moyenne tension, des alignements d'arbres le long de route la délimite au Nord et à l'Ouest. L'alignement du Nord se tient sur une crête.

L'unité visuelle présente une pente douce s'élevant du Nord vers le Sud. Elle comporte quelques habitations au Nord-Est, mais est dépourvue de végétation arbustive en son centre, ce qui la rend relativement monotone.

I.3.3.4 Unité visuelle n°4

Elle s'étend entre le hameau de Doyon, celui de Froidmont et celui d'Evelette (Gesves). Elle présente un paysage agricole semi-ouvert. Elle est délimitée au Nord par les bois de Chauffour, à l'Est par une peupleraie en bordure de propriété, à l'Ouest par un alignement de feuillus le long d'un chemin et au Sud par une ligne de crête.

Cette unité présente un vallon orienté Nord Sud en pente douce. On y trouve quelques alignements d'arbres et une petite zone humide au fond du vallon. Deux petit noyaux bâtis sont présents, le premier au Sud-Ouest est constitué de maisons appartenant au hameau de Doyon, le second au Sud comprend deux maisons accolées.

Le paysage est dépourvu de point d'appel mais est caractérisé, au Nord, par la ligne d'horizon faite d'une crête boisée uniforme qui offre une profondeur de champs importante ainsi qu'une structure naturelle intacte.

I.3.3.5 Unité visuelle n°5

Cette unité visuelle se situe à l'Est de Froidmont, de par sa faible superficie et sa topographie, elle présente un paysage agricole fermé dépourvu de bâtiment. De forme triangulaire, elle se compose d'un pré délimité au Nord et au Sud par des bois, et à l'Ouest par une crête et une drève d'épicéas.

Un ruisseau s'écoule au centre du vallon, les quelques arbres poussant le long de son cours viennent briser la monotonie des pentes douces et herbeuse du vallon.

Au loin, vers l'Est un pylône d'une ligne haute tension émerge au-dessus des bois et fait office de point d'appel.

I.3.3.6 Unité visuelle n°6

Dernière unité visuelle du hameau de Doyon, située au Nord-Ouest de la ferme Le Côrû, elle présente un paysage agricole fermé, en légère pente vers le Nord-Est.

Délimitée par des bois au Nord, à l'Est et au Sud, ainsi que par un alignement d'épicéas à l'Ouest, l'unité présente un petit bosquet en son centre, mais aucun élément bâti.

Cette unité présente un paysage ordinaire, sans élément particulier rehaussant son intérêt.

I.3.3.7 Unité visuelle n°7

Première unité visuelle du secteur Barsy, Eméville et Flostoy, l'unité n° 7 se situe à l'Ouest de ce secteur, entre La Béôle et le hameau de Frisée (Gesves), elle présente un paysage agricole ouvert et mixte qui se prolonge à l'Ouest au-delà des limites communales. Elle est délimitée au Nord par le bois "Les Aunias", un alignement de feuillus bordant un chemin en crête entre Barsy et Doyon, et la peupleraie au Nord du Hameau de La Béôle. Au sud c'est une succession de bois, celui des Dames, celui de Marche et un troisième au Sud de Barsy qui délimite l'entité, à l'Est la crête entre Barsy et La Béôle reprend ce rôle, ainsi qu'une autre au Sud de Barsy. Alors qu'à l'Ouest l'entité est limitée par un bosquet allongé de conifères et une série d'alignements de feuillus traversant le hameau de Frisée.

Quelques bosquets et haies éparses sont présents sur l'unité, surtout au Nord de Barsy. Trois noyaux d'habitat marquent le paysage. Il s'agit à l'Ouest du manoir de Froide Fontaine, imposant de part ses hauts murs de pierres verticaux et du hameau de Barsy, à l'habitat traditionnel s'étirant sur une crête, et du côté Nord-Est du hameau de la Béôle aux bâtiments mêlant l'architecture traditionnelle à des constructions plus récente comme les deux grands hangars agricoles en béton dont l'intégration n'est pas une réussite.

Le clocher de l'église de Barsy constitue un point d'appel visuel, de même que le manoir de Froide Fontaine, surtout si l'on observe l'entité depuis l'Est. Vers l'Ouest c'est le château d'eau à proximité de Frisée qui constitue un point d'appel visuel.

Vers le Nord-Est, les perspectives sont canalisées par des alignements végétaux jusqu'à une crête, au-delà de La Béôle, distante de 3 kilomètres. Vers le Sud-Ouest, le phénomène est similaire et accentué par une crête moins importante au milieu de l'entité et de même orientation.

Selon l'axe Sud-Ouest Nord-Est, les profondeurs de champs sont très importantes alors que suivant un axe perpendiculaire la vue est brisée rapidement par une crête moins importante, un bosquet ou une haie haute.

Vu depuis l'Est, il s'agit d'une entité possédant un intérêt paysager certain, plus intéressant lorsque le damier des prés, des champs de maïs ou de blé est bien en place. Le clocher de Barsy sert de point d'accroche positif au regard, par contre, situé sur une crête plus à l'Est, un pylône électrique rouge et blanc surmontant le village de Barsy marque malencontreusement l'horizon, le hangar agricole rouge vif situé en contrebas, au Sud du village, marque également le paysage. Vu depuis La Béôle les avants plans sont monotones car constitués de prés aux pentes douces formant un vallon dépourvu de repère vertical, plus loin le regard se pose sur les bois et les haies signalant Froide Fontaine et Barsy.

I.3.3.8 Unité visuelle n°8

Située à l'Est et au Sud de Barsy, elle se différencie de la précédente par la pente plus importante qui descend vers le ruisseau de Barsy. Délimitée au Nord par une crête nue reliant Barsy à La Béôle, à l'Est par un talus arboré bordant la route reliant La Béôle à Flostoy, au Nord par un premier bois entre Barsy et Eméville, et un second au Sud de Barsy et à l'Est par une crête peu arborée.

Le paysage est agricole ouvert, dépourvu d'arbres à l'exception de ceux bordant l'entité. Depuis l'Est, le noyau bâti de Barsy sur une crête tranche avec les champs et prés sans élément de verticalité. Vers le Sud, le long de la route joignant Barsy à Eméville, quatre maisons contiguës en

Pierre de taille et leurs dépendances (dont une série de garages en anciennes briques rouges) constituent le reste du bâti de la zone.

Le paysage est traversé par la ligne haute tension Tihange-Ciney, dont la succession des pylônes nuit à la perception du caractère bucolique de cette unité.

I.3.3.9 Unité visuelle n°9

Située au Sud-Ouest de Barsy, l'unité visuelle n° 9 présente un faciès proche de l'entité n°7. Elle présente néanmoins un relief moins vallonné et une largeur plus étroite délimitée par deux bois : celui de Marche au Sud et un autre (sans nom) au Nord.

L'entité est délimitée à l'Est par les bois et peupleraies au Sud de Barsy, mais la vue porte beaucoup plus loin vers les bois du Pèlerin et de la Carocherie, enfin à l'Ouest plusieurs haies bordant une maison inoccupée et deux bosquets sans noms referment l'entité.

Le paysage est agricole et ouvert et ne présente que quelques arbres isolés comme éléments de verticalité. Le hameau "Les Clavias" situé au Nord-Ouest de l'entité comprend 3 ou 4 maisons récentes, c'est la seule trace d'habitat de l'entité. Celle-ci est parcourue par un fossé de drainage, orienté Sud-Ouest Nord-Est qui limite les prairies au Sud et un champ au Nord. La ligne haute tension Tihange-Ciney marque l'horizon Est de ses pylônes et fils électriques.

Peu d'éléments différents composent cette unité, et l'homogénéité de ses lignes d'horizon ne lui confère que peu de dynamisme.

I.3.3.10 Unité visuelle n°10

Constituée d'un plateau entre La Béôle à l'Ouest, Froidmont et ses peupleraies au Nord, Les Echavées (Ohey) à l'Est et le bord du plateau au Sud, cette unité présente peu d'intérêt paysager.

Cette unité présente un paysage agricole largement ouvert. L'Ouest de ce plateau présente un aspect dénudé, le centre comprend trois petits bosquets et une haie sauvage d'aubépines, tandis que la végétation de la partie Est se compose de longs alignements de feuillus bordant deux voies d'accès à la ferme Le Côté, Ceux-ci structurent géométriquement le paysage. Outre cette ferme et ses dépendances, le hameau de La Béôle constitue un second noyau bâti traditionnel comprenant notamment une ferme en carré.

La ligne à haute tension Tihange-Ciney traverse de part en part cette unité, qui est également concernée par une ligne électrique de moyenne tension soutenue par des poteaux en béton (dont un double, situé en limite Sud-Ouest de l'unité et soutenant une nacelle métallique, constitue un point d'appel visuel négatif).

I.3.3.11 Unité visuelle n°11

Située au Sud de l'unité précédente, elle s'en différencie par une pente plus marquée, orientée au Sud. Présentant un paysage agricole semi-ouvert, elle est délimitée au Nord par la rupture de pente marquant le dessus du vallon, reliant le bois du pèlerin à Barsy, à l'Est par les bois de la Carocherie, de Posserou et les bosquets (sans nom) dans l'alignement de ces deux derniers, au Sud par la route

remontant d'Emeville, bordée d'un bois, et du bois s'étendant d'Emeville à Barsy, en fin à l'Ouest par les limites urbanisées de Barsy.

L'espace se partage entre champs et prairie, seule la partie Nord-Est comprend trois zones boisées étroites et allongées. Un noyau bâti de maisons traditionnelles se trouve au carrefour des routes délimitant le Sud de l'unité ainsi qu'aux abords du hameau d'Emeville.

La ligne haute tension Tihange-Ciney traverse de part en part cette unité. Ces pylônes viennent briser le champs visuel vers l'Ouest.

La faible présence d'éléments structurants du paysage de cette unité ne permettent pas de la considérer comme présentant un intérêt.

1.3.3.12 Unité visuelle n°12

Située au Nord-Ouest de Flostoy, cette unité présente un paysage agricole fermé sur une pente orientée vers le Sud. Elle est limitée au Nord par le bois de la Carocherie, à l'Est par la crête descendant de ce bois vers Flostoy, au Sud par la route arborée reliant Flostoy à La Béôle, et à l'Ouest par un alignement de bosquets.

La présence de deux petits bosquets et d'alignements d'arbres structure le paysage et accentue la perception des limites de l'unité. L'unité est dépourvue d'éléments bâtis. Au bas de l'unité, vers le Sud, se trouve un étang artificiel.

Cette unité présente un caractère naturel, varié et préservé. Ses qualités paysagères sont indiscutables.

1.3.3.13 Unité visuelle n°13

Elle est constituée d'un fond de vallée de faible superficie, entre l'unité visuelle n°8 et le château d'Emeville. Limitée au Nord comme à l'Ouest par des bois, à l'Est par l'alignement de maisons décrites dans l'unité n°8 et au Sud par un alignement de feuillus surmontant un talus.

Le paysage est rural, constitué de deux prairies séparées par le ruisseau de Barsy. L'unité est dépourvue de bâtiment, seules les quatre maisons contiguës limitant la zone à l'Ouest sont visibles. Il se dégage de cette unité une impression de nature domestiquée (comme dans un jardin à l'anglaise), probablement créée par l'absence de clôtures visibles et par les prairies broutées rases comme si elles faisaient l'objet de tontes régulières.

Le ruisseau de Barsy trace un sillon longitudinal au milieu du vallon, il constitue une ligne d'appel visuel d'autant plus forte que son tracé est appuyé par une ripisylve formant une bande végétale continue et surélevée d'une trentaine de centimètres au-dessus des prairies. Quelques arbres isolés marquent également de leur présence le cours du ruisseau.

Le paysage offert donne l'impression d'une nature semi-domestiquée, à laquelle l'homme laisse un certain degré de liberté de développement. Son intérêt paysager est élevé.

I.3.3.14 Unité visuelle n°14

Cette unité est constituée des paysages s'étendant au Nord et à l'Est de Flostoy. Ils sont délimités au Nord par le bois de la Carocherie, de la Triche Jauquette et de la zone boisée du Douaire, à l'Est par les bois entourant le château d'Homezée et le bois de Golâ, au Sud par le talus de la route reliant Flostoy à Montegnet, et à l'Est par un alignement d'arbres symbolisant une crête descendant du bois de la Carocherie vers Flostoy et les bois derrière le château de Flostoy.

Le relief et la couverture au sol en font une unité au paysage agricole semi-fermé, où sont présents quelques noyaux bâtis au cœur de prairies et de champs que séparent à certains endroits des haies ou reliquats de haies. On y trouve également de petits bosquets, des étangs artificiels et le ruisseau de Barsy ainsi que la fin de celui de Montegnet.

Trois noyaux bâtis marquent cette unité, au Nord l'imposante ferme du Pèlerin est adossée au bois du même nom, à l'Ouest le hameau de Flostoy est masqué derrière des écrans de végétation et au centre la ferme de l'ancien moulin de Masseret étale en enfilade ses différents hangars. La ferme du Pèlerin est un bâtiment en pierre de taille, à trois niveaux sous la toiture, ouverte vers le Sud sur un vallon où plusieurs étangs ont été aménagés. Le hameau de Flostoy comprend un château de forme rectangulaire au milieu d'un parc arboré, l'église de Flostoy, la ferme en carré ainsi que des maisons à l'architecture traditionnelle, difficilement visible de part sa situation dans un creux de terrain et de l'abondante couverture arborée caractérisant les lieux. Seul le clocher de l'église peut être aperçu au-dessus des arbres depuis quelques points de vue élevés.

La ferme de l'ancien moulin Masseret est accolée à un ensemble de bosquets et de peupleraies, deux autres bosquets se trouvent le long du ruisseau d'Ossogne (issu de la confluence du ruisseau de Barsy et du Montegnet).

Le paysage est resté très naturel, il n'est concerné par aucun élément artificiel disgracieux (si ce n'est les hangars agricoles de la ferme de l'ancien moulin Masseret). Les voiries parcourant l'unité visuelle possèdent un caractère étroit et se font discrètes, masquées généralement derrière un talus, une haie ou un alignement d'arbres. Les différents horizons présentent une même trame homogène de crêtes surmontées de bois.

De par les légers bombements présents dans cette unité, la répartition des champs, prairies, bois, haies et noyaux bâtis offre un tableau équilibré, seulement troublé par le passage de la N983.

Cette unité présente comme la précédente un réel intérêt paysager.

I.3.3.15 Unité visuelle n°15

Cette unité est située entre le château de Flostoy et celui d'Eméville. Elle est délimitée au Nord par un bois faisant la jonction entre ces deux châteaux, à l'Est et à l'Ouest par les parcs des deux châteaux et au Sud par quelques alignements de feuillus et de conifères le long de la route reliant Flostoy à la chapelle du Sacré Cœur de Jésus.

Cette unité verdoyante présente peu de relief et est composée de deux prairies séparées par le ruisseau de Barsy. La nature y semble moins jardinée que dans l'unité n°11. On y trouve quelques arbres isolés le long du cours d'eau.

On retrouve le sentiment de nature semi-domestiquée évoquée pour l'unité n°13, libre de s'exprimer selon des limites fixées par l'homme. Néanmoins, l'intérêt paysager est ici qualifié de modéré.

1.3.3.16 Unité visuelle n°16

Cette unité, en forme de "L", située à l'Est de la commune, est coincée entre le parc du château d'Eméville à l'Est et au Nord, un alignement de bois dont celui de la Grande Borne au Sud, un chemin bordés d'arbres et d'arbustes à l'Ouest.

Assez étroite et étirée, elle présente un paysage agricole ouvert, sans relief, et composé essentiellement de champs. Le seul élément bâti est la Sacré Cœur de Jésus, au centre de la limite Nord. La ligne haute tension Tihange-Ciney passe à l'Ouest de l'unité, ses pylônes constituent un important point d'appel visuel. La route reliant Flostoy à la ferme Belle Vue traverse l'unité.

Le Sud de l'unité s'ouvre par endroits sur le large plan visuel de l'unité n°17, ainsi que sur la ligne haute tension s'étirant vers le Sud-Est.

Le manque de relief et d'éléments structurants au sein de sa partie Est laisse à l'observateur un sentiment d'espace « vide ». Globalement, l'intérêt paysager de cette unité est modéré.

1.3.3.17 Unité visuelle n°17

Avec cette unité, une des plus grande autour du hameau de Flostoy, commence le secteur de La Caracole. Elle présente un paysage agricole largement ouvert et dépourvu d'élément bâti. Elle est délimitée au Nord le bois de Marche, à l'Est par un chemin bordé d'arbres et d'arbustes et le bois de la Grande Borne, au Sud par le bois Jolifau et quelques autres bosquets dans son prolongement et à l'Est par les courbes les plus hautes du plateau s'étendant entre Rempache (Gesves) et Buresse (Hamois). La Caracole en est le point le plus élevé, la pente s'incline doucement vers le Nord-Ouest avant de s'aplanir en un plateau.

A part trois petits bois, l'entièreté de la superficie est dévolue aux cultures, aucun arbre isolé ni aucune haie n'est présent sur cette unité, juste un alignement d'une dizaine d'arbres en limite Ouest et le long de la route reliant Flostoy à la ferme Belle Vue. La ferme de la Belle Vue, visible de loin, représente le seul noyau bâti de l'entité.

De La Caracole, la vue porte bien au-delà des limites de l'unité, sur les bois de Gramptine (Gesves) en direction du Nord-Ouest, sur crête supportant le hameau de La Béôle au Nord et Triche Jauquette au Nord-Est. Par contre le bas plateau du Nord de l'unité est masqué par une série de gros bosquets, seule l'aire devant la ferme Belle Vue est visible. Vers l'Est, ce plateau est encadré de bois, alors qu'à l'Ouest ses limites sont plus floues, l'horizon étant ouvert sur un plateau traversé par la ligne haute tension Tihange-Ciney, dont l'enfilade de pylône accroît l'impression d'espace homogène.

Vu du Sud, le nombre de bosquets est plus important, mais la sensation de grand espace est indéniable.

Le coin Nord-Ouest est traversé par la ligne haute tension Tihange-Ciney. Celle-ci se laisse observer sur une grande distance à travers l'entité depuis La Caracole, mais du fait de l'éloignement,

elle se banalise. Vu du Sud de l'unité, l'alignement des pylônes, plus haut que les bois avoisinants, constitue une ligne d'appel visuel tranchant nettement avec le paysage environnant.

I.3.3.18 Unité visuelle n°18

L'unité visuelle n°18 s'étire du Nord au Sud depuis Flostoy jusqu'au lieu dit "Le Plantis", le point le plus haut de cette unité, 500 mètres à l'Est de La Caracole. L'unité est délimitée au Nord par la route reliant Flostoy à la ferme Belle Vue et celle en contrebas d'un talus, reliant Flostoy au bas de Montegnet, à l'Est par la crête séparant le bassin versant du ruisseau de Bary de celui du ruisseau de Montegnet, au sud par plusieurs bois dont celui de la Sartaine, et à l'Ouest par une autre succession de bois dont ceux de la Golette et du Lomba. Elle présente un paysage agricole ouvert présentant de léger bombement et une pente régulière s'élevant de Flostoy jusqu'au Plantis.

La partie haute de l'unité, où la pente s'aplanit, est exclusivement consacrée aux cultures. Elle est dépourvue d'arbre ou de haie. La partie intermédiaire, en pente descendante vers Flostoy, ne supporte qu'un petit bosquet et est aussi consacrée aux cultures. Sur l'Est de la partie basse on trouve des prairies séparées par des reliquats de haies, perpendiculairement à la pente, donnant un aspect bocager au lieu.

Cette unité ne possède que peu d'éléments bâtis, une grange en bois sur Le Plantis, l'église et trois habitations de Flostoy, une petite grange au Nord, ainsi que deux bâtiments le long de la route reliant Flostoy à la ferme Belle Vue. Ces bâtiments se veulent discrets, et seul le clocher de l'église constitue un point d'appel dans le bas de l'unité.

L'unité est divisée par une ligne électrique moyenne tension qui descend du Plantis parallèlement à la route reliant La Caracole à Flostoy. Certains des pylônes, de petite dimension, sont masqués dans la végétation des haies ou des bois délimitant l'unité.

Depuis Le Plantis la vue porte vers le Nord au-delà des limites de l'unité, sur les bois de Triche Jauquette et de Clavias Grimont.

Vu depuis le bas, l'unité propose une succession de plans jusqu'au sommet, haies délimitants des prairies, morceaux de haies et arbres isolés, prairies nues et enfin champs. Depuis le sommet le regard ne s'attarde pas sur l'unité mais va chercher les points de repère visuel sur l'autre versant ainsi que la ligne d'horizon, éloignée, qui offre un large champ visuel.

I.3.3.19 Unité visuelle n°19

L'unité visuelle de Bormenville est assez diversifiée. Elle constitue un paysage agricole mixte et ouvert. Délimitée au Nord par différents bois soulignant la crête où se trouve La Caracolle, à l'Est par le bois de la Lapinière, au Sud par l'alignement de feuillus le long de la N97, et à l'Ouest par les bois de Buresse et Del Fagne (Hamois). Elle se présente comme un vallon orienté Sud-Ouest Nord-Est aux pentes douces et régulières. Au cœur de l'unité, le hameau de Bormenville entoure son château en ruine.

Contrairement à l'unité précédente, la couverture arborée est très développée, notamment le long des voiries qui parcourent l'unité. Deux des trois routes descendant vers le château de Bormenville se présentent sous forme de drèves, ce qui structure efficacement le paysage.

La partie Ouest est largement ouverte, seuls quelques arbres isolés ou alignés apportent une touche de verticalité au milieu des prairies et des champs, majoritaires. La partie Nord-Est présente un faciès proche, l'existence de trois bosquets et de bouquets d'arbres, notamment le long d'un petit ruisseau font oublier l'impression de vide ressenti pour la partie Ouest. Enfin la partie Sud-Est comprend, outre des éléments arborés en nombre, les éléments bâtis les plus étendus de l'unité. Les différents alignements de feuillus donnent à cette partie une forme rectangulaire.

Les haies, ponctuées d'arbres, les quelques groupements d'arbres au sein des prairies, ainsi que ceux qui ponctuent le tracé du ruisseau et des étangs artificiels remplissent régulièrement l'espace.

Le centre de l'unité est occupé par le hameau de Bormenville qui se fait discret au sein des arbres ornant les jardins et les parcs privés. Le château ne constitue un point d'appel que depuis la partie Nord-Est, son parc le masque aux parties Est de l'unité. L'église et son clocher joue le même rôle pour la partie Est, elle est aussi masquée par des massifs arborés et invisible depuis les deux autres parties décrites. Enfin la partie Sud-Est supporte une dizaine de bâtiments d'architecture traditionnelle, dont une ferme qui possède un hangar récent et un fenil en anciennes briques rouges mais qui s'intègre dans cet environnement rural.

D'où que l'on soit dans l'unité, les drèves constituent des lignes d'appel qui structure l'espace. Deux autres lignes d'appel, moins bien intégrées, sont représentées par les deux lignes électriques moyenne tension qui se croisent au-dessus de la partie Ouest de l'unité, une de ses lignes divise la partie Nord-Est alors que la partie Sud-Est n'est pas concernée.

Cette unité visuelle présente une diversité d'éléments paysagers qui lui confère un certain attrait.

1.3.3.20 Unité visuelle n°20

Elle se situe à l'Est de la commune et au Sud de l'unité précédente, de l'autre côté de la N97. Elle est délimitée au Nord par l'alignement d'arbres de la N97, à l'Est par le bois d'Offoux, au Sud par le bois Brûlé et à l'Ouest le parc arboré du château de Pickem (Hamois). Elle propose un paysage agricole mixte semi-ouvert.

Elle se présente sous forme d'un vallon aux pentes douces et nues. Le creux du vallon, orienté Sud-Ouest Nord-Est est souligné par la végétation arbustive se développant sur l'assise de l'ancienne ligne de chemin de fer n°126, reliant Havelange à Hamois. Les seuls éléments bâtis se trouvent au Nord de l'unité, le long de la N97. Il s'agit de bâtiments agricoles et de deux maisons.

Une ligne électrique moyenne tension traverse l'unité d'Est en Ouest, avant de longer le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer. A ce niveau elle se noie dans la couverture végétale spontanée et diversifiée.

Les poteaux électriques présents sur l'unité n'apportent pas une structuration verticale suffisante pour combler l'impression de vide qu'elle dégage. Son intérêt paysager est faible.

1.3.3.21 Unité visuelle n°21

Dernière unité du secteur de La Caracolle, elle se situe à l'Est du Plantis présente un paysage agricole semi ouvert. Elle est délimitée au Nord, à l'Est et au Sud par des bois, alors qu'à l'Ouest c'est une crête qui la referme.

De petite dimension, elle se différencie de l'unité n°18 par sa pente plus importante et son orientation. Sa partie supérieure (Ouest) est consacrée aux cultures alors que sa partie basse est réservée à l'élevage.

L'absence d'élément de verticalité et de point d'appel la rend monotone pour l'observateur qui se trouve. Par contre, lorsqu'on l'observe depuis le hameau de Nonfays, à l'Est, elle contribue à diversifier un grand paysage composé presque exclusivement de bois.

I.3.3.22 Unité visuelle n°22

Cette unité couvre le hameau d'Ossogne et ses alentours, au Nord de l'entité de Havelange. Elle offre un paysage agricole mixte et ouvert. Elle est délimitée au Nord par les bois de Grimont, Clavias et ceux de Saint Fontaine, à l'Est par les bois de Saint Fontaine et une ancienne peupleraie, au Sud par un alignement de bois dont celui d'Ossogne, et à l'Ouest par les bois d'Homezée et du Douaire et le parc du Château de Résimont (Ohey).

Comme l'unité n°19, centrée sur le hameau de Bormenville, elle peut être subdivisée en trois parties : une zone centrale encaissée où coule le ruisseau d'Ossogne, une zone située au Sud de la première, où la pente est marquée, et une troisième au Nord, où la pente est moins forte et où se dessine un grand plateau agricole. La partie Sud est essentiellement consacrée à l'élevage, on n'y retrouve que peu d'arbres isolés et aucune haie. Durant la belle saison, le déplacement des troupeaux anime les lieux et accentue la ruralité du paysage. Les fronts boisés irréguliers qui la bordent apportent également une touche de dynamisme. Une ligne électrique moyenne tension (qui dessert le hameau) traverse cette partie.

La partie Nord se partage entre cultures et élevage, on y trouve un bosquet, très peu d'arbres isolés et de haies. Au vu de la taille de cette partie, ces derniers sont trop peu nombreux pour diminuer l'impression d'espace que la faible pente crée. Seule la drève au Nord-Ouest du village vient briser l'homogénéité de ce plateau. Le hameau d'Ossogne, dont les bâtiments sont caractérisés par une architecture traditionnelle, s'est établi le long du ruisseau du même nom, dans le vallon central de l'unité. De ce fait, seuls attirent le regard. Tout au Nord, une série de serres appellent également le regard.

La vallée du ruisseau d'Ossogne est très arborée et vient rompre l'homogénéité paysagère de l'unité. A l'Est du village, le long du ruisseau d'Ossogne, une plaine ceinturée de peupliers la plongeant régulièrement dans l'ombre sert de terrain de sport. Le noyau bâti d'Ossogne fixe le regard, d'où que l'on soit sur l'unité, notamment l'église et les murs extérieurs des fermes carrées. Au milieu des prairies du Sud, le double alignement d'arbres le long de la route reliant Ossogne à Havelange est très présent, quelle que soit la saison.

Au Sud, la crête couverte par les bois d'Ossogne et de Golâ forme un horizon homogène, mais accentue l'impression d'isolement et de calme du hameau d'Ossogne.

Ce paysage est préservé et l'absence de pollution visuelle (antennes ou lignes électriques importantes) en font un des plus agréables de l'entité de Havelange, qu'il est souhaitable de préserver.

I.3.3.23 Unité visuelle n°23

Avec l'unité n°23, qui concerne les environs de Malihoux, commence le deuxième grand paysage caractéristique de l'entité d'Havelange : la bande centrale.

Cette unité est coincée entre Havelange à l'Est, les bois d'Ossogne et de Golâ au Nord et à l'Ouest, et délimitée au Sud par la portion de N97 reliant le hameau de Malihoux à Havelange. Elle présente un paysage agricole mixte et ouvert.

Le hameau de Mahiloux peut être considéré comme le centre de l'unité, logé au creux du vallon aux pentes douces, orienté Sud-Ouest Nord-Est qui est l'élément fort de cette unité.

La partie à l'Ouest de Malihoux est caractérisée par l'absence de haie ou d'arbre isolé, seuls les jardins des habitations à l'Ouest de Malihoux offre un élément de verticalité. Cette partie n'est pas limitée par la N983, mais par l'allée bordée de jeunes feuillus entre Malihoux et le bois de Golâ. A l'Est de cette allée, le paysage semble plus animé, constitué en grande partie de prairies et possédant plus d'éléments arborés : arbres isolés, haies et bosquets. L'animation est également apportée par la ligne brisée des fronts boisés délimitant l'unité. Un chemin étroit, macadamisé, s'insinue harmonieusement au sein des courbes du paysage en direction d'Ossogne.

Deux noyaux bâtis sont présents sur l'unité, le cimetière de Havelange et le hameau de Malihoux. Les bâtiments sont variés, maisons ou fermes d'architecture traditionnelle côtoient des villas et des hangars agricoles plus récents. Le long de la N983, à l'Ouest de Malihoux se trouve un alignement de trois maisons contiguës, de même qu'à l'Est, les dernières habitations de Havelange forment un ruban bâti descendant le long de la N983.

A l'Est de l'unité, juste en dehors de celle-ci se dresse l'antenne de télécommunication du bureau de la police intégrée, elle constitue un point d'appel important. L'antenne-relais de communication mobile située elle au Sud-Est de l'entité est moins visible. Une ligne électrique moyenne tension traverse la partie Est de l'unité en direction d'Ossogne, elle est relativement discrète.

Cette unité est représentative des paysages caractéristiques du Condroz, seul le bâti n'est pas toujours en accord avec l'architecture typique de la région. Son intérêt paysager est modéré.

I.3.3.24 Unité visuelle n°24

Située au Sud-Ouest de Havelange, cette petite unité visuelle présente un paysage agricole ouvert accentué par la présence des chevaux du manège dans les prairies. La pente s'élève lentement du manège de Malihoux vers le croisement des N983 et N97 à Havelange. De forme triangulaire, elle est délimitée par au nord par la N983, au Sud par la N97 et les bois de Bormenville à l'Ouest.

Le centre de l'unité est dépourvu de végétation arborée. Un arbre isolé en bordure de la N97 constitue un point d'appel visuel vers l'Est. Le secteur Nord-Ouest est occupé par le manège de Malihoux et ses écuries, trois grands bâtiments en bois qui s'intègrent dans un parc arboré, dont l'ampleur de certains arbres constitue un autre point d'appel visuel.

L'unité est parcouru par un petit ruisseau qui délimite certaines prairies du manège. Une ligne électrique moyenne tension traverse l'unité depuis le coin Sud et jusqu'à Malihoux.

Cette unité n'est animée que par le déplacement des chevaux. Son centre étant dépourvu d'éléments

paysager. Son intérêt paysager est faible à modéré.

I.3.3.25 Unité visuelle n°25

Grande unité visuelle s'étendant au Sud-Ouest de Havelange, elle présente un paysage agricole largement ouvert. Elle est délimitée au Nord par la N97, à l'Est par le village de Havelange, au Sud par les bois d'Offoux et leur prolongement jusqu'à la N983, et à l'Ouest par les bois d'Offoux.

Etirée selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est, son relief est peu marqué, sa partie Ouest peut être considérée comme plane alors que quelques légers bombements parsèment sa partie Est, la ligne de séparation étant le chemin descendant depuis l'ancien centre de rééducation "Les Couturelles" vers les bois d'Offoux.

Un vallon un peu plus marqué se dessine au Sud-Est, près des dernières habitations d'Havelange.

L'ancienne ligne de chemin de fer n°126 divise l'unité. Elle sert de point d'ancrage à une végétation de taillis qui trace une ligne verte visible de toute l'entité. Le Sud de l'unité est dépourvu de végétation et est consacré presque exclusivement aux cultures. Le Nord est plus diversifié, on y trouve du bâti, des prairies pour le bétail, des haies et des bouquets d'arbres. Tout ceci contribue à la rendre plus vivante.

Dans la partie Ouest, la ferme d'Offoux constitue le seul noyau bâti, il s'agit d'une ferme en carré et d'un hangar en béton. Le bâti de la partie Nord-Est est nettement plus riche. On y trouve l'ancien centre de rééducation "Les Couturelles", un bâtiment allongé des années septante masqué par un écrin de verdure, une ferme importante, le quartier de Hiétine (attenant à Havelange) et deux implantations qui tranchent avec le paysage bucolique :

- le lycée de la Communauté française dont les façades grisâtres agressent le regard ;
- les hangars de bétons et de tôles ainsi que la cuve métallique sur pilotis, à côté de la dernière ferme citée, qui introduisent une touche de site d'activité économique désaffecté (heureusement de petite dimension), mais qui n'est visible que depuis le Sud de l'unité.

Plusieurs lignes électriques à moyenne tension traversent cette unité, la première au Sud-Est suit la ligne de chemin de fer avant de bifurquer vers le relais électrique de Miécrot, elle est plutôt discrète. La deuxième survole l'unité du Nord et Sud, et la troisième part d'un pylône à l'Est de la ferme d'Offoux pour aboutir au lycée et ensuite à Havelange. Ces lignes, quoique visibles, se font oublier.

En résumé, l'Ouest de l'unité est homogène tandis que l'Est est diversifié. L'intérêt paysager de l'unité peut être qualifié de « modéré ». Si l'on masquait les implantations qui détériorent le paysage, cette unité présenterait un réel intérêt.

I.3.3.26 Unité visuelle n°26

Cette unité, constituée d'un vallon évasé au Sud de Havelange, présente un paysage mixte semi-ouvert. Elle est délimitée au Nord par le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer n°126, à l'Est par la N983 et la rue du Bois Thys, au Sud par une crête joignant l'ancienne carrière à un réservoir au Nord de Miécrot, et à l'Ouest par le sommet d'un bombement de terrain descendant de ce réservoir vers la l'ancienne ligne n°126.

Un petit bois à conquis une ancienne carrière au centre de l'unité. Quelques haies, notamment le

long de l'ancienne ligne n°126, structurent le paysage et lui donne un allure partiellement bocagère. Plusieurs habitations de la rue du Tige des Roches jouent un rôle de « fixateur » du regard.

Cette unité se démarque par le nombre d'éléments paysagers différents regroupé sur une petite superficie. Ceci accentue l'aspect semi-ouvert à fermé qui s'en dégage. Son intérêt paysager est modéré.

I.3.3.27 Unité visuelle n°27

Petite unité visuelle, située au Nord de Havelange, elle présente un paysage mixte avec un lotissement dans sa partie Est et un vallon la coupant en deux et descendant vers le Nord. La pente Est du vallon est marquée par deux talus formant une terrasse étroite. De forme triangulaire, elle est délimitée au Nord par la N 636 qui suit une crête vers Clavier, à l'Est par les bois de Bassin, et au Sud par une autre crête qui joint Havelange au bois de Bassin.

Toute la crête au Sud est soulignée par les arbres des jardins des différentes habitations, ainsi que par deux vergers. Quant au lotissement, il est constitué de villas dont les parcelles sont également arborées. Le vallon présente des reliquats de haies bocagères, des arbres isolés et deux bosquets.

A l'Ouest, l'antenne de télécommunication de la police émerge très largement de la cime des arbres limitant la zone. L'entité est traversée d'Est en Ouest par la ligne électrique alimentant le lotissement, dont les petits pylônes sont particulièrement visibles car implantés dans des prairies dénuées de couvert végétal.

Vers le Nord, la vue porte bien au-delà des limites de l'entité, sur une crête portant l'extrémité des bois homogènes d'Ossogne.

Les champs visuels ne sont pas très long (à l'exception du Nord), l'habitat y est concentré mais plutôt disparate et plusieurs éléments perturbateurs en font une unité visuelle de faible intérêt paysager.

I.3.3.28 Unité visuelle n°28

Cette unité est située à l'Est de Havelange et au Sud de l'unité précédente. Elle présente un paysage agricole ouvert vers l'Est. Elle est délimitée au Nord par la crête reliant Havelange au Bois de Bassin, à l'Est par les bois de Bassin, au Nord par la crête supportant le chemin de l'Homme Sauvage et le bois des Tombes, et à l'Ouest par le village de Havelange.

L'unité est constituée d'un vallon décentré dont les pentes Nord-Ouest, longues, douces et parcourues de légers bombements se partagent équitablement entre champs et prairies, alors que celles situées au Sud-Est, plus importantes, ne sont couvertes que de prairies.

Trois axes parallèles traversent l'unité selon un axe Sud-Ouest Nord-Est, la route reliant Havelange à Petit Avin, le ruisseau du Neuf Moulin marquant le fond du vallon et l'ancienne ligne de chemin de fer n° 126 supportant une végétation en taillis et soulignant le fond du vallon.

Cette dernière marque le bas du flanc Sud-Est. Le bois des Tombes occupe l'Est de ce flanc, un bosquet de conifères et quelques alignements d'arbres complètent la végétation.

Le flanc Nord-Ouest comporte deux bosquets et plusieurs haies qui permettent de structurer l'espace. Un talus parallèle à la pente et surmonter d'une haie accentue cet effet. Quelques arbres isolés achèvent d'implanter des repères verticaux au milieu des surfaces agricoles.

Outre la limite Sud-Ouest illustrée par un lotissement et un quartier plus ancien de Havelange, les noyaux bâtis se concentrent le long de la voirie menant à la station d'épuration sur le ruisseau du Neuf Moulin, et entre les deux bosquets du flanc Nord-Ouest. Pour le premier, il s'agit de trois maisons d'architecture traditionnelle alignées, alors que les deux bâtiments du deuxième noyau ne sont pas groupés.

Vu depuis le flanc Sud-Est, le quadrillage des maisons blanches du lotissement en continuité de Havelange attire fortement le regard, les installations de la station d'épuration, pourtant nichées au cœur de l'unité, se font plus discrètes. Enfin l'antenne de télécommunication du commissariat de police est très visible sur la crête opposée.

Les pentes plus faibles du flanc Nord-Ouest et la couverture végétale plus importante masquent en partie le lotissement de Havelange et la station d'épuration. Par contre les bâtiments de la scierie implantée sur la crête Sud-Est forment un point d'appel visuel négatif.

Havelange se masque derrière les arbres des jardins bordant le village, seule l'église et son clocher, plus élevés indique clairement son emplacement.

Le front boisé irrégulier de l'Est de l'unité, les bombements du flanc Nord-Ouest, la disposition des éléments végétaux et bâtis apportent un certain dynamisme à cette unité visuelle, surtout observée depuis le village de Havelange. Les infrastructures du terrain de football se font discrètes, noyées dans l'arrière plan urbanisé de Havelange.

Cette unité se veut complexe car de nombreux éléments paysagers la composent, haies et alignements d'arbres dans des directions perpendiculaires, arbres isolés, noyaux bâtis divers, entremêlement de champs et de prairies, successions de plans au travers de l'unité. Malheureusement, le lotissement aux maisons blanches jette un froid dans la structure de l'ensemble.

1.3.3.29 Unité visuelle n°29

Située au Sud-Est du village de Havelange, cette unité est enchâssée dans un vallon aux pentes douces, elle présente un paysage agricole ouvert, dépourvu d'élément bâti. Elle est délimitée au Nord par le bois des Tombes, à l'Est par une crête supportant la route de Bouillon et sa drève d'épicéas, au Sud par la N 983, à l'Ouest par la crête supportant le chemin de l'Homme Sauvage.

Le fond du vallon est occupé par le ruisseau de Bouillon, le long duquel se dresse un bosquet de feuillus. Etant la seule zone arborée de l'unité, ce bosquet constitue un important point d'appel visuel. Au milieu de la crête Est, les bâtiments de la scierie ressortent et constituent un autre point d'appel, mais négatif celui-ci.

Le paysage de cette unité est globalement peu attractif.

I.3.3.30 Unité visuelle n°30

Cette unité se situe au Nord-Est de l'entité concerne les hameaux de Bouillon et de Haveligeoule. Elle est délimitée au Nord par le bois des Tombes, à l'Est par une crête au-delà des limites de la commune, au Sud par les bois étroits bordant la vallée du Neuf Moulin, et à l'Est par un bombement du terrain à hauteur de Bouillon.

Cette unité tout en longueur offre un paysage agricole semi-ouvert, en pente douce descendant du Nord-Est vers le ruisseau du Neuf Moulin. C'est le long de ce ruisseau que l'on trouve les principaux éléments bâtis, deux châteaux et leurs fermes ainsi qu'un ancien moulin. De même, les arbres et haies ne sont présents qu'en autour du ruisseau et des étangs qui y ont été creusés. Un petit manoir se dresse en lisière du bois des Tombes, mais demeure discret derrière un écran d'arbres

Tout le flanc Nord-ouest du vallon est couvert de champs et de prairies, seule une drève en face du château de Bouillon crée une séparation à travers le vallon. Les points d'appel visuel sont représentés par les toitures des éléments bâtis en bordure d'unité.

En synthèse, cette unité présente un réel intérêt paysager.

I.3.3.31 Unité visuelle n°31

Cette unité visuelle est de loin la plus grande de l'entité de Havelange, elle s'étire depuis la ferme du Bois de Rémont jusqu'à la N938 entre Havelange et Verlée, et depuis les bois d'Offoux jusqu'à Porcheresse, le bois Pirlot, le bois du Moulin et le lieu dit "Terre aux loups".

Elle présente un paysage agricole ouvert selon l'axe Sud-Est Nord-Ouest où les champs et les prairies couvrent largement l'espace. Son relief est composé d'une succession de vallons très peu prononcés aux pentes douces séparés par des crêtes arrondies, dépourvues en partie de bois, ce qui élargit les perspectives visuelles. Les horizons Ouest et Nord sont constitués de crêtes continues, régulières et homogènes. A l'opposé les horizons de l'Est et du Sud présentent des crêtes aux profils diversifiés.

Au sein de cette unité, on trouvera en imbrication des zones de plaines complètement dépourvues de végétation arbustive et des zones où des bosquets (rares au sein de l'unité), des haies, des alignements d'arbres et des arbres isolés structurent le paysage et y apportent un peu de dynamisme.

L'intrusion des bâtiments anciens, réalisées essentiellement en pierres calcaires et en ardoises, au milieu des champs vert brun ou jaunes, et des bois verts créent une palette de taches de couleur particulièrement harmonieuse. Les principaux noyaux bâtis sont les villages de Porcheresse, Jenneffe et Miécrot, ainsi que quelques fermes isolées.

L'étendue de l'unité ne permet pas de déterminer des points d'appel précis, les clochers, antennes de relais GSM et bâtiments isolés et spécifique paraissant réduits. Néanmoins à proximité des villages, le clocher ou un noyau plus densément bâti fixera le regard.

Depuis l'Est de l'unité, l'antenne de télécommunication de la police surgit nettement au-dessus de la crête limitant la vue vers le Nord. Dans ce même secteur, la petite station d'épuration de Miécrot aux bâtiments clairs dénote au cœur des prairies dépourvues de couverture arbustive qui l'entourent. Les cônes de vue peuvent atteindre les 8 kilomètres de longs en survolant les crêtes et les bombements intermédiaires de moindre importance.

Cette entité est traversée par le ruisseau du Neuf-Moulin, engoncé dans un fossé, et donc très discret.

En résumé, cette unité visuelle laisse à l'observateur un sentiment d'espace et de sérénité, voir de perte générée par le peu de points d'appel visuel et l'éloignement existant entre ceux-ci.

I.3.3.32 Unité visuelle n°32

Cette unité se trouve à l'Est de la précédente, elle présente un paysage agricole ouvert en légère pente vers l'Est et l'extérieur de la commune. Elle est délimitée au Nord par les bois de Miécrot et de Jeneffe, à l'Est par les vergers de la Cave Romaine, au Sud par les bois de Porcheresse et à l'Ouest par ceux du Sart de Bairon.

Au sein de l'unité, seul un bosquet de feuillus assure une couverture végétale autre que celle des champs et des prairies.

Vers l'Est, le regard est attiré par le hameau bâti de Chéricou (Hamois), et son bâtiment octogonal et gris clair rappelant un tepee.

Les bordures boisées irrégulières apportent du dynamisme et diminuent l'homogénéité de l'unité.

I.3.3.33 Unité visuelle n°33

Cette unité située au Nord de la N983 se caractérise par la vallée du ruisseau de Neuf Moulin, dont le flanc Nord-Ouest remonte moins haut que celui du Sud-Est. L'unité est délimitée au Nord par le bois entourant le château de Bouillon et son prolongement le long du ruisseau de Neuf Moulin, à l'Est par la crête supportant l'obélisque et se prolongeant jusqu'à Hoyoux (Clavier), au Sud par la N983, et à l'Ouest par la crête supportant la drève de la route de Bouillon.

Dans la partie la plus au Nord, derrière le bois du Château de Bouillon, la pente s'accroît vers l'Ouest jusqu'au lit du ruisseau. Toute cette zone est dénudée et ne possède pas de point d'appel, si ce n'est l'obélisque sur sa crête. Dans la partie Sud, les pentes sont moins fortes. Un bois d'épicéas s'étire le long du ruisseau et un autre bosquet est présent dans le bas du flanc Sud-Est. Des reliquats de haies esquissent des parcelles au sein des prairies. Le flanc Nord-Ouest est dépourvu de végétation.

La drève d'épicéas sur la crête Nord-Ouest sert de ligne d'appel au regard. La maison récente implantée le long de cette drève et les haies entourant la parcelle sur trois côtés ne s'intègrent pas dans ce paysage. Sur la crête de l'autre flanc, l'obélisque, se découpant sur un fond de ciel et de bois, attire le regard.

Trop peu d'éléments structurants sont présents au sein de cette unité pour y apporter un véritable intérêt paysager.

I.3.3.34 Unité visuelle n°34

Cette unité se trouve à l'Est de l'obélisque, elle se présente également en un vallon orienté Sud-Ouest Nord-Est où s'écoule le Hoyoux et présentant un paysage agricole ouvert. Elle est délimitée au Nord par une crête nue correspondant approximativement à la limite communale, à l'Est par la crête où se trouve le hameau de "Terre aux Loups" et le bois de Glaireuse, au Sud par la N983, et à l'Ouest par la crête supportant l'obélisque.

Le vallon se situe dans la partie Ouest de l'unité, il présente des pentes plus importantes que dans l'unité précédente. La partie Est est constituée d'un plateau en pente légère jusqu'à la crête délimitant l'unité. La séparation entre ces deux zones est matérialisée par la rue de Bel Air, qui relie Verlée à Odet (Clavier).

Dans le vallon, la végétation se limite à trois petits bosquets. Au-delà de la rue de Bel Air, on trouve une couverture arborée plus diversifiée mais relativement discrète. Le bâti est constitué du village de Verlée, situé le long de la N983. Les imposants hangars agricoles et les silos les accompagnant, à l'Est du village, dénotent au sein de ce plateau qui ne dispose pas de beaucoup d'autres repères verticaux.

Cette unité ne présente pas d'intérêt particulier, il y a trop peu d'éléments pour structurer les vues.

I.3.3.35 Unité visuelle n°35

Cette unité visuelle est située entre Porcheresse à l'Est, et Barvaux-Condroz au Sud, elle présente un paysage agricole ouvert délimité au Nord par la crête supportant la chapelle Notre-Dame et les Cinq Tilleuls, à l'Est par le bois Faucompré et celui du Tige, au Sud par une crête descendant du bois Tige vers Barvaux-Condroz et à l'Ouest par la succession des bosquets de La Chavée et une autre crête joignant le bois des Quartiers à l'ancien château de Porcheresse.

Cette unité est divisée par une crête entre le bois de Faucompré et celui des Quartiers. Les pentes de sa partie Nord-Ouest sont douces, orientée vers le Sud-Ouest et forment un vallon entre Porcheresse et le bois des Quartiers. Les pentes de la partie Sud-Est sont quasi nulles du côté du bois de Faucompré, mais s'accroissent vers le Sud à mesure que l'on se rapproche de Barvaux-Condroz.

La végétation de la partie Nord-Ouest se résume à quelques arbres isolés sur la crête Nord, les prairies et les champs se répartissent l'espace et l'unité est dépourvue d'éléments bâtis. Ces différents paramètres rendent le paysage homogène. Un pylône élancé, pas très grand mais dépassant la cime des arbres au Nord-Ouest fixe le regard.

La partie Sud-Est supporte quelques bosquets, les prairies sont plus répandues que les champs. Cette partie ne porte qu'un grand entrepôt agricole dans le coin Sud.

L'absence d'autre point d'appel visuel rend le paysage homogène.

I.3.3.36 Unité visuelle n°36

Cette unité jouxte la précédente vers le Sud-Ouest par un vallon étroit, elle présente un paysage agricole fermé, coincé entre plusieurs bois et bosquets. Elle est délimitée au Nord par une

succession de bosquets mélangés (La Chavée), à l'Est par la crête située au Nord de Barvaux-Condroz, au Sud par le bois des Quartiers et à l'Ouest par un bois (sans nom).

Ses pentes Nord sont plus marquées que celles au Sud. L'étroitesse de l'unité ainsi que les rangées d'arbres qui se trouvent dans le vallon la distingue complètement de la précédente par l'occupation du volume de l'unité. Elle ne comporte pas d'élément bâti, mais est traversée longitudinalement par la ligne électrique joignant Porcheresse à Barvaux-Condroz, celle-ci est masquée sur une partie du trajet, là où elle longe le bois des Quartiers. Juste avant l'entrée dans Barvaux-en-Condroz, un bâtiment agricole clôt l'unité.

La présence de la ligne électrique au milieu du vallon nuit à l'équilibre qui pourrait ressortir de cette unité, dont l'intérêt est donc globalement modéré.

I.3.3.37 Unité visuelle n°37

Autre grande unité visuelle de par sa superficie, elle se situe au Sud de l'unité n°31 et englobe le village de Buzin et le Hameau de Chantraine. Elle présente un paysage agricole ouvert et légèrement vallonné au fond duquel s'écoule le Hoyoux. Elle est limitée au Nord par la crête entre Chantraine et Miécrot, qui supporte quelques bois dont ceux de Pirlot et du Moulin, à l'Est par la rangée d'arbres de la N983, au Sud par la crête passant par le bois du Grand Tige et la Croix de Maffe, et à l'Ouest par les bois des Houssards, du Tige et du Grand Tige.

Par rapport à l'unité visuelle n°31, la couverture végétale est plus présente : petits bosquets, haies et reliquats de haies apportent une variété appréciable. La haie d'aubépines nouvellement plantée le long de la route de Buzin remplira dans quelques années cet office sur le flanc Sud, un peu dépourvu actuellement.

Le Hoyoux prend sa source dans cette unité et forme au Nord de Buzin, une petite vallée perpendiculaire à l'orientation générale de l'unité.

Sur cette unité, deux noyaux bâtis sont présents. Le premier est constitué du village de Buzin, très discret derrière un écran d'arbres et de haies, seuls trois hangars agricoles récents sont visibles sur un léger bombement à l'Est du village. Le hameau de Chantraine représente le second noyau bâti, lui aussi masqué derrière un écran de verdure. Mais étant situé assez haut sur le flanc Nord, plutôt réservé aux prairies, l'ensemble arboré attire le regard, notamment le double alignement d'épicéas (les seuls présents sur l'unité) le long de la route descendant de Chantraine vers Buzin. Ces rangées d'épicéas ne suffisent pas à masquer les trois silos verticaux jaune pâle qui bordent la route. Par contre l'imposante ferme et les ailes restantes du château ne sont visibles que depuis le coin Nord-Est de l'unité.

Les champs visuels sont immenses, et dans toutes les directions des éléments paysagers, bâtiments agricoles, bosquets, haies ou alignements d'arbres, voiries intégrées aux courbes de niveaux, remplissent les espaces. Ce paysage est typiquement condruzien et d'un intérêt élevé.

I.3.3.38 Unité visuelle n°38

Cette unité visuelle prolonge la précédente vers le Nord-Est, de l'autre côté de la N983. Elle propose un paysage agricole ouvert aux pentes douces. Elle est délimitée au Nord par la crête servant de limite communale entre Havelange et Clavier (passant par "Terre aux Loups" et le bois

de Glaireuse), à l'Est par une succession de bosquets et d'alignements d'arbres qui forment une ligne continue et irrégulière d'écran végétale, au Sud par la crête entre Maffe et Méan sur laquelle passe la N938, et à l'Ouest par la N983 et le village de Maffe.

L'unité peut être divisée en une partie Ouest comprenant les champs de "Gobièva" et du "Fond des Lieux", et une partie Est comprenant les champs et prairies de "Magotale" et des "Lûtais", compris entre Maffe et Méan.

La partie Ouest se caractérise par un paysage peu vallonné, surtout composé de champs, dépourvu de végétation arborée et d'élément bâti. Seuls les alignements d'arbres délimitants l'unité vers l'Ouest viennent troubler l'homogénéité du paysage. Le clocher de l'Eglise de Maffe, dépassant sur la crête, sert de point de repère.

La partie Est présente un relief plus marqué, composé de champs et de prairies. Plusieurs bosquets marquent la zone ainsi que quelques arbres isolés au sein des prairies. Comme pour la partie Ouest le bâti est inexistant sur l'unité mais rappelé en périphérie par les villages de Maffe et Méan, ou encore par le parc à conteneur situé entre ces deux village, le long de la N983.

Au Nord de Maffe, de gros hangars agricoles et les silos les accompagnant viennent souligner la crête Sud. Par rapport à la taille de l'unité, ils ne représentent une gêne visuelle que si l'on se trouve à proximité. Le paysage est, dans les deux parties, homogène, mais le relief à l'Est et sa couverture végétale rendent cette partie plus dynamique.

Il existe un équilibre harmonieux au sein de cette unité.

1.3.3.39 Unité visuelle n°39

Située entre Maffe et Méan, cette unité se caractérise par un vallon au relief prononcé, coincé entre la N938 au Sud et la N983 au Nord. Elle présente un paysage agricole ouvert.

La partie Nord du vallon est occupée par des prairies, alors que les champs prédominent au Sud. Plusieurs haies ainsi que des arbres isolés soulignent les courbes du paysages et les légers bombements présents sur les pentes du vallon dynamisent le lieu.

Les clochers des églises de Maffe et Méan se détachent des horizons Ouest et Est, ils attirent le regard.

Alors que le vallon descendant de Maffe en direction de Méan présente des caractéristiques intéressantes en vertu de ses pentes accentuées, les deux plateaux le bordant se révèlent plutôt ternes. L'intérêt paysager de l'unité est modéré.

1.3.3.40 Unité visuelle n°40

Dernière unité visuelle du grand paysage dit « de la bande centrale », située au Sud-Est de la commune, elle présente un paysage agricole ouvert au relief nul, sauf dans le petit vallon qui abrite le hameau de Rémont.

L'unité est délimitée au Nord par les bois de Rémont et de Porcheresse, à l'Est par le bois de Quartiers, au Sud par la haie délimitant le parc du château de Barvaux-Condroz, et à l'Ouest par les bois des Maulires et de la Portales.

La végétation, quoique toujours peu développée, est plus importante dans l'Ouest de l'unité, elle se compose de bosquets et de haies dans le vallon au Nord-Ouest. Les deux bosquets isolés dans la partie Est font office de point d'appel visuel dans la platitude environnante.

Trois noyaux bâtis existent au sein de l'unité, la ferme "les Cachettes" entourée de haies et d'arbres, la ferme du Hasard et le hameau de Rémont qui présente un bâti traditionnel et condensé. Au Sud de l'entité une chapelle isolée et encadrée par de jeunes peupliers fixera le regard par la blancheur de ses murs.

La ligne électrique moyenne tension Tihange-Dinant traverse le Nord de l'unité, ses différents pylônes apportent une touche de verticalité dans la partie Est de l'unité. Dans sa partie Ouest, elle longe le vallon et se fait plus discrète. Vers l'Est, le pylone GSM est nettement plus haut que les arbres des bois de Porcheresse et des Quartiers.

Tout l'horizon Nord de l'unité est barré par une ligne boisée plane et homogène. Au Sud, l'horizon présente un visage identique, souligné par la double rangée d'arbres bordant la N983 juste avant le parc du château de Barvaux-Condroz.

1.3.3.41 Unité visuelle n°41

Première unité visuelle de la bande Sud de Havelange, cette unité est celle du hameau de Champ du Bois. Elle est ceinturée de bois, présente un paysage agricole semi-ouvert et un relief de vallon aux pentes prononcées. Elle est délimitée au Nord par le bois de Portale et la crête supportant la N938, à l'Est par une série de bois et bosquets dont celui d'Alne, au Sud par une série de bosquets en crête, et à l'Ouest par les bois aux Cerisiers et "les Gaudries".

L'occupation de l'espace est très différente des unités précédentes. La couverture végétale, faite de bosquets allongés, arbres groupés et de petites haies est plus présente. Le bâti est présent et visible, constitué de maisons en pierres, disséminées sur le flanc d'une crête et présentant un gabarit imposant, ainsi que d'une ferme en briques implantée avant la crête Nord de l'unité.

Cette unité est dépourvue de point visuel franchement négatif, mais on soulignera quand même la présence d'une ferme en brique et une maison en "L", isolée sur la crête, qui distraient le regard. Le champs visuel vers l'Est est largement ouvert sur une succession de crêtes boisées.

Cette unité présente un paysage dynamique et agréable qui mérite d'être préservé.

1.3.3.42 Unité visuelle n°42

Unité la plus au Sud-Ouest de la commune, elle se situe au Sud de la précédente dont elle est séparée par un bois et une crête. Elle présente un paysage agricole semi-ouvert, car elle aussi cernée de bois. Elle est délimitée au Nord et à l'Est par une crête et un bois, et au Sud et à l'Ouest par le bois de Verinval. Son relief présente deux faciès, au Nord un plateau, et au Sud un vallon prononcé bordé d'un talus sur son flanc Nord.

Le plateau est dépourvu de végétation et seul le talus du vallon supporte une haie. Il n'y a pas de bâti au sein de cette unité³⁶, pas de point d'appel visuel non plus.

I.3.3.43 Unité visuelle n°43

Cette unité visuelle est située au Sud de Barvaux-Condroz, elle présente un paysage ouvert en pente douce descendant vers le village et un vallon étroit s'étirant vers le Sud-Ouest. Elle est délimitée au Nord par le parc arboré du château de Barvaux-Condroz, à l'Est par une ligne arborée comprenant le bois d'Invie, au Sud par les bois d'Alne et de "Sur le Bois", et à l'Ouest par le bois d'Alne et celui de la Beyôlette.

A part le vallon au Sud-Est, l'unité est dépourvue de végétation arbustive et constituée presque exclusivement de champs. Les éléments bâtis en sont également absents, à l'exception d'une nouvelle construction de trois niveaux en brique, au Nord de l'unité.

Les poteaux de la ligne électrique traversant l'unité vers le château de Castel Alne sont les seuls éléments verticaux de cette partie de l'unité. Assez fins il se remarque moins que la nouvelle construction.

Le vallon s'étirant au Sud-Est est celui du Neuf Vivier (affluent de la Somme). Les prairies sont plus présentes, et les parcelles arborées sont bien développées, notamment au fond du vallon, le long du ruisseau. Cette bande sépare d'ailleurs la surface agricole du vallon en deux, des champs étant présents sur les deux flancs.

La voirie traversant cette partie de l'unité est également bordée d'arbres dont plusieurs mélèzes, et plusieurs reliquats de haies descendent perpendiculairement à la voirie jusqu'au ruisseau.

Trois bâtiments composent le bâti, une maison à l'entrée du chemin vers Castelane, le château et une ferme carrée. Ces éléments sont masqués par des écrans végétaux et se font donc très discrets.

L'alignement de mélèzes, de même que le bois longeant le ruisseau, constituent des lignes d'appel du regard. En regardant le vallon depuis le Nord-Est, aucun élément visuel négatif ne vient troubler la vue. Cette absence, le relief et la variété des couvertures au sol en font un paysage très agréable.

I.3.3.44 Unité visuelle n°44

Cette unité, isolée au Sud de la commune, est étirée du Sud-Ouest au Nord-Est et complètement ceinturée de bois, Le Baimont et le bois de Trôneu au Nord, le bois de Failon à l'Est, le bois d'Avenue au Sud, et le bois d'Invie à l'Ouest. Le paysage est agricole et semi-ouvert vers le Nord, se déployant sur les flancs Nord et Sud d'une crête traversant l'unité.

L'unité comprend sur sa crête Sud le château de Ramezée, la ferme dépendante et un parc arboré et aménagé. Cette partie présente donc un aspect mi jardiné à l'anglaise, mi artificiel. Le reste de l'entité présente un visage plus naturel, moins emprunt de l'activité humaine, si ce n'est la disposition des champs et des prairies.

³⁶ A l'exception des « vestiges » (dalle de béton et clôtures) du site Foraki, sur lequel avait été envisagée l'exploitation d'une poche de gaz naturel.

A part le parc arboré, comprenant notamment une allée de grands hêtres rouges, quelques arbres remarquables isolés et une drève rectiligne, la végétation sur le reste de l'unité est constituée de parties de haies et de l'un ou l'autre petits bosquets.

Le bâti n'est présent que dans les alentours du château, imposant vu depuis le Nord, avec la ferme à l'architecture rare dans la région mais ne brisant pas, loin de là, l'équilibre de l'unité.

Depuis le flanc Nord de la crête, le château constitue le point d'appel de l'unité, depuis le Sud il est invisible, masqué derrière les arbres de la drève et du parc.

En dehors de l'unité, le regard se pose inmanquablement vers l'Est sur le noyau bâti de la crête entre Failon et La Foulèrie. Vers le Sud, il survole toute la dépression de la Famenne pour aller se poser sur le gradin calcaire boisé qui en forme la bordure Sud et sur l'Ardenne à l'horizon. Au Nord les lisières asymétriques et saccadées animent toute le bord du vallon descendant du Chêne au Gibet vers le Nord-Est.

Par le relief, la diversité des éléments paysagers, domestiqués ou non par l'homme, certains champs visuels très larges et des limites irrégulières, cette unité est d'un intérêt paysager élevé.

1.3.3.45 Unité visuelle n°45

Située au Nord-Ouest de Barvaux-Condroz, cette unité étire ses pentes douces depuis le front bâti du village jusqu'à la crête entre Failon et Buzin. Elle est délimitée au nord par le bois du Tige et le crête descendant de ce bois vers Barvaux-Condroz, à l'Est par la crête entre Buzin et Failon, marquée par la sapinière de l'ancienne sablière, au Sud par une autre crête descendant vers Barvaux-Condroz et surmontée d'une série de bosquets, et à l'Est par le noyau bâti de Barvaux-Condroz.

Ce vallon est parsemé de petits bosquets (ce qui subsiste d'un ancien bois unique ?). Entre ceux-ci s'étendent des prairies vers le bas et des champs sur le haut. L'unité ne comporte pas d'élément bâti, mais le village de Barvaux-Condroz et son clocher, marquant l'Est de l'unité, est visible depuis n'importe quel point de l'unité.

Vers le Sud-Est, le champs visuel s'étend bien au-delà des limites de l'unité, jusqu'au bois de la Portale, marquant la limite communale entre Havelange et Hamois.

Depuis le Nord Ouest, cette unité présente un paysage agricole, dont l'intérêt est accentué lorsque le soleil se reflète sur les toits de Barvaux-Condroz tout en bas.

1.3.3.46 Unité visuelle n°46

En forme de "S", et située juste à l'Est de Barvaux-Condroz. Elle forme un paysage fermé caractérisé par un encaissement et les zones humides qu'elle renferme. La branche Nord est constituée d'un vallon de prairies coincée entre deux bosquets étroits et allongés, celle au Sud supporte trois étangs artificiels, tandis que le centre est boisé et comporte une zone humide. Cette entité comporte une des sources de la Somme.

I.3.3.47 Unité visuelle n°47

Située entre Barvaux-Condroz et Failon, cette unité présente un paysage agricole largement ouvert. Elle est délimitée au Nord par un alignement de bosquets remontant de Barvaux-Condroz en direction de "La Sablière", à l'Est par la route descendant de "La Sablière" vers Failon, au Sud et à l'Ouest par la N938.

Cette unité englobe en partie l'unité n°50, mais la couverture végétale les différencie fortement. En effet, contrairement à cette unité-là, la n°48 ne comprend que des champs et est complètement dépourvue de végétation arborée, de bâti et de point d'appel visuel, ce qui amplifie le sentiment d'espace qui s'en dégage.

I.3.3.48 Unité visuelle n°48

Cette unité s'étend à l'Est de la précédente et suit la vallée de la Somme, elle présente un paysage agricole semi-ouvert. Elle forme un "Y" délimité au Nord par la N 938 et au Sud par le bois d'Invie.

Les flancs de ce vallon présentent des pentes soutenues, au Nord de la Somme, ils sont couverts de prairies et de trois bosquets, au Sud on observe un faciès identique mais d'altitude plus élevée.

Le cours de la Somme est occupé par une série d'étangs artificiels. Près des ces étangs, on trouve deux petits bâtiments. Le clocher du village de Failon, discernable à l'Ouest, sert de point d'appel.

Il se dégage de cette unité un sentiment de "nature sauvage", surtout sous un ciel nuageux.

I.3.3.49 Unité visuelle n°49

Située au Nord de Failon, cette unité, réduite, se distingue dans le paysage environnant par son caractère bocager marqué. Elle est délimitée au Nord par la crête de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe et du Hoyoux, à l'Est par le talus de la route de Buzin, au Sud par le village de Failon et à l'Ouest par la rangée d'arbres bordant un chemin montant vers "Aux Tombales".

Cette unité, en pente douce vers le Sud est composée exclusivement de prairies entourées de haies, au sein de celles-ci poussent des arbres isolés. L'unité est dépourvue d'élément bâti et de point visuel négatif. Le village de Failon situé au Sud fixe le regard. Vers le Sud, le champ visuel s'ouvre sur une crête à l'extérieur des limites de l'unité.

L'aspect bocager de cette unité, la démarquant des unités voisines à la végétation beaucoup plus rare, lui confère un caractère à préserver

I.3.3.50 Unité visuelle n°50

Cette unité se situe au Sud de Failon. Elle présente un paysage agricole semi-ouvert mixte sous forme d'un vallon délimité au Nord par le village de Failon étiré le long de la N938 et par la ligne arborée qui la longe vers l'Est, à l'Est par les bois de Plènesse et les bosquets de Moraifontaine, au Sud par la crête séparant le hameau de la Foulerie du village de Failon, et à l'Ouest le bois du Trôneû.

Plusieurs haies quadrillent les prairies sous Failon, ailleurs on remarque des arbres isolés dans les prairies et d'autres groupés autour du hameau de La Chavée.

Ce hameau constitue le seul noyau bâti au sein de l'unité, Failon étant en bordure Nord, les premières maisons de La Foulerie en bordure Est, et les hangars agricoles récents le long du bois de Plènesse. Ces dernières mélangent habitat traditionnel en pierre et nouvelle construction en brique.

Depuis la crête Sud, le village de Failon, isolé au sein des champs et des prairies fixe le regard. A l'Est de l'unité, la ligne électrique amenant le courant au hameau de La Foulerie traverse la vallon, ces quelques piquets brisent la douceur des pentes nues. La vue porte au-delà des limites de l'unité, jusqu'au bois du Tige qui constitue une ligne d'horizon régulière. Depuis la N938, les récents hangars le long du bois de Plènesse s'intègrent bien dans le paysage.

1.3.3.51 Unité visuelle n°51

Située à l'Ouest de Maffe, cette unité appartient à la bande centrale, elle présente un paysage agricole ouvert, en légère pente vers le Nord-Ouest. Elle est délimitée au Nord par une crête passant par Fond de Nèyeûre et la Croix de Maffe, à l'Est par la N983 et le village de Maffe, au Sud par la crête de partage des eaux entre le bassin du Hoyoux et celui de l'Ourthe représentée par la N938, et à l'Ouest par le talus de la route de Buzin.

La végétation se compose de bois, de bosquets, d'alignement d'arbres et de haies. Ceci confère au Nord de l'unité un aspect bocager.

Le centre de l'unité est dépourvu d'élément bâti, mais le long de la limite Sud s'étire un quartier de Maffe.

Depuis la limite Sud, le champs visuel s'étend vers le bois Glaireuse et même, au loin, le bois d'Ossogne.

Quoique dépourvu de point d'appel visuel, le paysage est loin d'être morne, il se compose d'un morcellement hétérogène et dynamique de zones arborées, de champs et de prairies.

1.3.3.52 Unité visuelle n°52

Située au Sud-Ouest de Maffe, et dans la zone au Sud de la Commune, elle présente un paysage agricole ouvert et vallonné aux pentes plus marquées. Elle est délimitée au Nord par la crête de partage des eaux entre le bassin du Hoyoux et celui de l'Ourthe représentée par la N938, à l'Est par le village de Maffe, au Sud par les bois des Hayoux et de Plènesse, à l'Ouest par les bosquets de Moraifontaine.

L'unité comprend deux vallons étroits qui descendent vers le Sud, ces vallons sont arborés. A part cette végétation, quelques haies orientées dans le sens de la pente sont présentes. A l'exception de la frange Est occupée par le village de Maffe, l'unité ne supporte aucun élément bâti.

Les bosquets occupant les vallons fixent le regard, et vu du bas de l'entité, l'alignement d'arbres le long de la N938 se découpant sur la crête est très marquant.

Le champs visuel vers le Sud est largement ouvert sur un horizon de crêtes boisées irrégulières, ce qui rend le paysage plus vivant. L'avant plan est traversé par la ligne électrique alimentant Failon et La Foulerie, la succession des piquets en béton marque le Nord de l'unité.

S'il n'y avait les poteaux de la ligne électrique, le paysage serait particulièrement agréable.

I.3.3.53 Unité visuelle n°53

Cette unité est située au Sud-Est de Maffe, sur un des plus haut point de l'entité communale, elle présente un paysage agricole ouvert au relief peu marqué. Elle est délimitée au Nord, d'une part par une crête où passe la N983, et d'autre part par la rue des Commonnettes, au Sud-Est par les bois de Somal, et à l'Ouest par le bois des Alloux et celui des Hayoux et le village de Maffe. Le bois de Hayou se prolonge au sein d'un vallon vers le centre de l'unité.

L'unité est divisée en deux par une voirie, située sur une crête large, qui relie Méan à la rue du Val d'Or. Les pentes Sud sont plus marquées que celles de la partie Nord, à l'exception des pentes du vallon boisé.

La superficie des champs est plus importante que celle des prairies. La végétation est rare, surtout les plateaux dans la partie Nord (le vallon est boisé), au Sud on trouve un bosquet et quelques haies délimitant une prairie.

Le triangle au Nord de la N983, appelé "Al Commonnette", forme un plateau où la prairie prédomine, il est bordé de haies denses.

Le bâti se résume en deux hangars agricoles récents en bordure de la N983.

Le village de Maffe, implanté sur un point haut de l'entité, et surtout son clocher constitue un point d'appel visuel vers le Nord-Ouest de l'unité. La double rangée de sorbiers le long de la voirie sur la crête reprend ce rôle dans la partie Sud de l'entité.

Une ligne électrique traverse la partie Nord de l'unité, parallèlement à la N983 mais à une cinquantaine de mètres de celle-ci. Elle aurait été bien plus discrète intégrée à la rangée d'arbres de la route. Au Nord-Est l'alignement des poteaux d'éclairage de la N63 marque le paysage, de même qu'un gros silo jaunâtre implanté derrière la N63.

Dans la partie Nord, les lignes d'horizon sont généralement planes et homogènes. Au Sud l'arrière-plan formé de la lisière irrégulière des bois et l'horizon légèrement bombé animent cette partie de l'unité.

I.3.3.54 Unité visuelle n°54

Cette unité se trouve à l'Ouest de la N63 et au Sud de la N983 ; de petite dimension, elle présente un paysage agricole mixte semi-ouvert. Elle est divisée en deux par la rue Gomezée, posée sur une crête. Elle est délimitée au Nord par une crête, à l'Est par la N63, au Sud et à l'Ouest par le bois des Querelles.

Le Nord de l'entité présente un aspect naturel, mais dépourvu de végétation, alors que le Sud présente une nature jardinée avec d'une part, le parc arboré du château de la Roseraie et d'autre part l'allée arborée qui y conduit.

Trois bâtiments isolés sont présents sur l'unité. Du Nord au Sud, on trouve une grosse maison en brique, la ferme de Gomezée, carrée, en brique rouge, accompagnée de hangars agricoles, et au fond de l'unité le château de la Roseraie.

Le paysage est structuré par les clôtures en planches peintes en blanc qui délimitent les prairies. Au Nord, la maison isolée au milieu de prairie constitue le seul point de repère visuel, tandis que vers le Sud, le hangar de la ferme joue ce rôle, mais ne s'intègre pas dans le paysage.

I.3.3.55 Unité visuelle n°55

Cette unité se trouve au Nord du hameau de Bassine, elle constitue un paysage agricole ouvert présentant de léger bombement. Elle est délimitée au Nord par la crête située entre bassine et Bois-et-Borsu, à l'Est par le bois de Bassine, au Sud par la crête du hameau de Bassine, et à l'Ouest par la N63 à quatre bandes.

Toute la surface est occupée par des prairies, séparées par endroits par des reliquats de haies bocagères, surtout dans le Nord de l'unité.

En bordure Sud d'unité se trouve une maison récente en pierres taillées, et à l'Est, près du bois de Bassine un vieux hangar agricole en tôles métalliques. Tous deux servent de point d'appel visuel, mais la maison est bien intégrée au paysage, ce qui n'est pas le cas du hangar.

Le champ visuel vers le Sud s'étend jusqu'au hameau du Gros Chêne, dont le château d'eau marque fortement la crête.

Cette unité présente une structure naturelle apparemment intacte, que la présence de la maison ne vient pas perturber.

I.3.3.56 Unité visuelle n°56

Cette petite unité se trouve au Sud du hameau de Bassine, elle se présente sous forme d'un vallon encaissé (le Vallon de l'Abîme) supportant un paysage agricole fermé. Elle est délimitée au Nord par la crête du hameau de Bassine, à l'Est par les bois de la ferme château, au Sud par le bois de Chambroule, et à l'Ouest par le bois du vallon de l'Abîme.

La surface du vallon est occupée par des prairies au milieu desquelles s'écoule le ruisseau de l'Abîme. Seule le long de celui-ci se trouve une végétation arborée sous forme de deux alignements d'arbres. Une fermette en pierres occupe le flanc Nord, ses dépendances en tôles, visibles de partout, dénaturent le vallon.

I.3.3.57 Unité visuelle n°57

Cette unité visuelle est située à l'Est de Méan et occupe la crête séparant le bassin versant de l'Ombre (au Nord) de celui la Somme au Sud, ainsi que le flanc Nord de cette crête. Elle présente

un paysage agricole mixte semi-ouvert. Elle est délimitée au Nord par le bois de Chambroule, à l'Est par une crête entre Méan et Bonsin (Somme-Leuze), au Sud par la crête de partage entre le bassin de l'Ourthe et celui du Néblon, et à l'Ouest par la N63 à quatre bandes.

La crête centrale forme un plateau, entaillé vers l'Est par deux petits vallons étroits. La pente du flanc Nord est irrégulière. Les champs et les prés sont équitablement répartis dans cette unité. Celle-ci comprend différentes zones boisées, il s'agit du talus le long de la N63, des parcelles entourant les éléments bâtis et d'un bosquet en bordure Est et couvrant les deux vallons.

Les éléments bâtis sont dispersés sur l'unité. On trouve un groupe de trois maisons dont une traditionnelle le long de la route menant de Méan à Bonsin, une maison isolée le long de la chaussée de Liège, avant la crête, sur le plateau un autre alignement de trois maisons suivi un peu plus loin par un snack, et enfin le hameau de Gros Chêne à l'habitat dispersé et comprenant des éléments bâtis à vocation commerciale.

Le château d'eau de Méan, sur la N983, au Sud de l'unité, se découpe sur le fond du ciel. Il est de taille réduite mais hérissé de plusieurs antennes relais GSM. Sur le bord Nord du plateau, c'est un silo qui remplit cette fonction.

Le manque d'homogénéité dans le bâti et l'aspect semi fermé confèrent à cette unité un intérêt modéré.

I.3.3.58 Unité visuelle n°58

Située au Sud du Hameau de Gros Chêne, elle présente un paysage agricole mixte avec une pente importante vers le Sud. Elle est délimitée au Nord par la crête de partage entre le bassin de l'Ourthe et celui du Néblon, à l'Est par une crête traversant le bois de Boffeu et supportant la ferme de Marloux, au Sud par la crête descendant de "Sur les Tiènes" vers "Le Doyard", et à l'Ouest par une dernière crête descendant de Gros Chêne et passant par la Ferme de Scléyi.

L'unité est constituée d'un vallon dont les pentes Nord sont majoritairement occupées par des prairies où plusieurs haies apportent un aspect bocager au lieu. Le flanc Sud supporte un bois mêlant feuillus et conifères, sauf sur le sommet où des champs et des prairies se partagent l'espace.

Le bâti se compose d'une ferme abandonnée sur le côté Sud de la chaussée de Liège et par un lotissement de grosses villas récentes sur la crête Nord.

Le paysage est structuré par sa couverture arborée. Sa traversée par une ligne électrique en avant-plan introduit dans le vaste champs visuel vers le Sud (dépression de la Famenne) plusieurs poteaux en béton qui nuisent à la qualité du paysage.

I.3.3.59 Unité visuelle n°59

Cette unité est centrée sur le Golfe de Méan, situé au Sud-Ouest de Gros Chêne. Elle présente un paysage de parc artificiel dans un large vallon descendant vers le Sud. Elle est délimitée au Nord par le bosquet bâti de la rue de la Citadelle (Le Gros Chêne) situé en hauteur, à l'Est et au Sud par le bois de Han, les Gros Bois et le bois de Modoux, et à l'Ouest par les talus arborés masquant la N63.

Les pentes du vallon sont irrégulières avec des terrasses (le parcours de golf) séparées par des talus plus ou moins importants.

Quelques arbres isolés, principalement de petits conifères apportent une présence au sein de la succession des parcours de golf uniformément vide. L'étang situé tout en bas de l'unité égaye quelque peu les lieux, de même que le tracé des chemins de couleur beige.

Le bâti se compose de la Ferme de Scléyi, au Nord, reconvertie en club-house et par un petit entrepôt en béton du côté Nord-Ouest.

L'aménagement des différents parcours de golf n'a pas prévu d'implantation d'arbres pouvant structurer cette cuvette, elle présente néanmoins un intérêt par la vue qu'il est possible d'avoir sur la Famenne depuis la partie haute de l'unité.

1.3.3.60 Unité visuelle n°60

Cette unité occupe l'entièreté du hameau de La Foulerie, au Sud de Failon et de l'unité n°51, elle présente un paysage semi rural, fermé. Cette unité est délimitée au Nord et à l'Est par le bois de Plènesse, et au Sud et à l'Ouest par celui de Failon.

Ce vallon présente des pentes bien marquées, lui conférant un aspect encaissé. Les pentes Ouest sont ouvertes et les prés y prédominent, à l'Est, les pentes sont couvertes de bois. Le fond du vallon est occupé par plusieurs étangs artificiels.

Le bâti est surtout présent sur le flanc Ouest, on retrouve également des maisons au Sud, au fond du vallon. Ce bâti est diversifié, on y retrouve des maisons (fermettes) traditionnelle en pierres de taille, une maison, plus moderne, mais très bien intégrée (tout au Nord), et plusieurs maisons récentes aux matériaux et couleurs dénotant dans l'ensemble.

Les deux bâtiments les plus haut sur le flanc Ouest sont visibles depuis de nombreux endroits du vallon, de structure traditionnelle, elles s'intègrent dans l'arrière-plan boisé et fixent le regard. Ce vallon est malheureusement traversé par une ligne électrique moyenne tension, dont les pylônes viennent perturber le champ visuel lorsque l'observateur regarde dans l'axe du vallon.

Afin de préserver le caractère paisible de cette unité, il faudrait en limiter l'urbanisation.

1.3.3.61 Note de synthèse relative à l'analyse paysagère

Suite à l'analyse, les unités visuelles ont été classées pour leur intérêt paysager selon une échelle de valeur³⁷ reprenant trois niveaux (élevé, moyen et faible). Les unités possédant un niveau paysager élevé sont celles qui présentent un caractère typique marqué (y compris dans les éléments bâtis éventuels) combiné à une absence d'élément perturbateur de leur lecture. Les unités dont le niveau est qualifié de « moyen » présentent une structure paysagère moins typique et/ou supportant certains éléments perturbateurs. Enfin, celles dont le niveau est qualifié de « faible » sont celles qui présentent un caractère plus banal, où les éléments structurants d'un paysage (relief, végétation, contrastes de masses et de couleurs, succession de plans, points d'appels, ...) sont peu représentés et où certains éléments perturbateurs occupent éventuellement une place importante.

³⁷ Relative au territoire communal.

Une large superficie du territoire n'est pas décrite dans les unités visuelles précédentes, il s'agit de la couverture boisée. Ceci ne signifie pas qu'elle n'apporte rien aux paysages locaux, au contraire, elle joue un rôle prépondérant dans la structure paysagère sur l'entièreté du territoire de Havelange.

Dans cet équilibre général, à l'exception de l'une ou l'autre constructions récentes à usage agricole, une certaine harmonie d'ensemble a pu être conservée jusqu'à présent. La commune étant dépourvue d'industrie de taille moyenne ou grande, elle ne connaît pas les problèmes d'intégration paysagère de ce type d'implantation. Retenons néanmoins deux points noirs paysagers, le quartier de la scierie à l'Est de Havelange et une série d'entrepôts surmontés d'un réservoir métallique entre Havelange et la ferme d'Offoux.

L'implantation future d'éoliennes, si elle se réalise, s'effectuerait probablement sur les unités visuelles n°31 et n°53. Il va de soi que les caractéristiques de ces deux unités (et d'autres périphériques à celles-là) seront modifiées : nouveaux points d'appel visuels (dont la connotation pourra être positive ou négative selon le point de vue adopté), structuration différente des ensembles,...Au vu des hauteurs atteintes par les éoliennes modernes, elles marqueront inévitablement de manière profonde le paysage local, mais une approche spécifique devra alors évaluer s'il y a lieu de considérer que ce projet constitue, en tout ou en partie, un préjudice sur le plan visuel.

I.4 STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DU BATI

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Cartes de cabinet des Pays-Bas autrichiens*, dressées à l'initiative du Comte de Ferraris, 1770
- *Cartes militaires*, Dépôt de la Guerre, 1875, 1/20.000 DLG 1
- *Cartes topographiques*, Institut Géographique National, édition classique, 1980, 1/10.000 Ed 2
- *Cartes topographiques*, Institut Géographique National, édition numérique, 2004, 1/10.000 Top 10
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 22 tome 2*, Mardaga, 1996
- *Programme communal de développement rural: description des caractéristiques socio-économiques*, Architecte Alain Mariage & FRW, 2000
- *Entretien avec Mme Th. Cortembos*, DGATLP/DAU
- *Observations de terrain*, AWP +E

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°7 "époques d'implantation du bâti"

carte n°8 "typologie du bâti et patrimoine architectural"

But de la recherche :

Mettre en évidence les sites d'implantation des différents lieux habités, leur croissance à travers les époques et les divers types de bâti ainsi engendrés.

Faire apparaître les caractéristiques urbanistiques et architecturales actuelles des noyaux bâtis.

Permettre une prise de conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire à des fins d'urbanisation.

Situer les bâtiments et ensembles de bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

I.4.1 *Epoques d'implantation du bâti*

L'analyse de cartes de différentes périodes nous permet de déterminer avec une certaine précision les époques d'implantation du bâti et des voies de communication. L'approche est effectuée en quatre temps, en fonction des documents disponibles :

- avant 1770 (avant les cartes de Ferraris) ;
- de 1770 à 1875 (de Ferraris aux premières cartes topographiques militaires) ;
- de 1875 à 1980 (des premières cartes topographiques militaires aux cartes topographiques classiques de l'IGN éditées en 1980) ;
- après 1980 (des cartes topographiques classiques de l'IGN éditées en 1980 aux actuelles cartes topographiques numériques de l'IGN).

Village ou hameau	Implantations antérieures à 1770	De 1770 à 1875	De 1875 à 1980	Après 1980
Flostoy (+Barsy, Bormenville, Montegnet, La Béôle, Eméville, Doyon et Froidmont)	Cinq des six noyaux bâtis existent déjà à cette époque : seul le hameau de La Béôle ne porte encore aucune trace de bâti. Flostoy (alors appelé Flostoit) comprend sept bâtiments, dont deux fermes. Bormenville possède	Les six noyaux nommés comptent désormais des bâtiments. Flostoy accueille deux nouvelles bâtisses : l'église et une maison juste au Sud du château. La ferme du Pèlerin, au Nord de Flostoy est construite durant cette période. Du côté de la	A Flostoy, les seuls bâtiments nouveaux sont l'école, la maison voisine et un hangar situé au Sud, dans une prairie. Le bâti du hameau de Bormenville s'étend vers l'Est, avec l'apparition de la ferme de Chaflotte, et deux	A Flostoy, seul un bâtiment vient s'ajouter au bâti existant, il s'agit d'une maison située au Sud-Est. A Bormenville, l'évolution est faible également : une extension de la ferme de Chaflotte et une nouvelle parcelle dans

	<p>une structure bâtie proche de l'actuelle, On compte dix-huit bâtiments à Montegnet (alors appelé Mon Chenet). Le village s'étend déjà comme aujourd'hui le long de la voirie principale. Six autres bâtiments existent au Sud du village, vers Nonfays.</p> <p>Barsy (alors appelé Barcy) compte 33 bâtiments étalés le long des voiries aux tracés proches des actuels. Le château de Froide Fontaine est déjà implanté (sa cour n'est pas encore fermée).</p> <p>Plusieurs bâtiments sont présents aux « Clavias », et la ferme de la Belle Vue est déjà implantée. Le noyau de 3 ou 4 maisons accolées entre Barsy et Eméville dans la vallée du Barsy existe déjà.</p> <p>Eméville compte un nombre de bâtiments similaires à celui d'aujourd'hui, mais seuls quatre d'entre eux sont implantés au même endroit.</p> <p>Doyon possède une structure similaire à l'actuelle, mais les annexes du château sont moins nombreuses (un bâtiment est implanté à la place de l'actuelle chapelle, mais ne semble pas en être une.</p>	<p>source de l'Abîme, la ferme est implantée également.</p> <p>La situation du bâti n'évolue pas à Bormenville, seul un bâtiment s'est implanté à "Pickem".</p> <p>Montegnet s'est enrichi de douze bâtiments, notamment aux entrées Nord et Sud du village. Un dernier bâtiment apparaît au Sud-Ouest, parmi le bâti déjà existant. Le moulin de Masseret est construit.</p> <p>Seul le noyau bâti de Barsy a évolué de manière plus nette, notamment vers l'Est en direction de La Béôle. La surface bâtie à presque doublé.</p> <p>Il y a six implantations à La Béôle, toutes le long de la voirie reliant "les Echavées" au "Rond Bois", dont la ferme se trouvant au carrefour entre Doyon et Flostoy et celle du Côrû.</p> <p>A Eméville, seul le bâtiment à l'Est de la ferme existante vient s'ajouter pour former le bâti du château actuel.</p> <p>Par ailleurs, au Nord-Est, un bâtiment apparaît près d'un carrefour.</p> <p>A Doyon, le seul nouvel élément bâti est la chapelle.</p> <p>Enfin, le château ferme d'Eve est construit.</p>	<p>bâtiments au Sud-Est du Château.</p> <p>A Montegnet, les espaces encore existant entre les maisons sont comblés, le village s'étend surtout vers l'Ouest (6 nouvelles parcelles), au Sud, deux nouveaux bâtiments sont implantés à côté du réservoir. La chapelle du village est implantée.</p> <p>A Barsy, l'extension se produit autour du carrefour central du village. En dehors du village, la « villa des Roches » est implantée, ainsi qu'une dépendance au Nord de la ferme de la Belle Vue. Quatre nouvelles parcelles supportent une construction aux "Clavias".</p> <p>A La Béôle, sept nouveaux bâtiments apparaissent, dont des dépendances de la ferme au carrefour entre Doyon et Flostoy.</p> <p>A Eméville, seul un bâtiment s'ajoute au Nord du château ferme de Neuve Cense. Le noyau bâti du Nord-Est s'agrandit de sept parcelles bâtie dont une ferme.</p> <p>A Doyon, quatre parcelles reçoivent un nouveau bâtiment, toute le long de la route joignant La Béôle et Flostoy.</p> <p>Le château de Froidmont est construit durant cette période.</p>	<p>le noyau bâti au sud du château. A "Pickem" d'autres bâtiments viennent compléter le bâti existant.</p> <p>Le noyau de Montegnet ne subit pas de modification, seuls ses alentours voient des bâtiments apparaître : un en direction de Flostoy, deux au carrefour menant au réservoir et un à Nonfays.</p> <p>Barsy voit deux nouveaux bâtiments apparaître, un à l'Ouest et un à l'Est. Les Clavias supporte deux nouveaux bâtiments.</p> <p>A Eméville, deux bâtiment viennent compléter l'ensemble de la Neuve Cense.</p> <p>Pas de modification à La Béôle, ni à Doyon ni à Froidmont.</p>
Ossogne (+ Homezée)	<p>Le village (à l'époque appelé Ausoigne) présente déjà une structure bâtie assez comparable à l'actuelle : l'ancien moulin, l'église et la ferme derrière celle-ci</p>	<p>L'habitat se densifie, Ossogne présente son visage actuel, la ferme à l'Ouest du village est implantée, les quartiers Sud-Est sont bien développés, deux nouveaux bâtiments</p>	<p>L'évolution du bâti se poursuit en dehors du village, vers l'Ouest en direction d'Homezée et au Nord, avec la ferme et le cimetière actuel.</p> <p>A Homezée, deux dépendances du château</p>	<p>Le bâti d'Ossogne évolue peu. Au Nord, la ferme reçoit une dépendance, le quartier au Sud-Ouest et au Sud se densifie quelque peu, tout comme à l'Est en direction de Saint</p>

	<p>existent. La rive droite du ruisseau est bâtie de plusieurs habitations, le village s'étire en direction de Saint Fontaine. La voie reliant Ossogne à Havelange est l'actuelle rue Swahis. Le château d'Homezée est moins étendu. Trois bâtiments sont implantés au Nord du château, de l'autre côté du ruisseau d'Hévelette (Ossogne).</p>	<p>apparaissent en direction de Saint Fontaine. Vers Homezée, une parcelle est bâtie sur le côté droit de la route. Le château d'Homezée n'a pas évolué, par contre, les trois bâtiments situés de l'autre côté du ruisseau ont disparus.</p>	<p>existent, une à l'Ouest et l'autre à l'Est, de l'autre côté de la route.</p>	<p>Fontaine.</p>
<p>Havelange (+ Bouillon, Malihoux, Haveligeoûle et Hiétine)</p>	<p>Havelange possède un habitat dispersé sans noyau clairement défini. Havelange compte une soixantaine de bâtiments, dont deux sur le site de la ferme des Tilleuls. Les fermes d'Offoux et de Hiétine sont déjà exploitées à l'époque. A Malihoux, seul le quartier de Chaumont comprend des bâtiments. Le château de Bouillon, celui de Haveligeoûle ainsi que le moulin entre les deux existent déjà également.</p>	<p>La surface bâtie a plus que doublé, la trame actuelle du village se concrétise déjà à cette époque. Le village s'étire le long des actuelles N983 (avec six implantations vers Malihoux) et N97. Diverses implantations sont présentes le long des rues Labory et Hiétine; la ferme de Hiétine possède une grande extension et deux bâtiments sont présents près du home de l'Aubépine. Le hameau de Malihoux s'est considérablement développé, douze parcelles accueillent de nouveaux bâtiments, donnant à ce petit noyau une apparence proche de l'actuelle. Pas de changement pour Bouillon et Haveligeoûle.</p>	<p>Le développement de Havelange continue de se marquer, mais la présence du chemin de fer et de la gare semblent avoir eu relativement peu d'influence sur cette évolution. Le quartier autour de la gendarmerie, la rue d'Aty ainsi que la première phase du lotissement rue de Cizée et allée du Bois de Bassin sont urbanisées. Une première maison apparaît à l'Est de ce lotissement ainsi que deux bâtiments dans le bois de Bassin. La cité du Bourgmestre P. Fiasse est bâtie à 80 %, le quartier entre la rue Vieux Tribunal et la rue de la Fontaine est bâti à 90 %, le quartier entre la rue Voie Basse et le chemin du Plahachon est bâti, le quartier entre la rue H. Labory et la rue F.Davin est bâti, la N 983 entre la Ferme des Tilleuls et la sortie actuelle du village est bâtie à 85 %, le quartier Hiétine est bâti à 90 %, la rue Tige des Roches est bâtie à 90 %, la N 983 en direction de Malihoux est bâtie à 80</p>	<p>Havelange a continué à croître, notamment le long de la rue d'Aty, l'extension du lotissement au bout de cette même rue. A Havelange même, la rue de Hiétine reçoit huit maisons en plus, la cité Bourgmestre P. Fiasse termine son urbanisation, tout comme la rue Tige des Roches. Quelques maisons viennent compléter le bâti le long de la ruelle Moreau, l'urbanisation se poursuit le long de la N 983 vers Malihoux et quelques constructions isolées apparaissent (une maison le long du chemin de l'Homme sauvage, la station d'épuration au bout de la rue Labory, un bâtiment à l'Est du centre de rééducation, un entrepôt d'activité économique à l'Ouest de la ferme de Hiétine, ainsi qu'une dépendance à la ferme d'Offoux). A Malihoux, quatre nouveaux bâtiments voient le jour. A Bouillon, une villa est construite à l'Ouest du château ainsi qu'une dépendance à la ferme d'Haveligeoûle.</p>

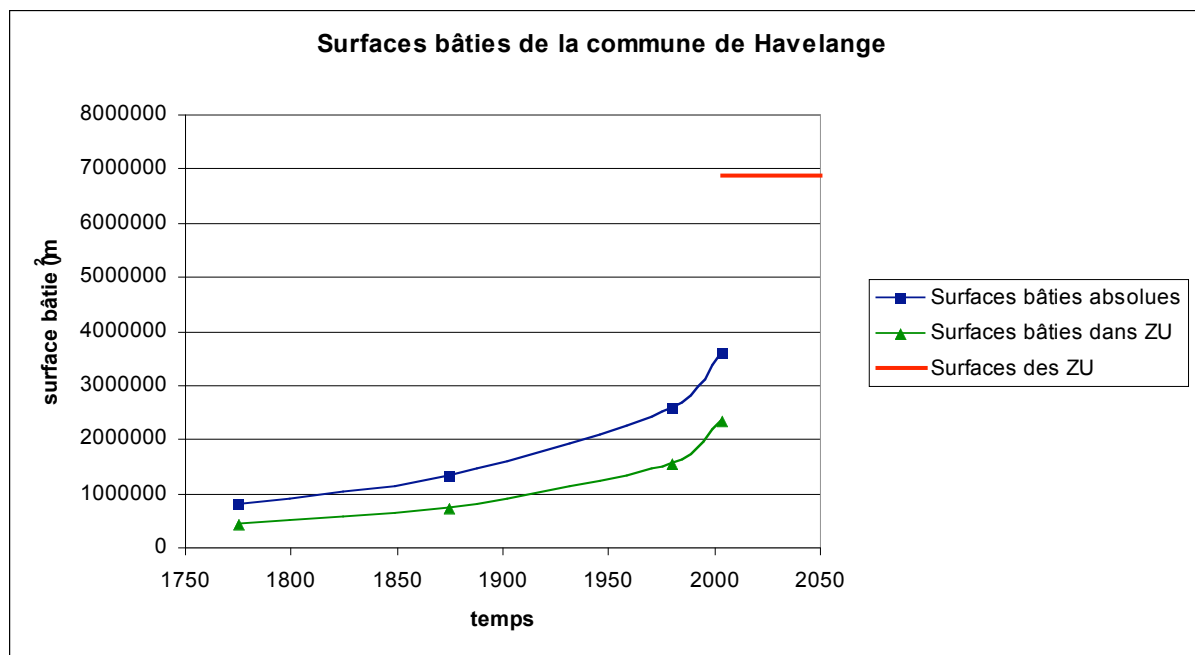
			<p>%.</p> <p>En plus, on notera l'apparition de la scierie, du centre de rééducation, et du cimetière.</p> <p>Malihoux s'est également étendu, dans le hameau de Chaumont et le long de la N 983.</p> <p>Deux bâtiments existent au croisement de la N 983 et de la route vers Ossogne.</p> <p>A l'exception d'une maison le long de la route de Bouillon, pas d'évolution à Bouillon et Haveligeoûle.</p>	
Verlée (+ Buzin et Chantraine)	<p>Verlée (alors appelée Verles) possède une structure proche de l'actuelle, le tracé des voiries est différent et il n'y a que vingt bâtiments, dont la ferme Bel Air. Il s'y dessine clairement un centre (rue Croix Evrard et rue de la Chapelle), alors qu'une ferme est implantée un peu à l'Ouest à la fin de la rue de la Chapelle.</p> <p>Chantraine se présente sous sa forme actuelle, sans les douves ni les dépendances de la ferme, mais avec un parc au Sud-Ouest.</p> <p>Buzin (alors appelée Bourzen) présente un bâti dispersé composé de cinq bâtiments dont au moins deux fermes.</p> <p>Un bâtiment isolé est implanté à hauteur de Buzin sur l'actuelle N 983.</p>	<p>Cinq nouveaux bâtiments apparaissent à Verlée, densifiant le petit noyau existant, et développant le village le long de la rue L. Maréchal.</p> <p>A Buzin, trois bâtiments apparaissent, plus au Sud, un noyau bâti de quelques maisons se forme à "Sol Chèra", l'habitat reste dispersé.</p> <p>A Chantraine, il n'y a pas de modification.</p>	<p>Le centre de Verlée n'a pas évolué, le bâti s'est plutôt développé en périphérie, douze bâtiments se sont implantés autour du carrefour entre la N983 et le chemin de la Pyramide. Un peu plus haut sur la N983 un autre bâtiment existe, une maison a été construite au chemin du Tierza, une ferme à la "Terre Aux Loups", ainsi que deux bâtiments du côté de la ferme sur la rue de la Chapelle.</p> <p>Buzin possède un centre plus marqué au Nord du Hoyoux, quatre bâtiments s'y sont implantés, notamment près de l'ancienne carrière. Le noyau de "Sol Chèra" se complète.</p> <p>La ferme de Chantraine étend ses bâtiments vers l'Est.</p>	<p>Le centre de Verlée se densifie, entre les rues Croix Evrard et de la Chapelle, le long de la N983 et de la rue L. Maréchal. Le noyau autour du carrefour entre la N983 et le chemin de la Pyramide s'agrandit de trois nouveaux bâtiments.</p> <p>A Buzin, les alentours de l'ancienne carrière reçoivent deux bâtiments.</p> <p>A Chantraine, deux parcelles, au Sud de la ferme sont occupées par de nouvelles constructions, dont des silos le long de la route vers Buzin.</p>
Miécret (+ La Fagne et Le Clavia)	<p>Miécret (alors appelé Mieray) est développé autour des actuelles rues Renaissance, Franquinet, de l'Eglise et La Gaffe. Trente-six bâtiments y sont présents, dont trois</p>	<p>Miécret se développe tous azimuts, avec une trentaine de nouvelles bâtisses. On en retrouve rue Cleuzeur et chemin de la Bruyère, rue de l'Eglise, rue de la Renaissance, rue Wéris,</p>	<p>Le centre de Miécret se densifie, notamment dans les rues de l'Eglise, de la Gaffe et de la Renaissance.</p> <p>Le sommet de "Clavia" accueille cinq nouvelles maisons, tandis que le</p>	<p>Miécret poursuivi son extension de manière assez spectaculaire. La rue de l'Eglise étant saturée, les constructions se reportent sur la rue de la Renaissance, la rue</p>

	fermes. Aucun bâtiment ne se trouve au "Clavia", mais la ferme du Bon Marché est implantée selon sa location actuelle. Enfin deux maisons sont implantées à La Fagne.	ruelle de Huy. La rue de l'Eglise fait office de centre, le reste du bâti est dispersé le long des voiries précitées. Douze maisons sont implantées sur le sommet de "Clavia". Cinq bâtiments viennent compléter le bâti de La Fagne, ainsi qu'un bâtiment plus au Sud-Ouest.	carrefour entre la rue Point du Jour et le Chemin de Belle Vue sert de « pont » d'implantation pour quatre autres maisons, tout comme le haut du Chemin de Belle Vue. La ferme du Bon Marché étend deux dépendances à l'Est. La Fagne se couvre de neuf nouveaux bâtiments qui densifient l'habitat existant.	Cleuzeur, le chemin de la Bruyère, la ruelle de Huy et la rue Wéris. Au "Clavia", cette même pression s'est exercée principalement sur le côté Nord du chemin de Belle Vue et sur sa jonction avec la rue Point du Jour. De nouvelles maisons sont implantées à La Fagne.
Jeneffe (+ Poncia)	Jeneffe (alors appelé Jeneffe en Condroz) s'étend en "Z" le long des rues J. Verdin, du Monument et de Chantraine. Jeneffe comprend 48 bâtiments, dont au moins deux fermes. Il n'y a qu'une ferme comme élément bâti à l'époque à Poncia.	Le développement de Jeneffe est important, principalement au Nord de la rue J. Vedrin jusqu'au croisement avec la route de La Cave Romaine. Trois bâtiments sont implantés à La Cave Romaine. Un noyau bâti apparaît du côté des rues E.J. Eloy et Fonds de Saumon. Trois implantation viennent densifier le bâti de la rue de Chantraine. Deux bâtiments supplémentaires ont été érigés à Poncia.	L'évolution de la surface bâtie s'est effectuée principalement sur le côté Sud de la rue J. Vedrin, elle s'y prolonge par la rue du Tige. Deux implantation, dispersée, apparaissent au Nord de la route de La Cave Romaine. Trois maisons complètent le bâti au croisement de la rue Fonds de Saumon et de la rue de la Grotte. Poncia ne voit apparaître qu'une habitation au Sud, vers Porcheresse.	C'est encore le long de l'axe rue du Tige, rue J. Vedrin et rue E.J. Eloy que le bâti se développe le plus. L'église apparaît à son emplacement actuel. Deux bâtiments se sont élevés à la rue de Poncia. A Poncia, aucun nouveau développement n'est observé.
Porcheresse (+ Rémont et Champs du Bois)	Déjà appelée Porcheresse, le village s'étend le long de la rue A. Billy et dans le quartier devenu Géniville. Porcheresse compte +/- 35 bâtiments dont le château. Le hameau de Rémont comporte quatre bâtiments dont l'implantation semble différente de l'actuelle. La ferme du bois de Rémont est déjà implantée. Champs du Bois (alors appelée Champs de Bois) comporte huit bâtiments dont une ferme. Certaines	L'évolution du bâti est moins marquante que dans d'autres villages à la même époque. Les changements les plus significatifs se situent à l'Ouest du village, au "Coin du Bois", ou plusieurs bâtiments nouveaux se sont implantés. A Porcheresse même, c'est au croisement des rues A. Billy et du Harleux que de nouveaux bâtiments apparaissent, avec notamment une ferme en "U". Au hameau de Rémont, deux nouveaux bâtiments apparaissent au Sud de la ferme en place. La ferme du	A Porcheresse, l'évolution du bâti se concentre autour du croisement des rues A. Billy et du Harleux, ce qui forme un nouveau centre différencié de celui de l'église. A Rémont, on agrandi les ensembles de bâtiments agricoles. A Champs du Bois, deux nouvelles maisons sont implantées.	A Porcheresse, l'évolution du bâti s'est effectuée du côté de l'ancien château, mais toujours le long de la rue A. Billy, ce qui transforme le village en un village rue. Pas de modification à Rémont. A Champs du Bois, cinq maisons viennent densifier l'habitat.

	implantations sont proches des actuelles, ce sont surtout les voiries qui ont été modifiées.	Hasard, ainsi que celle sur le plateau des "Cachettes" sont implantées Au Champ du Bois, la ferme de la Chapelle et deux maisons plus au Sud s'ajoutent à cette époque.		
Barvaux – Condroz (+ Ramezée, Failon)	Barvaux – Condroz (Barvaux en Condroz à l'époque) présente une structure comparable à l'actuelle avec 48 bâtiments répartis le long des rues Sommelette, du Harleux, et de la route de Dinant. Le château de Ramezée est implanté. Le hameau de Failon (appelé Félon) comporte cinquante bâtiments, implantés le long de la N 938.	Seules quatre maison apparaissent le long de la rue Du Château, et une au bas de la rue Saint Laurent. La ferme du château de Castel Anne est implantée, tout comme une habitation sur le chemin qui y conduit. Pas d'évolution au château de Ramezée. L'évolution du bâti à Failon se déroule le long de la Grand Route, vers Maffe. On retrouve les premières implantations à La Chavée, le long du Chemin de la Foulerie et au Sud de la Foulerie même.	A Barvaux-Condroz, l'église a fait son apparition. Le bâti s'est plus développé que pour l'époque précédente, autour des rues Sommelette et Saint Laurent, de la route de Dinant et à l'Ouest vers Le Clavia. Le château de Castel Anne est implanté. A Ramezée, la ferme du château l'est également, la ferme également. Failon a continué à se développer le long de la Grand Route, vers Maffe mais aussi vers Barvaux-Condroz. De nouveaux bâtiments se sont également implantés le long de la route de Buzin, du chemin de la Foulerie et au Nord du hameau du même nom.	Deux zones sont principalement concernées par l'évolution du bâti à Barvaux: l'entrée Ouest du village sur la route de Dinant, et de dépendances derrière la ferme et le château. En plus, un entrepôt a été construit à la sortie du village sur la rue du Harleux. A Ramezée, un nouveaux bâtiment apparaît à l'Est du château. A Failon, le bâti nouveau se concentre dans le centre du hameau, le long de la Grand Route (avec notamment l'église) et de la route de Buzin. La Chavée connaît une nouvelle implantation, le chemin de la Foulerie quatre et le hameau de la Foulerie deux.
Maffe (+ Chéresse)	Maffe s'étend sur deux noyaux bâtis : un principal autour du croisement des actuelles N983 et N938 (± 40 bâtiments), et un second "sur Chéresse" (± 15 bâtiments). D'autres bâtiments sont également implantés le long de l'actuelle N 938 en direction de Failon. La ferme André est implantée en direction de Méan.	C'est principalement le long de l'axe Failon - Maffe – Méan que s'est développé le bâti durant cette période. Du fait de l'existence d'autres nouveaux bâtiments le long de l'actuelle rue Roufosse, de la rue du Gros-Chêne et de la rue Flaminette, de même que derrière l'église, Maffe forme un village comportant un noyau principal et un hameau à la rue Chéroumbou.	Le bâti a continué à se développer le long de l'axe Failon - Maffe – Méan, mais aussi à se densifier dans le centre, près de l'église, le long de la rue du Val d'Or, et le long de l'axe Havelange - Maffe - Gros-Chêne. Le hameau "Sur Chéresse" s'est également développé et ses limites se retrouvent très proches de celles du noyau principal. Plus à l'extérieur de Maffe, on trouve une ferme au tige des Gotas, et plusieurs bâtiments le	Le bâti s'est développé de manière radio-concentrique par rapport à l'église. Au Nord, le long de la route de Méan et de la rue Fontena, à l'Ouest le long de la rue du Gros-Chêne à partir de la rue de la Chapelle, au Sud le long de la rue Roufosse et de la rue du Val d'Or, et à l'Est entre la route de Marche et la rue Flaminette. Ceci densifie l'habitat du village et lui maintient relativement bien son identité propre (récente tendance à l'étalement malgré tout en direction

			long de la route de Marche au, lieux-dit Fond des Tieux. Deux maisons sont implantées au Nord, à la rue Fontena.	de Somal).
Méan (+ Bassine et Gros Chêne)	L'habitat de Méan (alors appelé Mayent) est assez dispersé, on y retrouve un centre au croisement de la route de Spa et de la rue du Centre, mais aucun bâtiment n'est implanté en mitoyenneté. Quelques maisons et une ferme existent du côté de la rue des Commonnettes. Bassine ne semble pas plus étendu qu'actuellement, il contient trois fermes implantées à la place du château actuel. Quatre autres petits bâtiments (maison) sont présents un peu au Sud. Gros-Chêne (alors appelé Grand Chêne) se développe au Sud du croisement entre la rue de la Citadelle et la rue du Doyard. Le bâti est composé de neuf petits bâtiments (maisons). Une grosse ferme est implantée plus au Sud, à la place de la ferme du grand Scléyi, elle se nomme la ferme de Scley.	A Méan, l'habitat s'est développé entre l'Impasse Odet et la rue Sur Hodemont, de même qu'à la rue des Ecoles entre le bâti existant. De ce fait le centre du village prend forme. Pas d'évolution à Bassine. A Gros-Chêne, l'habitat se développe en plusieurs endroits, entre la route de Durbuy et la rue de la Citadelle, entre la chaussée de Liège et la rue du Gros-Chêne, en deux endroits le long de la rue de la Citadelle, et le long de la chaussée de Liège, en face de la route de Durbuy. Ceci forme plusieurs noyaux bâtis non reliés clairement entre eux.	A Méan, le bâti s'est développé le long de la rue du Colombier et de la rue du Centre. A la rue des Ecoles le bâti prolonge celui existant. Ceci permet de bien définir le village. En dehors de celui-ci, on trouve au Fonds du Baty, à la rue des Commonnettes et à la rue des Sacrements. A Bassines plusieurs bâtiments, généralement à vocation agricole, apparaissent au Sud du château et de la ferme existante. Une villa est implantée à l'Ouest du hameau. Le bâti de Gros-Chêne s'est développé au cœur de l'existant, à la rue de la Citadelle, à la rue du Gros-Chêne, à la rue du Bois de Boffeu, à la rue du Doyard, et à plusieurs endroits sur la chaussée de Liège. De l'autre côté de la N63, la ferme de Gomezée et le château de la Roseraie sont implantés.	A Méan, le bâti s'est surtout développé à l'extérieur du village, à la rue des Ecoles, à la rue des Sacrements, à la rue Fonds du Baty, à la rue des Commonnettes, à la route de Méan, à la rue Sur Hodemont (en ce qui concerne la maison de village) et le long de la rue du Gros-Chêne (pour le parc à containers). Bassine ne connaît que de petites extensions des bâtis au Sud de la Ferme et du château. A Gros-Chêne, le bâti s'est diversifié, on en retrouve au croisement de la chaussée de Liège et de la route de Durbuy, à la rue du Bois de Boffeu, à la rue du Doyard et à la rue du Gros-Chêne. De l'autre côté de la N63, une grosse bâtisse a été construite à la rue de Gomzée.

Le report des surfaces urbanisées³⁸ aux différentes époques permet de prendre conscience du caractère exponentiel de l'utilisation du territoire en fonction du temps.



En 2004, la surface urbanisée est de 358,96 hectares, mais seuls 234,85 ha sont situés en zone destinée à l'urbanisation, le solde (124,11 ha) étant constitué par des bâtiments et équipements édifiés en zone non urbanisable (dans la plupart des cas, avant l'approbation du plan de secteur).

Une comparaison avec les 625 ha de zones urbanisables³⁹ du plan de secteur permet d'évaluer que la commune dispose encore d'un potentiel d'accueil non négligeable (de l'ordre de 3.300 logements si on table sur une densité moyenne de 10 logements à l'hectare) avant d'arriver à une situation de saturation.

Ce chiffre doit bien entendu être reçu avec précautions dans la mesure où toute la surface théoriquement urbanisable n'est pas nécessairement exploitable, que ce soit pour des motifs techniques, environnementaux ou autres.

Néanmoins, il fournit un ordre de grandeur intéressant et confirme que la première génération de plans de secteurs a été établie sur base de simulations optimistes (voir II.1.1)⁴⁰.

³⁸ Méthode suivie: utilisation des parcelles cadastrales classées en zone urbanisable en 2004 (habitations privées élargies aux cours et jardins ; terrains, bâtiments ou équipements d'utilité publique et communautaire ; terrains ou bâtiments destinés aux loisirs – à l'exception des parcs – ; bâtiments sociaux ou hospitaliers ; terrains ou bâtiments voués à une activité économique – à l'exception des carrières –). Mise à jour de ces parcelles sur base d'une « photointerprétation » à l'écran à une échelle supérieure au 1/5000^{ème} en 1980 (cartes IGN – série classique), 1875 (carte du dépôt de la guerre) et 1775 (carte Ferraris).

³⁹ Zones d'aménagement communal concerté non comprises. Elles représentent un potentiel complémentaire de 61,7 hectares.

⁴⁰ A ce sujet, le lecteur est invité à consulter également les points I.5 (occupation du sol) et II.6 (potentiel foncier) du présent rapport.

I.4.2 Typologie du bâti et patrimoine architectural

Comme nous l'avons vu dans le chapitre relatif à la structure physique du territoire, les villages de la commune de Havelange s'implantent dans un paysage caractérisé par des versants relativement peu inclinés. La vingtaine de noyaux bâtis sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

I.4.2.1 Les ensembles bâtis

Le mode de peuplement rural traditionnel est le groupement en villages et hameaux avec une dispersion intercalaire de fermes isolées et de châteaux. Ce genre de peuplement n'a pas évolué depuis deux siècles. Néanmoins certains villages commencent à subir une mutation morphologique avec la mise en œuvre de lotissements "standards" (Miécrot étant sans doute l'exemple le plus révélateur).

Les villages se sont implantés de diverses manières :

- proches d'une crête comme Maffe, Méan et Porcheresse (défense et voie de communication) ;
- sur l'adret d'une crête comme Havelange, Miécrot et Jeneffe (sources et protection climatique) ;
- en bas de versant comme Verlée, Flostoy et Barvaux en Condroz (proximité d'un cours d'eau).

I.4.2.2 Les typologies d'ensembles bâtis

Les zones de bâti connecté (appellation qui regroupe les zones bâties continues et semi-continues) se situent surtout au cœur des noyaux villageois les plus importants. Elles appartiennent le plus souvent à des époques anciennes. Ces ensembles sont pour majeure partie issus de la période moyenâgeuse, quelques habitations s'étant implantées autour d'un château ou d'une ferme (Flostoy, Rémont, Bormenville).

Les zones de bâti disconnecté se trouvent le plus souvent en contiguïté avec le cœur des villages, le long des axes qui les desservent.

Les quelques zones où le bâti est isolé se situent à l'extrême limite ou, plus souvent, à l'extérieur des noyaux bâtis. Le seul village qui présente un caractère un peu urbain est Havelange.

Une description générale de chacun des noyaux est dressée ci-après⁴¹, par ordre alphabétique:

Barsy	<i>Village assez dense en grès jaune, étiré au sommet d'une colline condrusienne. Ensemble homogène de bâtisses généralement de la 2^e moitié du XIX^e s., à deux ou parfois deux niveaux et demi, implantées en léger retrait des deux rues parallèles qui forment l'ossature de la localité. Au Nord-Ouest du noyau bâti, un ensemble important organisé en quadrilatère : la ferme de Froidefontaine.</i>
Barvaux en Condroz	<i>Sur les deux versants d'une petite vallée au relief assez marqué, village dominé par la flèche de son église. Les constructions traditionnelles sont en pierre calcaire sous toitures d'ardoises. Elles datent pour l'essentiel du XIX^e s. En bordure Sud de la localité, en contrebas de la rue principale, deux masses plus importantes se dégagent : le château et sa ferme.</i>

⁴¹ Description basée sur les descriptions établies dans le cadre de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique.

Bassines	<i>Hameau situé sur un plateau au Nord de Méan, près des bois de Bassines, constitué de deux grosses fermes et d'un château.</i>
Bormenville	<i>Hameau de l'ancienne commune de Flostoy inscrit dans un paysage vallonné mêlant prés, cultures et bosquets. Centré autour d'une grosse ferme (et des ruines d'un château), il est constitué de maisons (généralement en calcaire) dispersées le long des chemins.</i>
Bouillon	<i>Hameau situé à l'Est de Havelange et composé d'un château, d'une grosse ferme et d'un moulin, tous trois dispersés dans le vallon du Neufmoulin.</i>
Buzin	<i>Hameau composé de quelques maisons et fermes en calcaire, du XIXe s. principalement, étirées le long d'une route de crête et près du Hoyoux.</i>
Champ-du-Bois	<i>Hameau situé au Sud de Porcheresse, à la limite du Condroz et de la Famenne, et composé de quelques maisons et fermes étagées sur un versant accidenté.</i>
Chantraine	<i>Sur un sommet à l'Ouest de Verlée, emplacement d'un village aujourd'hui disparu, où ne subsistent plus que la ferme-château, qui englobe l'ancienne église paroissiale, et une grosse ferme du XVIIIe s. qui en dépendait autrefois.</i>
Doyon	<i>Hameau situé à l'Ouest de Flostoy, sur un versant exposé au Nord et essentiellement constitué d'un château et d'une ferme.</i>
Emeville	<i>Hameau situé entre Flostoy et Barsy, composé d'un château, d'une ferme et de quelques maisons isolées, dans un contexte vallonné et vert.</i>
Failon	<i>Situé entre Maffe et Barvaux, au sommet d'une petite ondulation du plateau condrusien, important hameau aux allures de village-rue, pourvu d'une église. Les fermes en long et les maisons y sont en construite en pierres calcaire ou en brique et datent pour la plupart du XIXe siècle.</i>
Flostoy	<i>Petit village formé par quelques bâtiments groupés autour de l'église, du château et de sa ferme. Végétation fort présente dans le paysage grâce au parc du château et aux drèves de tilleuls qui relie la localité à Bormenville et à Emeville.</i>
Havelange	<i>Grosse bourgade construite autour de son église (petit noyau ancien) et du croisement des routes de Ciney à Liège et d'Andenne à Barvaux-sur-Ourthe et développée à partir de l'arrivée du chemin de fer (dernier tiers du XIXe siècle). Le calcaire et le grès sont utilisés pour les maisons anciennes, les plus récentes utilisant davantage la brique. Le bâti s'est étendu au début du XXe s. le long de la rue principale reliant le centre ancien à la gare et sur la chaussée.</i>
Jeneffe	<i>Situé entre Miécrot et Porcheresse, village assez étendu et dispersé, composé de constructions principalement du XIXe s. en calcaire, ou en brique pour les plus récentes.</i>
La Fagne	<i>Situé directement à l'Ouest de Miécrot, hameau implanté au creux d'un vallon et composé autour d'une grosse ferme traditionnelle.</i>
Maffe	<i>Un des deux principaux villages de l'entité (après Havelange), allongé principalement sur un « tige » condrusien. Construit autour de son église et d'un château-ferme, il compte encore quelques vestiges de bâtisses en colombage mais surtout des bâtiments en pierres calcaires, généralement du XIXe siècle (ou en brique pour les plus récents) implantés le long de la route Achêne-Ouffet ou, dans une moindre mesure, le long de celle reliant Andenne à Barvaux-sur-Ourthe.</i>
Malihoux	<i>Petit hameau situé directement au Nord de Havelange, composé de quelques maisons en ordre dispersé édifiées autour d'une ancienne brasserie de la fin du XIXe siècle.</i>
Méan	<i>A l'Est de Maffe, village établi sur le replat et le flanc d'un petit vallon, longé par la route nationale Marche-Liège. Autour du pivot constitué par l'église, implantation assez lâche de maisons et de quelques fermes en long ou clôturées du XIXe s., bâties pour la plupart en calcaire sous toitures d'ardoises.</i>
Miécrot	<i>Un des deux principaux villages de l'entité (après Havelange), principalement constitué de maisons et de fermes en pierres calcaires sous batières d'ardoises du XIXe siècle. Centre dense et fort homogène (rues de l'Eglise et de la Renaissance), extensions périphériques récentes (vers le Nord et l'Ouest surtout) nettement moins intéressantes.</i>
Ossogne	<i>Sur les deux versants de la vallée du ruisseau d'Ossogne, village composé autour d'une église et d'un moulin et de grosses fermes, avec des petites maisons de la 2^e moitié du XIXe siècle, indifféremment en grès ou en calcaire. Habitations groupées pour la plupart le long d'une rue à flanc de coteau de l'autre côté du ruisseau.</i>

Porcheresse	<i>Sur une crête marquée par une légère butte, village essentiellement étiré le long d'une rue unique, parallèle au coteau et bordée d'un habitat du XIXe s. non mitoyen, caractérisé par de petites fermes et maisons en briques et calcaire. Au-delà de l'église, quelques fermes plus importantes en retrait de voirie, limitée ici de haies et de murets, menant vers le château implanté à la sortie du village.</i>
Rémont	<i>Hameau situé au Sud de Porcheresse, dans une petite dépression du plateau condrusien. Ensemble de bâtiments (fermes et habitations) en calcaire des XVIIe et XIXe siècles entouré de bois et de champs.</i>
Verlée	<i>A l'Est de Miécrot, sur les deux versants de la vallée du Hoyoux, petit village caractérisé par une dizaine de fermes des XVIIIe et XIXe siècles dispersées le long des chemins d'exploitation. Extension tardive de l'habitat le long de la route Havelange-Maffe.</i>

La commune compte un nombre conséquent de fermes et châteaux dispersés à travers tout le territoire que ce soit dans, en bordure ou à l'extérieur des noyaux bâtis.

Enfin, des extensions agricoles et industrielles (annexes aux fermes, hangars à destination agricole ou industrielle, ...) sont également recensés, principalement en bordure des noyaux villageois.

Dans la carte n°8, nous avons distingué, outre les trois typologies décrites ci-dessus, des périmètres d'ensembles liés aux affectations et des périmètres d'ensembles de référence.

Les périmètres d'ensembles suivant l'affectation sont au nombre de trois :

- zones bâties affectées aux logements sociaux ;
- zones bâties affectées à l'équipement communautaire ;
- zones bâties affectées à des fonctions de grand gabarit comme les industries, les entrepôts, etc.

L'unique ensemble significatif de logements sociaux se trouve sur la couronne bâtie extérieure de Havelange.

Les ensembles d'équipement communautaire se localisent plus souvent dans les noyaux bâtis.

Les zones bâties affectées à des fonctions de grand gabarit, assez nombreuses, sont observées dans l'ensemble des noyaux bâtis de l'entité. On les retrouve toutefois dans de plus grandes proportions à Havelange, Barvaux, Failon et Maffe.

Les périmètres d'ensembles de référence sont au nombre de deux :

- zones bâties référentielles de tradition rurale qui sont le résultat de l'économie rurale;
- zones bâties référentielles contemporaines.

En plus du repérage des bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine monumental (voir I.4.2.3), nous avons procédé à l'établissement de ces périmètres car ils sont intéressants sur le plan qualitatif. Ils constituent donc des points d'appui et des repères pour les développements futurs. Ils doivent à ce titre être mis en exergue dans la perspective de l'élaboration du règlement communal d'urbanisme.

I.4.2.3 Le patrimoine monumental

La commune de Havelange compte un nombre appréciable de bâtiments (ou ensembles de bâtiments) classées ou repris à l'inventaire du patrimoine monumental⁴².

Ces bâtiments sont dans la plupart des cas en bon état d'entretien. Il s'agit essentiellement d'églises, de châteaux, de fermes, de maisons traditionnelle et de cimetières, mais aussi d'anciens moulins et presbytères, ainsi que d'un grand nombre de chapelles, potales, fontaines, glacières et niches... et même un obélisque.

A Barsy :

- la Chapelle Notre-Dame

Edifice néo-roman, en moellons de grès et en calcaire, construit à un nouvel emplacement en 1874, selon le millésime de la façade, d'après les plans de l'architecte Luffin.

- une grange (Barsy n°1)

En léger contrebas de la rue, petite grange perpendiculaire de la 2^e moitié du XIXe siècle, en moellons de grès assisés sous bâtière d'ardoises. Portail en anse de panier en moellons ; baies postérieures au mur pignon à rue et à l'arrière.

- une maison, (Barsy n°4)

Dos à la rue, maison à double corps du 1^{er} qu. Du XIXe s., en moellons de grès posés en minces assises, de deux niveaux et demi et de trois travées de baies à linteau droit en pierre bleue ; appuis abaissés au r.d.ch. A l'arrière, trois travées de fenêtres rectangulaires plus petites.

Au XIXe s. adjonction à dr., en deux étapes, de deux étables sous fenil, transformées en habitation au XXe s. ?; baies du r.d.ch. agrandies à cette occasion. Bâtière de tuiles. Dans le jardin, petit fournil en calcaire du XIXe s. sous appentis de tuiles noires. Autre dépendance en grès remaniée, sous bâtière en mêmes matériaux.

- une ferme (Barsy n°5)

En retrait, ferme en long des XVIIIe et XIXe s., agrandie de deux courtes ailes en retour d'équerre abritant une étable à g. et des porcheries à dr. Bâtières d'éternit et de tuiles mécaniques. A dr., logis de la 2^e moitié du XVIIIe s., en moellons de grès et pierre calcaire : deux niveaux de trois travées de baies à montants monolithes sous linteau en anse de panier à clé ; traverse de la porte disparue. Dépendances du XIXe s. en calcaire et en grès. Trottoirs en pavés.

- une maison, (Barsy n°8)

Un peu de retrait, grosse maison à double corps, de 1862, bâtie en grès derrière une façade néo-classique tout en pierre de taille calcaire. Sur deux niveaux et demi, trois travées de baies rectangulaires à montants monolithes, les appuis de fenêtre formant cordon. Au-dessus de la porte petite niche en saillie, gravée du millésime. Bâtière d'ardoises à croupettes.

- une maison, (Barsy n°9)

Près de l'église, maison en moellons de grès réglés et pierre bleue, d'inspiration néo-classique, du XIXe s. Construction de deux niveaux et demi sur caves, à double corps de trois travées. Baies rectangulaires, dont la porte ornée d'une belle baie d'imposte en bois, avec motif en soleil. Bâtière d'éternit à croupettes. Harpes d'angles sauf à dr., où le bâtiment se prolonge par des dépendances plus basses, remaniées. Porte d'étable à linteau droit, solidaire du portail de grange dont ne subsistent que les montants. Bâtière d'éternit. Trottoir en pavés.

⁴² Les textes en italiques sont repris de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique, voir références bibliographiques en début de chapitre.

Les édifices classés sont présentés plus loin dans le rapport en raison de leur statut juridique (voir II.3.1 et II.3.2).

- une ferme (Barsy n°11)

A flanc de colline, ferme des XVIIIe et XIXe s. en moellons de grès assisés et pierre bleue, disposée en deux ailes perpendiculaires à la rue. En contre-haut, dépendances du dern. Tiers du XVIIIe s. abritant une grange et une étable sous fenil. Portail en anse de panier en moellons de grès. Porte d'étable à linteau bombé et clé ; baie de fenil et fenêtre à linteau droit. Autres ouvertures des XIXe et XXe s. Emergeant à g., logis de la 1^{re} moitié du XIXe s., de trois niveaux et trois travées à l'origine, dont presque toutes les baies à linteau droit ont été remplacées dans la 2e moitié du même siècle par deux travées d'ouvertures plus grandes. Dans le mur pignon g., petite niche chantournée millésimée de 1774, qui pourrait dater les dépendances. Bâtières d'éternit. En face, deux porcheries et un bâtiment regroupant grangette, étable sous fenil, puis fournil un peu postérieur, de la 2^e moitié du XIXe s. Bâtières d'éternit ou de tuiles mécaniques.

- une ancienne ferme (Barsy n°13)

Ensemble en L du 2^e tiers du XIXe s. en moellons assisés de grès et pierre bleue. Logis de deux niveaux percé de quatre travées de baies à linteau droit. Bâtière d'éternit. Perpendiculaires à dr., dépendances où se devinent la porte de l'étable et le portail de grange, murés. Baies actuelles du XXe s. Bâtière de tuiles noires.

- une ancienne ferme (Barsy n°21)

En retrait de la rue, ancienne ferme en moellons de grès et pierre bleue du déb. du XIXe s., composé d'un logis de deux niveaux et d'une grange plus profonde dans son prolongement à g. Logis ouvert par trois travées de baies à linteau droit, légèrement cintré à l'intrados au r.d.ch. Petite niche millésimée de 1890 au-dessus de la porte. Deux petites baies en demi-lune au pignon qui remploie un mur plus ancien. Grange en large desservie par un portail en anse de panier, remanié dans doute en 1890. Bâtières d'ardoises. Perpendiculairement, petite maison traditionnelle du déb. du XVIIIe s., avec étable sous fenil à dr. transformée récemment en pièce d'habitation, en moellons de grès et pierre bleue. Petites baies à linteau droit sur montants chaînés ou en délit. Léger exhaussement sous la bâtière d'éternit.

- une ancienne grange (Barsy n°22)

Transformée en habitation et dotée d'une nouvelle façade dans l'entre-deux guerres, grange en large du XVIIe s. au volume très aigu en moellons de grès. A l'arrière, portail primitif en arc plein cintre en moellons, muré, et trois gros corbeaux en pierre bleue d'une ancienne gouttière. Bâtière de tuiles et d'éternit.

- une ancienne ferme (Barsy n°23)

Ancienne ferme en moellons de grès et pierre bleue disposée obliquement à la rue, réaménagée. A g., logis de deux niveaux probablement de la 1^{re} moitié du XIXe s., conservant deux travées de fenêtres à linteau et montants droits. Au milieu, traces de la porte disparue. Dans le prolongement à dr., volume de dépendances légèrement plus bas, remanié. Porte à linteau bombé et clé de la 2^e moitié du XVIIIe s., juxtée d'une fenêtre rectangulaire. Bâtière couverte de pannes noires. A l'arrière, ouvertures et annexes récentes, réalisées avec finesse et sobriété par l'architecte Lemineur en 1982.

- une maison (Barsy, n°25)

Maison néo-classique à double corps de la 2^e moitié du XIXe s., à deux niveaux et demi en moellons de grès assisés et pierre bleue. Trois travées de baies à linteau droit et appui saillant. A dr., étable transformée au XXe s. en garage. Gros œuvre du XVIIIe s. attesté par le mur pignon dr. et, à l'arrière, par quelques fenêtres à linteau bombé et clé sur montants à deux harpes. Bâtière d'éternit, à croupettes sur le logis.

- une ferme (Barsy, n°28)

En retrait de la voirie, ferme des XVIIIe s. et XIXe s., en moellons de grès et pierre calcaire, alignant de g. à dr. étable sous fenil, logis, grange et étable, flanqués de part et d'autre de petites dépendances en retour d'équerre, remise et fournil à g., porcheries à dr. Bâtières et appentis de pannes noires, à croupette et coyau pour le logis. Au centre, logis de deux niveaux sur caves en double corps, du 2^e tiers du XVIIIe s., ouvert par trois travées de baies à montants harpés ou à deux harpes sous linteau bombé à clé ; porte à traverse droite. Fenêtres du r.d.ch. transformées au XIXe s. Dépendances du XIXe s. avec ouvertures sous arc surbaissé en moellons.

- une ferme (Barsy, n°31).

Importante ferme en U du milieu du XIXe s. en moellons de grès finement assisés. u centre, logis de deux niveaux et demi de quatre travées, dont les trois de dr. forment un double corps. A droite, grange en large et bergerie (?) sous fenil à deux niveaux. En face, trois étables sous fenil à deux niveaux. En face, trois étables sous fenil. Baies à linteau droit, sauf les portails, en anse de panier et harpés. Bâtières d'éternit à croupettes. Cour partiellement pavée et clôturée à rue par une haie.

A droite, petite grange en large de la fin du XVIIIe s., ou du déb. du XIXe s., en moellons de grès assisés. Portails décentrés en anse de panier en moellons, celui à rue probablement juxté à l'origine d'une porte d'étable. Pierres d'attente à dr. Bâtière de tuiles mécaniques. Chartil sous appentis de tuiles noires ajouté à dr. au XIXe s.

- une ancienne maison vicariale (Barsy, n°33)

Ancienne maison vicariale en double corps reconstruite dans les années 1880 en style néo-traditionnel d'après les plans de l'architecte Blandot, de Huy, peut-être à partir des restes d'un gros œuvre plus ancien, probablement de l'ancienne chapelle du lieu, visibles à dr. de la façade et au mur pignon correspondant. Moellons de grès et calcaire jusqu'à hauteur des fenêtres de l'étage, de grès dans la partie supérieure. Deux niveaux de trois travées de baies à traverse et encadrement en calcaire, avec remplois dans la face arrière. Bâtière d'ardoises à croupettes. Devant, à l'emplacement de l'ancien cimetière, jardin limité par un grand mur courbe qui borde l'angle des deux rues.

- une ferme (Barsy, n°36).

Importante ferme du XIXe s., en moellons de grès et pierre calcaire, composée de deux longues ailes parallèles abritant le logis et des étables sous fenil à dr. et une succession de dépendances, remise, étable, grange et porcherie à g. Bâtières d'éternit. Eléments du XVIIIe s. dans certaines baies, probablement en place au logis, tels que la porte à montants chaînés et les fenêtres à meneau à l'arrière, de remploi dans les dépendances, comme les portes en plein cintre.

A Barvaux en Condroz :

- l'Eglise paroissiale St-Laurent

Edifice néo-classique bâti en calcaire en 1848 d'après les plans de l'abbé Valtin, curé d'Ohey. Toiture d'ardoises.

- une ferme (rue du Château n°10)

A proximité de la ferme du Château, important ensemble en U (Ferme de Bastillia) rebâti au XIXe s. à partir d'éléments des XVIIe s. et XVIIIe s., puis remanié au XXe s. Bâtiments en moellons calcaires sous bâtières d'éternit. Au fond de la cour, à l'O., grange double en large élevée en deux fois. Partie dr. du déb. du XVIIe s., percée d'un portail en plein cintre appareillé en calcaire. Zone g. ajoutée dans la 2^e moitié du XVIIIe s., au moment de l'exhaussement de la grange ancienne. Portail harpé en anse de panier. Remploi, côté cour, de deux canonnières en guise de fente d'aération et, à l'arrière, d'une corniche en cavet sur modillons de même forme ou en quart-de-rond, le tout du XVIIe s.

A droite, étables sous fenil puis dépendance (logis ?) reconstruites aux XIXe et XXe s. au départ d'un gros œuvre du XVIIe s. Dans leur prolongement, corps de logis de la 1^{re} moitié du XIXe s., de deux niveaux sur cave et de cinq travées, celle de g. refaite au XXe s. Percements à linteau droit.

En dehors de la cour, dans le prolongement des granges, deux remises à chariots du 1^{er} tiers du XIXe s., ouvertes par des portails jumelés et harpés en anse de panier ; baie de fenil rectangulaire.

- une ancienne ferme (rue du Château n°12)

Ancienne ferme du château de Barvaux (voir route de Dinant n° 50). Le complexe en U du XVIIe s. (?) qu'a dessiné Remacle Le Loup en 1738, ceinturé d'eau et ouvert sur l'ancien château, a été presque intégralement reconstruit sur le même plan mais en style classique, en brique et pierre bleue, dans la seconde moitié du XIXe s.

Les seules parties (apparemment) conservées, en moellons et pierre de taille calcaire, sont : la façade de la tour-proche avec le pont qui la commande, les faces extérieures des ailes N.E. et N.O., et la base d'une tour rectangulaire à l'angle de ces dernières.

Encadrée par des chaînes d'angle et de modillons de pierre en doucine, façade de la tour-proche percée d'une large entrée en anse de panier inscrite dans la feuillure de l'ancien pont-levis ; au-dessus, entre les glissières bouchées de ce dernier, pierre armoriée érodée surmontée d'une fenêtre rectangulaire et deux courtes fentes (obturées) sous la corniche. Beau pont à trois arches en anse de panier, complété d'une quatrième en remplacement du pont-levis ; garde-corps du XIXe s. à balustres de fonte.

- un ancien moulin à eau (route de Dinant n°7)

En contrebas de la route, ancien moulin à eau en calcaire, remontant au XVIIIe s., dont le volume principal, bas à l'origine, fut exhaussé et agrandi au siècle suivant. Seuls témoins d'origine, large porte en plein cintre en façade et petite fenêtre rectangulaire à l'arrière. Autres baies des XIXe et XXe s. Bâtières d'éternit et de tuiles mécaniques. Devant à droite, bief sous une arche surbaissée en brique.

- une ferme (route de Dinant n°9)

Ferme en moellons de calcaire traversée par la route. D'un côté, gros logis du 2^e tiers du XIXe s., à double corps de trois travées et deux niveaux et demi sur cave. Baies à linteau droit et montants monolithes sur appui saillant. Pignons montrant un léger exhaussement. Bâtière d'éternit. En face, dépendances agricoles en U de la 2^e moitié du XIXe s. sous bâtières de tuiles et d'éternit.

- un château (route de Dinant n°50)

Château de Barvaux. Dans un grand parc, à côté de la ferme du château, construction classique édifée dans les années 1770 par les Aspremon-Lynden, pour remplacer l'ancien manoir situé jadis dans l'étang au S. de la ferme, dessiné par Remacle Le Loup et démoli en 1772.

Importante habitation de deux niveaux sur cave en brique et pierre bleue sur soubassement appareillé, développant au total onze travées et animée à l'avant par deux courtes ailes de deux travées formant retour et par une légère avancée des trois travées centrales. Celles-ci sont surmontées d'un demi-niveau supplémentaire et d'un fronton triangulaire aux armes probablement de feu Ferdinand-Marie d'Aspremon-Lynden et d'Eve-Marie de Wal, veuve de Ferdinand-Marie d'Aspremon-Lynden, douairière de Barvaux de 1742 à 1785 ; trois portes-fenêtres en plein cintre précédées d'un emmarchement bordé de rampes en fer forgé. A l'arrière, ressaut marquant les deux travées extrêmes ainsi que les trois travées du centre également coiffées d'un fronton triangulaire orné ici d'un moyen relief représentant une scène champêtre. Partout, fenêtre à linteau bombé et clé moulurée sur montants droits ; harpes d'angle. Bandeau saillant entre les deux niveaux et corniche de pierre en gorge sous les toitures d'ardoises à la Mansart percées de lucarnes cintrées à volutes, refaites après l'incendie des toitures en 1940. Trois portes-fenêtres en plein cintre en façade avant de l'avancée centrale.

- une fontaine (rue Sommelette, devant le n°10)

A l'angle d'un grand étang, fontaine et potale associées, constituées d'un petit bâtiment bas en calcaire et brique du XIXe s., creusé d'une niche fermée par une grille. Toiture en bâtière formée de grandes dalles en pierre. Croix en fer au sommet.

- un cimetière (rue St-Laurent n°3 (devant))

Sur une butte entourée de maisons, cimetière cerné de murs en calcaire interrompus à l'E. par une chapelle ouverte de la 2^e moitié du XIXe s. Site primitif du sanctuaire de la localité, démoli en 1865. Insérées dans l'enceinte, pierres tombales des XVIIe, XVIIIe et XIXe s., dont celle du curé J. Guidon Jamart, « fondateur » de l'église paroissiale en 1631 ; pierre d'autel datée de 1636.

A Ramezée :

- Château de Ramezée (n°1-2)

Enclave luxembourgeoise en terre liégeoise, la seigneurie de Ramezée parvint au XVIIIe s. à Pierre Grégoire de Vivario, bourgmestre de Liège de 1769 à 1779, nommé baron du St-Empire par Joseph II en 1782, dont la famille resta ici jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Isolé au sommet d'une colline qui marque la limite du Condroz et de la Famenne, ensemble homogène en U de style classique, en moellons de grès chaulés et pierre bleue, construit en plusieurs étapes aux XVIIIe et XIXe s. et réaménagé dans le même style au cours de ce siècle.

Au centre, logis de deux niveaux, rythmé vers la cour par cinq travées encadrées par deux avancées latérales de trois niveaux et deux travées. Sur ces dernières, ancras formant les millésimes de 1725, à g., et 1789, à dr., qui se rapportent respectivement à un gros œuvre décelable sur la face opposée et à la bâtisse actuelle. Travée centrale cantonnée de pilastres à refends qui soutiennent un petit fronton triangulaire. Baies à linteau droit ; porte de même type jadis à traverse. Chaînes d'angle harpées.

Tournée vers un parc limité par une allée de rhododendrons, façade méridionale de même ordonnance, à l'exception de la travée centrale, plus simple. Fenêtres des cinq travées médianes à linteau droit sur montants harpés des environs de 1725 ; porte du XIXe s. à linteau droit mouluré sous un balcon.

D part et d'autre de cette façade, ailes de deux niveaux, de trois et quatre travées, des XVIIIe et XIXe s., dont les baies à linteau droit ont parfois été refaites. Bâtières d'ardoises à coyau, percées de lucarnes à croupe ; blochets en bois sur la partie centrale. A l'intérieur, important décor en plâtre Louis XVI (fin XVIIIe-déb. XIXe s.).

Encadrant la cour, dépendances remaniées ou dont les baies ont été refaites au XXe s. A l'O., passage d'entrée percé de deux portails harpés en anse de panier ; étage essenté, postérieur.

Dépendances agricoles disséminées de part et d'autre du château : deux bâtiments en colombage et brique sur base de calcaire, sans doute de la fin du XVIIIe s. ; bâtière de tuiles. A l'O., écuries sous fenil et grange en grès jadis chaulé et pierre bleue, de la fin du XIXe s. De la même époque, puits couvert néo-classique, de plan circulaire, en brique et pierre bleue ; baies en demi-lune.

A Bassines :

Ancienne seigneurie foncière appartenant dans la 2^e moitié du XIV^e s. à Hugues de Bassines, qui la vend en 1381 à Gérard de Fonchon, bourgeois de Huy. Propriété partiellement acquise par l'abbaye de St-Hubert en 1689 puis rachetée en 1736 par Charles-François de Rossius de Libois, bourgmestre de Liège. Elle sera ensuite vendue en 1743 à Charles Thonnart, prélocuteur de l'église de Liège, dont la famille se maintiendra à Bassines jusqu'à la fin de l'ancien régime. Porche des bois de Bassines, hameau situé sur un plateau du N. de Méan et groupant deux grosses fermes et le château.

- Château de Bassines (n°1).

Précédée d'une cour d'honneur fermée par une importante aile d'entrée datée de 1776, belle demeure en U de style classique du milieu du XVIIIe s., amplifiée vers le parc à l'arrière au XIXe s. Un peu en retrait au N., cour secondaire bordée d'une aile de dépendances de la 2^e moitié du XVIIIe s.

Bâti en brique chaulée et pierre bleue, château du XVIIIe s. de deux niveaux, dont la façade principale développe cinq travées flanquées de deux avancées de deux travées, aux angles travaillés en refends. Belle porte d'entrée moulurée d'esprit Louis XVI et fenêtres à linteau bombé et clé sur piédroits monolithes. bandeau saillant entre les deux niveaux soulignant l'horizontalité de l'ensemble et corniche moulurée sous les toitures d'ardoises à la Mansart, à croupes. Lucarnes moulurées.

Témoignant de la mentalité romantique du XIXe s., façade arrière vers le parc recomposée et « magnifiée » à cette époque : les trois travées centrales, en légère avancée, sont alors surmontées d'un étage supplémentaire et coiffées d'un fronton triangulaire, tandis que sont venues s'ajouter symétriquement deux nouvelles ailes terminées par trois pans, hautes de trois niveaux, de part et d'autre de la façade.

Aile d'entrée dans la cour d'honneur marquée par le grand porche situé dans l'axe du château et par les pavillons latéraux, cantonnés de pilastres à refends et coiffés de toitures à la Mansart, celle du centre piquée d'une belle girouette. cette aile abritait communs, remises à voitures, pigeonniers, four à pain, etc. Millésime de 1776 en dessous d'armoiries martelées sur le portail central. Avant-cour clôturée de grilles et de murs ornés de balustrades et de pilastres surmontés de cerfs en fonte. Château démoli en 1984.

Bordant une cour secondaire au N. du château, importante aile de dépendances d'un style classique assez lourd, en brique jadis enduite et pierre bleue, construite dans le dernier quart du XVIIIe s. Corps central ouvert par quatre portails en plein cintre à clé sommée d'un listel sur impostes moulurés, les deux extrêmes séparés des deux médians par une porte à linteau bombé et clé, cantonnée par deux fenêtres semblables à l'étage, entre lesquelles se sont intercalées six baies à encadrement de brique cimenté. Mansart d'ardoises rythmé par cinq lucarnes à fronton triangulaire.

Aux extrémités, travée en légère avancée formant pavillon, cantonnée de pilastres en brique. Porte au r.d.ch. et fenêtre à l'étage identique aux autres. Toiture à la Mansart. A l'abandon.

- Ferme du Château (n°2)

A proximité du château, quadrilatère principalement en calcaire, des XIXe et XXe s.

Accès au N. par un portail harpé en anse de panier, protégé de chasse-roues à la base et millésimé en 1816, englobé au XXe s. dans un bâtiment plus vaste. Contemporain du portail, flanc O. occupé par trois étables sous fenil de style classique, en moellons réglés. Portes à linteau bombé et clé sur montants harpés, avec agrafes ; baies de fenil et fenêtres à linteau droit.

Au S., deux granges avec étables, en brique et pierre bleue, élevées en deux fois durant le 2^e tiers du XIXe s. Portails harpés en anse de panier à g., surbaissé à dr. Perpendiculairement, à l'E., porcheries avec déversoirs pour les mangeoires, exhaussées au XXe s. Entre ces dernières et le portail d'entrée, gros logis et étable, datés de 1913 au-dessus de la porte de l'habitation. Bâtières d'éternit.

- Ferme en quadrilatère de la 1^{re} moitié du XIXe s. (n°3)

Ferme composée de bâtiments en moellons de calcaire sous bâtières d'éternit à croupettes répartis autour d'une cour carrée.

Au centre de l'aile S.O., à g. de l'entrée, logis à double corps de deux niveaux et trois travées, conservant une partie d'un gros oeuvre du XVIIe s. comme en témoignent une zone d'appareil plus fruste et les restes d'une porte basse en plein cintre et d'un arc en moellons de grès et de calcaire. Ouvertures actuelles à linteau droit sur montants avec harpe médiane, du XIXe s. face à l'entrée, aile d'étables sous fenil, remaniée, ouverte par des baies de même type ou à montants monolithes.

A dr., ample grange en large, construite en deux phases en incorporant un fragment de mur plus ancien, dont la façade se creuse de deux larges portes charretières en anse de panier. Clôturent la cour côté rue, porcheries en calcaire et brique et, dans le prolongement de l'aile du logis, étables rythmées par des baies sous linteau bombé à clé.

A Bormenville :

- Ancienne ferme en U (n°1)

Principalement en grès, montrant plusieurs étapes de construction au XVIIe s. Ensemble remanié deux siècles plus tard mais conservant quelques baies d'origine en plein cintre dans les dépendances. Bâtière d'ardoises et d'éternit.

Intérêt résidant surtout dans l'ampleur des volumes et leur groupement près du château.

- un fournil (n°1 en face)

A l'angle N.O. du parc du château, fournil en moellons de calcaire assisés, intéressant pour son volume, probablement du XVIIIe s. Grand four adossé au pignon g. A rue, fenêtre d'origine à encadrement de bois et porte du XIXe s. à linteau droit. A dr., allongement du XIXe s. Bâtières d'ardoises.

- une forge de maréchal-ferrant (n°1 à g.)

Interrompant un mur de clôture, forge de maréchal-ferrant, en calcaire soigneusement assisé, datée de 1874 sur une pierre au pignon g. large porte d'entrée et grande fenêtre, à linteau droit. Bâtière d'éternit ondulé. Cheminée et travail à ferrer conservés, sous un plafond de voussettes.

- une importante ferme (n°2)

Accessible par un chemin longé de murs en calcaire, importante ferme composée de trois longues ailes s'étagant de bas en haut, parallèlement à la pente. A l'entrée à g., chapelle funéraire néo-romane de la famille de Berlaymont, dédiée à St Lambert et construite en 1859.

Groupement de bâtiments en calcaire, dont la physionomie actuelle est tributaire du XIXe s., mais dont certains remploient un noyau antérieur en grès. Ainsi, la 1^{re} grange à l'entrée et le logis daté de 1733 mais recomposé au XIXe s. ; de même une partie de la 2^e aile conserve des murs du XVIIe s. ferme inhabitée, servant aujourd'hui de dépôt de matériel agricole.

- Château de Bormenville (n°4)

Baigné à l'O. par un étang et ceinturé par un parc planté de grand arbres, cet intéressant ensemble classique en calcaire se compose d'un manoir aux volumes massifs et denses, aujourd'hui en ruine, relié à la ferme seigneuriale en U par des dépendances en quart-de-cercle. trois grandes phases de construction s'y décèlent : 1735 pour la partie orientale de la ferme, le 3^e qu. du XVIII^e s. pour le château, la période 1774-1784 pour l'aménagement intérieur de ce dernier, sa façade, les dépendances en quart-de-cercle, ainsi que la portion occidentale de la ferme ; à cette dernière phase ont participé l'entrepreneur et architecte Jean-Gilles Jacob (1714-1781), ainsi que vraisemblablement son fils, Jean-Sébastien. Seigneurie allodiale liégeoise, le domaine parvint en 1485 au plus tard à la famille de Berlaymont qui le conserva jusqu'en 1935.

Le château proprement dit associe à un coffre central rectangulaire deux tours d'angle carrées à l'arrière qui singularisent sa silhouette, et deux ailes perpendiculaires vers l'avant, qui enserrent l'étroite façade principale. Le tout comporte, au-dessus des caves voûtées, deux niveaux bien éclairés par des fenêtres à linteau bombé et clé sur montants harpés, réparties en six et quatre travées légèrement asymétriques, respectivement au N. et S. ; baies de même type mais plus basses au niveau des caves. Au r.d.ch. à l'arrière, trois grandes baies en plein cintre qui ont remplacé au XIX^e s. des fenêtres identiques aux autres. Elevée en 1781, façade principale mieux ornementée et développant trois niveaux, le dernier situé au-dessus de la corniche et évoquant un attique. Séparées par des pilastres à refends, trois travées rapprochées de baies en plein cintre au r.d.ch., de fenêtres à plate-bande de forme rectangulaire au 1^{er} et carré au dernier étage ; coiffant le tout, fronton triangulaire mouluré en pierre de sable. A demi effondrées, toitures d'ardoises à la Mansart bordées de corniches de pierres en quart-de-rond et piquées de lucarnes à croupe. Sur les tours, belles flèches octogonales à ressauts, en mauvais état également.

A l'intérieur, pièces disposées symétriquement de part et d'autre d'un vestibule d'entrée, lui-même prolongé par le grand salon ? dans ce dernier, vestiges de stucs Louis XVI sans doute du déb. du XIX^e s., représentant des trophées.

Entre le château et la ferme, remises à voitures basses en quart-de-cercle érigées probablement en 1776-1777. De chaque côté, trois portails en plein cintre sur impostes moulurées, dont la clé sert de base à un oculus circulaire cerné d'une archivolt. Baies identiques à celles du château vers l'arrière. Bâtières d'ardoises ruinées. Bâtiments de ferme disposés autour d'une vaste aire centrale divisée en basse-cour et cour d'honneur par un mur médian en calcaire. Aile orientale datée de 1735 à la clé des portails trapus en anse de panier situés aux extrémités. Entre ceux-ci, trois portes d'étables sous fenil, flanquées chacune de deux fenêtres ; 4^e porte à dr. ouvrant sur l'escalier d'accès au grenier. Baies à linteau droit sur montants à deux harpes ou harpés. Voussettes de brique sur sommiers à l'intérieur.

Moitié dr. de l'aile N. contemporaine de la précédente mais transformée en habitation et fort bouleversée au XIX^e s. A l'origine, deux petits portails en anse de panier (bergeries ou chartils ?) sous baies de fenil à linteau droit, et porte d'étable (?) à dr., également sous fenil.

En 1776-1777, rectification de la moitié g. de l'aile N. dont la façade primitive subsiste cependant toujours à l'intérieur. Nouvelle façade fort soignée en moellons réglés de calcaire et traitée comme une habitation d'esprit traditionnel. Aux deux niveaux, baies à linteau droit, celles du r.d.ch. avec traverse encastrée, réparties en trois travées. Deux autres fenêtres à dr., puis deux portails harpés en plein cintre desservant successivement un chartil et une grange ; millésime de 1777 à la clé du premier.

Aile d'en face contemporaine et reproduisant exactement la même disposition, mais avec des fonctions un peu différentes ; de dr. à g., forge et écurie, surmontées à l'étage par l'ancien logement du fermier, puis passage d'entrée à la cour d'honneur, grande écurie sous fenil et enfin passage d'accès à la basse-cour. Baies à linteau droit et traverse encastrée au r.d.ch., sur montants à harpes médiane ; portails cintrés et harpés. Voussettes sur sommiers posés d'angle dans les passages carrossables. Forges et écuries couvertes respectivement par deux nefs de deux, trois et cinq travées de voûtes en voile sur doubleaux, retombant au centre sur de beaux piliers monolithes en calcaire, bagués, à chapiteau en talon ou en cavet.

Façade extérieure ouverte par les deux portails d'entrée dont la richesse différente annonce nettement les deux zones distinctes. A dr., portail de ferme tout simple en anse de panier et harpé ; à g., portail de la cour d'honneur de même forme mais à refends, cantonné de minces pilastres et couronné d'un fronton triangulaire portant les armes des Berlaymont et la date de 1776. Toitures d'ardoises à coyau, piquées vers la cour de petites lucarnes à penne sommées d'épis. Devant le portail principal, aire pavée en forme de demi-cercle, prolongée par une ancienne drève de tilleuls. Entrée de la ferme bordée de murets interrompus par des pilastres cantonnant les accès au potager.

- une fontaine (n°4 en face)

En face du château, fontaine du XIXe s. signalée par deux frênes. Pile quadrangulaire en calcaire précédée d'un bac en pierre, et derrière laquelle se cache, sous ne voûte, l'escalier menant à la source.

- une petite ferme basse (n°6)

Petite ferme basse en moellons de calcaire, du 2^e tiers du XVIIIe s., augmentée d'une petite annexe à dr. puis exhaussée d'un niveau au cours du siècle suivant. Bâtière d'éternit. Logis primitif en double corps : porte à montants avec harpe médiane sous linteau droit exhaussé et fenêtres à meneau. Ancienne dépendance à g. ouverte par une porte de même type et par une fenêtre à meneau moderne ; baies à encadrement de briques à l'étage. A g., dépendance du XIXe s. en deux parties, l'une en colombage et brique sur soubassement en moellons de calcaire réglés, l'autre en moellons de calcaire, remployant les montants harpés d'une porte du XVIIIe s. Bâtière de pannes noires

- une petite maison du XVIIIe-XIXe s (°7-8)

Petite maison du XVIIIe-XIXe s. en colombage et brique chaulée, sous une bâtière d'éternit. habitation réduite à deux pièces basses au r.d.ch., dont celle de dr., la cuisine, est directement accessible par la porte précédée d'un perron. Fenêtre seule d'origine à dr. A l'intérieur, grandes dalles de pierres calcaires. Mansarde ménagée dans le grenier. Bâtiment peut-être amputé à dr. A g., étable en colombage ajoutée au XIXe s., sous une bâtière de pannes noires.

Lieu-dit « La Caracole » :

Isolé sur un sommet au N. du village, au croisement de routes et de chemins agricoles disposés en étoile, tertre boisé abritant une glacière de la fin du XVIIIe ou du déb. du XIXe s. Construction circulaire en calcaire, de section tronconique et couverte d'une coupole qui se dégrade lentement. Accès au S. par un couloir voûté en plein cintre, à demi démoli.

A Bouillon :

- Ancien moulin de Bouillon (n°1)

Ancien moulin de Bouillon, autrefois appelé Neufmoulin. Dans le fond de la vallée, à côté d'un vaste étang de retenue, long bâtiment en moellons assisés de calcaire de la fin du XVIIIe s., abritant de dr. à g. le moulin proprement dit, une petite habitation, puis une grange juxtée jadis d'un passage charretier sur lequel s'ouvrent des étables.

Au-dessus de la cage en calcaire cachée par une dalle en béton, mur pignon dr. en colombage et brique éclairé aux deux niveaux par trois travées de fenêtres rectangulaires ou à meneau ; oculus triangulaire au sommet. Débordement de la toiture du XIXe s. En façade, porte et fenêtres du moulin et de l'habitation refaites au XIXe s. Portail de grange en anse de panier harpé, jumelé à l'arc surbaissé en moellons du passage charretier. A l'intérieur de ce dernier, porte d'étable à linteau bombé et clé sur montants à deux harpes ; autre porte rectangulaire donnant sur une pièce aveugle (porcherie ?). A l'arrière, le long du bief, bâtiment perpendiculaire de peu postérieur au volume principal ; fenêtres à linteau droit défendues par des barreaux. Bâtière d'ardoises.

Vers l'avant, autres annexes des XIXe et XXe s. Bief, canaux de fuite et de dérivation, avec leurs vannes en fer, toujours en place.

- Ferme de Bouillon (n°3)

Ferme de Bouillon, ou autrefois de Denville. Isolé dans la campagne, vaste ensemble clôturé en calcaire et en grès, construit en plusieurs phases principalement aux XVIIIe et XIXe s., au départ d'un donjon médiéval situé à l'angle E. Nombreuses annexes tardives contre les murs extérieurs. Siège d'une seigneurie foncière liégeoise détenue par la famille de Denville aux XIIIe et XIVe s., dont plusieurs membres jouèrent un rôle important dans le ban d'Havelange.

Petite maison forte à trois niveaux de plan carré de 7 mètres de côté environ, aux murs talutés en moellons de grès et de calcaire, élevée probablement après la destruction du manoir des Denville à Havelange en 1375, mais mentionnée pour la 1^{re} fois seulement en 1421. Petite fenêtre rectangulaire à encadrement de grès, murée, sur la face N.E. du r.d.ch. ; de ce même côté, au 1^{er} étage, grande fenêtre à meneau et à linteau en bâtière, encore défendue pour moitié par une grille d'origine. Au même niveau, mais à l'intérieur, traces

de la porte primitive sur la face N.O. et montants creusés de cavets d'une grande cheminée. Entre le 1^{er} et le 2^e étage, corbeaux en quart-de-rond jadis au nombre de 16, qui soutenaient sans doute une galerie de bois. Au sommet de la face N.E., trois corbeaux fort saillants, dont la fonction échappe.

Importantes réfections dans la 2^e moitié du XVII^e s., auxquelles on doit l'entièreté de la face S.O., vers la cour, la charpente, la porte en plein cintre du r.d.ch., la baie à croisée du 1^{er} étage et probablement toutes les petites fenêtres rectangulaires des trois niveaux. Autres ouvertures du XIX^e s. Bordée de modillons de bois moulurés, bâtière d'ardoises à croupes et coyau, sommée de deux girouettes.

A g. de la cour partiellement pavée, longue aile en moellons de calcaire, avec zones de grès, construite en plusieurs étapes au XVIII^e s. pour abriter logis et étables. Habitation de deux niveaux et quatre travées dont la façade a sans doute été remontée au XIX^e s. avec des éléments de remploi dont la porte moulurée en anse de panier à clé et à extradors droit, sur montants chaînés, sans doute du XVIII^e s. Autres baies à linteau droit. A g., deux étables sous fenil dont les larges ouvertures ont été refaites aux XIX^e et XX^e s. Bâtière d'éternit à coyau. en face, aile semblable occupée par des dépendances. gros oeuvre du XVII^e ou du XVIII^e s. attesté par les restes d'un pignon en grès à g. et par une vaste cave couverte d'un berceau surbaissé, à peu près au centre du bâtiment. Transformation de la partie g. en grange en 1781, millésime gravé sur deux poteaux de l'aire de battage. Portail presque en plein cintre avec des agrafes, sur montants chaînés. Moitié dr. de l'aile abritant trois étables sous fenil ; baies à linteau droit de la 2^e moitié du XIX^e ou du XX^e s.

Bâtière d'ardoises et d'éternit.

Perpendiculairement à g., deux étables sous fenil, collées contre la face S.O. du donjon, refaites dans la 1^{re} moitié du XIX^e s. avec des éléments du XVII^e s., notamment deux portes cintrées et une arquebuserie. Appentis d'éternit.

En face, longues porcheries en calcaire de la 2^e moitié du XIX^e s., refaites partiellement en brique. Appentis d'éternit. En saillie au N.E., importante grange en large du 2^e tiers du XIX^e s., en moellons de grès et pierre bleue. Portails en anse de panier sur montants à deux harpes intégrant des chasse-roues ; nombreux remplois dans les encadrements et les chaînes d'angle harpées. Bâtière d'éternit à croupettes.

Reliant la grange au logis, deux remises à chariots du mil. du XIX^e s. en moellons de grès et pierre bleue, ouvertes à l'origine par deux grandes baies jumelées dont le linteau de bois pose au centre sur un pilier monolithe en calcaire. Une baie de fenil rectangulaire en place ; partie g. transformée en habitation au XX^e s. Bâtière d'éternit à coyau.

Entre la grange et le donjon, étable sous fenil en moellons de calcaire assisés, de la 2^e moitié du XIX^e s., baies à linteau droit ; appentis d'éternit.

Lieu-dit « La Pyramide »

Isolé sur un sommet dénudé, au S. du hameau, étonnant monument en pierre bleue élevé dans le 1^{er} qu. du XIX^e s. Au-dessus d'un haut piédestal en grand appareil, pyramide aiguë à bossages un-sur-deux, ornée dans sa partie supérieure de guirlandes Empire ; terminaison sphérique (?) disparue. Monument repère à mettre vraisemblablement en relation avec la triangulation cartographique de la région du Rhin et d'une petite partie N. de la Belgique, réalisée en 1801-1813 par le colonel français Jean-Joseph Tranchot.

A Buzin :

- une petite ferme (n°2)

Dans le bas du hameau, non loin du Hoyoux, petite ferme en L édifiée vers le mil. du XIX^e s., en moellons de calcaire. Logis de deux niveaux et demi et deux travées, jouté d'une étable sous fenil à g. Ouvertures à linteau droit. Étable postérieure à dr.

Perpendiculaire à g. volume abritant étables et grange en large desservie par deux portails harpés en anse de panier. Bâtières à croupettes d'éternit ondulé.

En face, porcheries sous appentis, ouvertes par quatre portes jumelées deux à deux, à linteau droit.

- une grosse ferme clôturée (n°5)

Non loin du site de l'ancienne église, grosse ferme clôturée du XIX^e s. en moellons assisés de calcaire. A côté de l'entrée, au N.E., logis de la 1^{re} moitié du siècle, à double corps et à deux niveaux et demi. Trois travées de baies à linteau droit ; châssis d'origine. Chaînes d'angle harpées où se repère à g. un fragment de pierre tombal. Bâtière d'éternit à croupettes. Sur le même flanc, étable sous fenil de la fin du siècle.

Au S.E., grange du 1^{er} tiers du XIXe s. desservie par un portail harpé en anse de panier. Chaînes d'angle harpées. Bâtière d'éternit ondulé à croupettes. Annexe postérieure conte le mur pignon g., remaniée au XXe s. ; trois fenêtres à encadrement de bois au pignon.

En retour à dr. et un peu postérieure à la grange, longue aile d'étables rythmée par cinq portes à linteau droit faites d'éléments de remploi et surmontées de quatre baies de fenil à arc surbaissé en moellons. Fenêtres élargies au XXe s. Bâtières d'éternit à croupettes.

Formant retour côté rue, longues porcheres un peu plus récentes, ouvertes à l'origine par huit (?) portes à linteau droit, dont les deux de g. sont remplacées par une porte de garage. Appentis d'éternit. En-dehors du périmètre de la ferme au N.E., fournil transformé en abri pour bétail ; four détruit. Bâtière d'éternit ondulé.

A Champ-du-Bois :

- une ferme en long (n°1)

Ferme en long construite en trois ou quatre phases au XVIIIe s., dont la physionomie actuelle résulte principalement de travaux entrepris en 1784, millésime inscrit sur une pierre au-dessus de l'étable. Construction en moellons de calcaire et de grès, prolongée à g. par une annexe en colombage et brique au r.d.ch. remanié. Bâtière asymétrique de tuiles mécaniques noires. Au centre, important logis de deux niveaux dont la chronologie est complexe, éclairé par quatre travées de fenêtres, les unes à linteau bombé et clé, les autres plus anciennes à arc surbaissé en moellons sur montants chaînés ; porte semblable aux fenêtres du premier type. A dr., étable sous fenil dotée de percements à linteau droit. A l'arrière, fenêtres rectangulaires à encadrement de bois ou de calcaire. Autres bâtiments de la fin du XIXe et du XXe s.

A Chantraine :

- Ferme de Chantraine (n°1)

A l'E. du château, grosse ferme homogène de style traditionnel, développant un plan en U, construite aux alentours de 1761 en moellons de calcaire assisés. Porche d'entrée de proportions curieuses, qui semble privé de sa terminaison primitive en façade. grand portail en anse de panier et harpé, soigneusement gravé à la clé du millésimé de 1761, et protégé de chasse-roues. Harpes d'angle au sommet et corniche de pierre en doucine sous une bâtière à croupettes et coyau, d'ardoises artificielles. Passage pavé et, vers la cour, portail semblable mais moins soigné. A dr., corps de logis à double corps et d'un niveau et demi, accessible côté cour par une large porte harpée, à travers et linteau droits ; vantail ancien. de part et d'autre, fenêtre jadis à meneau sur montants à deux harpes, transformée. À l'étage, trois petites baies sous la sablière, avec remplois. Façade extérieure primitive ouverte par quatre fenêtres au r.d.ch. et une à l'étage, à linteau droit, toujours garanties de barreaux. Corniche de pierre en doucine de ce côté. Ancienne laiterie dans le même volume jouxtant l'habitation à dr., éclairée par deux fenêtres à linteau droit et montants à double harpe. Porte au centre refaite, provenant dans doute d'une étable. Bâtière d'ardoises à coyau.

A g. du porche, grenier à grain accessible depuis le XIXe s. par un escalier en pierre qui prend son départ dans la cour ; niche à chien en dessous.

de part et d'autre de l'aile d'entrée, étables perpendiculaires desservies à l'origine par quatre portes à linteau droit sur piédroits harpés, encadrées chacune de deux fentes d'aération. Une baie de fenil entre les deux portes. devant certaines étables, regard sur la canalisation à purin, fermé par une dalle en pierre. Autres fenêtres postérieures.

Extrémité de l'aile g. en partie détruite. A l'intérieur, gros sommiers portant des perches. Bâtières d'ardoises et d'éternit. A l'E., grange en long, en brique, datée de 1891 par des briques de cendrée au pignon N. Remise à voitures de la même époque. Etable en calcaire adossée côté cour. Fumière central empierrée et trottoirs en pavés.

* Château-ferme de Chantraine (n°2)

Cet ensemble traditionnel en moellons de calcaire, construit à la fin du XVIe s. en intégrant une église romane, dessinait autrefois un quadrilatère ponctué de quatre tours d'angle, auquel on accède toujours à l'E. par une tour-porche défendue par un pont-levis ; aile O. et portion de celle du S. disparues, tout comme les tours du front occidental. Fief liégeois mentionné dès 1284, passé au XVIe s. à Jean de St-Fontaine († 1593) et à Anne de Heyenhove († 1635), son épouse, dont le fils Henri acquit en engagère la seigneurie

hautaine de Chantraine et Verlée en 1619. Propriété des Schonhoven au XVIIIe s. Interrompant l'aile orientale, intéressante tour-porche à deux niveaux du déb. Du XVIIe s., dont le portail en anse de panier est inscrit dans la feuillure de rabattement d'un pont-levis, bien mise en évidence par un bossage rustique d'inspiration baroque. Etage délimité par les anciennes glissières, murées, et centré par une bretèche surmontée d'une fenêtre à linteau droit ; en dessous, dalle aux armes martelées avec l'inscription : « Sr IAN. DE. SAINCTFONTAINE. ET / MAD. ANNE DE HEYNHOVE / FAISANT AUSSI QUEQ(UE) CHOSE ». De part et d'autre du portail, arquebusières et fenêtre à linteau droit, chanfreinée et terminée par des congés ; barreaux en place. Corniche de pierre en doucine, façade arrière et pavillon d'ardoises à coyau, du 2^e tiers du XVIIIe s.

Dominant toute l'aile N., important logis traditionnel de type liégeois, reconstruit à la fin du XVIe et au déb. du XVIIe s. au départ d'une bâtisse en colombage et torchis des environs de 1500-1510, dont survivent à l'intérieur l'ancien pignon O. et la structure du dernier niveau sous combles. Bâtiment en pierre de deux niveaux sur caves et six travées, élevé en deux phases comme le montrent la couture entre les 5^e et 6^e travées vers la g. et un changement d'appareil à l'arrière. Fenêtres jadis à croisée ou à traverse aux extrémités, sur montants à deux harpes, reliées entre elles par des bandeaux au niveau des appuis, des traverses et des linteaux ; croisées supprimées, appuis abaissés et deux fenêtres transformées en portes, au XIXe s. Mur pignon dr. ayant remarquablement conservé sa structure horizontale marquée par les bandeaux qui prolongeaient les appuis, traverses et linteaux des fenêtres à croisée, aujourd'hui murées, des deux premiers niveaux et les deux rangées de petites fenêtres rectangulaires du pignon. Au r.d.ch., emplacement d'une porte primitive.

Mur pignon opposé plus fruste, conservant les restes d'une latrine en encorbellement sur doubles corbeaux en quart-de-rond, un peu postérieure au gros œuvre. Façade arrière montrant les restes de plusieurs fenêtres à croisée, plus généreusement ouverte dans la 2^e moitié du XVIIIe s. par sept grandes fenêtres à linteau bombé et clé. Chaînes d'angle, sauf au N.O. où un pan coupé rappelle la présence d'une tour de flanquement. Corniche de pierre en cavet sur modillons cubiques. Bâtière de fausses ardoises, à demi-croupes et coyau, sans doute d'origine.

Au S. et à l'E., dépendances remaniées abritant étables et petite grange. Une seule porte d'origine à linteau droit sur montants chaînés dans le pan courbe près de l'entrée. Composée d'une structure à arbalétriers montants de fond, indépendante des murs, charpente de la grange datée de 1751-1761 par dendrochronologie. Toitures de fausses ardoises à coyau. Vers l'extérieur où les parois ont été légèrement exhaussées, tour d'angle S.E. percée de deux niveaux d'arquebusières ; trois oculi en brique au 2^e étage. Corniche en doucine bordant la flèche octogonale d'ardoises, sommée d'un épi.

Dans le prolongement du logis, mais un peu décalée par rapport à lui, intéressants vestiges d'une église romane plusieurs fois remaniée. Siège d'une vieille paroisse dédiée à St Etienne, signalée dès 1130-1131 à la collation de l'abbé de Stavelot et désaffectée en 1802. Découverts sous l'édifice actuel, restes d'un sanctuaire du haut moyen âge composé d'un petit chœur à chevet plat et sans doute d'une seule nef rectangulaire. Fruit de plusieurs campagnes de (re)construction au moyen âge (Xe-XIIe s. ?), église romane de même plan que sa devancière mais un peu plus vaste. Subsistent principalement le chevet plat du chœur, ouvert à l'origine par une fenêtre en plein cintre, aujourd'hui murée, et une bonne portion de la nef, dont l'anglée S.E. est encore marquée par de gros blocs en calcaire jurassique (?) de remploi, parmi lesquels un rarissime cadran solaire d'époque romaine.

En 1587, percement au N. de la nef d'une porte à linteau déprimé, millésimé à la clé, et encadrée de la feuillure d'une passerelle mobile, et réfection partielle du mur gouttereau. Vers la même époque ou au déb. du XVIIe s., création à la 1^{re} travée d'une tribune ornée de denticules. A la même époque, adjonction contre le flanc N. du chœur d'une tour d'angle défensive, avec trois arquebusières, mais qui abritait également une chapelle particulière, consacrée au St-Sacrement en 1636, éclairée par deux fenêtres en tiers-point, chaînées et ébrasées. Au XVIIIe s., élargissement du chœur vers le S., percement de ce côté de trois fenêtres à linteau surbaissé à clé sur montants à deux harpes, celle du chœur millésimé de 1756, pose d'une nouvelle charpente à la Mansart et, à l'intérieur, d'un plafond en lattis à pans coupés. Intérieur de l'édifice malmené en 1994.

A Doyon :

* Chapelle St-Nicolas

Sur un butte plantée d'une file de tilleuls et de chênes, parmi lesquels se détache un énorme tilleul probablement millénaire, élagué récemment, intéressant édifice roman sans doute du XI^e s. composé d'une petite nef carrée, d'une seule travée, et d'un chœur oblong à chevet plat qui empâte au-dedans une abside semi-circulaire non voûtée. Ancienne chapelle d'hôpital ou de relais dédiée à st Jean l'Évangéliste, devenue vraisemblablement v. le mil. du XVII^e s. oratoire publique sous l'invocation de st Nicolas.

Presque entièrement recouvertes de lierre, parois en moellons grossiers de calcaire où se mêle du grès, légèrement talutées et chichement percées de quelques fenêtres en plein cintre, restaurées v. 1920 par le père Braun, de Maredsous. A l'O., fenêtre à encadrement de brique du XX^e s. ; à l'opposé, au centre du chevet, baie néo-romane du XIX^e s., située sous les restes de l'ouverture primitive. Accès au N. par une porte en plein cintre sur montants chaînés refaite au XVII^e s. ; vantail clouté d'origine.

Au S. du chœur, s'enfonçant dans la pente du terrain, annexe servant à la fois de sacristie et de tribune seigneuriale, construite par la famille de Volder en 1834. Bâtières d'ardoises à coyau, fort pentues et dominées à l'O. par un clocheton carré coiffé d'une flèche octogonale et d'une croix en fer forgé.

A l'intérieur, murs malheureusement décapés au XX^e s., laissant voir l'appareil fruste de l'arc triomphal en plein cintre. Intéressant pavement de la nef de petites dalles de grès posées sur chant et dessinant des chevrons (XVII^e s.).

- une ferme semi-clôturée (n°9)

Ferme semi-clôturée en moellons de grès et pierre bleue, des XVIII^e et XIX^e s. Au N., volume abritant le logis traditionnel entre des étables. Habitation de deux niveaux et deux travées, datée de 1790 à la clé de la porte à linteau bombé et à traverse droit encastrée. Au-dessus de celle-ci, fenêtre rectangulaire. A dr., une travée de baies à meneau, celle de l'étage faite de pierres de remploi. A dr., étable du déb. du XIX^e s., épaissis vers l'arrière durant le même siècle ; porte à arc bombé en moellons de grès. de l'autre côté du logis, zone sans doute plus ancienne regroupant aujourd'hui deux étables sous fenil ; nombreux remaniements et baies hétérogènes. Bâtière d'ardoises.

A l'O., grange de la 2^e moitié du XVIII^e s., transformée et allongée vers la g. par une étable au déb. du XIX^e s. Portail primitif en anse de panier à encadrement de moellons, partiellement muré ; nouveau portail à linteau de bois reporté vers la g. Autres baies à linteau de bois sous arc en moellons. Bâtière aiguë d'ardoises.

Perpendiculairement à g., bâtiment du déb. du XIX^e s. construit sans doute pour une étable et peut-être un logement, mais transformé en porcheries au XX^e s. Deux petites fenêtres à encadrement en bois à l'étage ; restes d'une porte bombée en moellons de grès. Bâtière d'ardoises. Dans le prolongement, dépendance du déb. du siècle remployant un volume bas visible au pignon à rue. Bâtière de tuiles noires.

- un puits (n°9 à côté)

Dissimulé sous la végétation, intéressant puits semi-circulaire en calcaire, du XIX^e s., doté d'un dégorgeoir à g. Au-dessus de la porte à linteau droit, belle niche baroque de remploi, en pierre bleue (XVII^e s.), dont la cavité en plein cintre est cantonnée de colonnettes engagées et coiffée d'un entablement ; sur la base, inscription : « STA.MRA.O.P.NOBIS. » A l'intérieur, puits voûté d'une petite coupole de pierre dont l'extrados forme la couverture.

- une maison basse (n°14-15)

Maison basse avec étable à dr., de la 2^e moitié du XVIII^e s. en moellons de grès, agrandie en plusieurs phases de part et d'autre, sous une longue bâtière de pannes et d'éternit. Ouvertures refaites, hormis la porte à traverse encastrée et linteau bombé. En ressaut à g., dépendance en grès exhaussée en calcaire. Bâtière d'éternit.

- une ferme (n°17)

Ferme du Blocus. A proximité de la chapelle St-Nicolas, ferme en moellons de grès et pierre bleue créée au XIX^e s. au départ d'une longue bâtisse classique de la fin du XVIII^e s.

Construction primitive d'un seul niveau, percée d'au moins six, voire sept grandes fenêtres à linteau bombé et clé, dont deux sont en place et une troisième a été remployée comme porte d'étable. Porte jadis décentrée, à laquelle appartenaient dans doute les éléments ornés de coquilles et d'enroulements, remployés dans la muraille à l'entour.

Dans un second temps (?), exhaussement de la travée de dr. par un étage, puis adjonction du même côté de deux travées de deux niveaux, dans la 1^{re} moitié du XIX^e s., pour créer un nouveau logis à double corps et à trois travées. Dans la 2^e moitié du même siècle, transformation de la partie ancienne en étables et exhaussement par un fenil. remaniements au XX^e s. Bâtière d'éternit.

- Ferme du Château (n°19)

Jouxté à l'E. par le château (n°21), ensemble clôturé, principalement de la fin du XVIII^e s., s'organisant autour d'une cour carrée et bordée de larges trottoirs pavés.

Entrée à l'O. par un porche en calcaire percé d'un portail cintré et harpé à clé. Sous la toiture à croupettes, surélévation en brique du XIX^e s., dans laquelle est scellée une dalle armoriée de la famille Van Eyll, datée « L.1842 ». Vers la cour, façade reconstruite sans doute à cette date, comme celle des étables qui l'encadrent, en brique sur soubassement en calcaire. Portail en pierres de remploi, portes à linteau droit sous grand arc de décharge et petites fenêtres rectangulaires. gerbières sous le bandeau de pierre qui borde les bâtières d'éternit à coyau.

Au N., se succèdent grange, étable et logis, dont la façade est en calcaire et les autres faces en grès. A g., portail de grange harpé en anse de panier, jouxté de deux portes de dépendances créées ultérieurement dans le volume. Étable transformée et agrandie récemment vers l'arrière. Même bandeau de pierre sous la bâtière d'ardoises. A dr., habitation un peu plus haute, où plusieurs coutures dans la maçonnerie trahissent le remploi de murs plus anciens. Quatre travées de baies à linteau droit, agrandies au r.d.ch. Toujours même bandeau de pierre sous la bâtière d'éternit à coyau dont l'inclinaison a été légèrement modifiée. Fournil en ruine à l'arrière. En face, au S., autre grange et étable en mêmes matériaux. Portail semblable et ouvertures de l'étable remaniées. Bâtière d'éternit se prolongeant à g. sur une dépendance postérieure en grès.

A l'E., s'appuyant contre une dépendance du château, porcherie en grès avec encadrements de portes en calcaire, construites en deux fois au XIX^e s.

- une potale (n°19 en face)

Déplacée récemment sur un talus, potale monolithe en calcaire du 2^e tiers du XIX^e s. Niche à terminaison chantournée, portant sur la base l'inscription : « St-ROCH. P. P. N. ». Grille en tôle ajourée avec tronc.

- Château de Doyon (n°21)

Dans un parc planté d'arbres, notamment des hêtres pourpres, construction classique en U regardant une cour d'honneur cantonnée de dépendances néo-classiques qui ménagent dans l'axe une perspective sur une drève. Le fief de Doyon se divise en deux territoires, relevant l'un de la principauté de Liège, l'autre de l'archevêché de Namur. Tous deux ont été aux mains de notables locaux avant d se retrouver réunis dès 1585 dans les possessions de la famille de Jamblinne et en 1772 dans celles de la famille Van Eyll. Importante habitation en grès, à double corps et deux niveaux sur cave, datée de 1774 et édifiée par les Van Eyll qui avaient acquis la terre deux ans auparavant. façade de cinq travées encadrée de refends et coiffée d'un fronton triangulaire arborant les armes des Volder et des Hèle, placées à la fin du XIX^e s. Porte moulurée en plein cintre, de style Louis XVI, dont la clé en médaillon est ornée d'une fleur de lys, armes des Van Eyll, et gravée du millésime. A l'étage, dans une zone de maçonnerie plus soignée, porte-fenêtre bombée et moulurée, bordée d'un larmier. beau garde-corps en fer forgé. Ailes en retour de deux travées de largeur et de profondeur. Ouvertures d'origine à linteau bombé et clé sur montants harpés. Aile g. recomposée latéralement, vers l'E. à la fin du XIX^e s. : adjonction d'une courte aile vers l'arrière et création d'une terrasse.

Façade arrière ouverte à l'origine par onze travées, dont les trois dernières à dr. sont masquées par l'aile ajoutée et par une tour de la même époque. Simples avancées, en légère saillie, des travées centrales et latérales, rappelant la composition de la façade principale. Nombreuses ouvertures refaites. Terrasse couverte d'ardoises à croupes, percée de lucarnes à fronton triangulaire et couronnée d'une horloge du XIX^e s., coiffée d'un petit bulbe ardoisé. Bâtières à croupe un peu plus basses sur les ailes en retour. Aménagement de la cour d'honneur avec ses dépendances, remontant probablement au mil. du XIX^e s. : terrasse et emmarchement devant l'entrée principale, cour soigneusement pavée en éventail, clôturée par une balustrade en ciment et centrée par un bassin octogonal avec margelle en pierre bleue. Deux remises à voitures néo-classiques en L, en grès et calcaire, sous bâtières d'ardoises à croupe et coyau. Dans le parc, contre la dépendance dr., écuries et autres bâtiments agricoles.

A Emeville :

- une petite ferme (n°3)

La Neuve Cense. Intégrée dans les dépendances d'un château néo-traditionnel de la fin du siècle passé, petite ferme du mil. du XVIIIe s. en moellons assisés de calcaire, composée d'un logis traditionnel et d'une grange en large perpendiculaire.

Logis à double corps de deux niveaux et trois travées, éclairé sur les côtés par des fenêtres à meneau, refaites au XXe s. Dans l'axe, porte à linteau droit sur montants à deux harpes, coiffée d'une petite baie d'imposte au linteau droit millésimé : « ANNO / 1747 / PDG » dans un écu. Fenêtre rectangulaire en place au centre de l'étage. Bâtière d'éternit.

grange de la même époque desservie par des portails en anse de panier en moellons de calcaire. Exhaussement des murs gouttereaux bien visible aux pignons et dans la charpente. Bâtière d'éternit ondulé. Autres bâtiments des XIXe et XXe s.

- Château d'Emeville (n°6)

Ancien fief dépendant de la principauté de Liège, alors que le reste du hameau était une seigneurie allodiale. On cite la « maison » en 1349, le « chastiau » en 1381 et la « forteresse » en 1414. Celle-ci passe en 1514 à Jean de Thiribu, dont la famille gardera le bien pendant un siècle, puis est transmise par alliance en 1617 à Théodore de Crissengnée, et enfin en 1633 à Guillaume de Gaiffier. Cette maison en restera propriétaire jusqu'à la fin de l'ancien régime. En 1790, vente à Joseph Wenceslas, comte de Turhem.

En bordure d'un grand parc à l'anglaise traversé par le ruisseau de Barsy, quadrilatère principalement en moellons de calcaire, qui rassemble autour d'une vaste cour allongée l'ancienne ferme au S.O. et le château à l'opposé, accompagné de sa chapelle. Le château d'allure classique, qui occupe l'aile du fond, a englobé à g. un manoir traditionnel construit dans la 1^{re} moitié du XVIIe s., peut-être en 1628 comme le rapport un cartouche au-dessus de l'entrée, quoique probablement de facture nouvelles. Bâtière primitive bien perceptible au N.O., où l'ancien mur pignon, plus large, révèle une construction plus épaisse à l'origine. Témoins du XVIIe s., le soubassement biseauté, les chaînes d'angle et les vestiges de fenêtres à croisée sur montants à deux harpes, aux jours supérieurs chanfreinés. Pignon retouché au XVIIIe s.

Vers le parc, façade entièrement cimentée, recomposée au XIXe s., qui laisse deviner dans les cinq travées de dr. l'ancien manoir sous-jacent : fenêtres agrandies, où sont préservés sous l'enduit les linteaux biseautés des baies primitives ; soubassement cimenté profilant un quart-de-rond entre deux chanfreins. Corniche de pierre très probablement d'origine, en léger cavet, sur corbeaux en quart-de-rond et à listel. Château vraisemblablement reconstruit à l'avant au XVIIIe s., pour former alors un volume moins profond, comme semble en témoigner la façade sur cour, en recul par rapport à l'ancienne. emplois probables pour la chaîne d'angle à dr. et la corniche. A g., petite aile en retour peut-être contemporaine de ces travaux ou du déb. du XIXe s.

A cette dernière époque, importants réaménagements dans l'esprit classique : château doublé vers le S.E., en moellons de calcaire et de grès, de manière à clôturer complètement la cour de ce côté. Ensemble uniformisé par la percement de sept travées de grandes fenêtres bombées à clé, scandant les deux niveaux. a g., dans la partie ancienne, porte d'entrée d'esprit plus néoclassique, dont le linteau droit s'orne aux extrémités d'une pointe de diamant soulignée de gouttes. deux travées identiques dans la petite aile perpendiculaire, où s'ouvre également une porte de ce type.

Façade arrière percée de dix travées, recomposée avec symétrie à partir de deux perrons latéraux. Corniches de pierre mimétiques sur la partie nouvelle ; lucarnes à fronton triangulaire interrompant la bâtière d'ardoises à croupettes.

A dr. de la cour, chapelle castrale dédiée à ste Agnès, dépendant jadis de la collégiale St-Paul à Liège. déjà citée à l'époque romane, elle le sera encore en 1754, avant d'être supprimée. Simple mononef à chevet plat, probablement d'origine médiévale à en croire certaines zones en moellons de grès, mais pratiquement reconstruite vers 1955-1960.

En face, remises à voitures de cette dernière époque, bâties à la place d'une orangerie, lors de la restauration du château d'après les plans de l'architecte Lecomte, de Ciney.

Au S.O., aujourd'hui séparée du château par une haie, ancienne ferme caractérisée par le long volume clôturant le quadrilatère côté rue. Construction probablement de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., combinant, sous l'importante bâtière d'éternit à croupettes, une grange double en large, avec à l'origine quatre étables ou

écuries sous fenils s'ouvrant vers la cour castrale. De ce côté, deux portails en anse de panier sur montants chaînés, en partie restaurés, et autres ouvertures remaniées. A l'intérieur, engrangement effectué de part et d'autre de l'aire dallée, derrière les étables couvertes de voûtes en voile sur doubleaux retombant sur une pile centrale. dépendance de dr. occupant toute la profondeur du bâtiment, composée de deux nefs de cinq travées. Piles en grès et calcaire, soigneusement appareillées. Pignon N.O. en belles assises de grès et calcaire, avec oculi de brique au sommet. Au XIXe s., muraille extérieure percée de deux portes charretières dans l'axe des portails sur cour, celui de dr. employant des éléments anciens. a la fin du même siècle probablement, passage d'entrée actuel aménagé au centre de l'aile. Bordant la cour de ferme au N.O., logis du déb. du XIXe s. et anciennes étables sous fenil à dr. Bâtière d'ardoises. habitation à double corps et deux niveaux dont les cinq travées de fenêtres actuelles sont un réaménagement du XIXe-XXe s. Porte d'origine en pierre bleue, au linteau échancré à clé sur montants à deux harpes.

En face, mur rebâti vers 1955-1960 à l'emplacement des écuries, en réinsérant certaines portes. ancien potager (?) à l'arrière. Au S. du parc, devant une chapelle dédiée au Sacré-Coeur, grilles du XIXe s. fermant l'ancien chemin d'accès, au bout duquel se développe un gros chêne. Dans la propriété, Vierge de 1865 placée par la famille de Gaiffier.

- Ancien moulin d'Emeville (n°8)

Isolée dans la vallée du ruisseau de Barsy construction en grès sans doute du dern. tiers du XVIIIe s., comme en témoigneraient quelques baies rectangulaires à l'étage de l'habitation. Profonds remaniements et allongement de part et d'autre. A dr., longeant le ruisseau, fournil perpendiculaire en calcaire du XIXe s., regroupant en outre une porcherie et un pigeonnier. Bâtière de tuiles mécaniques. Derrière, ponceau dont le tablier est constitué d'une grande dalle de grès.

FAILON

Au sommet d'une petite ondulation du plateau condrusien, important hameau étiré principalement le long d'une rue suivant la crête. fermes en long et maisons en calcaire ou parfois en brique du XIXe s.

- Eglise Paroissiale Notre-Dame de l'Assomption

Sur la butte du cimetière, édifice néo-classique en brique et pierre bleue, construit à un nouvel emplacement sur les plans de l'architecte Edmond Serrure et daté « D.O.M./1861 » sur la clé du portail axial. Adjonction en 1923 du transept et du choeur, de même style. Polychromie intérieure de L.M. Londot (1970).

- Chapelle St-Joseph (Route de Barvaux-Condroz)

Isolé dans la campagne et envahi par la végétation, édicule aveugle en petit appareil de calcaire, terminé par un chevet à trois pans. Toiture d'ardoises. Porte datée sur le linteau droit : « ST JOSEPH / LA FAMILLE FRESON / LE 16 JUILLET 1887 ».

- une petite ferme (rue de Buzin n°5)

Petite ferme en long du 2^e tiers d XIXe s. en moellons de calcaire. Logis à double corps de deux travées sur deux niveaux. Ouvertures à linteau droit. Dépendances postérieures. Bâtière d'éternit. Poiriers en espalier sur la façade.

- une ferme en L (rue du Châlet n°2)

Ferme en L du XIXe s. en brique chaulée et pierre bleue. Logis à double corps de trois travées sur deux niveaux, éclairé par des baies à linteau droit. Deux lucarnes dans la bâtière d'ardoises. Etable dans le prolongement à g. et grande en retour, datée de 1867 par les agrafes du portail cintré. Bâtière de tuiles mécaniques.

- une ferme en ordre dispersé (chemin de la Foulerie n°1)

En contrebas de l'église, ferme en ordre dispersé, principalement des XVIIIe et XIXe S., en moellons de calcaire.

Au N.E., à côté de l'entrée, habitation traditionnelle de deux niveaux sur cave, du déb. du XVIIIe s., où le grès se mêle au calcaire. Vestiges de deux travées de fenêtres à meneau et montants à deux harpes, remaniées, et porte centrale obture, à linteau droit et piédroits harpés sous baie d'imposte rectangulaire. Dans le pignon g., petites fenêtres obturées, à linteau droit sur montants à deux harpes, recoupées au niveau des combles par l'abaissement de la toiture. Niche cintrée au sommet. habitation agrandie vers la dr. en

remployant dans doute un bâtiment plus bas, où s'ouvre la porte actuelle. de ce côté, laiterie et deux étables remaniées au XIXe s. Longue bâtière d'éternit.

Au S.E., grange en long et étables de la 2^e moitié du XIXe s. sous bâtière d'ardoises à croupettes. Portails en anse de panier ouverts sur l'axe.

En face et en retour au S.O., dépendances du XIXe s., la seconde greffée d'un chartil en appentis daté de 1891 sur une poutre. Bâtières de tuiles mécaniques et d'éternit ondulé.

- une maison en colombage (n°5 derrière)

Transformée en étable, maison d'un niveau et demi en colombage et brique sur base de calcaire, de la 1^{re} moitié du XIXe s. Deux travées de fenêtres rectangulaires et une porte à g. ; de ce côté, mur pignon refaite en grès. A dr., étable reconstruite en blocs de béton. Bâtière de tuiles noires.

- une ferme en long (Grand-Route n°5)

Ferme en long en moellons de calcaire, construite en plusieurs phases au XIXe s. habitation de deux niveaux et trois travées, ouverte par des baies à linteau droit. Bâtières de tuiles.

- une maison de deux niveaux (Grand-Route n°8)

Maison de deux niveaux avec étable en moellons de calcaire équarris, du 2^e tiers du XIXe s. Double corps de trois travées, ouvert par des baies à linteau droit. Bâtière d'éternit. Trottoir en pavés. Poiriers en espalier.

- deux anciennes fermes (Grand-Route n°32-34)

Deux anciennes petites fermes en long mitoyennes en moellons de calcaire équarris, résultant de plusieurs phases de construction au XIXe s. Bâtière d'éternit. Millésime de 1851 sur la porte d'étable au n° 32.

- une potale (Grand-Route n°45 en face)

Potale monolithe en calcaire terminée par une niche en tiers-point. Sur le pied, inscription : « ST DONAT / P.P. NOUS / F.P. VANROS / 1869 », au-dessus de la cavité d'un tronc.

- une grange (Grand-Route n°48 en face)

Isolée un peu à l'écart de la route, grange en large entre deux étables, bâtie en calcaire dans la 1^{re} moitié du XVIIIe s. et exhaussée au siècle suivant. Baies d'origine à montants harpés, sous linteau droit pour la porte et les fenêtres de g., sous arc en anse de panier pour la porte charretière. Bâtière d'éternit ondulé.

A Flostoy :

- Eglise paroissiale St-Rémy

Au milieu du cimetière cerné de murs, édifice composite en moellons de grès et de calcaire bâti à l'époque romane, puis progressivement réaménagé aux XVIe et XVIIIe s., avant les adjonctions néo-romanes de 1877 dues à l'architecte L. Blandot, de Huy. Construction caractérisée par la présence d'une tour décentrée au-dessus du collatéral S. et développant aujourd'hui trois nefs de six travées précédées à l'O. d'un parvis entre des annexes, sous une même bâtière d'ardoises, et un chœur à chevet plat flanqué de chapelles latérales et de sacristies.

Bâtisse romane du XIe s. comportant à l'origine trois nefs de cinq travées et un chœur à chevet plat. N'en subsistent aujourd'hui que murs gouttereaux de la nef centrale, avec ses arcades en plein cintre et ses petites fenêtres hautes, visibles sous les combles, de même forme et encore partiellement munies de leur châssis.

Tour carrée de trois niveaux en moellons frustes de calcaire, ajoutée à l'extrémité du collatéral S. sans doute au XIIe ou XIIIe s., à en croire la rudesse des parements et des anglées, ainsi que les vestiges d'au moins trois ouïes étroites en moellons, recoupées par les actuelles du XIXe s. Haute flèche octogonale d'ardoises.

Au XVIe s., remplacement des piliers romans par six colonnes gothiques en pierre bleue dans les quatre dernières travées de la nef centrale : bases et chapiteaux moulurés géométriquement, avec le millésime de 1575 à la 1^{re} colonne méridionale. Peintures murales de cette époque autour des fenêtres hautes romanes.

Dans la 2^e moitié du XVIII^e s., reconstruction des bas-côtés sur les bases anciennes et réédification du chœur, le tout en grès et pierre bleue. Fenêtres en plein cintre sur montants chaînés au chœur, sur piédroits monolithes ou à deux harpes respectivement au collatéral N. et au S. En 1877, allongement de l'édifice vers l'O., reconstruction des sacristies, sur base d'une tribune seigneuriale de 1868 au N., adjonction d'une tourelle d'escalier au S. de la tour et pose de voûtes en lattis sur tout l'édifice, en berceau plein cintre sur doubleaux.

- un presbytère (Rue du Centre n°4)

A côté de l'église, maison de deux niveaux sur caves de plain-pied avec la rue, rebâtie v. 1857 par la commune. Volume cubique en moellons assisés de grès ferrugineux et pierre bleue, éclairé par trois travées de baies à linteau droit et appui saillant ; important larmier mouluré au-dessus de la porte précédée d'une volée d'escalier. Bâtière de fausses ardoises à croupes.

- Ferme du Château (Rue du Centre n°7)

Entre le château et l'église, quadrilatère en moellons de grès et de calcaire, construit en plusieurs étapes du XVI^e au XIX^e s. Toitures d'ardoises et d'éternit. accès refusé.

Sur la face extérieure O., fenêtre à linteau en bâtière sur montants monolithes, encore défendue par un épais grillage de protection, peut-être antérieure au millésime de 1596 gravé sur une dalle située à proximité. Aile N. occupée par les dépendances néoclassiques du château, en brique et pierre bleue, de la 2^e moitié du XIX^e s.

- Château de Flostoy (Rue du Centre n°8)

Propriétaire de la famille de Garcia au XIX^e s. Au creux du vallon du ruisseau de Barsy, entourée d'un parc paysager qui conserve les vestiges de larges douves, grosse demeure de plan rectangulaire à deux niveaux et demi sous ample bâtière à croupes, dont l'aspect actuel, néo-classique, résulte de l'importante transformation au déb. du XIX^e s., d'un petit château du XVI^e s. sans doute, de type traditionnel, encore représenté intact en 1738-1739 sur un dessin de Remacle Le Loup.

Ce château en moellons de calcaire et de grès, apparemment en quadrilatère autour d'une petite cour et ceinturé d'eau, était dominé par une tour d'entrée carrée quasi hors oeuvre, défendue par un pont-levis. Selon la carte de Ferraris (1771-1777), il semble que le centre de l'aile arrière ait été démoli, après le passage de Remacle Le Loup, pour donner à la demeure un plan en U ouvert sur le N.O.

Au déb. du siècle passé, avant la levée du 1^{er} cadastre, l'ensemble a été refermé et approfondi sur toute sa largeur tandis que la tour était supprimée au profit d'une grande façade plane et les toitures remplacées par une bâtière unique à corniche de bois.

Presque entièrement parementée de briques et rehaussée d'un badigeon rouge qui contraste avec les structures en pierre bleue, la façade principale, en double corps, aligne cinq travées de baies entre deux harpes d'angle, celle du centre logée dans un faux avant-corps qu'encadrent pilastres à refends, glyphes et pointes de diamant, et un fronton à oculus ; Précédée d'un petit perron, porte-fenêtre en plein cintre dotée d'un bel encadrement Louis VI à clé involutée et guirlandes, sous un court entablement. Fenêtres rectangulaires à montants en délit et persiennes partout.

Faces latérales toutes en moellons assisés, celle de dr. rougie comme la façade. Parties primitives posées sur un soubassement à chanfrein de pierre bleue qui, vers l'arrière, amorce un retour d'angle évocateur du premier périmètre. Six travées de baies encadrées de calcaire, à linteau bombé coupé d'une clé aux deux premiers niveaux, rectangulaires au dernier. Les fenêtres du 1^{er} type, aux quatre travées côté façade, semblent appartenir à la transformation du XVIII^e s. ; toutes les autres datent du dernier remaniement.

Façade arrière en calcaire, en moellons assisés et pierre de taille, ordonnée comme l'antérieure mais sans décor entre les harpes d'angle. accessible par un perron à deux volées convergentes, porte en plein cintre avec clé passante, pourvue d'une belle menuiserie d'influence Louis XVI à châssis d'imposte en éventail. Fenêtres rectangulaires.

Grilles d'entrée du parc à l'E. et à l'O., accrochées à des pilastres de calcaire d'ordre toscan, du déb. du XIX^e s.

A Froidmont :

- Ferme d'Eve (n°1)

À côté du hameau d'Eve (arr. de Namur), sur un versant exposé au N., ensemble semi-clôturé en grès et pierre bleue des XVIIIe et XIXe s., dominé par la masse d'une maison forte médiévale. Bâtières d'éternit. réaménagement par l'architecte P. Lemineur en 1985-1986.

Imposant donjon rectangulaire du XIIIe ou du XIVe s., à quatre niveaux en grès et calcaire cantonnés de solides chaînes d'angle et assis sur un soubassement biseauté. Restes d'au moins trois fenêtres primitives à linteau en bâtière sous arc de décharge et à montants monolithes, sur les faces N. et E. ; de ce côté au dernier niveau, doubles corbeaux en quart-de-rond, vestiges d'une latrine en encorbellement disparue. A g., à l'étage inférieur, grande fenêtre à croisée massive sous linteau vaguement en bâtière, peut-être du XVe ou XVIe s. Autres baies des XIXe et XXe s., à l'exception peut-être de certaines fenêtres rectangulaires à encadrement de grès, au S. et au N., qui devaient éclairer l'escalier intramural logé dans la paroi O. R.d.ch. aux murs épais de plus de 2 mètres, voûté d'un berceau plein cintre et percé jadis à l'E. de deux grandes fentes de lumière, aujourd'hui cachées par un bâtiment postérieur. haute bâtière d'éternit à croupes et coyau.

Accolé à l'O. de la tour où se dessine le solin d'un pignon très aigu, intéressant logis du XVIIIe s. à la fois traditionnel et classique, de deux niveaux sur caves et de deux travées, ouvert à l'origine par une travée de fenêtres à meneau à g., et par une fenêtre à linteau droit à dr. de l'étage. de ce côté, précédée d'un large emmarchement, belle porte à linteau bombé et clé, dont la traverse bombée est ornée d'un motif floral millésimé de 1776 ; baie d'imposte défendue par des barreaux. fenêtre du r.d.ch. agrandie au XIXe s. Allongement vers la g. par une travée à la fin du XVIIIe s. : baie rectangulaire à l'étage, porte et fenêtre de même type desservant une dépendance au r.d.ch.

En légère saillie à g., longue aile du XVIIIe s., agrandie au XIXe s., abritant des étables sous fenil. baies remaniées ou refaites en brique. En face, autres étables sous fenil construites au moins en trois phases aux XVIIIe et XIXe s. ; baies actuelles à linteau droit des XIXe et XXe s. Dans le prolongement à g., grange jadis large dont seul subsiste le portail arrière en plein cintre réalisé en moellons. Volume modifié au XIXe s. et épaissi vers la cour par l'adjonction d'un passage longitudinal incorporant également des porcheries. Vers l'entrée de la ferme, emploi du portail primitif en plein cintre. Dépendances démolies v. 1987. autres annexes de la 2^e moitié du XIXe s.

A Gros-Chêne :

- une ferme en long (Rue du Gros-Chêne n°1 au-delà)

Ferme en long du XVIIIe s., en colombage et torchis enduit sur base en calcaire. Logis d'un niveau et demi sous bâtières de pannes. Dépendances agrandies et transformées.

A Havelange :

- Eglise St-Martin

Vaste édifice néo-roman en grès et pierre bleue construit en 1864-1865 sur les plans de l'architecte J.B. Schoonejans, de Bruxelles. Réadaptation intérieure sous la direction de l'architecte G. Colson en 1983-1985, avec pose d'un nouveau plafond à structure tridimensionnelle.

- une ferme (Rue Basse-Voie n°4)

Ferme du Haut-Cortil. Un peu isolé au milieu des prés, ensemble traditionnel en U des XVIIe, XVIIIe et XIXe s., en moellons de grès et pierre bleue, ponctué au S.O. par une tour d'angle carrée. A l'angle S.O., tour de trois niveaux sur caves du déb. du XVIIe s., évoquant par sa forme et sa fonction un donjon médiéval. Parois chichement percées de petites fenêtres à linteau droit, ou en demi-lune pour l'une d'entre elles, sur montants chaînés ; du côté S., fenêtre à traverse primitive et une autre à meneau de la 1^{re} moitié du XVIIIe s. en dessous de la corniche, corbeaux en quart-de-rond qui soutenaient à l'origine le débordement de la toiture. Pavillon d'éternit millésimé, dit-on de 1745 sur la charpente. A l'intérieur, cave voûtée en berceau plein cintre ; au r.d.ch., porte d'entrée primitive en plein cintre, enduite, et belle cheminée de tradition Renaissance, en pierre bleue.

Dans le prolongement de la tour, au S., logis de deux niveaux dont le r.d.ch., sans doute plus ancien que celle-ci, appartiendrait à la fin du XVIe s. De cette époque, ne subsiste plus côté cour qu'une fenêtre à linteau en bâtière sur montants chaînés ; à g., porte en plein cintre peut-être contemporaine. A l'arrière,

fenêtres à meneau sur montants chaînés ou à deux harpes et, à l'avant, baies similaires à encadrement de bois à l'étage, avec châssis d'origine, de la 1^{re} moitié du XVIII^e s. Autres ouvertures refaites ou retouchées au XIX^e s.

A g., deux étables sous fenil sans doute du XVIII^e s., dotées de nouvelles ouvertures à encadrement de brique au XIX^e s. Bâtière de tuiles noires.

Perpendiculairement à l'habitation, à l'O., autre logis à double corps, de deux niveaux et trois travées, daté de 1861 sur une dalle inversée à l'arrière, mais qui englobe un r ;d.ch. plus ancien. A dr., porte vers la rue en plein cintre sur montants chaînés, du XVII^e s., et deux porcheries du XIX^e s. Au N., longues dépendances construite en deux étapes vraisemblablement au XVIII^e s. a dr., grange en large percée d'un portail à arc de brique en anse de panier sur montants en moellons de grès ; portail arrière renouvelé. A g., trois étables sous fenil presque entièrement refaites dans la 2^e moitié du XIX^e s. Bâtière de tuiles et d'éternit.

- une ancienne ferme (Avenue de Criel n°33)

A l'angle de la Grand-rue, de biais, ancienne ferme en long en moellons de calcaire réglés, précédée d'un cour pavés partiellement maintenue. A g., habitation classique de deux niveaux sur cave, à double corps de trois travées, dont la belle porte à traverse droite et linteau échancré est gravée à la clé du millésime 1757 ; barreaux à la baie d'imposte. Fenêtres toutes refaites au XIX^e s., à linteau et montants droits. A dr., grange puis étable liées à l'habitation à l'arrière, mais reconstruites en façade dans la 1^{re} moitié du XIX^e s. Portail harpé en anse de panier et porte d'étable sous gerbière, à linteau droit. Mur pignon dr. oblique, percé d'une grande vitrine. Bâtière d'ardoises à croupette et coyau.

- une ferme (Avenue de Criel °80)

Ferme clôturée en moellons en calcaire de la 1^{re} moitié du XIX^e s. Au fond de la cour, logis double de deux niveaux et cinq travées, allongé vers la g. par deux travées en grès dans la 2^e moitié ; du XIX^e s. ; baies à linteau droit. Bâtière d'ardoises. Perpendiculairement, à dr., grange datée de 1846 sur une dalle à g. du portail en anse de panier en moellons. Etable dans le même volume à dr. ; porte retouchée. Bâtière d'ardoise. Autres bâtiments postérieurs.

- une habitation (Rue de la Fontaine n°1)

Habitation réalisée en 1981-82 d'après les plans de l'architecte G. Colson. Intéressante pour son insertion discrète dans la rue, par ses volumes simples et l'emploi du matériau local.

- une petite maison (Rue de la Fontaine n°6)

Dos à la rue, petite maison basse en grès et calcaire sous bâtière de tuiles, sans doute du XVIII^e s. Porte à linteau en anse de panier à clé sur montants à une harpe et deux petite fenêtres rectangulaires. Remaniements dans la maçonnerie. A l'arrière, fenêtre à meneau avec montants à deux harpes. Dépendances construites en plusieurs phases dans son prolongement à g. Trottoir en pavés.

- Ecole libre mixte (Rue de Hiéttine n°1)

A proximité de l'église, ensemble en blocs de béton peints et éternit ondulé, réalisé en 1977-78 par l'architecte G. Colson.

- une ferme (Rue de Hiéttine n°2)

*Ferme des Tilleuls. En contrebas de l'église, ensemble clôturé flanqué de deux tourelles d'angle, en moellons de grès et de calcaire et en pierre bleue, remontant à la 2^e moitié du XVII^e s. pour l'essentiel mais sensiblement aménagé à la fin du XVIII^e s. par le percement de nouvelles baies au logis et l'exhaussement en grès des parties anciennes. En cours de restauration depuis 1982 sur les plans de l'architecte Lemineur.

Au N.O., mur de clôture ouvert par un portail d'esprit baroque, de la fin du XVII^e ou du déb. du XVIII^e s., avec encadrement orné de bossages et de claveaux pattés. A g. de l'entrée, logis en calcaire principalement, accosté d'une tourelle d'escalier semi-circulaire où prédomine le grès, tous deux exhaussés en grès lors du percement des nouvelles baies, à la fin du XVIII^e s. : deux niveaux et quatre travées d'ouvertures à montants à deux harpes et linteau bombé à clé ; côté cour, dépendances dans une cinquième travée à dr., accessible par une large porte basse en anse de panier ; côté rue, fenêtres rectangulaires du r.d.ch. refaites dans la 1^{re} moitié du XIX^e s. Bâtière d'éternit. Tourelle fermée vers la cour par un mur droit percé d'une porte en plein cintre et éclairée par de petites fenêtres rectangulaires à montants chaînés. Courte flèche d'ardoises à

coyau piquée d'une aigrette. Dans le prolongement du logis à dr., dépendance contemporaine de la première phase de construction et de même hauteur, couverte d'une bâtière de tuiles. Façade sur cour reconstruite en 1983.

En face, aile abritant des dépendances, en calcaire surtout, et une partie réservée à l'habitation, en grès, sans doute contemporaine du logis principal : reste d'une fenêtre à croisée et d'une porte à montants chaînés ; autres baies du XIXe s. A g., dépendances ouvertes par une porte charretière à montants chaînés sous arc en anse de panier postérieur. Oculi aux pignons et bâtière d'éternit. A l'arrière, tourelle d'angle circulaire sous poivrière d'ardoises, défendue par deux rangs d'arquebusières et éclairée par des petites baies rectangulaires à montants chaînés. En retour à g., dépendances contemporaine des précédentes mais transformée par la suite. Bâtière d'éternit. Dans le prolongement, annexes en cours de reconstruction.

- maisons (Rue de Hiéttine n°18 et 20)

Construites en 1984, la seconde par l'architecte Ph. Jaspard, maisons en bloc de béton sous toits d'éternit, intéressantes pour leur expression franchement contemporaine dans une volumétrie simple, en harmonie avec le bâti local.

- un ensemble en moellons (Rue de Hiéttine n°56)

Ensemble en moellons de calcaire et de grès sous toitures de tuiles et d'éternit, composé d'une aile avec grange saillante et, en face, d'une autre grange en large partiellement aménagée en habitation. Abritant le logis, des étables et une remise, aile de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., de type traditionnel à l'origine, exhaussée et remaniée dans ses ouvertures au siècle suivant. Au logis, fenêtres à meneau, intactes à l'étage, et traverse d'imposte moulurée de remploi à la porte dr. ; autres baies postérieures ou modifiées. Dépendances ouvertes par des portes sous arc en anse de panier en moellons. Autres dépendances du XIXe s. : granges avec portes charretières sous arc en briques, fournil en colombage et brique et porcheries.

- un bâtiment à colombage (Rue H. Labory n°23)

Bâtiment en colombage et brique blanchie sur base de calcaire goudronnée, sans doute encore du XVIIIe s. ; moitié dr. essentée d'éternit. Baies remaniées et structure du pignon g. quelque peu simplifiée lors du remplacement du torchis par de la brique. Bâtière d'éternit.

- une maison (Rue de la Station n°28)

Maison primitivement à double corps du 1^{er} tiers du XIXe s., de deux niveaux sur caves en brique et pierre bleue sur base de calcaire assisé. Assez rapidement, allongement vers la dr. par une travée semblable. Baies à linteau droit. Bâtière d'éternit à léger coyau.

- Ancienne école des filles (Rue de la Station n°34)

En face de l'église, bâtiment néo-classique en brique et pierre bleue du 3^e qu. du XIXe s., comportant un volume principal de deux niveaux sur caves et quatre travées, flanqué de deux ailes perpendiculaires. Ouvertures à linteau droit et appui saillant, reliées par un cordon à hauteur d'appui au 1^{er} étage. Chaînes d'angle harpées. Ailes latérales d'un seul niveau, reliées par un emmarchement et ouvertes par deux baies à linteau droit sous une niche en plein cintre dans le pignon à rue, traité en manière de fronton. Bâtières d'ardoises.

- un ensemble en ordre dispersé (Rue du Vieux Tribunal n°2)

En contrebas du site de l'ancienne église, ensemble en ordre dispersé, composé de bâtiments en grès et calcaire principalement du XVIIIe s.

A rue, sur une pente, long volume révélant trois étapes de construction. Partie centrale plus ancienne en moellons irréguliers, d'un niveau d'habitation sur une cave profitant de la déclivité du terrain. Reste d'un bâtiment du XVIe-XVIIe s., comme en témoigneraient vers la rue, une petite baie rectangulaire chaînée au r.d.ch.-cave et trois autres petites ouvertures au ras de la toiture. autres baies de la 1^{re} moitié du XVIIIe s. et du XIXe-XXe s. Travée en grès ajoutée ou reconstruite à g., sans doute dans la 1^{re} moitié du XVIIIe s. : fenêtre à linteau droit sur montants à deux harpes. Dans le prolongement à dr., étable et grange en moellons de calcaire assisés, ajoutés en 1746. Porte à linteau droit sous arc de décharge et montants harpés, joutée d'une petite baie. Au-dessus, fenêtre à meneau sur montants à deux harpes éclairant une pièce d'habitation. A dr., portail cintré et harpé, dont la clé est gravée du millésime et coiffe d'une niche en

bâtière. Autres ouvertures du XXe s. en brique. Longue bâtière de tuile en S et d'éternit, asymétrique. Extension de l'habitation perpendiculaire à l'arrière, sans doute du XVIIIe s. mais remaniée. Bâtière d'éternit à la Mansart.

A l'arrière, cour bordée à g. par la butte de l'ancienne église. Mur de soutènement interrompu par une dépendance en calcaire de la 2^e moitié du XVIIIe s., abritant deux étables sous fenil, agrandie d'une 3^e étable à g. au XIXe s. Bâtière d'ardoises et d'éternit. Bordant les autres côtés de la cour, autres dépendances en grès et calcaire, remaniées.

A Haveligeoule :

Ferme de Haveligeoule

Isolée sur ses terres, ferme semi-clôturée, en calcaire principalement, composée de dépendances du XIXe s. et d'un corps de logis flanqué d'étables, daté de 1897. Remploi ça et là de vestiges d'un édifice antérieur, tels que montants moulurés d'une fenêtre du logis, arquebusières dans les porcheries et la face arrière des étables, fragment de linteau frappé d'un écu aux armes des Seny et du millésime 1584 à dr. de l'entrée. Au fond de la cour, grange en large sous une haute bâtière de pannes, contre laquelle s'adosse à l'arrière un travail.

A Offoux :

Ferme d'Offoux (n°1)

Dans la campagne, important quadrilatère en brique et pierre bleue sur soubassement en moellons de calcaire, sans doute de la 1^{re} moitié du XIXe s. Porche d'entrée et, en face, grange double en large, percés de portails courbes et harpés. Habitation à g. et autres dépendances desservies par des portes et des fenêtres à linteau droit. Bâtières d'éternit recoupées par des pignons coupe-feu.

A Homezée :

- Château et ferme de Homezée (n°6-7)

Implanté au N.E. du centre de Flostoy, le long du ruisseau d'Ossogne, quadrilatère en moellons de calcaire composé d'un ensemble homogène en U, de la fin du XVIIe s., et d'une aile plus tardive fermant la cour au S. Gange et aile d'étables exhaussées en moellons de grès. Toitures d'ardoises.

Bâtiments d'origine rythmés de baies avec encadrement rehaussé de bossages en rustique : montants harpés ou à deux harpes sous linteau droit. A dr. de l'entrée, aile O. abritant le logis primitif, perpendiculaire, et des anciennes dépendances aujourd'hui aménagées en habitation : restes d'ouvertures anciennes dont les bossages ont été arasés ; ouvertures actuelles rectangulaires, la plupart du XIXe s., certaines avec éléments de remplissage. Au N., étables accessibles par trois portes flanquées de part et d'autre d'une petite fenêtre rectangulaire et surmontées d'une baie de fenil. Face au logis, grange en large cantonnée de harpes d'angle à bossages et creusée au centre d'une large porte charretière en cintre surbaissé.

Aile S. postérieure, construite en deux étapes. Partie dr. en brique sur r ; d.ch. en moellons de calcaire, de la fin du XVIIIe s. : porte charretière, partiellement obturée, entre étables sous fenil, dont subsistent une porte avec montants à deux harpes sous linteau bombé à clé et une baie rectangulaire à montants monolithes. A g., étable sous fenil, de la 1^{re} moitié du XIXe s., flanquée à l'arrière d'une tour carrée en grès de la fin du même siècle.

Château. Dans le prolongement du logis primitif de la ferme, un peu en retrait de la voirie, bâtiment néo-classique en calcaire, construit dans la 1^{re} moitié du XIXe s. et remodelé en style classique, restauré au cours de ce siècle : double corps à deux niveaux de trois travées, flanqué de part et d'autre d'annexes légèrement plus basses. Bâtières d'ardoises à croupettes.

A Jeneffe :

Eglise paroissiale St-Lambert

Edifice de style néo-classique en calcaire, bâti en 1859-1860 à un emplacement plus central. Intérieur voûté d'ogives en lattis et rythmé par des pilastres, polychromé en 1964-19678 par L.M. Londot.

- une grosse ferme (Rue de Chantraine n°2)

Bien présente à l'entrée N.E. du village, grosse ferme semi-clôturée en moellons de calcaire en plusieurs phases dans la 2^e moitié du XIX^e s., au départ d'un noyau vraisemblablement de la 1^{re} moitié du même siècle.

- une ancienne ferme (Rue de Chantraine n°3-5)

A proximité du site primitif de l'église, ancienne ferme en long de la 1^{re} moitié du XVIII^e s., en moellons de calcaire. A g., logis traditionnel de deux niveaux et deux travées : fenêtre jadis à meneau au r.d.ch. et porte à linteau droit sur montants à deux harpes, surmontée d'une petite baie d'imposte ; fenêtres à linteau droit à l'étage ; a dr., étable convertie en habitation au XIX^e s., puis grange accessible par un portail en anse de panier réalisé en moellons, enfin deux (?) étables dont les linteaux de porte sont formés de grosses pierres monolithes. Allongement de ce même côté au XIX^e s. par une autre étable sous fenil puis par une deuxième grange. Baies en partie remaniées. Bâtière d'éternit. En face, fournil du XVIII^e s. Transformé en garage et petite étable sous fenil de la fin du XIX^e s. Bâtières de tuiles.

- une construction basse (Rue Eugène-Joseph Éloy n°2 à g.)

Construction basse du XVIII^e s. en colombage et brique sur soubassement de calcaire goudronné, abritant à g. logis aveugle côté rue et étable sous fenil à dr. : portes jumelées. Adjonction à dr. d'une dépendance sous fenil, elle-même partiellement amputée. Bâtière de tuiles noires.

- une petite ferme (Rue Fonds de Saumon n°2)

Petite ferme traditionnelle en moellons de calcaire, sans doute du mil. du XVIII^e s. A dr., logis à double corps de deux niveaux et trois travées. Au r.d.ch., entre deux fenêtres naguère à meneau, porte à linteau droit sur piédroits à une harpe, surmontée d'une petite niche. A l'étage, fenêtres en brique du XIX^e s. Légère surélévation sous la bâtière d'éternit. En ressaut à g., ancienne petite grange dont le portail cintré est obturé. Exhaussement en grès et bâtière d'éternit. Au-delà, étables en grès postérieures.

- une habitation traditionnelle (Rue de la Grotte n°5)

Regardant un petit chemin perpendiculaire à la rue, habitation traditionnelle à double corps, du mil. du XVIII^e s., de deux niveaux sur cave en moellons de calcaire assisés. Deux travées de fenêtres à meneau sur piédroits à deux harpes, transformées au r.d.ch. A la travée centrale, petite baie rectangulaire à l'étage, au-dessus de porte jumelées à linteau droit, qui témoignent d'une division de l'habitation au XIX^e s. Petite niche cintrée au centre. Léger exhaussement sous la bâtière d'éternit. Agrandissement en brique au XX^e s. vers la r. de la Grotte, où s'ouvre l'entrée actuelle.

- une croix monolithe (Route de Miécret)

Au bord d'une prairie, croix monolithe en calcaire ornée d'une croix pattée et gravée d' l'inscription : « ICY A ETE ASS / ASINE FRANSOIS/HOMBER 15 / AOUT 1757 / REQUI / ESCAT / IN PACE. »

- une ferme (Rue de Porcheresse n°4-8)

Ferme en ordre dispersé du XVIII^e s., en moellons de calcaire, doublée au XIX^e s., puis transformée en plusieurs habitations au XX^e s.

A l'abandon, aile E. centrée jadis par un logis traditionnel de deux niveaux, entre des étables sous fenil. Habitation sans doute du déb. du XVIII^e s., à en croire les restes d'une fenêtre à meneau à l'étage ; porte à linteau droit sous baies d'imposte, du déb. du XIX^e s., faite d'éléments de remplissage. Autres baies percées ou remaniées au XIX^e s., au moment de l'exhaussement général du volume en deux étapes. Bâtière de tuiles noires en ruine.

En face de l'habitation primitive, dépendances complètement remaniées et grange en long millésimée de 1849 au-dessus du portail sur cour en anse de panier, muré. Bâtière d'éternit.

Au N., importante grange en large millésimée de 1708 à la clé du portail principal lourdement appareillé en anse de panier et curieusement situé à l'arrière. Au XIX^e s., dédoublement de sa portion O. et percement d'un nouveau portail vers l'arrière. Construction au mil. du XIX^e s. d'un second logis à double corps et deux niveaux sur caves, en dehors de la ferme, et adjonction d'une étable sous fenil à la fin du même siècle dans le prolongement de la grange. Bâtières d'ardoises et d'éternit.

A côté de la ferme, ponceau composé de quatre grandes dalles de calcaire posant sur deux culées et sur une petite pile centrale.

- une chapelle (Rue du Tige n°2 devant)

Chapelle St-Donat. Potale en calcaire posée sur un socle carré à refends terminé par un chanfrein. De part et d'autre, niche en plein cintre sous amortissement en bâtière tronquée, portant les inscriptions « S. DONAT » côté rue et « I ; F ; D ; V ; 1740 » côté maison. Portes postérieures en métal ajourées de coeurs.

La Fagne :

- Ferme du Bon Marché (n°2)

A mi-pente d'un coteau exposé au S., exploitation en U des XVIIe, XVIIIe et XIXe s., en moellons de calcaire, d'où émerge au S.O. le volume du logis en L, auquel répond celui de la grange au N. Propriété des Berlaymont au XVIIIe s.

Remarquable habitation traditionnelle composée de deux ailes inégales de deux niveaux, élevée dans le 2^e tiers du XVIIe s. Sur presque toutes les faces, deux travées de fenêtres espacées irrégulièrement, à croisée ou à traverse sur montants chaînés, parfois murées ou transformées. A l'E., porte principale en anse de panier et à clé, sous extradors droit, coiffée d'une baie d'imposte à linteau droit sur montants chaînés ; fenêtre similaire à g. et à traverse au 1^{er} étage. Baies rectangulaires sur la face opposée, éclairant l'escalier. autre porte en anse de panier à l'extrémité g. Chaînes d'angle. Création au XIXe s. d'un niveau intermédiaire dans l'aile S. et percement de nouvelles ouvertures à cette occasion ? haute bâtière d'éternit à coyau bordée d'une corniche en cavet sur modillons cubiques de type liégeois, alignés sur un bandeau plat. Au S., dans le prolongement de l'habitation, deux étables sous fenil reconstruites au XIXe s. en remployant des matériaux et deux portes en plein cintre sur montants chaînés, du XVIIe s. Chaînes d'angle. Bâtière d'éternit ondulé.

En face, occupant tout le flanc N., important volume classique daté de 1783 et réalisé par l'architecte Jean-Sébastien Jacob pour le compte de la famille de Berlaymont : au centre grange flanquée de deux étables créées aux XIXe et XXe s. et de deux remises à chariots d'origine aux extrémités, celle de g. remployant une écurie (?) du 3^e qu. du XVIIIe s. A l'intérieur de cette dernière, voûtes en voile sur doubleaux réparties en trois nefs de trois travées et portées par des piliers carrés monolithes à chapiteaux en cavet. Portails en anse de panier et harpés, celui du centre millésimé à la clé. Bâtière d'éternit ondulé à croupettes.

Aile O. centrée par le portail d'entrée du 2^e tiers du XVIIIe s., en plein cintre et harpé, un peu surélevé au XIXe s. Côté cour, portail à linteau de bois sur consoles en quart-de-rond et piédroits harpés. A g., étable sous fenil contemporaine mais transformée en habitation. Porte en plein cintre avec agrafes, sur montants à deux harpes ; fenêtres et ouverture du fenil à linteau droit. De l'autre côté de l'entrée, seconde étable sous fenil du dern. qu. du XVIIIe s. ; ouvertures de même type. Bâtière d'éternit.

En face, porcheries du déb. du XIXe s. Trois portes sous arc surbaissé en moellons sur montants chaînés ; baies de fenil à linteau droit. Bâtière de tôles ondulées.

A Maffè :

- Eglise paroissiale St-Léger

Edifice néo-roman, bâti en calcaire en 1873 d'après les plans de l'architecte Luffin. Toitures d'ardoises.

- une ferme (Rue Bierwa n°7)

Ferme en brique et pierre bleue sur soubassement en calcaire, de la 2^e moitié du XIXe s. Hauts bâtiments de même hauteur et symétriques disposés en U autour d'une cour pavée peu profonde. Au centre, importante habitation de deux niveaux et demi sur cave, à double corps de cinq travées. Ouvertures à linteau droit et piédroits monolithes sur appui saillant. Soupiaux rectangulaires conservant leur grille d'origine. Devant la porte, perron d'une seule volée, avec rampe en fer aux initiales C et D.

En retour à dr., grange en large desservie par des portails dont l'arc en anse de panier est harpé ; agrafes. Remise à chariots accolée à l'arrière. A g., étable sous fenil ouverte par des baies à linteau droit. Porte vers la cour obturée. Frise dentée sous les bâtières d'éternit, rompues de croupettes à l'avant.

- deux fermes (Rue Bierwa n°9-11)

Deux fermes en long du XIXe s. en moellons de calcaire. Bâtières d'ardoises et d'éternit.

- une petite ferme (Rue Bierwa n°38)

Intéressante petite ferme en long du dern. qu. du XVIIIe s. sans doute, en colombage et torchis enduits. Habitation ouverte par une porte à g. et par deux travées de fenêtres, plus petites dans les mansardes. A dr., étable postérieure sous fenil, puis petite grange en ressaut. Bâtière d'éternit.

- une maison et une ferme (Rue Bierwa n°39-41)

En léger retrait, ensemble mitoyen alignant une maison avec étable et une ferme en long, du XIXe s., en calcaire sous bâtières de tuiles et d'éternit.

- Château-ferme de Maffe (Rue Flaminette n°1-2)

A proximité de l'église, important quadrilatère traditionnel en calcaire des XVIIe, XVIIIe et XIXe s., autrefois ponctué de tours d'angle, aujourd'hui dominé au N.E. par la masse de son logis jouté par le porche d'entrée. Propriété de la famille de Beurieu au XVIIIe s., actuellement divisée en plusieurs habitations.

Beau porche de style Louis XIV, du 2^e qu. du XVIIIe s., en grand appareil de calcaire à refends ; haut portail en plein cintre à crossettes, avec clé pendante et impostes saillantes, fermé par un lourd vantail clouté d'origine et surmonté d'un attique délimité par deux corniches en cavet ; au milieu, dalle aux armes martelées. A dr., une travée de fenêtres contemporaines, à linteau droit sur montants harpés et à refends. Façade traitée plus simplement côté cour : portail en anse de panier et deux fenêtres à l'étage à linteau droit sur montants harpés ; toiture primitive en forme de cloche, remplacée par une bâtière au XIXe s. dans le prolongement du porche, gros logis traditionnel en L, de la 1^{re} moitié du XVIIe s., à deux niveaux sur caves en moellons de calcaire. Restes de trois travées de fenêtres à traverse sur montants chaînés côté rue et, vers la cour, de deux travées de baies jadis à croisée dans l'aile en retour. Dans celle-ci, traces de la porte primitive, à dr. des baies précédentes, surmontées par une fenêtre rectangulaire éclairant l'escalier. À la fin du XVIIe s. ou au déb. du XVIIIe s., suppression des croisées de fenêtres et remplacement de leurs linteaux par des arcs surbaissés et clavés ; une travée de fenêtres similaires mais plus étroites percées à dr. de la porte. Autres ouvertures à linteau droit du XIXe s., notamment à la façade arrière où un nouveau logis a été créé lors de la division du château-ferme en deux exploitations.

Allongement du logis vers l'O. par une travée dans la 2^e moitié du XVIIe s. : fenêtre à croisée, murée à l'étage, et vestiges d'une arcade qui ouvrait peut-être sur un passage charretier au r.d.ch. Bâtières d'éternit à croupettes, sommées d'une girouette. Contemporaine de l'agrandissement du logis, étable percée l'origine d'une porte à linteau droit sur montants harpés, entre deux fenêtres de même type ; ouverture du fenil disparue. Bâtière d'éternit.

En face de l'entrée, aile O. construite en trois phases de la fin du XVIIIe s. ou du déb. du XIXe s. et abritant, de dr ; à g., étables (s) sous fenil, porcheries et remises à chariots rythmées par deux piliers monolithes portant des linteaux de bois. Autres ouvertures à linteau droit. Bâtière d'ardoises et d'éternit.

Aile S. bâtie elle aussi en deux étapes dans doute encore à la fin du XVIIIe s. et au déb. du XIXe s., groupant à l'origine trois étables sous fenil et une petite grange en large à dr. Portails en anse de panier ; autres baies à linteau droit, parfois retouchées ou refaites. Voussettes de brique sur sommiers dans deux étables ; Bâtière d'éternit.

Angle S.E. occupé par un petit bâtiment de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., où subsiste une fenêtre primitivement à meneau sur montants à deux harpes ; portes retouchées. Transformations au XIXe s., surtout sur la face extérieure où a été établie une habitation. Bâtière d'éternit.

- une habitation perpendiculaire (Rue Flaminette n°3)

En face du site de l'ancienne église, habitation perpendiculaire du mil. du XVIIIe s., en moellons de calcaire assisés qui faisait partie d'une ferme en ordre dispersé dont les dépendances ont été démolies ou fortement transformées. Construction d'un niveau sur cave, ouverte par une porte harpée dont le linteau bombé à clé résulte vraisemblablement d'une intervention postérieure. A dr., fenêtre à meneau transformée et traces d'une seconde. Autre baie supprimée à g., à côté d'une grande baie remplaçant une porte d'étable. Traces de petites fenêtres sous la bâtière d'ardoises percée de lucarnes récentes.

Rue Flaminette

N°5. ferme en L, du mil. du XIXe s., dont les bâtiments homogènes en calcaire sont datés de 1854 au logis, 1853 à la grange et 1855 aux remises. Bâtières d'ardoises et d'éternit à croupettes. A dr., logis à double corps de deux niveaux et demi éclairés par des ouvertures à linteau droit sur montants monolithes. en léger retrait, étables sous fenil avec baies de même type. Face à l'entrée, de part et d'autre d'une étable, grange et remises s'ouvrant par une porte charretière et deux portes cochères jumelées en anse de panier.

- une grande ferme en U (Rue Fontena n°3)

Grande ferme en U, ouverte côté rue, dont les bâtiments furent construits en plusieurs phases au cours du 2^e tiers du XIXe s.

Aile O. et N., en gros moellons de calcaire assisés, abritant le logis dans l'angle et des étables sous fenil aux extrémités. deux niveaux sous bâtières d'éternit et de tuiles, ouverts par des baies rectangulaires à montants monolithes. Oculus en brique au pignon à rue. A dr., grange en larde de peu postérieure en brique sur soubassement en calcaire, accessible par une large porte charretière en anse de panier avec montants harpés. Bâtière d'éternit à croupettes. Porcheries sous appentis de tuiles dans l'angle.

- une grosse ferme (Rue Fontena n°5-6)

Grosse ferme clôturée du déb. du XIXe s. en calcaire, composée principalement d'un logis double à g. de l'entrée et d'une importante grange qui lui fait face, dotés tous deux d'une façade en brique et pierre bleue sur soubassement en moellons réglés, harpée aux angles. Habitation de deux niveaux sur cave, double sans doute dès l'origine, comprenant respectivement deux et trois travées de baies à linteau droit sur montants droits ou harpés pour les portes. A g., étable sous fenil joutée d'une autre étable postérieure en calcaire. Bâtière d'éternit à croupettes. Remise à chariot tardive à dr.

Grange en large datée de 1803 par les agrafes du haut portail centrale harpé en anse de panier. de part et d'autre, deux portails plus petits, aujourd'hui obturés, dont le large claveau central sert curieusement d'appui à la gerbière au fenil. Autres faces parcourues à mi-hauteur par un bandeau de brique. Appentis dans l'axe à l'arrière. Bâtière d'éternit à coyau et croupettes. Dépendance probablement contemporaine sous appentis d'éternit à dr. Au fond de la cour, dépendances transformées et porcheries semblables, à côté de l'entrée.

- une ferme en L (Route de Marche n°1)

Ferme en L des XVIIIe et XIXe s. en moellons de calcaire sous bâtières d'éternit à croupettes. Emergeant quelque peu de l'aile principale, logis classique à double corps du dern. tiers du XVIIIe s., de deux niveaux et cinq travées en moellons réglés pour la façade. Petites fenêtres à linteau droit jadis défendues par des barreaux ; précédée d'un emmarchement, porte trapue à traverse et linteau bombés, surmontée d'une petite niche à terminaison chantournée. A dr. de l'habitation, bergerie datée de 1862 à la clé du portail harpé en anse de panier. Ouvertures d'un colombier au sommet du pignon dr.

A g. du logis, zone plus ancienne, sans doute du déb. du XVIIIe s., conservant une porte d'étable en plein cintre sur montants chaînés. Exhaussement durant la 1^{re} moitié du XIXe s., au moment de l'adjonction d'une seconde étable à g. Aile perpendiculaire agrandie dans la 2^e moitié du XIXe s. au départ d'une grange en large millésimée de 1854 à la clé du portail harpé en anse de panier.

- une ferme en long (Route de Méan n°6)

Dos à la rue, grande ferme en long des XVIIIe et XIXe s., en moellons de calcaire peints en blanc.

Logis jadis bas de la fin du XVIIIe s., conservant une porte à linteau droit sur lourds piédroits harpés ; quelques vestiges d'autres baies. Au déb. du XIXe s., exhaussement du volume et réfection des baies du r.d.ch., certaines agrandies par la suite. Ouvertures à linteau droit.

De la même époque, dépendances faisant saillie à dr. sur la façade et abritant étable sous fenil, porcheries remaniées et grange en large, dont le portail arrière, en plein cintre et harpé, est millésimé de 1805 à la clé. Autres baies à linteau droit. Bâtières d'éternit.

- une chapelle (Route de Méan n°9avant)

Chapelle de la Vierge. Au carrefour de la r. de la Chapelle, édicule carré en brique cimentée et pierre bleue, daté sur le linteau droit de la porte : « Petite chapelle dédiée à / la St. Vierge – Marie Reine du ciel et

de la terre ans 1850 » ; au sommet des piédroits : « Joseph » et « Cheza ». Pilastres d'angle. Bâtière d'éternit à croupe.

- une ferme en L (Route de Méan n°11)

Ferme en L du XIXe s., dont la grange est datée de 1866 à la clé de la porte. A g., aile perpendiculaire en brique et calcaire, abritant étable sous fenil et logis à double corps de deux niveaux et demi. Baies rectangulaires à montants monolithes. En retour d'équerre, grange en large et ancienne remis (?), en gros moellons de calcaire assisés, ouverte par une porte charretière en anse de panier. Bâtières d'ardoises et d'éternit.

- une potale (Route de Somal)

A côté d'une source, potale en calcaire posée sur un haut socle mouluré. Niche cintrée soulignée de l'inscription : « SAINT LEGER / PRIEZ POUR NOUS / 18 : 71 ». Porte en fer évidée d'un coeur et d'un motif géométrique. Tronc sous la niche et croix au sommet.

- une petite ferme en L (Rue du Val d'Or n°1)

Petite ferme en L, bâtie en gros moellons de calcaire assisés, marquée à la clé de la porte de grange « J.B.D. / 1873 ». A g., logis perpendiculaire, de la 1^{re} moitié du XIXe s., à double corps de deux niveaux ouverts par trois travées de baies rectangulaires, prolongé par une petite annexe sous appentis de tuiles. Face à l'entrée, grange en large et étable dans l'angle, avec porte charretière en anse de panier. Dépendance tardive en brique à dr. Bâtières d'éternit.

- une maison traditionnelle (Rue du Val d'Or n°2)

Maison traditionnelle à double corps, de deux niveaux sur caves et trois travées en moellons de calcaire et grès, construite en deux étapes durant la 1^{re} moitié du XVIIIe s., car la travée g. est postérieure aux autres. Fenêtres à meneau refait sur montants primitivement à deux harpes aux travées latérales ; appuis abaissés au r.d.ch. Porte à traverse et linteau droits sur piédroits harpés et chanfreinés ; fenêtre rectangulaire à l'étage. Curieux motifs en ciment du XXe s. autour des baies. Fenêtres du XIXe s. ; au r.d.ch. du mur pignon dr. Bâtière d'éternit. A g., dépendances formant avancée sur la façade, exhausées et remaniées au XXe s. A l'arrière, de l'autre côté de la r. des Bouchers, étable sous fenil de la 2^e moitié du XVIIIe s. en moellons assisés de calcaire. A l'origine, deux portes jumelées à linteau droit sur montants harpés ; autres baies de même forme ; Bâtière de tuiles mécaniques.

- une potale (Lieu-dit « Au Vieux Bois »)

Plantée sur un tertre artificiel, haute potale en calcaire sans doute du déb. du XIXe s., marquant un point dominant dans la campagne. Pilier carré sur socle mouluré, portant une niche cintrée dont la base s'élargit en ailerons. Sur celle-ci, on lit : « ST DONAT / PRIE P NOUS ». Autre inscription expliquant probablement sa position, devenue illisible sur le pilier. Restes d'une croix en fer forgé.

A Malihoux :

- une importante habitation (n°11)

En retrait de la voirie, importante habitation en moellons calcaires sous toitures d'ardoises. Vraisemblablement exploitation agricole à son origine (déb. du XIXe s. ; grange aujourd'hui disparue), l'ensemble a été fortement remanié et complété dans la seconde moitié du XXe s.

Corps de logis du 1^{er} tiers du XIXe s. Limitée par des chaînes d'angle, façade sur cour à deux niveaux de cinq travées ; encadrement rectangulaire à tous les ouvertures, porte axiale sur emmarchement surmontée d'une fenêtre récemment transformée en porte, que défend un petit garde-corps. Sous la bâtière débordante à croupettes, corniche moderne en pierre sur corbeaux à talon. Elevée sur un mode identique mais sans corniche, face arrière comptant cinq travées sur deux niveaux et demi. S'accolant au mur pignon du logis, second volume d'habitation un peu plus bas à deux niveaux, construit récemment « à l'identique ». Autres annexes (conciergerie, garages et porche) distribuées autour de la cour pavée, elle aussi récentes. A l'arrière vaste jardin arboré.

- une potale (n°13 avant)

A l'angle d'un chemin, potale néo-gothique en calcaire. Sous une bâtière moulurée, niche trilobée soulignée de l'inscription : »ST DONAT / PRESERVEZ NOUS ». Crois et grille en fer battu.

A Méan :

- Eglise paroissiale St-Etienne

Edifice néo-roman en calcaire, construit en 1875 sur les plans de l'architecte Luffin, de Bouvignes.

- une longue maison perpendiculaire (Rue du Centre n°7-9)

Longue maison perpendiculaire du XVIIIe s., basse à l'origine, prolongée par une étable sous fenil au XVIIIe s., le tout exhaussé d'une étage au cours du siècle suivant. Ensemble en moellons de calcaire sous bâtière d'éternit. Bâtisse primitive remontant probablement à 1625 : parties de murailles en moellons grossièrement assisés, restes d'un arc surbaissé en moellons et fente de lumière obturée en dessous de la fenêtre g. de la façade, porte en plein cintre millésimée de 1625, bien que sa façade indique plutôt le remploi. de type traditionnel, majorité des baies de ce bâtiment percées au début du XVIIIe s., peut-être en même temps que la fenêtre marquée au linteau « F. H. 1731. P. » : deux fenêtres à croisée en façade, trois à traverse au mur pignon, surmontées de trois petites ouvertures chaînées à linteau droit. Porte principale et fenêtre contiguë de la façade refaites lors de l'ajout de l'étage. A dr., étable sous fenil, s'ouvrant par une porte à montants chaînés sous arc surbaissé encadrée de deux fentes de lumières.

En face, au n°9, long volume parallèle au précédent, en moellons de calcaire sous bâtière d'ardoises à croupettes. Côté rue, partie remontant au XVIIIe s., exhaussée et aménagée tardivement en habitation ; millésime de 1767, de remploi, au sommet de l'anglée.

Au centre, grange en large ouverte par une porte charretière en anse de panier, marquée à la clé « 1854 / F.C. ».

- une ferme semi-clôturée (Rue du Centre n°8)

Ferme semi-clôturée en calcaire construite en plusieurs phases au XIXe s., autour d'une cour carrée. En face du passage d'entrée, habitation à double corps de la 1^{re} moitié du siècle, de deux niveaux sur cave et trois travées de baies à linteau droit. Exhaussement d'un demi-niveau et adjonction d'une travée de part et d'autre, celle de g. transformée dans doute en 1848 : à cette date, construction de l'aile dr., abritant une grange et quatre étables. Portail harpé en anse de panier, affichant le millésime sur la clé, au-dessus des initiales F.H. Agrafes reprenant la même date. Autres ouvertures à linteau droit, certaines bouchées ou transformées. A g. du logis, porche daté à l'arrière de 1898, lié à deux étables en retour. Fournil et porcheries à g.

- une ferme semi-clôturée (Rue du Centre n°10)

Ferme semi-clôturée du XIXe s. en moellons de calcaire. Au N.E., volume abritant porcherie, grange en large, étable et remise à chariot sous un grenier à grain de deux niveaux. Portails harpés en anse de panier, celui de la grange millésimé : « 1849 / J.H. » ; porte d'étable élargie au XXe s. Bâtière d'éternit à croupettes.

Au N.O., logis contemporain de deux niveaux et trois travées, dont la travée d'entrée sommée d'un petit fronton occupe un pan coupé à l'angle O. ; étables postérieures à dr. Autres étables au S.O. sans doute du XVIIIe s. mais entièrement remaniées au XIXe s. ; deux porcheries avec déversoirs pour la nourriture dans le mur pignon g. Baies à linteau droit. Bâtières d'éternit. A l'entrée de la ferme, fournil en calcaire du déb. du XIXe s. sous bâtière de tuiles.

- une maison avec étable (Rue du Centre n°11)

Précédée d'un petit jardin formant terrasse, maison avec étable du 1^{er} tiers du XIXe s., en moellons assisés de calcaire. A g., habitation à double corps, d'un niveau et demi sur caves et de trois travées. A dr., étable réaménagée. Baies à linteau droit. Bâtière de tuiles noires. Devant le logis, petite porcherie en calcaire dont le fenil a été transformé en fournil dès le XIXe s. Bâtière d'éternit.

- une ferme (Rue des Commonnettes n°1)

Ferme en ordre dispersé construite en plusieurs étapes au XIXe s., moellons de calcaire assisés. En face de l'entrée, grange comprise jadis entre deux étables, datée « L.D. / 1839 » sur la clé saillante du portail harpé en anse de panier. Portes à linteau droit ; fenêtres refaites. Bâtière d'éternit.

En retour à g., aile centrée par le logis à double corps du 2^e tiers du XIXe s., de deux niveaux et demi et de trois travées. A g., remise à voiture de peu postérieure, sous un étage et demi d'habitation ; portail en anse de panier et harpé. A dr., deux étables sous fenil plus profondes du dern. au. du XIXe s. Baies à linteau droit. Bâtière d'éternit à croupe.

En face, dépendance abritant jadis un logis (?) de deux niveaux et une étable sous fenil, datée de 1819 sur une dalle à l'arrière. Ouvertures à linteau droit, certaines remaniées. Bâtière d'éternit. Porcheries sous appentis de tuiles noires, accolées à g.

- une potale (Rue des Commonnettes n°8 devant)

Potale monolithe en calcaire évidée d'une niche en plein cintre sous laquelle on lit : « 1847 / S. ROCH ». Croix en fer fleurdelisée.

- une petite ferme (Rue Fonds du Baty n°10)

Un peu à l'écart du village, dans un site vallonné, petite ferme en moellons de calcaire dont les bâtiments, du déb. du XIXe s., se distribuent de part et d'autre de la voirie.

En contre-haut, logis perpendiculaire à double corps, de deux niveaux et trois travées espacées. Petites ouvertures rectangulaires avec montants harpés pour la porte, monolithes pour les fenêtres ; appuis abaissés au r ; d.ch. A g., extension de deux travées sous la même bâtière d'ardoises et d'éternit. De l'autre côté de la rue, étables sous fenil avec portes et fenêtres sous linteau droit et baie de fenil à encadrement de bois. Bâtières de tuiles.

- une ferme en long (Chaussée de Liège n°1)

Ferme en long du XIXe s. en moellons de calcaire. A dr., habitation chaulée de deux niveaux sur cave, à double corps de trois travées, datée de 1838 sur le linteau de la porte. Baies à linteau droit, dont les appuis ont été abaissés au r.d.ch. Bâtière d'éternit. A g., deux étables sous fenil, remployant peut-être un noyau antérieur ; ouvertures à linteau droit, certaines refaites. Grange desservie par un portail clavé en anse de panier. Autre dépendance sous fenil plus basse à g. Bâtières de tuiles.

- une croix monolithe (Rue des Sacrements n°10 devant)

Englobée dans un muret au carrefour de la r. des Ecoles, croix monolithe en pierre bleue, creusée d'une petite niche en plein cintre et portant l'inscription « FAIT PAR / FRANCOIS I.P.C. / HOYOUX / 1848 ».

- une habitation (Route de Spa n°11 à dr.)

Habitation avec dépendance du déb. du XIXe s. en moellons de calcaire assisés. Deux niveaux et deux travées de baies à linteau bombé sur montants monolithes ou harpés pour la porte exhausée. A dr., étable desservie par une porte bombée de tuiles.

- Ferme du Grand Scley (Scley n°1)

Un peu à l'écart du hameau de Gros-Chêne, sur un versant, important quadrilatère en grès et calcaire des XVIIIe et XIXe s., avec probablement des parties plus anciennes, dont l'accès n'a pas été possible. Flanquant le logis au N., porche d'entrée en anse de panier, millésimé de 1746 à la clé. Dans le prolongement et au S., granges liées à des étables à l'E., datées respectivement de 1821 et 1812 par les agrafes de leurs portails surbaissés et harpés.

A Miecrot :

- Eglise paroissiale St Léger.

Edifice en grès construit en 1962 selon les plans de l'architecte J. Lecomte, de Ciney, en remplacement de celui bâti en 1910 sur les plans de l'architecte Lange.

- une importante ferme (Rue Cleuzeur n°6)

Importante ferme semi-clôturée, constituée de bâtiments en moellons de calcaire sous bâtière d'éternit, construits au cours du 2^e tiers du XIXe s., à l'exception de l'aile d'étable qui conserve un gros oeuvre du XVIIe s., sous une gerbière à linteau incurvé. A g. de l'entrée, au S.E., étables sous fenil millésimées côté champs de 1631 à la clé d'une porte charretière en plein cintre. Côté cour, restes de petites fenêtres murées à montants monolithes sous épais linteau droit. Autres baies rectangulaires du XIXe s. En face, gros logis de deux niveaux rythmés par des baies rectangulaires à montants monolithes. Pigeonnier dans les combles. A g., grange en large avec étable, s'ouvrant au centre par une ample porte charretière harpée en anse de panier. Fermant la cour côté rue, aile basse abritant six porcheries.

- une maison (Rue Cleuzeur n°9)

Maison d'un niveau et demi en colombage et brique sur base cimentée, du dern. qu. du XVIIIe s. A l'origine, deux travées de fenêtres, carrées à l'étage et rectangulaires au r.d.ch. où les appuis ont cependant été relevés ; porte à dr., refaite au XXe s. Allongement d'une travée similaire à g. A l'opposé, emplacement probable de l'étable. Bâtière de tuiles noires.

- une maison chaulée (Rue de l'Eglise n°8)

Maison chaulée de deux niveaux en moellons de calcaire, probablement de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., comme en témoignent les restes de deux fenêtres à meneau et la petite baie centrale rectangulaire à l'étage. A l'extrême g., porte percée en 1760, millésime gravé sur le linteau droit exhaussé. Bâtière de tuiles noires, percée au centre d'une lucarne du XIXe s. jadis passante. Trottoir en pavés.

- une longue maison (Rue de l'Eglise n°37)

Dos à la rue, longue maison en moellons assisés de calcaire, de deux niveaux et demi et de cinq travées. A l'origine, construction classique à double corps, de deux niveaux et trois travées, datée de 1760 sur la fausse clé de la porte à linteau bombé sur montants harpés, quelque peu retouchée. Durant la 1^{re} moitié du XIXe s., exhaussement d'un demi niveau, réfection de toutes les fenêtres et adjonction de deux travées à dr. ; ouvertures à linteau droit. Bâtière d'ardoises.

Perpendiculairement, à g., bâtiment de la 1^{re} moitié du XIXe s. abritant un logis de deux niveaux et une étable. Une travée de fenêtres rectangulaires, retouchées ; portes jumelées à linteau droit sur montants à deux harpes. Allongement vers la dr. par une autre étable sous fenil du mil. du XIXe s. Bâtière d'ardoises à croupettes.

- Chapelle SS-Donat-et-Hubert (Route de Jeneffe)

Sous un gros tilleul, potale monolithe en calcaire, dont la niche cintrée est à double face et le fût orné de gouttes et de cannelures d'esprit Empire. Sous les cavités sont gravées les dédicaces : « S. DONA » à l'avant et « S. HUBERT » à l'arrière. Latéralement, sont inscrits à dr., le nom du donateur « CLAIRE ELOIX » et à g., la date « 1842 ». Grille et croix en fer.

- Ferme du Marais (Rue du Marais n°4)

Près du ruisseau du Neufmoulin, au bout d'un petit chemin, ensemble semi-clôturé en calcaire du mil. du XIXe s. organisé autour d'une cour carrée. Face à l'entrée, haute habitation à double corps, de deux niveaux et demi sur cave, dont la façade est en petit appareil soigné. Trois travées de baies à linteau droit et appui saillant ; porte rectangulaire à encadrement mouluré, précédée d'un perron à double volée protégé par un garde-corps. Harpes d'angle. Bâtière d'éternit à croupettes. A g., longue aile construite en deux temps, abritant quatre étables et une remise à chariot, sous fenil. Baie à linteau droit et portail surbaissé en harpes. Bâtière d'éternit ondulé. En face, grange en large harpée aux angles, percée de portails surbaissés et harpés et présentant de hauts murs aveugles, sous la bâtière d'éternit à croupettes. Deux étables et remise à chariot postérieures à dr.

A l'entrée, vestiges d'un portail avec impostes moulurées. de part et d'autre, dépendances démolies et remplacées par d'autres adossées au mur de clôture du côté extérieur.

- une ferme clôturée (Rue Renaissance n°2)

Ferme clôturée en moellons de calcaire du 2^e tiers du XIXe s., conservant toutefois des vestiges plus anciens (XVIIIe – XIXe s.).

Au fond de la cour, logis à double corps, de deux niveaux et trois travées, jouté à dr. par une laiterie et un grenier à grain un peu postérieurs. A dr., trois étable sous fenil remployant un volume antérieur. En face, grange en large percée de portails harpés en anse de panier et joutée d'une étable. A g. de l'entrée, porcheries transformées en écuries au XXe s. Ouvertures à linteau droit. Bâtières d'ardoises et d'éternit à croupettes. Remployées au pignon dr. du grenier à grain et à la façade des étables, deux dalles ornées de blasons en creux et millésimées : « IVLLET(E) 1632 / VAVLX NEVFFORGE ».

- une ferme en L (Rue Renaissance n°18)

Ferme en L, principalement du XIXe s., en moellons de calcaire. Parallèle à la rue, habitation à double corps en moellons assisés, de la 1^{re} moitié du siècle, dont la pierre surmontant la porte, datée de 1750, témoigne peut-être d'un noyau plus ancien. Trois travées sur deux niveaux et demi d'ouvertures à linteau droit. Bâtière d'ardoises à croupettes. Pignon g. essenté d'éternit. En retour à dr., étable et grange dans doute de la 2^e moitié du XIXe s., remployant un bâtiment plus bas dont le pignon se repère encore. Baies à linteau droit et portail en partie bouché. Bâtière de tuiles. de l'autre côté de la route, dépendance de la même époque, réutilisant peut-être également des murs plus anciens. Bâtière d'éternit.

- une maison basse traditionnelle (Rue Renaissance n°18 en face)

Dos à la rue, maison basse et traditionnelle avec étable à dr., en moellons assisés de calcaire, du dern. tiers du XVIIIe s., à l'abandon. Logis éclairé par deux fenêtres jadis à meneau sur montants monolithes, transformées, séparées par la porte à linteau droit. Porte de l'étable de même type ; fentes d'aération sous la toiture. A dr., second bâtiment de même allure mais un peu postérieur. Porte et fenêtres à linteau droit, avec quelques retouches. Bâtières de tuiles.

A Montegnet :

Sur le versant O. assez raide du ruisseau de Montegnet, hameau caractérisé par la relative densité de son habitat, composé de petites maisons et de dépendances étroites. Constructions en grès avec encadrements de baies en pierre bleue ou en brique, principalement de la 2^e moitié du XIXe s., voire du déb ; du XXe s., conservant cependant des traces de noyaux plus anciens. Le long de l'axe principal sinueux, implantation des volumes assez varié et liée à la déclivité du terrain. Toitures de tuiles noires, d'ardoises ou d'éternit. A remarquer le n°6 du mil. du XIXe s., un peu plus important que les autres bâtiments. Au n°12, extension correcte (architecte J. Feyaerst, 1983).

A Ossogne :

- Eglise paroissiale Ste-Gertrude

Edifice néo-roman en grès et pierre bleue conçu par l'architecte Luffin et daté de 1863 par les ancras du bras S. du transept.

- Ancienne brasserie Heuskin, dite aussi brasserie d'Ossogne (n°28)

A côté du ruisseau, ensemble en L en brique et pierre bleue de la 2^e moitié du XIXe s., construit au départ d'un bâtiment de deux niveaux en calcaire, du mil. du XIXe s., décelable en façade, exhaussé d'un niveau, approfondi vers l'arrière et agrandi par une aile perpendiculaire abritant à l'origine les installations de brassage. Baies à linteau droit pour l'habitation, en plein cintre ou surbaissées pour la partie industrielle. Bâtières d'ardoises et d'éternit à croupettes.

Côté rue, au-dessus de la porte d'entrée, petite niche en plein cintre de remploi, millésimée de 1748.

- une petite niche (n°29)

Au-dessus de la porte de la maison, petite niche de remploi en plein cintre, datée de 1645.

- une maison perpendiculaire de style classique (n°30)

Maison perpendiculaire de style classique, en double corps, millésimée de 1793 sur la niche qui surmonte la porte d'entrée. Briques chaulées en façade et calcaire, avec soubassement en moellons réglés et harpes d'angle. Bâtière d'éternit. Deux niveaux de cinq travées de baies rectangulaires à montants monolithes

pour les fenêtres, harpés à la base pour la porte. Belle baie d'imposte à petits-bois rayonnants. Trottoir en grandes dalles de pierre bleue. Bâtiment décapé récemment. Devant, jardin clôturé par un muret surmonté d'une grille, interrompu par les grilles de l'entrée cantonnée d pilastres.

- Ancien moulin d'Ossogne (n°31)

En contrebas de la ferme château et à côté du ruisseau, intéressante construction en L du XVIIIe s., agrandie au XIXe s. Sous une haute bâtière d'ardoises à croupes, bâtiment principal groupant à g., une étable sous fenil en grès et pierre bleue, de la 2^e moitié du XIXe s., l'habitation au centre et la machinerie à dr., du 2^e qu. du XVIIIe s., en moellons de calcaire. Accès à celles-ci par deux portes classiques à linteau bombé à fausses crossettes et lourde clé passante sur montants harpés ; au-dessus de l'entrée du logis, dalle aux armes martelées portant l'inscription : « J. COMTE DE MERODE / MARQUIS de deYNSE », allusion à Joseph de Mérode, seigneur du lieu de 1723 à 1740. Côté habitation, une fenêtre à meneau sur montants à deux harpes ; trois baies rectangulaires du XIXe s. à l'étage. Moulin éclairé par des fenêtres à linteau droit sur montants à deux harpes, la plupart remplacées au XIXe et XXe s., à l'arrière et au mur pignon dr. De ce côté, cage en gros moellons de calcaire, avec roue à anges du XIXe s., en bois et fonte. A l'intérieur, machinerie du moulin intacte avec ses trois meules et sa potence.

Contemporaine du moulin, aile perpendiculaire peu profonde, allongée vers la dr. dès le XVIIIe s. et fortement remaniée au siècle suivant. Bâtière d'ardoises. Longeant la façade arrière, aqueduc en ruine, composé d'éléments monolithes en pierre posés sur des piles carrées également monolithes. Etang de retenue et ancien bief en amont.

Devant l'habitation, étable sous fenil en calcaire du mil. du XIXe s., remployant un gros oeuvre du XVIIIe s. bien visible aux pignons. Baies à linteau droit. Bâtière d'éternit. Accolée au volume principal à l'entrée de la cour, autre étable sous fenil en grès de la fin du XIXe s. Bâtière d'ardoises. Près de la route, fournil en calcaire, légèrement exhaussé en grès, du mil. du XVIIIe s. Porte et fenêtre à linteau droit. Bâtières d'ardoises.

- Ferme de la Boverie (n°32)

Sur un versant exposé au S., non loin de la ferme du Château, quadrilatère en grès et pierre bleue du XIXe s. Au N., logis du déb. du XIXe s., dont la façade a été complètement refaite au XXe s. A l'O., deux étables sous fenil et deux remises à chariots contemporaines de l'habitation. Grange en long au S., accessible depuis la rue, porcheries sous fenil à l'E. et étable au N., du 2^e tiers du siècle. Porche et portails en anse de panier ou en plein cintre ; autres ouvertures à linteau droit. Bâtières d'éternit à croupettes pour la grange.

- Ancien presbytère (n°34)

Intégré au site de l'ancien complexe castral et précédé d'un petit jardin clos, double corps néo-classique bâti en 1849 comme le rappelle un millésime au garde-corps en fer du perron. Montés sur des caves qui rachètent la déclivité du terrain, deux niveaux en moellons de grès et pierre de taille calcaire, couverts d'une bâtière d'ardoises. en façade, jour de cave en plein cintre aux départs des deux volées du perron de pierre et, aux niveaux supérieurs, trois travées de baies rectangulaires à montants monolithes. Mêmes travées à l'arrière.

- un édicule en grès (n°34 à dr.)

A côté de l'ancien presbytère, édicule en grès du XIXe s. sous bâtière d'ardoises, qui remploie en façade quelques éléments en calcaire du XVIIe s., très soignés, provenant de l'ancienne église : fronton semi-circulaire orné d'un larmier, niche carrée fermée par une grille refaite et grande dalle gravée de volutes, portant l'inscription : « L'AN 1628 / DU TEMPS DE L'ILLUSS(TRISSI)ME IEAN COMPTE DE MERODE / DE WAROUX ET DE MADAME MARGUERITE BARR(ON)NE / DE HARCHIES COMTESSE SA COMPAIGNE CESTE / CHAPELLE AT ESTE BASTIE ET MADAME LA / COMTESSE MARIE LEUR FILLE AISNEE VEFVE / DE FEU MONSIEUR ZDENCE BARON DE / STEREMBERGE AT FONDE LE PREMIER REVENU / POUR Y FAIRE CELEBRER LA STE MESSE ET / OFFICE DIVIN ».

- Ferme du Château (n°35)

Solidement implantés sur la pente douce d'un coteau qui domine le ruisseau d'Ossogne, vestiges encore expressifs, en moellons de calcaire et de grès, d'un château du XVIe s. au moins et de sa ferme fortifiée, ancienne propriété de la famille de Vyle puis des comtes de Mérode. encore représentés intacts en 1743

dans l'ouvrage de Saumery et en 1771-1777 sur la carte de Ferraris, l'un a été sérieusement réduit et l'autre très largement reconstruite au cours du XIXe s. Du château en quadrilatère flanqué de quatre tours rondes et partiellement (?) bordé d'un fossé, seuls subsistent la grosse tour E. et l'aile S.E.

Ancienne tour d'angle E. Flanquée d'un chartil du XIXe s., imposante construction circulaire élevant cinq niveaux aux percements bordés de calcaire, sous une corniche à modillons de même pierre et une courte toiture pyramidale à coyaux et épi de fer. Au second niveau, petites baies rectangulaires et aux suivants, formant quatre travées, fenêtres à traverse munies jadis de contrevents et taillés d'un chanfrein au jour supérieur. Nombreuses arquebusières et au sommet, deux canonniers doubles.

Ancienne aile S.E. Coiffé d'une bâtière d'éternit à croupette, long corps d'habitation à deux niveaux sur caves hautes, fortement remanié. Façade sur cour actuelle percée de baies hétéroclites encadrées de calcaire, presque toutes tardives et remployant parfois des éléments anciens. Semblent seules originelles une fenêtre à mi-hauteur côté tour, jadis à croisée, et la porte centrale précédée d'un degré, à montants chaînés et linteau en plate-bande sous arc de décharge, ornée d'un cavet sur congés.

Au mur pignon dr., ancienne amorce de l'aile N.E., fenêtre à traverse (obturée) au 1^{er} niveau et petite baie rectangulaire au second, toutes deux primitives et dotées jadis de contrevents. La face arrière actuelle largement reconstruite et chichement percée, qui bordait autrefois la cour intérieure du château, présente encore, vers la dr., un morceau d'élévation bien délimité, en moellons de calcaire réglés, qui a dû appartenir à une demeure plus ancienne, peut-être du XVe s. voire du siècle précédent. Au r.d.ch. et à l'étage, traces d'une et de deux baies primitives sous arc de décharge (?) surbaissé ; au r.d.ch. encore, vestiges de deux fenêtres à croisée du XVIe s. ; autres percements du XIXe s., encadrés de remplis.

A g. de cette élévation, porte d'âge incertain (deb. du XIXe s. ?) à montants chaînés disparates, pourvue d'une belle traverse d'imposte en bois, chantournée. De la ferme au large périmètre, étendue de ce côté et au N.E., on n'a conservé, en majeure partie, que l'aile S.O. et la muraille extérieure de celle du S.E., encore ponctuée, presque en son centre, d'une tourelle semi-circulaire à demi arasée.

Aile S.O., en partie primitive, occupée par une étable sous haut fenil et percée, en ordre irrégulier, de portes et de fenêtres rectangulaires à montants chaînés, à l'arrière, petites demi-lunes du siècle passé, bordées de brique. Etable et grange en long appuyées au S.E. contre la muraille primitive, corps d'entrée E. et chartil accotant la grosse tour, bâtis ou rebâtis après 1840 environ, presque intégralement en moellons de grès assisés et pierre de taille calcaire. Baies des étables rectangulaires, et généralement à montants monolithes ; portes charretières de la grange et du porche, en anse de panier et largement chaînées ; entrées du chartil de même forme mais sans encadrement. Bâtières d'éternit, parfois coupées de croupettes.

- une maison traditionnelle (n°41)

Dos à la rue, maison traditionnelle à deux niveaux en moellons de calcaire et de grès, du 2^e tiers du XVIIIe s. Bâtie probablement à double corps à l'origine, agrandie assez rapidement par une travée à g. Fenêtres à meneau sur montants monolithes au r.d.ch. ; baies jadis de même forme mais sans doute à encadrement de bois à l'étage, remplacées par deux fenêtres rectangulaires au XIXe s. Porte à linteau droit, remonté, sur piédroits à une harpe. Courette pavée en galets de rivière. Façade à rue percée de fenêtres à meneau, du XXe s. au r.d.ch. Léger exhaussement en grès sous la bâtière d'éternit.

- une ferme en L (n°43)

Ferme en L composée d'un logis en brique et calcaire, du 3^e qu. du XVIIIe s., et de dépendances en grès et calcaire, du 2^e tiers du XIXe s. Toitures d'éternit. Au centre, sur soubassement en moellons réglés, logis classique en double corps, à deux niveaux et demi de trois travées entre harpes d'angle. Inscription « ANNO / 1763 / D.G. » sur la contremarche supérieure de l'escalier de la cave. Fenêtres à meneau et montants monolithes aux travées latérales. Belle porte à linteau chantourné et traverse bombée ; châssis ancien. Travée centrale couronnée d'un petit fronton ajouré d'un oculus ovale du XIXe s.

A g., importante remise ouverte par trois portes jointives harpées, sous arc en anse de panier. A dr., étables sous fenil et, en retour d'équerre, aile abritant étables et grange en large.

- une petite maison carrée (n°44)

Un peu à l'écart du hameau, le long du ruisseau d'Ossogne, petite maison carrée du XVIIIe s., probablement un ancien moulin. Moellons de calcaire et de grès sous bâtière de tuiles. Deux niveaux éclairés par des baies rectangulaires à montants harpés ou monolithes. À proximité, vannes en pierre dans un coude du ruisseau.

A Porcheresse :

- Eglise paroissiale St-Vincent

Edifice néo-gothique en grès et calcaire, construit en 1910 selon les plans de l'architecte Lange.

- une potale monolithe (Rue Albert Billy n°2 avant)

A l'écart du village, entourée de cinq tilleuls, potale monolithe en calcaire, assez massive, de la 1^{re} moitié du XIXe s. Niche cintrée taillée dans le bloc sous une corniche en larmier sous laquelle se lit l'invocation : « M R A O P N ». Croix en fer fleurdéliée.

- une petite ferme (Rue Albert Billy n°10)

Petite ferme du XIXe s. juxtaposant sur une base en moellons de calcaire un logis à deux niveaux de trois travées, en colombage et brique sous bâtière de tuiles noires, et une dépendance postérieure en brique sous bâtière d'éternit.

- une petite maison (Rue Albert Billy n°19 en face)

A côté de l'église, petite maison d'un niveau et demi en colombage et en torchis cimenté, sans doute de la 1^{re} moitié du XVIIIe s. Témoin exceptionnel d'un habitat rural très modeste en voie de complète disparition. Deux travées de fenêtres séparées par la porte : petites baies de l'étage avec leur châssis ancien à croisillon et porte encore d'origine : fenêtres du r.d.ch., jadis hautes et étroites, quelque peu retouchées. Mur pignon g. refait en calcaire au XIXe s. ; étable de dr. et mur arrière en brique. Bâtière de tuiles noires. Démolie v. 1992.

- Château de Porcheresse (Rue Albert Billy n°23)

Bâtiments en L de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., comprenant des dépendances à rue et une importante habitation perpendiculaire, autour d'une cour jadis fermée par une 3^e aile à dr. Accès refusé.

** Interrompant les dépendances, porche d'entrée coiffé d'une petite toiture à brisis, couverte d'ardoises et piquée d'un épi.*

Beau portail Louis XIV en plein cintre, appareillé à refends et crossettes sous fronton triangulaire affichant les armes des Cartier ; En face, longue drève, actuellement de conifères.

- une ancienne ferme en L (Rue Albert Billy n°42)

Ancienne ferme en long (?) classique du dern. tiers du XVIIIe s., en moellons réglés de calcaire pour la façade. A g., habitation de deux niveaux, primitivement à double corps et de cinq travées ; fenêtres de l'étage à linteau échancré et clé sur montants monolithes. A dr., porte de l'étable de même type.

Au XIXe s., réfection des fenêtres du r.d.ch. et dédoublement de la porte de l'habitation en remployant les piédroits anciens, puis adjonction d'une aile basse perpendiculaire à l'extrême dr., sans doute à l'emplacement de la grange ; au mur pignon de l'aile de maréchal-ferrant. Bâtières de tuiles mécaniques noires .

- une petite ferme (Rue Albert Billy n°46)

En retrait de la voirie, petite ferme traditionnelle remontant au XVIIIe s. bâtie principalement en calcaire. A dr., logis de deux niveaux s'ouvrant par une porte à montants harpés sous linteau droit, encadrée par deux travées de fenêtres rectangulaires, avec meneau d'origine au r.d.ch. à dr. A g., porte d'étable (?) identique à celle du logis et dépendance du déb. du XIXe s. dans le prolongement du volume primitif. Bâtière d'éternit.

- un ancien presbytère (Route de Jeneffe n°2)

Perpendiculaire à la rue, ensemble en moellons de calcaire comprenant un volumineux logis de deux niveaux prolongé par une aile de dépendances plus basses, des XVIIIe et XIXe s.

logis du XVIIIe s. dont seules quelques fenêtres rectangulaires, à l'arrière et dans le mur pignon dr., sont encore d'origine ; chaînes d'angle. Dans la 1^{re} moitié du XIXe s., reconstruction de la façade et adjonction à g. d'une 3^e travée, moins profonde, pour créer un double corps. baies à linteau droit. A la même époque, réfection des dépendances de g. en remployant à l'extrémité g. un volume du XVIIIe s. Percements à linteau

droit, parfois remaniés. Bâtières d'éternit. Reemployée dans le trottoir pavé qui longe le bâtiment, solide clé d'une porte du XVIIIe s., portant des armes martelées et la devise « [DI]LIGITER ET CONFIDENTER ». Ce bâtiment a été désaffecté en 1911.

- une maison en calcaire (Route de Jeneffe n°9)

Maison en calcaire de deux niveaux et deux travées, du mil. du XVIIIe s., cimentée au XXe s. belle et large porte classique en plein cintre, sous corniche moulurée en cavet : piédroits et écoinçons de l'arc creusés de panneaux écornés, clé saillante évidée d'une petite niche cintrée à coquille, impostes fort saillantes. A l'étage, allège cantonnée de panneaux écornés sous la fenêtre à linteau bombé à crossettes et à clé saillante terminée par un boudin ; baie semblable à dr. de l'étage et probablement aussi jadis au r.d.ch., où la fenêtre a été agrandie au XXe s. Bâtière d'éternit.

- un ensemble semi-clôturé (Route de Jeneffe n°17)

A l'écart au N. du village, en face du cimetière où s'élevait l'ancienne église, ensemble semi-clôturé en moellons de calcaire réglés, construit principalement dans la 1^{re} moitié du XIXe s., mais remanié à la fin du même siècle. Intéressant pour ses masses compactes dans le paysage. Bordant le côté g. de la cour depuis l'entrée, grange et étables remontées en 1898, millésime gravé sur le portail arrière. Bâtière d'éternit à croupettes. Au fond, étable sous fenil et seconde grange sans doute du déb. du siècle, où les portes sont cintrées et les fenêtres à linteau droit. Autres ouvertures du XXe s. au centre.

En retour à dr., habitation d'allure néo-classique du mil. du siècle, de deux niveaux et demi sur cave, à double corps de trois travées. Baies à linteau droit, celles du 1^{er} en pierres de rempli. Emmarchement. Laiterie et étable postérieures à dr. Bâtière d'éternit. A dr. de l'entrée, aile abritant deux étables sous fenil, également remontée sous la bâtière d'éternit.

- Chapelle du Calvaire (Route de Jeneffe n°17 en face)

Dans le cimetière, petit édifice du XIXe s. en calcaire, de plan rectangulaire, reemployant les restes de la sacristie de l'église disparue. En façade, deux croix funéraires du XVIIe s., dont celle d'un nommé Laloux. Bâtière d'éternit.

A Rémont :

- Ferme de Rémont (n°3)

Ancienne propriété de l'abbaye d'Aulne depuis le XIIIe s. jusqu'à la Révolution. Dominant le groupement, remarquable logis traditionnel implanté en biais, appelé en 1857 « quartier de maître ». Construction de deux niveaux sur cave et trois travées espacées, datée de 1683 par les ancras de l'étage. Précédée d'un perron, porte centrale chaînée à linteau en bâtière tronquée frappé d'un cartouche muet, surmontée d'une baie d'imposte rectangulaire. Fenêtre à linteau droit à l'étage. Aux deux travées latérales, fenêtres à meneau et piédroits chaînés à l'étage, baies privées de leur croisée et agrandies u r.d.ch. Façade arrière aveugle, hormis deux fenêtres étroites de facture plus lourde et une petite baie rectangulaire à dr. Traces d'arrachement et corbeaux sans doute d'une latrine suspendue qui était accessible depuis la cage d'escalier. Ancras en S. restes d'une fenêtre à traverse dans le pignon g. Bordant la bâtière d'ardoises à coyau et croupettes, corbeaux en quart-de-rond d'origine et en façade, frise de brique redentée sur gouttes, postérieure. Girouettes. Traces d'arrachement d'un bâtiment contemporain à dr.

A l'intérieur, ample escalier central primitif en chêne à noyau en maçonnerie. Dans la cuisine, cheminée en calcaire joutée à g. d'un « potager » ; porte d'inspiration Renaissance. En face, grange du XVIIe s. également, dépendant actuellement du n°4.

A Verlée :

- Chapelle St-Isidore

Lié à la ferme de la Chapelle dont il prolonge l'aile N.O., édifice classique en moellons assisés de calcaire, construit en plusieurs étapes au XVIIIe s. et formé d'une mononef de trois travées terminées par un chevet à trois pans. Chapelle fondée par Isidore David, curé de Chantraine, dans le 2^e qu. du XVIIIe s., pour la commodité des paroissiens du lieu et pour la sienne, agrandie par L. Glaireuse, chanoine d'Amay, après 1783, puis quelque peu allongée encore vers l'O. à la fin du même siècle.

Fenêtres à linteau bombé et clé sur piédroits à une ou deux harpes, modifiées ou créées durant les deux dernières phases de construction. Porte dans l'axe à linteau droit sur montants harpés. Mansart d'éternit dominé à l'O. par un clocheton octogonal sommé d'une croix et d'un coq en fer forgé. Porte N. et sacristie au chevet du XXe s. Intérieur rythmé par des pilastres et couvert d'une voûte surbaissée en lattis, dont le départ est souligné par une corniche en plâtre. Cartouche Louis XV au chevet, doté après 1910 des blasons des Clerque-Wisocq et Villers de Waroux.

- Ferme de Bel Air (Rue de Bel Air n°1)

Quadrilatère clôturé en moellons de calcaire, du XVIIe s., qui a subi de nombreux remaniements. Bâtières d'ardoises et d'éternit.

En face du portail d'entrée retouché, habitation transformée, où sont remployées des portes en plein cintre et des éléments d'une fenêtre à meneau.

En retour à g., dépendance dont la façade, refaite au XIXe s., montre un portail surbaissé en moellons, bouché. Face arrière conservant une petite baie rectangulaire d'origine. Allongement vers la dr. En face, grange en large partiellement reconstruite et allongée vers la g. au XIXe s. Contre le mur de clôture, de part et d'autre du portail, dépendances du XIXe s., porcheries à g. et remise à dr., exhausées. Bâtières de tuiles.

- une ferme en L de la fin du XVIIIe s. en moellons de calcaire (Rue de la Chapelle n°2)

Intéressant logis classique à double corps de deux niveaux sur cave, daté de 1792 sur une ancre en Y à l'arrière. Façade en petit appareil, ouverte par cinq travées de baies à linteau droit et piédroits monolithes. Porte à traverse droit encastrée sur montants interrompus par une grosse harpe médiane. Escalier d'origine. Trottoir pavé et pas de porte en demi-lune. A l'arrière, trois travées de baies de même type. Bâtière d'éternit.

Perpendiculairement à g., grange en large très probablement contemporaine, dont les ouvertures sont remaniées ou postérieures. A g., deux étables ajoutées en deux phases. Bâtière de tuiles et d'éternit. En retour à rue, porcherie du XIXe s. sous bâtière de tuiles.

- une ferme en calcaire des XVIIIe et XIXe s formant un large U (Rue de la Chapelle n°4)

Parties du XVIIIe s. repérables à leurs petits moellons assisés. Bâtières d'éternit. Face à la rue, habitation et deux étables de cette époque, exhausées et remaniées. Ouvertures refaites hormis la porte d'entrée au linteau remonté sur piédroits harpés et la porte de l'étable g., au cintre surbaissé en moellons. Bâtière d'éternit. Dans le prolongement à g., grange en large datée de 1744 sur une pierre au-dessus du portail en anse de panier, soigneusement appareillé en moellons. Autres ouvertures tardives. Etable moderne accolée à l'arrière. En retour à g., dépendances pratiquement reconstruites côté cour au XIXe s.

En face, fournil et une étable sous fenil du XIXe s. en moellons réglés, auxquels sont liés des porcheries en retour à rue.

- une petite ferme en moellons de calcaire assisés (Rue de la Chapelle n°5)

Petite ferme bâtie en moellons de calcaire assisés, millésimée sur la potale encastrée dans le pignon du logis : « W.L. 1855 ». Logis en double corps, à deux niveaux de trois travées de baies rectangulaires à montants monolithes. Étables à dr. Bâtière d'ardoises et d'éternit à croupettes. En face, petite dépendance parallèle en calcaire, remontant au XVIIIe s. mais exhausée et modifiée dans ses ouvertures au siècle suivant. Bâtière d'éternit à croupettes. Extension de l'habitation vers la dr. dans la 1^{re} moitié du XVIIIe s. peut-être sur une base plus ancienne, par un petit bâtiment moins profond, de deux travées à l'origine, dont seules subsistent les fenêtres de dr. jadis à meneau sur montants à deux harpes. Travée g. épaissie vers l'avant en manière de vestibule dans la 2^e moitié du XVIIIe s. et dotée d'une porte à linteau bombé et clé et à traverse droite sur montants monolithes ; baie d'imposte d'origine. fenêtre rectangulaire à l'étage. Bâtière d'éternit à croupette et coyau.

Toujours à dr., annexe basse (fournil ?) sous Mansart d'éternit du mil. du XVIIIe s., en moellons de calcaire assisés. Fenêtre jadis à meneau transformée en porte.

Formant l'aile S.O., à dr., belle grange en moellons assisés piqués de boutisses, datée « 17+67 » sur un des deux extraits de la charpente. portail en anse de panier et harpé, avec agrafes ; vantail d'origine percé d'une porte piétonne chantournée. Boulins sous la bâtière d'éternit à croupettes et coyau.

A dr. de l'entrée, logis secondaire sans doute contemporain de la grange car présentant le même appareillage, à double corps et deux niveaux. Trois travées de baies à linteau droit sur montants chaînés ou harpés pour la porte ; fenêtres du r.d.ch. élargies au XXe s. pour adapter le bâtiment en étable. Bâtière d'éternit à coyau.

De l'autre côté de l'entrée, étable de la 2^e moitié du XVIIIe s., dont les ouvertures ont été retouchées, allongée vers la dr. à la fin du même siècle par un passage charretier qui s'appuie au pignon de la chapelle. Portails en anse de panier sur piédroits harpés, dont la clé est traitée en bossages côté cour. Bâtière récente d'éternit à coyau.

Au N.E., longue aile d'étables sans doute de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., à en croire une porte à linteau droit refait sur piédroits harpés assez grossiers. Epaissement vers l'arrière et exhaussement du volume dans la 2^e moitié du XVIIIe s. : de cette époque, trois baies de fenil jadis à linteau bombé sur montants en moellons, retouchées en même temps que les portes au XIXe s. Bâtière d'éternit à croupettes.

- une ferme double en L (Rue Croix-Evrard n°1-3)

Dos à la rue, ferme double en L, du XIXe s., en moellons de calcaire, remployant au logis et dans la grange du n°3 un noyau du XVIIe s. en petits moellons réglés. Baies à linteau droit et au n°1, portail en anse de panier en moellons. Bâtières d'ardoises et d'éternit.

- une ferme en long (Rue Croix-Evrard n°2)

Ferme en long de la 1^{re} moitié du XIXe s., en moellons assisés de calcaire. de g. à dr., logis à double corps, de deux niveaux et trois travées, grange, puis étable. Ouvertures à linteau droit, sauf le portail en anse de panier à encadrement de moellons. Bâtière d'éternit.

A dr., étable sous fenil ajoutée à la fin du XIXe s. ; apprentis d'éternit. En face, petite porcherie en calcaire et brique de la même époque.

- une importante ferme en U (Rue Croix-Evrard n°4)

Importante ferme en U, du 2^e tiers du XIXe s., composée de bâtiments en calcaire sous bâtières d'éternit à croupettes. De g. à dr., logis de deux niveaux et demi sur caves et six travées irrégulières, grange en large flanquée d'une étable et aile d'étables et d'écuries sous fenils. baies rectangulaires à montants généralement monolithes.

- une ferme en long (Rue Croix-Evrard n°8)

Ferme en long en moellons de calcaire réglés, construite en deux étapes au XIXe s., dont les dépendances sont datées « F. 1854 D. » à la clé de la porte de la grange, creusée d'une niche. Logis à deux niveaux de trois travées de baies rectangulaires, grange accessible par une porte charretière en anse de panier, puis étable. Bâtière d'éternit à croupettes.

- une grande ferme semi-clôturée (Rue des Forges n°11)

Un peu en contrebas de la ferme de Bel Air, dans les prairies, grande ferme semi-clôturée dont les bâtiments en moellons de calcaire, construits entre le déb. du XVIIIe s. et le dern. tiers du XIXe s., se répartissent autour d'une cour rectangulaire. Toitures d'éternit.

A g. de l'entrée, au N.O., logis classique d'esprit Louis XIV, à deux niveaux de quatre travées : baies avec encadrement à refends et linteau échancré, porte surmontée d'une baie d'imposte en forme d'oculus ovale. Fenêtre élargie à g. A l'arrière, fenêtres rectangulaires disparates. Haute bâtière à léger coyau et croupette. A dr., prolongements successifs abritant des étables sous fenil ; ouvertures rectangulaires, pour la plupart du XIXe s., certaines refaites ou élargies.

Au fond de la cour, grange en large flanquée d'étables, ouverte de part et d'autre par une porte charretière en anse de panier, surmontée côté cour d'ancres millésimées de 1867. Bâtière à croupettes. Porcherie à dr.

A dr., aile d'étables sous fenil : partie dr. en avancée, de la 2^e moitié du XVIIIe s., autre partie de la 1^{re} moitié du XIXe s., toutes deux remaniées aux XIXe et XXe s.

- une ancienne petite ferme en L (Grand-Rue n°15)

En dehors de la localité, ancienne petite ferme en L de la 2^e moitié du XIXe s., en moellons de calcaire assisés. Cour jardinée, bordée de murets.

Logis construit en deux temps, d'allure néo-classique, comprenant deux niveaux et demi et quatre travées. baies à linteau droit et appui saillant ; porte dotée d'un vantail néo-classique. Bâtière d'éternit. Annexe à g. et grand poirier en espalier.

A dr., remises à voitures ouvertes par deux arcades jumelées, surbaissées à clé. baie de fenil au-dessus. Bâtière de pannes noires. perpendiculaire à dr., volume abritant deux étables séparées par le passage charretier de la grange, dallé de pierre bleue. A l'arrière, portail d'origine en anse de panier et harpé. Autres percements transformés. Bâtière d'éternit à croupettes, ornée de deux girouettes dont l'une s'ajoute des initiales « D.P. ». Chartil sous appentis.

I.4.2.4 Le patrimoine architectural non monumental, l'architecture traditionnelle

Les caractéristiques générales de l'architecture traditionnelle locale sont (voir annexe n°3) :

- des implantations qui épousent le relief du terrain et établissent, dans la plupart des cas, une relation directe avec la voirie (des variations d'alignement sont cependant constatées en de nombreux endroits) ;
- des volumétries principales peu profondes mais assez allongées, généralement parallèles à la voirie ;
- des gabarits très homogènes, généralement rez + étage + comble (hauteurs sous corniche relativement basses, de l'ordre de 4,5 mètres) ;
- des volumétries secondaires situées dans le prolongement latéral ou à l'avant (dans ce cas, la façade est perpendiculaire à la voirie) des principales ;
- des toitures à deux versants d'inclinaison moyenne de 35 à 45° ;
- des pignons aveugles parfois couronnés par des croupettes (sur les gros bâtiments uniquement) ;
- des baies de fenêtre plus hautes que large, avec un rapport plus équilibré (parfois proche du carré) à l'étage ;
- des parements en pierres, grès ou plus récemment (à partir de la fin du XIX^e siècle) terre cuite et des couvertures en ardoises.

L'architecture des bâtiments traditionnels de la commune de Havelange présente généralement une typologie propre au Condroz. Dans les extrémités Sud et Est de l'entité, certaines caractéristiques du bâti traditionnel de la Famenne sont décelables également.

Les bâtiments traditionnels offrent un état d'entretien généralement très correct voire soigné (Montegnet notamment). Les transformations respectent généralement bien les caractéristiques originelles. De plus, de nombreux témoins architecturaux des grands ensembles agricoles (fermes en quadrilatère, châteaux-fermes, ...) existent encore et sont généralement en parfait état de conservation, notamment grâce à des ré-affectations axées sur le tourisme ou la restauration.

Traditionnellement, le matériau de parement principal est la pierre calcaire locale (ton gris). A partir du 18^e et surtout le XIX^e siècle, le grès psamitique est également utilisé pour les façades (les encadrements restent en pierre calcaire), surtout dans le Nord et le centre de l'entité. Il s'agit de ces moellons de teinte jaunâtre (parfois avec des reflets rosâtres) très présent à Ossogne, Bary, Montegnet et Havelange notamment. La brique de terre cuite est également utilisée à partir du 19^e siècle. Elle est parfois recouverte d'un badigeon blanc. Ces deux derniers usages sont plus marginaux, sauf à Havelange qui a connu des développements plus importants au XIX^e et XX^e siècle.

Dans les noyaux les plus denses, Havelange et Miécrot notamment, mais aussi Montegnet, Barvaux-Condroz et Failon, les bâtiments traditionnels sont implantés en mitoyenneté. Dans les autres noyaux (ou dans des zones moins centrales des noyaux précités), les volumes sont généralement disjoints, mais restent très proches les uns des autres.

I.4.2.5 L'architecture récente et contemporaine

Que ce soit sous forme de lotissements ou de constructions isolées, l'habitat neuf représente une proportion relativement faible du bâti sur la commune de Havelange, mais la tendance à la construction de nouvelles villas est en augmentation (voir II.2.3).

Généralement, cet habitat récent est localisé hors de la structure villageoise, le long des axes routiers, ou intégré de manière maladroite dans le tissu existant. L'habitat récent présente des caractéristiques très diverses, sans lien ou référence à l'architecture locale. C'est au niveau des implantations que la rupture est la plus visible : dans la plupart des cas, les villas ne tiennent aucun compte de l'espace-rue existant et s'implantent au milieu de leur parcelle en s'entourant de haies et de clôtures (voir annexe n°4).

Les volumes, généralement de type rez + combles, s'harmonisent eux aussi assez mal avec les gabarits traditionnels décrits plus haut.

La brique constitue la majorité des parements nouveaux. Elle s'harmonise rarement avec la chromatique du bâti traditionnel. Les baies sont moins homogènes : on trouve une alternance de proportions (tantôt élancées, tantôt écrasées) et des détails inappropriés ou "importés" (arc en plein cintre sur porte d'entrée, oculus, linteaux en hanse de panier au dessus de portes de garage, volets à claire-voie, ...).

Les toitures des bâtiments récents présentent rarement la sobriété des couvertures traditionnelles : asymétrie marquée des versants, intégration d'une ou plusieurs grandes lucarnes, souches de cheminées éloignées du faîte, inclinaison inférieure à 35°, ...

Il convient encore de s'attarder sur le cas des extensions des habitations anciennes et en particulier sur les garages : un très grand nombre de ces volumes secondaires ont été réalisés dans des matériaux "pauvres" (tôles métalliques, blocs de béton, éventuellement peints ou bardés d'ardoises, de bois ou de languettes en PVC, ...) et présentent des typologies de toitures inadéquates (plateforme ou appentis avec inclinaison trop faible).

I.5 OCCUPATION DU SOL

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Documents de l'administration du cadastre*, Service fédéral Finances, 2004
- *Plan photographique numérique communal*, DGPL, 1996
- *Cartes topographiques de Evelette (planche 48/6 Sud), Havelange (planche 48/7 Sud), Clavier (planche 48/8 Sud - éch. 1: 10.000, IGN, 1998), Hamois (planche 54/2 Nord) - éch. 1: 10.000, IGN, 2002, Maffe (planche 54/3 Nord), Heure (planche 54/3 Sud) - éch. 1: 10.000, IGN, 2003 et Grandhan (planche 54/4), - éch. 1: 10.000, IGN, 1981*
- *Etat de l'environnement wallon*, DGRNE, 2003
- *Observations de terrain*, AWP +E

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°9 "occupation du sol"

But de la recherche :

Faire apparaître la répartition des activités sur le territoire et les consommations respectives d'espace. Permettre une mise en évidence de l'évolution de ces données. Comparer cette situation à celle des communes voisines et à celle de la Wallonie.

L'omniprésence de l'activité agricole apparaît de manière évidente dans la carte d'occupation du sol de Havelange. En effet, pas moins de 63 % du territoire sont affectés à des cultures, prairies ou vergers. Les bois couvrent également une superficie importante, de l'ordre de 29 %. Les espaces non bâtis représentent donc 92 % du territoire communal.

Au sein des 8 % d'espaces bâtis, la catégorie des voiries et places est celle qui représente la part la plus importante, avec 3,4 % du territoire.

L'habitat occupe quant à lui 1,9 % de la superficie de la commune. La carte fait apparaître la vingtaine de noyaux villageois et de hameaux disséminés sur le territoire.

Les bâtiments agricoles (fermes, granges, étables, hangars et autres dépendances), que nous avons représenté distinctement des habitations et des activités économiques pour les mettre en évidence vu l'importance socio-économique de ce secteur d'activité dans l'entité, sont répartis un peu partout sur le territoire, dont ils occupent 0,6 %.

Les bâtiments et terrains consacrés à l'activité économique (autre qu'agricole) occupent une très faible part (0,2 %) du territoire. On trouve quelques entreprises dans la zone spécifique située à l'entrée Est de Havelange (le long de l'ancienne voie de chemin de fer), ainsi qu'un petit noyau de même type à l'entrée Ouest, toujours le long de la N983. Cette catégorie pourrait connaître une légère augmentation en cas de mise en œuvre du solde de la seule zone d'activités économiques (dont la superficie totale au plan de secteur est de 12 hectares).

Les équipements communautaires, situés en majeure partie dans le noyau villageois de Havelange, occupent 0,2 % du territoire, dont :

- les bâtiments scolaires (qui représentent ensemble un gros tiers de la surface des équipements communautaires) ;
- le hall omnisports et les terrains de sport (qui représentent un autre tiers) ;
- les cimetières (qui représentent 10 % de la surface des équipements communautaires) ;
- les stations d'épuration ;

- les églises ;
- les maisons de village, salles de fêtes et maisons de jeunes ...
- la maison communale ;
- le bureau de poste ;
- etc.

Le solde de l'occupation du sol est réparti comme suit :

- cours et jardins d'habitation : 0,6% ;
- points d'eau, mares et étang : 0,2 % ;
- loisirs : 0,7 % ;
- autres superficies non bâtie : 0,6%.

Les pourcentages déduits de notre approche sont légèrement différents de ceux publiés par la DGRNE dans ses fiches tirées de "l'état de l'environnement wallon". Cette différence s'explique par le fait que les travaux de la DGRNE sont directement tirés des données cadastrales alors que, dans notre étude, le point de départ est le même mais fait l'objet d'un croisement avec les données IGN et de vérifications sur le terrain. C'est ce qui explique notamment des différences non négligeables au niveau des superficies de culture et de voiries.

Le tableau qui suit synthétise les approches existantes et donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol dans les communes voisines (dont certaines sont très comparables sur le plan morphologique) et en Wallonie :

	Cultures	Prairies	Bois	Autre non bâti	Habitat	Activités écon.	Voiries et autres	Total
Havelange (approcheSSC)	30,27 %	32,72 %	28,76 %	0,74 %	2,99 %	0,18 %	4,34 %	100,00%
Havelange (< fiche RW)	32,78 %	32,98 %	29,18 %	1,06 %	2,28 %	0,16 %	1,56 %	100,00%
Som-Leuze (< fiche RW)	10,34 %	44,39 %	31,42 %	2,85 %	2,88 %	0,18 %	7,94 %	100,00%
Hamois (< fiche RW)	36,58 %	36,09 %	20,99 %	1,33 %	3,67 %	0,22 %	1,10 %	100,00%
Gesves (< fiche RW)	36,15 %	23,01 %	31,56 %	1,29 %	5,78 %	0,23 %	1,98 %	100,00%
Ohey (< fiche RW)	41,09 %	40,80 %	12,45 %	0,67 %	3,95 %	0,19 %	0,85 %	100,00%
Clavier (< fiche RW)	36,98 %	40,11 %	18,24 %	0,67 %	2,86 %	0,27 %	0,87 %	100,00%
Wallonie	31,91 %	20,72 %	29,50 %	4,28 %	6,15 %	2,18 %	5,26 %	100,00%

En terme d'évolution de l'occupation du sol, on sait grâce aux sources cadastrales et aux différents recensements effectués par l'INS que les proportions entre les différentes affectations évoluent relativement lentement à Havelange, ce qui explique cette impression générale de "territoire préservé" que donne la commune.

I.6 VOIES DE COMMUNICATION ET ESPACES PUBLICS

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- Réseau routier régional wallon - Direction territoriale de Namur, M.E.T. - D.G.1/ D.114, 2000
- Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et de Philippeville, Phase 1, Survey et Aménagement, Août 2003
- Données du TEC Namur-Luxembourg, 2004
- Données du MET
- Données de la SNCB
- Audit communal de Sécurité Routière, IBSR, 1997
- Sécurité routière aux abords des écoles de Havelange, ZP Condroz-Famenne, Division de la circulation, 2001
- Données communales
- Entretien avec Mme Voyeux et M. Lecomte, Ingénieurs principaux, MET D.G.1/ D.131
- Observations de terrain, AWP + E

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°10 "état des voiries et des espaces publics"

carte n°11 "hiérarchie des voiries et des espaces publics, transport en commun"

But de la recherche :

L'efficacité et la sécurité des déplacements jouent un rôle important dans la perception qu'ont les habitants d'une commune de la notion de qualité du cadre de vie. L'accessibilité aux équipements et services revêt également une grande importance, de même que la qualité d'aménagement des espaces publics.

I.6.1 Voies de communication

I.6.1.1 Réseau routier

La commune de Havelange n'est traversée par aucun tronçon autoroutier. D'autres axes importants traversant le Condroz passent néanmoins à proximité de la commune, il s'agit de la N4 et de l'autoroute E411 (qui relie toutes deux Bruxelles à Arlon), distantes respectivement de 11 et 21 kilomètres vers l'Ouest. Quant à la E42 (Liège - Mons), il faut parcourir 25 km en direction du Nord pour la rejoindre par-delà Huy et la Meuse à la bretelle d'accès n°7 (Huy-Flémale).

Par contre, le territoire est concerné par une quarantaine de kilomètres de voiries régionales, dont la gestion est assurée par les districts de Ciney (partie Ouest du territoire havelangeois) et de Sinsin (partie Est).

Dans le sens Nord-Sud, la N63 reliant Liège à Marche-en-Famenne traverse l'Est de la commune sur un peu plus de 5 kilomètres. Dans le sens Nord-Ouest – Sud-Est la N983 (Andenne - Barvaux-sur-Ourthe) parcourt la commune en passant par Havelange et Maffe.

Enfin dans le sens Sud-Ouest / Nord-Est, deux autres axes traversent la commune : la N938 (Ciney - Ocquier) et la N97 (Dinant - Ciney - Havelange), qui se prolonge vers Modave et Nandrin par la N636.

La N63 est celle qui reçoit la charge de trafic moyenne la plus élevée (9.400 véhicules/jour en 2005⁴³, avec des pointes au-dessus des 10.500 véhicules/jour en semaine), mais elle ne cause pas de soucis de circulation car elle est en site propre⁴⁴, avec un échangeur à hauteur de Méan.

La N97/ N636 présente une charge de trafic moyenne moins importante (6.900 véhicules/jour en 2002 sur le tronçon Hamois-Havelange et 3.250 véhicules/jour sur le tronçon Havelange-Modave). Cet axe avait fait l'objet d'un projet ambitieux dans les années 1960-1970 pour relier la frontière française à la frontière allemande via Philippeville, Dinant, Ciney et Liège, ce qui aurait impliqué un passage à 4 bandes de circulation et toute une série de contournements d'agglomérations (dont celle de Havelange). A l'heure actuelle, seul le tronçon qui relie Dinant à Ciney a été mis à 4 bandes. Certaines traversées d'agglomérations ont été redessinées dans une optique de modération de la vitesse (Hamois par exemple) et les contournements ne sont généralement plus considérés comme nécessaires.

Le croisement de la N97/ N636, avec la N983 est actuellement un carrefour à feux (le seul de l'entité). La régulation du feu tient compte de la forte différence de charge de trafic entre les deux axes.

La N983 présente une charge de trafic moyenne nettement moins élevée (\pm 2400 véhicules/jour en 2002 sur le tronçon Havelange-Maffe⁴⁵). Néanmoins, en termes d'usage, de sécurité routière et de nuisances, elle constitue un axe très important pour les habitants de Havelange car elle coupe littéralement le centre de l'agglomération en deux. Il en va de même à Maffe, où le village est coupé par la N983 et la N938 en un carrefour particulièrement dangereux (mauvaises conditions de visibilité, perception incomplète de l'entrée d'agglomération en venant de Havelange).

Quant à la N938, elle compte la charge de trafic la plus faible (1.260 véhicules/jour en 2002 sur le tronçon Scy-Maffe et 1.630 véhicules/jour sur le tronçon Maffe-Ocquier). Elle traverse les villages et hameaux de Barvaux-Condroz, Failon, Maffe et Méan et présente par endroits des conditions de sécurité préoccupantes.

Au sein du réseau communal, les rues qui connaissent les charges de trafic les plus élevées⁴⁶ sont celles qui constituent l'épine dorsale d'un village et/ou qui assurent une fonction de liaison inter-villages ou inter-hameaux⁴⁷. C'est le cas des voiries suivantes :

- rue du bois Thys, entre Havelange et Miécrot ;
- rue de la Grotte, entre Miécrot et Jeneffe ;
- route de Jeneffe, entre Jeneffe et Porcheresse ;
- rue de la Citadelle, menant au golf de Sclèyî.

Les voiries communales asphaltées représentent un « patrimoine » important à entretenir, de l'ordre de 211 kilomètres.

Dans l'ensemble, ces voiries locales ne connaissent ni congestion systématique ni accidents réguliers. Comme dans la plupart des communes, les heures de pointe liées à l'activité des écoles

⁴³ Cette valeur était de \pm 9.000 véhicules/jour en 2002. L'augmentation de la charge est donc relativement modérée (+ 1,5 % par an, alors qu'on considère généralement qu'elle est de 2 % par an sur l'ensemble du réseau).

⁴⁴ La mise à 4 bandes a été exécutée à la fin des années 1970 et ouverte vers 1980.

⁴⁵ Sur le tronçon Ohey-Havelange de cette même N983, la charge n'est que de \pm 1.440 véhicules/jour en 2005, alors qu'elle était de \pm 1.840 en 2002 (source : MET/ Direction du trafic et de la sécurité routière).

⁴⁶ Nous ne disposons cependant pas de comptages pour le réseau de voiries communales. Notre analyse s'appuie sur la hiérarchisation IGN, confrontée à des observations de terrain.

⁴⁷ En ce compris des villages situés hors de l'entité comme Somme-Leuze ou Sorée.

sont celles où peuvent apparaître quelques problèmes de circulation et de stationnement. Les chiffres d'accidents de la circulation causant des dégâts corporels s'éloignent de la moyenne régionale⁴⁸ : 85 % de ce type d'accidents se produisent sur le réseau de voiries régionales pour 60 % ailleurs en Wallonie (ces proportions s'expliquent vraisemblablement par le caractère particulièrement structurant des voies régionales au sein de l'entité). En 1995, ces accidents furent à l'origine de 4 tués, 10 blessés graves et 26 blessés légers.

Certains carrefours présentent un danger potentiel de par la différence importante de statut entre les voiries qui y aboutissent. C'est le cas de la plupart des croisements entre le réseau communal et les principaux axes du réseau régional :

- le carrefour entre la N983 et la route de Jeneffe à Verlée. Un arbre masque l'arrivée des véhicules en provenance de Maffe ;
- le carrefour entre la N938 et la rue du Harleux ;
- le carrefour entre la N636 (avenue de Criel) et la rue d'Aty ;
- le carrefour dit "de Bormenville" sur la N97 ;
- le carrefour entre la rue Renaissance, la rue du Bois Thys et la rue du Moulin.

Dans un autre registre, on signalera également que plusieurs rues de l'entité ne possèdent pas de nom (ou, par défaut, celui du hameau qu'elles desservent). Cette situation peut se révéler problématique en cas de visite par des gens qui ne connaissent pas l'entité mais aussi et surtout en cas de situation d'urgence (incendie, embarquement par ambulance, intervention policière).

A l'exception des rues du centre de Havelange, très peu de voiries au sein des villages sont équipées de trottoirs. Compte tenu du caractère rural de la commune et du faible taux de circulation, le fait que les piétons n'aient pas à leur disposition des sites propres ne pose en principe que peu de problèmes. Il en découle cependant parfois un sentiment d'insécurité, notamment lorsque le stationnement s'effectue sur l'accotement ou les bas cotés.

La circulation des piétons n'est donc pas toujours aisée. Sans prétendre être exhaustif, on peut citer la situation délicate des rues suivantes :

- la N938, qui comme on l'a vu plus haut traverse quatre noyaux villageois, et où aucune forme de dissuasion de la conduite rapide n'est aménagée ;
- la rue A. Billy dans la traversée de Porcheresse, dont le tracé est extrêmement rectiligne, où un accident mortel s'y produit en 2003 (des chicanes ont été aménagées en juillet 2004) ;
- la rue de la Citadelle à Méan, qui représente la seule voie d'accès au golf de Méan et dont l'étroitesse oblige les usagers à déborder sur les bas cotés lors des croisements ;
- la N983, entre Ohey et Havelange, qui est assez large et dépourvue d'élément ralentisseur.

1.6.1.2 Réseau de voies lentes

Le réseau des chemins et sentiers existants est un atout appréciable du territoire. Les chemins et sentiers ont soit une fonction utilitaire (déplacement des engins agricoles, ...), soit une fonction de support de loisirs (promenades, randonnées, ...).

Des progrès pourraient être réalisés en matière d'entretien des circuits balisés, de clarification des points de départ (carte d'ensemble avec légende dans chaque village), d'empiérement de certains tronçons ou encore de réouverture de chemins barrés par des propriétaires privés.

⁴⁸ Chiffres INS de 1995 traités par l'IBSR.

La coexistence des divers usagers « lents » (piétons, cyclistes, VTT, cavaliers, ...) pose parfois quelques problèmes, notamment pour la circulation en forêt (décret du 06.02.1995 - proposition de nouveau décret envisagée depuis 2004).

On notera encore que la commune de Havelange n'est traversée par aucun sentier de Grande Randonnée⁴⁹, les plus proches passent d'une part à Evelette (commune d'Ohey, GR 575, Tour du Condroz namurois avec un point de départ à Andenne) et d'autre part à Bonsin (commune de Somme-Leuze, GR 576, « tour du Condroz liégeois », avec un point de départ à Huy).

Les aménagements améliorant la circulation des cyclistes sur la voirie sont inexistant, seul un circuit balisé pour les VTT a été créé. Peu d'éléments contribuent d'ailleurs à accélérer la mise en place de tels aménagements :

- isolation géographique par rapport à des centres attractifs en cas d'utilisation de moyen de déplacement lent ;
- Ciney et sa gare sont trop éloignés pour susciter une combinaison intermodale ;
- si près de 30 % des ménages possèdent 3 vélos ou plus, plus de 35 % n'en ont aucun ;
- la population est peu importante.
- le relief fait de tîges et de chavées successives peut représenter un frein auprès de certains utilisateurs potentiels ;

L'attractivité touristique de la commune est présente au travers de la valeur générale de ces paysages, du patrimoine architectural et d'actions plus récentes comme la réalisation de la "route du fromage", mais l'offre existant vis-à-vis d'autres domaines générateurs d'une demande cyclable (professionnel, lieux de loisirs actifs, sites culturels) est très faible.

Deux projets de voies réservées au trafic lent existent :

- un itinéraire "mode doux" entre Failon et Méan (issu du Programme Communal de Développement Rural), réalisé entre Failon et Maffe ;
- l'aménagement de la ligne 126 en pré-RAVeL (puis en RAVeL) .

En 2003, l'asbl Traces a réalisé une étude sur les possibilités de créer des parcours de randonnées pédestres à travers la commune. Le projet final comprend une quinzaine de boucles interconnectées sillonnant l'ensemble du territoire. Ce projet a été approuvé par l'administration communale et par le Ministre en charge du tourisme. La mise en place du balisage sera réalisée durant l'été 2006.

1.6.1.3 Réseau ferroviaire

La commune de Havelange ne compte aucune gare ni point d'arrêt SNCB, la ligne 126 ayant été condamnée dès 1962.

Aujourd'hui, il faut rejoindre Ciney pour pouvoir prendre le train en direction de Namur et Bruxelles ou d'Arlon et de Luxembourg (ligne 162).

Le tableau ci-après récapitule les durées des trajets et les fréquences des trains en semaine vers les principales destinations :

⁴⁹ Les sentiers de grande randonnées sont des itinéraires de randonnées pédestres reliant des régions touristiques distante généralement de 100 à 200 km, parfois davantage.

Destination	Durée théorique du trajet	Fréquence	Remarques
Namur	De 18 min. à 33 min.	2 trains par heure	
Bruxelles central	De 1h20 à 1h45	2 trains par heure	
Bruxelles Luxembourg	De 1h03 à 1h20	2 trains par heure	
Arlon	De 1h12 à 1h39	2 trains par heure	
Luxembourg	1h34	2 trains par heure	
Liège	De 1h14 à 1h53	2 trains par heure	Changement à Namur

Les habitants de Havelange ne bénéficient donc pas d'une excellente offre en transport par train mais disposent malgré tout d'une alternative à la voiture.

1.6.1.4 Réseau(x) de transport par bus

La commune de Havelange bénéficie des services du TEC Namur-Luxembourg.

Deux lignes régulières desservent l'entité :

- la ligne 48 (Ciney-Bonsin) traverse la commune en empruntant en grande partie la N938. Elle passe par les villages et hameaux de Barvaux-Condroz, Failon, Maffe, "Gros Chêne" et Méan (soit 10 arrêts et 4 passages par jour) ;
- la ligne 126a (Huy-Ciney) traverse le centre de la commune et passe par les villages de Porcheresse, Jeneffe, Miécrot, Verlée et Havelange (soit 27 arrêts et 50 passages par jour).

Il n'existe aucune connexion entre ces deux lignes.

On remarque que les hameaux autour de Flostoy ne sont pas desservis par les services du TEC (un projet a existé et des poteaux d'arrêts ont même été implantés, mais aucune ligne n'a été mise en fonctionnement).

En janvier 2004, 348 habitants de Havelange étaient titulaires d'un abonnement. Il s'agit surtout d'abonnements Seniors (65+). Ce chiffre est ventilé comme suit :

Les titulaires d'un autre abonnement (scolaire ou autres) étaient à la même date au nombre de 28, répartis comme suit :

Ancienne commune	Nbre d'abonné Seniors (65 ⁺)	Autres abonnés	Total
Havelange	204	17	221
Flostoy	6	1	7
Jeneffe	17	2	19
Porcheresse	12	1	13
Verlée	6	0	6
Barvaux – Condroz	3	0	3
Méan	16	0	16
Maffe	16	0	16
Miécrot	40	7	47
Total	348	28	376

De nos entretiens avec des personnes ressources, il ressort que la couverture des différents hameaux et villages de Havelange par les services du TEC Namur-Luxembourg est perçue comme insuffisante par certaines classes de la population :

- les jeunes, qui souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une fréquence minimale en dehors des horaires scolaires ;
- les personnes dépourvues de moyen de locomotion propre, qui ne peuvent compter que sur le bus pour effectuer des trajets d'une certaine longueur et sont demandeurs d'une couverture horaire et géographique plus souple.

I.6.1.5 Trafic aérien

L'aéroport civil régional le plus proche de Havelange est celui de Bierset (45 km). Les destinations desservies par cet aéroport concernent le bassin méditerranéen (Chypre, Espagne, Grèce, Maroc, Tunisie et Turquie). Bierset est le siège belge de l'entreprise de courrier express TNT.

L'aéroport de Gosselies est situé à 75 km. Il dessert davantage de destinations (Ecosse, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne et Suède).

I.6.2 Espaces publics

L'espace public de la commune de Havelange est constitué principalement de voiries. Il n'existe pratiquement pas d'espace public qui se distingue physiquement du réseau de voirie de la commune. La place ne fait donc pas partie de la typologie de l'espace public dans l'entité.

Il ne faut pour autant pas sous-estimer la valeur du tracé de cette voirie qui, de par son intégration dans le paysage, est remarquable. Il offre à l'ensemble de la commune une structure cohérente et de très haute qualité paysagère. Le long de ce réseau, villages et hameaux se sont développés au cours du temps. Les points d'ancrages consistent soit en un nœud important du réseau (Havelange, Maffe, Verlée, etc.), un point d'eau (Barvaux, Miécrot, Ossogne, Flostoy, etc.) ou un vallon ensoleillé et protégé des vents dominants (Failon, La Fagne, etc.). Le réseau de voirie est donc l'ancrage du bâti dans son environnement et en assure l'intégration paysagère.

L'espace public havelangeois peut donc être considéré comme un réseau continu de rues et de routes dont les assiettes se rétrécissent ou s'élargissent de façon à y accueillir différentes fonctions (circulation des voitures, véhicules agricoles et piétons, espace de rencontre et de rassemblement, etc.).

Bien qu'il n'y ait pas de discontinuité physique de la voirie à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations, il importe de distinguer la rue (espace public structurant de l'espace bâti) de la route (axe de communication reliant les agglomérations entre elles). Cette distinction est indépendante de la classification hiérarchique des voiries (routes régionales qui assurent les liaisons supra-communales, voiries communales qui assurent tantôt les liaisons inter-villages et tantôt les dessertes purement locales). En effet, contrairement à d'autres communes wallonnes, les villages se sont directement implantés sur (et le long) des axes et des nœuds de communication.

I.6.2.1 Etat sanitaire des voiries

L'observation du réseau montre que le niveau d'aménagement (qualité du revêtement, canalisation des eaux de pluie, marquage au sol, signalétique, etc.) est à la fois dépendant de la classification hiérarchique et de la distinction route/rue décrite ci-dessus.

A l'exception de la N63⁵⁰, les routes régionales (N983, N938 et N97) consistent généralement en un axe à deux bandes (une pour chaque sens de circulation) asphaltées, pourvues de marquage au sol, de filets d'eau dans les agglomérations ou de fossés pour la reprise des eaux à l'extérieur.

À l'exception de la N97 (Hamois-Havelange-Clavier) dont le revêtement est relativement érodé par endroits, l'état de ces routes et le marquage au sol est en relativement bon état. Lors de leur passage dans des agglomérations, ces voiries sont exceptionnellement bordées d'étroits trottoirs aménagés (exemple : village de Havelange) et dont la qualité fait généralement défaut. Mais en règle générale, dans les agglomérations, c'est le terre-plein semi public entre la chaussée et la limite de propriété qui fait office de piétonnier et se caractérise donc par une discontinuité au niveau du revêtement et une qualité souvent médiocre. Dans les agglomérations, c'est typiquement la fonction première de chaussée qui détermine indirectement l'espace public réservé au piéton. Dans le cas de Barvaux-Condroz, par exemple, l'espace piétonnier est inexistant.

Les voiries communales (de liaison ou de desserte locale) à l'intérieur d'une agglomération consistent généralement en une ou deux bandes asphaltées bordées de filets d'eau ou de fossés. Il n'y a en général pas de trottoir à proprement parler. À nouveau, c'est la « frange » semi publique entre la chaussée et la limite de l'habitat (corps de bâtiment, murets, haies, etc.) qui fait office d'espace de cheminement pour piétons mais aussi de lieux de détente et de jeux, ou encore d'aire de stationnement. La qualité du revêtement de ce terre-plein représente un enjeu important pour l'image globale du village : la cohérence de cette "mosaïque" de revêtements de sol peut effectivement contribuer à conférer un effet d'unité. Dans certains cas (Miécrot et Montegnet par exemple), des matériaux de qualité (pavés de porphyre, pierre bleue, mais aussi graviers et pelouses), bien entretenus, s'accordent de manière harmonieuse et confèrent une plus-value non seulement aux maisons mais aussi à l'ensemble de l'espace-rue. Dans d'autres cas, le laisser aller de ces terre-pleins, l'utilisation d'un trop grand nombre de matériaux (ou de matériaux de qualité médiocre) ou de teintes donnent un aspect "cacophonique" à la rue. Bien que le caractère de l'espace-rue diffère d'un village à l'autre, nous observons qu'en pratique, c'est la qualité de la voirie au niveau esthétique et fonctionnel (par exemple: bordée d'un filet d'eau soigné en pavés, ou d'un simple fossé) qui donne le ton et semble inciter les riverains à faire un effort d'aménagement et d'entretien de cette « frange » semi publique qui borde la chaussée.

Les voiries communales (généralement de liaison) à l'extérieur des agglomérations sont généralement constituées d'une bande asphaltée dont la largeur est variable et ne permet pas toujours à deux véhicules de se croiser. Elles se caractérisent généralement par l'absence de filet ou fossé de reprise des eaux, de marquage au sol. Quant à l'état du revêtement, il est généralement de qualité moyenne (parfois médiocre). L'absence de bande de contrebutement, le manque de canalisation des eaux de pluies, la colonisation du végétal, le passage de véhicules de plus en plus lourds (charroi agricole) sont autant de facteurs qui accélèrent le processus d'érosion du revêtement qui généralement s'effrite (particulièrement sur les bords, dans les virages et aux entrées des champs). Sur certains anciens chemins de terre (ou empierrés) qui ont été simplement recouverts d'asphalte, les ornières latérales et la crête centrale réapparaissent.

I.6.2.2 Lisibilité de la structure spatiale et existence de perspectives latérales

Comme nous l'avons fait remarquer, la première qualité de l'espace public de la commune de Havelange consiste en un réseau de voiries continu et cohérent dont les qualités d'intégration dans le paysage résultent d'une évolution lente et progressive depuis le 1^{er} siècle de l'ère romaine.

⁵⁰ La N63 est un cas de figure distinct étant donné qu'elle fonctionne en site propre et ne participe donc pas ou peu à la structure spatiale des villages (Méan) et hameaux (Gros-Chêne, Bassine) qu'elle borde.

Il convient donc de mettre la priorité sur l'analyse de l'intégration de ces voiries au travers des zones paysagères afin de préserver et éventuellement promouvoir cette relation harmonieuse lors des développements ultérieurs du bâti.

Dans la suite, nous proposons de répertorier et décrire les tronçons du tracé qui présentent une certaine cohérence paysagère tout au long de leur parcours. Nous analysons plus en détail les éléments paysagers qui contribuent positivement (alignement d'arbres, haies, etc.) ou négativement (ligne haute tension, poteaux électriques, station de pompage ou de traitement des eaux, etc.) à l'intégration de ces tronçons dans le paysage ainsi que la mise en valeur de points de vue, de séquences visuelles et de l'approche des villages.

Une première série de ces tronçons de voirie suivent la structure géologique du paysage.

1. Tronçon Barvaux en Condroz – Failon - Maffe - Méan (N938, aussi appelée "route du fromage") :

Malgré l'importance du charroi qui emprunte cet axe, son état sanitaire (dont l'entretien relève de la responsabilité du MET) est relativement bon. Son intégration dans le paysage présente une qualité toute particulière. Implantée sur un tige, elle offre une séquence de panoramas agréables, tantôt sur le versant Sud, tantôt sur le versant Nord.

Avant son entrée dans le village de Barvaux, la N938 traverse l'unité paysagère n°37 qui s'ouvre sur un vaste panorama côté Nord. Un élément paysager positif réside dans la présence aléatoire de grands arbres qui bordent la route de part et d'autre.

Entre Barvaux et Failon, elle traverse le versant d'exposition Sud de l'unité paysagère n°42. La ligne électrique aérienne à l'entrée du village constitue un élément paysager négatif.

Entre Failon et Maffe, elle longe la crête qui sépare les unités paysagères n°44 (ponctuellement, vaste champs de vision au-delà de Havelange) et n°45. On retrouve le même élément paysager positif que dans le premier tronçon (arbres de part et d'autre de la route). Par contre, une ligne électrique aérienne entrave la vue sur l'unité paysagère n°45.

Entre Maffe et Méan, elle traverse l'unité paysagère n°36.

2. Tronçon Porcheresse – Chantraine :

Ce tronçon communal traverse deux unités paysagères.

En sortant de Porcheresse, la route traverse l'ubac de l'unité n°29, d'où on profite d'un large panorama sur le versant opposé (Nord).

A partir du lieu dit d'Argimont, elle franchit un tige et découvre un panorama plus restreint sur l'unité n° 36. La transition au travers de l'allée d'épicéas à hauteur de Chantraine est un élément positif. Par contre, plusieurs éléments négatifs sont présents le long du tronçon (ligne électrique aérienne, silos jaune pâle).

3. Tronçon Jeneffe – Verlée – direction Bois-et-Borsu :

Ce tronçon, qui est presque entièrement situé dans à l'unité paysagère n°29, longe un tige entrecoupé par le ruisseau du Neuf Moulin.

Il en résulte une séquence visuelle très intéressante lors de l'approche du village de Jeneffe en provenance de Verlée. Lors de la descente vers le ruisseau, la route en avant-plan disparaît dans le creux du vallon pour reparaître en arrière plan lors de son ascension vers de Jeneffe qui domine sur son promontoire.

L'emprise visuelle d'un hangar agricole à l'entrée du village constitue un élément paysager négatif.

4. Tronçon en provenance de Hamois - La fagne - Miécrot - Bouillon :

Ce segment offre une toute autre perspective sur l'unité paysagère n°29 et qui jouit de panoramas sur le versant d'exposition nord de cette zone. La ligne électrique aérienne à hauteur de La Fagne constitue, comme on l'a évoqué plus haut dans le rapport, un élément paysager négatif.

5. Tronçon Hamois – Havelange (N97)

Ce segment, qui suit un tige, délimite successivement les zones paysagères n°17 et 18, et ensuite n°22 et 23. Eléments paysagistes positifs : les alignements d'arbres qui cadrent des ouvertures sur les zones paysagères que cette route surplombe.

6. Tronçon Ossogne - Homezée - Montegnet - Flostoy

Ce segment, qui fait partie de plusieurs unités paysagères, suit le cours des ruisseau d'Ossogne et de Barsy. Il traverse à hauteur d'Ossogne plusieurs unités paysagères.

D'autres axes sont transversaux par rapport aux structures géologiques de la région :

7. Tronçon Maffe - Havelange (N983)

Cette axe qui traverse perpendiculairement les structures géologiques condrusienne s'exprime de façon claire au niveau du paysage (tracé relativement rectiligne, alignement d'arbres, talutage et fossé d'écoulement d'eau de pluie, etc.) et tranche par rapport aux paysages traversés.

8. Tronçon Havelange - Miécrot - Porcheresse - Barvaux-Condroz

Nous considérerons cet axe comme un tout bien que contrairement au précédent, il se fond littéralement dans les différents paysages qu'il traverse. Nous l'identifions pour les raisons suivantes :

- la grande variété de paysages et de villages traversés ;
- son caractère central dans la commune ;
- le grand nombre d'éléments paysagers tels que chapelles, fontaines, arbres solitaires et autres points remarquables qui le borde.

1.6.2.3 Les espaces public et semi-public dans les agglomérations

Si l'archétype de la place est absent dans la typologie des espaces publics locaux, il existe cependant bien des espaces publics (ou semi-publics). Hormis les « excédents d'emprise de voirie » (terre-plein ou avant-cour déjà évoqués dans la sous-section 1.6.2.1), on trouve également des élargissements significatifs devant les églises, cimetières, écoles ou (ancienne) maison communale.

Ces espaces permettent un regroupement des usagers faibles, l'attente d'enfants après l'école par exemple.

Cependant, suite à la fréquence et la vitesse grandissante des véhicules, la relation entre ces espaces et la chaussée devient de plus en plus conflictuelle. La rue devient trop étroite pour permettre aux deux types d'utilisateurs de coexister sans danger. Il convient dans ce cas de placer la priorité soit aux véhicules soit aux autres utilisateurs, tout en fixant des limites de l'invasion de l'un sur l'autre. Nous avons déjà évoqué le cas du centre de Barvaux-Condroz où la chaussée couvre l'entièreté de l'assiette de la rue (espace entre façades).

Ce conflit entre différentes utilisations de la voirie s'exprime principalement à hauteur des écoles (exemple : Barvaux et Méan). Des barrières métalliques bariolées présentent une faible protection entre le flux des voitures et le maigre espace destiné à l'attente des enfants à la sortie des classes.

Dans d'autres villages tels que Porcheresse, la moindre importance du trafic traversant permet le recours à de simples bacs à fleurs pour définir des zones à vitesse réduite aux abords des écoles. Cependant, dans ce dernier cas, le mobilier urbain s'avère être de faible qualité fonctionnelle et esthétique. Dans d'autres villages tels que Maffe et Miécrot, le mobilier urbain a une allure moins temporaire et s'insère plus harmonieusement à l'espace public.

Une nouvelle génération d'espaces publics voit le jour plus à l'écart du réseau de voiries. Il s'agit de sites de terrains de sports communaux (Havelange, Miécrot, Maffe, Barys) ou d'abords de maison de village (Méan) par exemple. Ces espaces nécessitant une superficie importante se sont développés par la force des choses à l'extérieur des villages. Ils présentent malheureusement à ce stade deux inconvénients : un niveau d'intégration dans le paysage relativement faible et une mauvaise connexion avec les autres espaces publics (Méan).

Certains espaces (pas nécessairement publics aujourd'hui) offrent un potentiel intéressant : c'est le cas de l'extrémité de la grande ZACC de Havelange (derrière l'église), des abords de l'ancienne gare de Havelange, des abords de la salle communale de Maffe, de la prairie en face de l'église de Méan, la prairie derrière l'église de Miécrot, de la prairie bordée de peupliers située en face de l'Eglise d'Ossogne, Il conviendra d'envisager à terme leur utilisation dans l'intérêt de la collectivité, en veillant à ne pas les réserver au seul stationnement.

1.6.2.4 L'éclairage public

Globalement nous observons deux types d'éclairages publics :

1. celui des agglomérations, avec généralement des consoles appliquées aux poteaux du réseau d'électricité et aux bâtis ;
2. celui des voiries de liaisons, un éclairage routier sur leurs propres poteaux d'une hauteur importante. Ce type d'éclairage est également appliqué dans certains nouveaux lotissements (exemple : la Fagne). Cette utilisation d'éclairage routier n'est pas à échelle humaine et n'est pas recommandée dans les agglomérations résidentielles. De plus ce type d'éclairage, lorsqu'il est implanté dans un paysage ouvert (ce qui est souvent le cas de nouveaux lotissements) provoque une forme de pollution visuelle du paysage nocturne.

La situation actuelle de l'éclairage public nécessiterait une réflexion globale d'intégration. L'usage strictement fonctionnel et l'implantation successive d'éléments d'éclairage sans adéquation avec le contexte ne contribuent pas à valoriser l'espace public de Havelange. Une telle réflexion devrait être envisagée simultanément avec une étude de l'intégration du réseau d'électricité.

La distribution de l'électricité aérienne est en effet généralisée dans les agglomérations, à l'exception de certains nouveaux lotissements. L'effet sur le paysage est parfois désastreux. Une des premières actions devrait donc se concentrer sur le réseau de distribution locale d'électricité à l'intérieur des agglomérations.

A l'extérieur des agglomérations, et principalement lorsque les lignes sont implantées au travers d'une unité paysagère ouverte, les lignes aériennes provoquent également une « pollution visuelle » importante. Certains pylônes implantés « à découvert » sur des lignes de crête (comme sur la route Flostoy - Doyon) ont également un impact visuel fort négatif.

1.6.2.5 Le mobilier urbain

Le mobilier urbain est relativement rudimentaire. Il s'agit principalement de bancs ou de poubelles placés sur le bord des chaussées. A l'exception du centre de Havelange, la disposition de ce mobilier ne semble pas avoir fait l'objet d'un plan d'aménagement. Il nous semble important qu'une réflexion portant sur l'ensemble de ces lieux soit menée de façon à élaborer une stratégie globale et cohérente, apportant une source d'identité à l'entité de Havelange.

Une autre "famille" de mobilier urbain est constituée par les éléments de ralentissement du trafic (casse-vitesse, plateaux, bacs à fleurs, etc.) et de sécurité pour les piétons (balustrades latérales, etc.). Nous avons déjà souligné le manque d'intégration de ces éléments à l'espace public.

Les lieux qui accueillent du mobilier urbain sont souvent caractérisés par l'existence d'une chapelle, d'un arbre ou d'un monument privé. A toute réflexion sur le mobilier urbain devrait être intégrée une étude de restauration de ce patrimoine.

1.6.2.6 L'accessibilité des espaces et bâtiments ouverts au public par les personnes à mobilité réduite

Nous clôturerons notre analyse des espaces publics de Havelange par l'aspect de l'accessibilité. Il s'agit de disposer d'un inventaire du caractère accessible (au sens des articles 414 à 416 du CWATUP⁵¹) des principaux espaces et bâtiments publics. Cet inventaire n'a pas la prétention d'être exhaustif pour plusieurs raisons :

- la législation est extrêmement complexe et technique et justifierait une étude spécifique, notamment sur la notion d'usage, qui nous intéresse moins que celle d'accessibilité dans le cadre de la présente mission ;
- la législation ne permet pas de délimiter avec précision un champ territorial d'investigation (les articles ne précisent pas clairement à partir d'où ou jusqu'où les normes doivent s'appliquer).

La situation est résumée dans le tableau suivant :

Ancienne commune	Bâtiment	Accessible	Remarques et possibilités d'amélioration
Flostoy	Ecole maternelle Flostoy	Non	Uniquement l'extérieur. Régulariser la surface des pavés
Flostoy	Ecole maternelle Barsy	Non	Uniquement l'extérieur (mais chemin

⁵¹ Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite.

Ancienne commune	Bâtiment	Accessible	Remarques et possibilités d'amélioration
			d'accès long et parfois boueux). Nécessité de poser un revêtement sur le chemin et de rendre l'école accessible
Flostoy	Salle « Le Clavia » Barsy	Non	Plusieurs marches. Installer un plan incliné ?
Flostoy	Eglise de Flostoy	Oui	Accès possible mais possibilité d'adoucir la pente à droite de l'escalier
Flostoy	Eglise de Barsy	Non	Pas de trottoir, 4 marches assez hautes. Aménager les abords
Flostoy	Cimetière de Flostoy	Non	4 marches. Installer un plan incliné ?
Flostoy	Cimetière de Barsy	Non	Impossible de se garer, long chemin en pente, sol recouvert de gravillon mais meuble
Ossogne	Eglise	Non	Accès au perron impossible. Elargir la porte, rampe d'accès
Ossogne	Cimetière	Non	Pente forte et solmeuble
Havelange	Maison communale	Non	Extérieur : marches, pas de plan incliné Intérieur : pas d'ascenseur, impossible d'accéder aux étages
Havelange	Centre culturel (Ferme des Tilleuls)	Partiel	Les salles au niveau de la cour sont accessibles, mais pas celles des étages. Envisager ascenseur (mais plusieurs ailes)
Havelange	Ancien centre « les Tourterelles » ⁵²	Oui	
Havelange	Hall omnisport	Oui	Bâtiment récent. Accessibilité très correcte
Havelange	Ecole libre	Non	Pente forte et escaliers multiples
Havelange	Athénée (lycée)	Oui	Accès correct
Havelange	Commissariat	Non	Cheminement long pour accéder à l'entrée, marches
Havelange	Eglise	Oui	Accès possible et aisé par la porte latérale
Havelange	Cimetière	Oui	Accès possible. Adoucir la pente
Miécret	Ecole libre	Oui	
Miécret	Ecole communale	Oui	
Miécret	Salle « Renaissance »	Non	Marches
Miécret	Eglise	Oui	
Miécret	Cimetière	Non	Marches
Jeneffe	Ecole maternelle	Oui	
Jeneffe	Ecole primaire	Oui	
Jeneffe	Eglise	Non	Marches
Jeneffe	Cimetière	Non	Marches, en mauvais état
Porcheresse	Centre de vacances	Oui	Accès par l'arrière
Porcheresse	Salle « La Genevilloise »	Oui	Accès latéral
Porcheresse	Eglise	Oui	Prévoir emplacement parking PMR
Porcheresse	Cimetière	Non	
Barvaux-Condroz	Ecole maternelle	Non	Sans objet car nouvelle implantation en cours, qui devra respecter les normes d'accessibilité CWATUP
Barvaux-Condroz	Salle « Nosse Mohone »	Oui	

⁵² Actuellement locaux d'apprentissage de la plasturgie d'un établissement d'enseignement secondaire technique de Ciney.

Ancienne commune	Bâtiment	Accessible	Remarques et possibilités d'amélioration
Barvaux-Condroz	Eglise	Non	Marches (glissantes de surcroît)
Barvaux-Condroz	Ecole de Failon	Oui	
Barvaux-Condroz	Cimetière	Oui	
Maffe	Ancienne Maison communale	Non	Volées de marches étroites
Maffe	Salle « Ensemble »		
Maffe	Ecole maternelle	Non	Accès frontal : 2 marches, porte étroite Accès arrière : pente marquée, cour en gravier, 2 marches
Maffe	Eglise	Non	Cour en gravier, 5 marches
Maffe	Cimetière	Non	Rampe en gravier, une marche haute
Méan	Maison de village	Oui	4 places réservées, une marche très basse
Méan	Ecole maternelle	Oui	
Méan	Eglise	Oui	Une marche
Méan	Cimetière	Non	Pas de trottoir, 6 marches hautes (présence d'une main courante)

I.7 RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Programme communal de développement rural: description des équipements et infrastructures de base*, A. Mariage/ FRW, 2000
- *Plans du réseau*, SWDE, 2003
- *Plans du réseau*, CIBE, 2003
- *Plans du réseau*, Netmanagement (Electrabel/ Ideg-Inatel), 2003
- *Plans du réseau*, Belgacom, 2003
- *Plans du réseau*, Fluxys, 2003
- *Plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique*, SPGE, 2005
- *Collecte d'informations auprès des opérateurs de télécommunication mobile*, AWP + E, 2004
- *Critères d'implantation d'éoliennes de production en Région wallonne. Etude de cas à Havelange*, Christian Coelmont, Ville de Liège, Institut de Travaux Public, 2002-2003
- *Plan communal de prévention des déchets : bilan*, Commune de Havelange, 2005
- *Données du BEPN*
- *Données communales*

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°12 "égouttage et assainissement des eaux"

carte n°13 "principales infrastructures techniques"

But de la recherche :

La connaissance des caractéristiques des infrastructures techniques (localisation, vétusté, potentiel d'extension) permet d'apporter un éclairage sur les parties du territoire qui devraient ou pourraient faire l'objet d'un développement. Il est en effet largement démontré aujourd'hui qu'il existe un lien entre la dispersion de l'urbanisation et l'augmentation des coûts collectifs liés à la desserte et à l'équipement des zones nouvellement urbanisées.

I.7.1 Réseau d'égouttage et assainissement

La situation oro-hydrographique est le paramètre fondamental pour gérer les différents aspects de l'égouttage. En effet, le relief induit les bassins versant tout comme les cours d'eau sont appelés à évacuer en final les effluents.

Dans le contexte du remplacement des Plans Communaux Généraux d'Egouttage par des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) :

- le PASH de l'Ourthe, qui concerne les villages de Barvaux - Condroz, Failon, Maffe et Méan, est approuvé depuis le 10 novembre 2005⁵³ ;
- l'avant-projet de PASH du secteur de la Meuse aval a été approuvé provisoirement le 17 janvier 2005 ;
- l'avant-projet de PASH du secteur de la Meuse amont a été approuvé provisoirement le 16 décembre 2004.

La commune possède deux stations d'épuration, gérée par l'INASEP :

- une à Havelange, d'une capacité de 2.000 EH, elle assure l'assainissement des eaux usées du village ;

⁵³ Publication au M.B. du 2 décembre 2005.

- une autre à Miécrot, qui est en fonction depuis 1996 et possède une capacité de 1.200 EH. Elle couvre également le traitement des eaux usées de Jeneffe et est appelée à faire de même avec Porcheresse lorsque le réseau de collecte sera entièrement terminé.

En outre, l'INASEP a également prévu de doter les villages d'Ossogne, Montegnet, Barsy et Maffe d'une station d'épuration, dont la capacité respective s'élèverait à 150 EH, 150 EH, 200 EH et 400 EH.

De nombreux hameaux et plusieurs villages sont soumis au régime de l'épuration individuelle.

1.7.2 Captage, transport et distribution d'eau

L'alimentation de la commune se fait via trois châteaux d'eau :

- celui de Méan, situé à hauteur du pont de la N983 au-dessus de la N63 ;
- celui situé dans le bois de la Portale (commune de Hamois) ;
- celui situé au Sud-Ouest de Barsy, mais sur la commune de Hamois.

En période de sécheresse, le troisième château d'eau cité se montre de capacité insuffisante et un problème de faible pression se pose pour les villages de Barsy et Porcheresse, ainsi que pour les hameaux de La Béole, Doyon et le haut de Montegnet.

La commune possède d'autres sites de captage gérés soit par la CIBE (Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux) à Bouillon, soit par l'AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz) à Bassine. Ceux-ci servent à alimenter d'autres entités.

Trois intercommunales se répartissent la distribution de l'eau sur la commune :

- l'AIEC couvre les besoins des villages de Barvaux-Condroz, Jeneffe et Porcheresse à partir de son captage de Scy (Hamois), Maffe, Méan et Verlée à partir du captage de Buzin, et Miécrot à partir du captage d'Haveligeoule ;
- la CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise d'Eau) dessert les habitants de Havelange ;
- la SWDE dessert Flostoy et ses environs, où elle exploite les captages de Bormenville et Barsy.

Il existe une quinzaine de puits exploités à usage agricole sur le territoire communal, dont la majorité est classée dans la catégorie D (débit de maximum 10 m³/jour ou 3.000 m³/an). Quoique tout prélèvement d'eau soit soumis à autorisation, cela n'entraîne aucune contribution pour le propriétaire.

1.7.3 Production, transport et distribution d'électricité

L'intercommunale mixte Electrabel - IDEG (bureaux à Ciney) gère le réseau de distribution électrique, et de télédistribution.

L'existence d'une station électrique de 70 kV près de Miécrot induit le survol de l'entité par deux lignes à haute tension. La première, d'une capacité de 70 kV, est orientée est-ouest et s'arrête au sud de Havelange, tandis que la deuxième, de 380 kV, traverse l'est de la commune selon un axe nord-sud, il s'agit de la ligne Tihange - Dinant.

Havelange a été concernée par plusieurs projets d'implantation de parcs éoliens. A l'heure actuelle, certains de ces projets sont encore à l'étude.

Dans le cadre du programme E.P.E.E. l'éclairage public a été modernisé dans tous les villages.

I.7.4 Transport et distribution du gaz naturel

Deux lignes de transport de gaz naturel, propriétés de la société Fluxys et reliant Huy à Rochefort, traversent l'entité. Ces conduites sont numérotées 3.87.080 et 3.87.300 et ont un diamètre de 90 cm pour les tronçons en activité et de 30 cm pour les tronçons hors service

Cette installation relève de la loi du 12 avril 1965 (relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations), qui précise notamment que la présence de ces conduites n'entraîne aucune dépossession du droit de propriété mais est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique. Sur toute la longueur des installations, des prescriptions sont d'application. Elles prévoient deux niveaux de protection :

- sur 5 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de réservation dans laquelle il ne peut être procédé à aucun acte ou intervention susceptible de mettre en péril la canalisation ;
- sur 15 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de protection dans laquelle il ne peut être procédé, sauf accord préalable de Fluxys, à la construction de bâtiments ou à toute forme d'excavation susceptible de menacer la stabilité du sol ou du sous-sol dans lequel se trouve la canalisation.

Tout au long de la traversée de l'entité, la conduite 3.87.080 citée ci-dessus passe à proximité de noyaux habités, à l'Est de Porcheresse, à l'Est de Jeneffe, entre Miécrot et La Fagne, à l'Ouest de Havelange, à l'Est de Malihoux et à l'Ouest d'Ossogne. En plusieurs endroits, cette conduite passe à moins de 100 mètres d'habitations, et le point le plus critique sur son trajet se situe dans le village de Miécrot où deux maisons de la rue Point du Jour se trouvent dans la zone de protection (15 mètres). Deux tronçons (le premier traversant Miécrot et le second Ossogne) de cette conduite sont hors service. A ces endroits, le gaz est dévié dans la conduite 3.87.300 dont le tracé s'éloigne légèrement plus des zones habitées. On ne peut qu'insister sur la nécessité d'un respect strict des prescriptions (cf. accident mortel de Ghislenghien en juillet 2004) afin de minimiser les risques.

La création d'un réseau de distribution de gaz naturel à Havelange a été envisagée. La densité de population de Havelange était considérée trop faible pour qu'un tel projet soit économiquement rentable.

I.7.5 Réseaux de télécommunication mobile

On relève dans l'entité, pour les réseaux GSM des deux principaux opérateurs de téléphonie mobile, la présence de 5 pylones-relais : deux à Havelange, une à Porcheresse et deux à Méan (Gros Chêne).

Sur le site du bureau de police se trouve la tour de télécommunication « Be.Mil.Com » connectée au réseau Astrid. Les opérateurs Mobistar et Proximus sont également présents sur cette tour.

Le château d'eau du Gros Chêne, à Méan, supporte plusieurs antennes assurant la couverture pour le réseau des distributeurs Mobistar et Proximus. L'opérateur Base a installé récemment une antenne relais le long de la bretelle remontant de la N63 vers la N983, à proximité du château d'eau.

Mobistar possède également une installation à Porcheresse, Jeneffe, Havelange, alors que Proximus n'est présent qu'à Jeneffe et Havelange.

Un projet d'installation d'une antenne relais dans les environs de Montegnet est envisagé. Les habitants du hameau ont déposé un recours devant le Conseil d'état afin d'éviter cette implantation.

I.7.6 Récolte et traitement des déchets

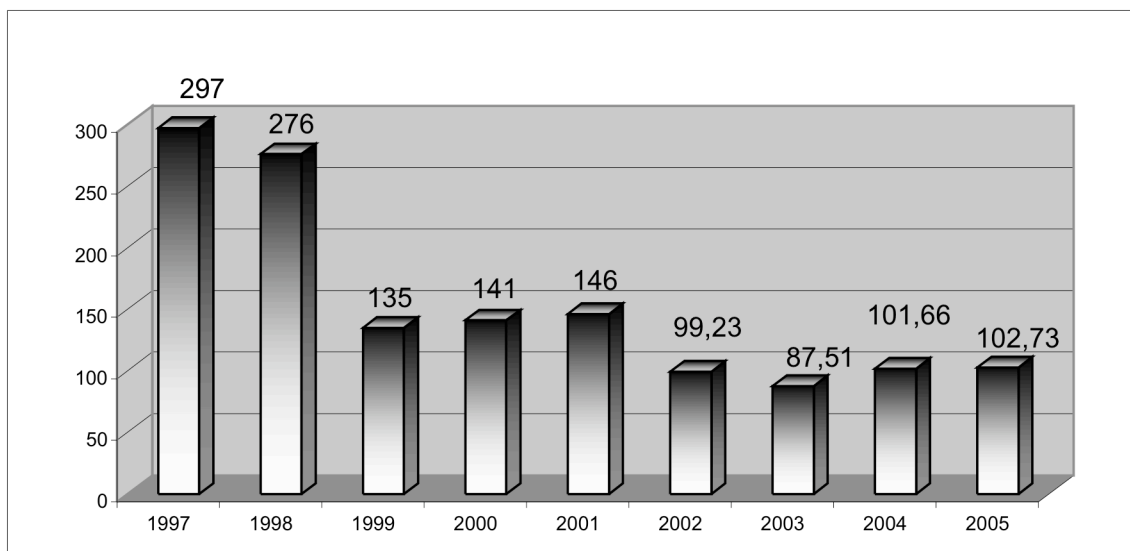
Actuellement, Havelange semble maîtriser correctement la gestion de ses déchets.

Les preuves en sont notamment l'adoption (1998) et le suivi du « plan communal de prévention des déchets » ainsi que le faible nombre de dépôts d'immondices clandestins. Outre la réhabilitation de la carrière du Bois Thys, entre Miécrot et Havelange, en décharge de classe 3 (gérée par le BEPN), la commune dispose à Maffe d'un parc à conteneurs. Il est également géré par le BEPN et constitue un équipement communautaire supra-communal (partagé avec la commune voisine de Somme-Leuze, chacune payant une redevance proportionnelle à la taille de sa population).

Les différentes collectes sélectives organisées sur le territoire communal sont annoncées via le calendrier PMC-Fost+, qui paraît en décembre de l'année précédente, et sont rappelées dans le journal communal du mois précédent la collecte.

Les déchets ménagers sont collectés depuis 2002 via des poubelles à puce. La récolte est assurée par le BEPN, qui sous-traite cette tâche à une société privée. Le ramassage a lieu une fois par semaine, et est reporté d'une semaine en cas de jour férié.

Le graphique ci-dessous⁵⁴ montre que la quantité moyenne de déchets produits par habitant a sensiblement diminué depuis la fin des années 1990. Cependant, cette quantité a tendance à augmenter à nouveau depuis 2004.



⁵⁴ Quantité de déchets ménagers collectés en porte à porte (en kg par an et par habitant). Source : administration communale, 2006

Le verre est récupéré au moyen de "bulles" (blanches pour le verre transparent et vertes pour le verre coloré), réparties sur 7 sites au sein de l'entité.

Ancienne commune	Nombre de « bulles à verre »
Havelange	4
Failon	2
Jeneffe	2
Maffe	2
Miécret	2
Verlée	2

En outre, les huiles usagées peuvent être récoltées dans des conteneurs spécifiques à proximité de la maison communale de Havelange et au parc à conteneurs de Maffe.

I.7.7 Balise radiologique

Havelange se trouve dans la sphère d'influence des risques potentiels de la centrale nucléaire de Tihange (moins de 20 km de la centrale) et est donc directement concernée par des mesures d'approvisionnement en pastilles d'iode.

Dans ce contexte, elle dispose d'une balise radiologique placée 100 m à l'intérieur de cette limite de 20 km et plus précisément située près du captage de Buzin. La balise a comme fonction de mesurer et contrôler la teneur en radioactivité.

I.8 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- Données de l'INS
- Données de l'INASTI
- Données du FOREM
- Données de l'Administration communale
- Programme communal de développement rural: description des caractéristiques socio-économiques, FRW et Architecte Alain Mariage, 2000
- Entretien avec Madame Nicole Lecomte, Présidente du CPAS

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

But de la recherche :

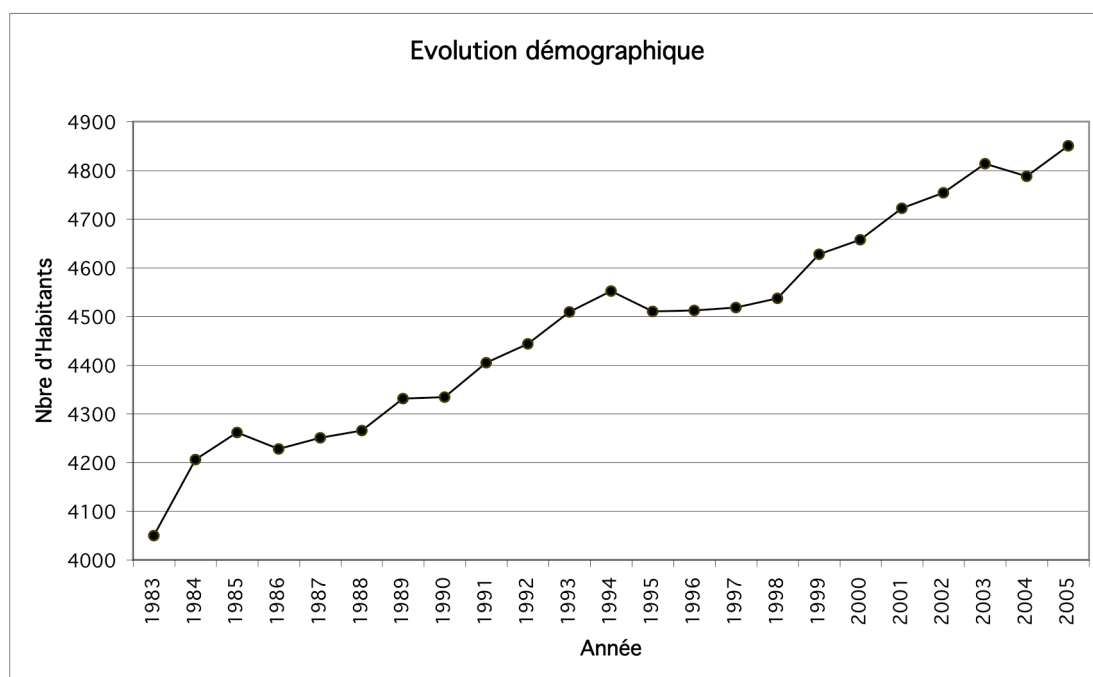
Mettre en évidence les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune. Identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement territorial local.

I.8.1 Population et démographie

I.8.1.1 Evolution du nombre d'habitants

Durant la deuxième moitié des années 1980, la commune a connu une forme de stagnation du nombre d'habitants autour des 4.300. Ce phénomène s'est reproduit dans la deuxième moitié des années 1990 (cette fois autour des 4.500 habitants). Elle connaît depuis 1998 une croissance démographique continue qui l'amène à compter plus de 4.800 habitants aujourd'hui⁵⁵.

La courbe d'évolution de la population entre 1984 et 2005 présente l'allure suivante :



Cette croissance démographique s'explique en partie par une arrivée régulière de nouveaux habitants attirés par les caractéristiques de la commune : caractère rural et vert, paysages préservés et variés et valeurs immobilières attractives (ce qui est de moins en moins le cas comme on le verra dans la partie III.3.2), et la localisation pas trop éloignée de Namur, Liège, Ciney et Marche-en-Famenne.

Aucun facteur ne permet d'imaginer que cette tendance va s'estomper. Le taux de croissance annuel moyen est de 0,8 %. Par conséquent, on peut raisonnablement supposer que la barre des 5.000 habitants sera atteinte vers 2010 et que celle des 5.500 habitants pourrait l'être à l'horizon 2020.

1.8.1.2 Répartition spatiale de la population

Au 20 mars 2006, la population de la commune se répartit comme suit parmi les différents villages⁵⁶ :

	Nombre d'habitants	Pourcentage population communale
Barvaux-Condroz	417	8,5 %
Flostoy	461	9,5 %
Havelange	1805	37,5 %
Jeneffe	324	6,7 %
Maffe	438	9 %
Méan	410	8 %
Miécret	657	13,5 %
Porcheresse	184	3,8 %
Verlée	168	3,5 %
Total	4.864	100%

Havelange et Miécret rassemblent à eux deux la moitié de la population communale.

Durant les années nonante, le nombre d'habitants a augmenté dans chaque village.

	Nombre d'habitants au 31.12.92	Nombre d'habitants au 31.12.97	Nombre d'habitants au 31.12.03	Variation relative période 92-03	Variation relative période 97-03
Barvaux-Condroz	367	373	400	+ 8,2 %	+ 6,7 %
Flostoy	492	473	474	- 3,8 %	+ 0,2 %
Havelange	1742	1778	1824	+ 4,5 %	+ 2,5 %
Jeneffe	282	289	326	+ 13,5 %	+ 11,3 %
Maffe	324	360	407	+ 20,4 %	+ 11,5 %
Méan	358	368	394	+ 9,1 %	+ 6,6 %
Miécret	549	563	660	+ 16,8 %	+ 14,7 %
Porcheresse	178	159	193	+ 7,8 %	+ 17,6 %
Verlée	152	155	157	+ 3,2 %	+ 1,3 %
Total	4.444	4.518	4.813	+ 7,7 %	+ 3,5 %

⁵⁵ 4.850 habitants au 01/01/2005.

⁵⁶ Source: administration communale

Entre 1992 et 2003, Maffe et Miécrot se sont révélés comme étant les villages les plus attractifs : ils ont accueilli à eux seuls 37 % des nouveaux habitants (en chiffres absolus : 194 sur les 369).

Jeneffe et Porcheresse connaissent également un succès certain depuis quelques années. Porcheresse est même le village le plus attractif sur les sept dernières années (+ 17,6 % entre 1997 et 2003, soit près de 3 % par an).

Barvaux-Condroz et Méan connaissent une croissance régulière de l'ordre de 1 % par an. Havelange, Verlée et surtout Flostoy sont concernés par une croissance plus lente, inférieure à 1 % l'an.

1.8.1.3 Structure d'âge

La population de Havelange présente une structure d'âge fort semblable à la moyenne wallonne, où la base (constituée par les « moins de vingt ans ») représente plus du quart de la population (en l'occurrence 27 %), où le « ventre mou » comprend près de la moitié de la population (48 %) et où la tête (« plus de soixante ans ») en représente un peu plus du cinquième (21 %).

La pyramide des âges au 1^{er} janvier 2005⁵⁷ nous apprend que :

- les classes d'âge allant de 25 à 64 ans⁵⁸ représentent (54,8 %), soit les personnes nées entre 1941 et 1980. Ces mêmes tranches d'âge ne représentent que 52,6 % de la population en Région wallonne ;
- dans les âges inférieurs (moins de 20 ans), c'est-à-dire les personnes nées après 1985, les effectifs sont de 27,9 %, dans la même proportion qu'en Région wallonne (27,4 %) ;
- les personnes âgées de 65 ans et plus sont présentes à raison de 17,1 % (légèrement supérieur à la moyenne wallonne, 16,8 %).

La population havelangeoise est donc plus légèrement plus jeune qu'en Wallonie, elle comprend également une proportion d'actifs de plus de 25 ans supérieure (de l'ordre de 2 %) à la moyenne wallonne.

Dix ans plus tôt, la pyramide⁵⁹ des âges révélait déjà tendances similaires mais dans d'autres proportions :

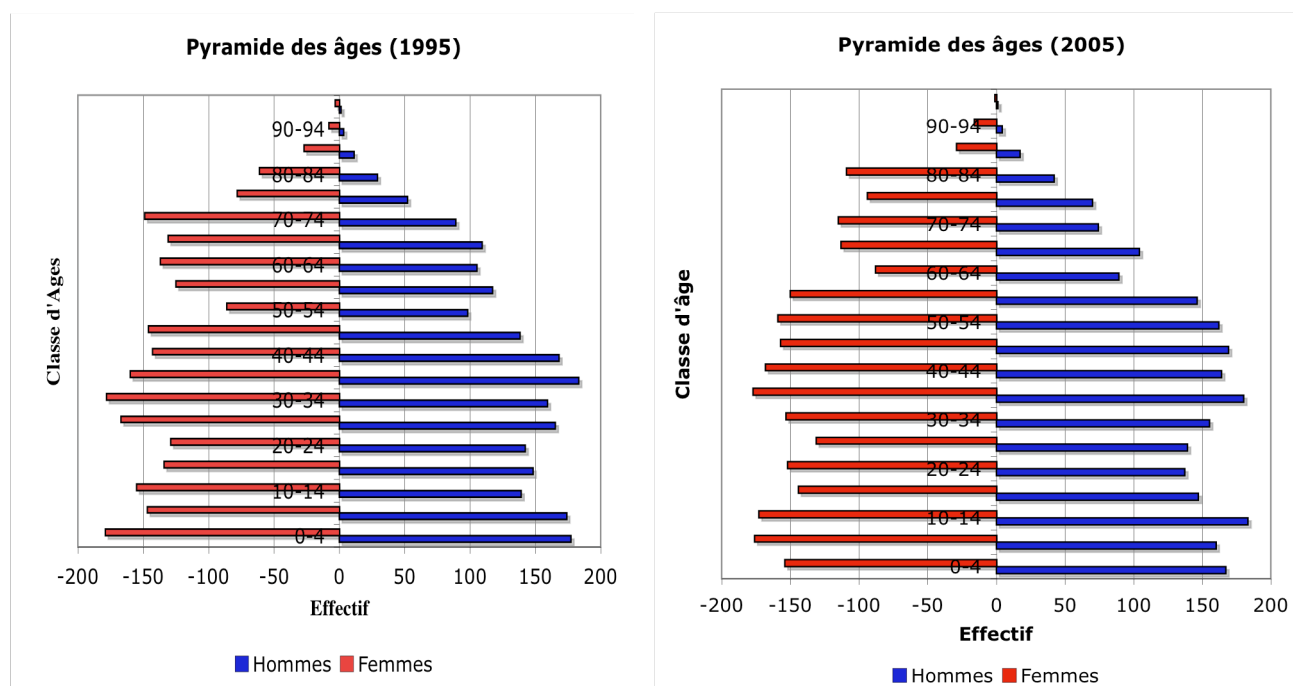
- les classes d'âge allant de 25 à 64 ans, soit les personnes nées entre 1931 et 1970, représentait la moitié de la population (50 %). Cette même classe d'âge était représentée à 52 % en Wallonie ;
- les âges inférieurs (moins de 20 ans), c'est-à-dire les personnes nées après 1976, étaient représentés à 27,5 %, proportion supérieure à celle de la Région wallonne (25 %) ;
- les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 16,5 % (taux similaire à la moyenne régionale, qui était à l'époque 16,8 %).

Au cours des dix dernières années, l'effectif des 25 à 64 ans a augmenté de 12,4 %. Cette évolution se différencie de la moyenne wallonne (+ 3,7 %). A la base et au sommet de la pyramide, les tendances sont similaires à celles que connaît la Région (+ 4,1 % à Havelange et + 5 % en Wallonie pour les « moins de vingt ans », + 6,3 % à Havelange et + 7,1 % en Wallonie pour les « plus de 65 ans »).

⁵⁷ Source : Ecodata.mineco.fgov.be

⁵⁸ Soit une grande partie de la population en âge de travailler.

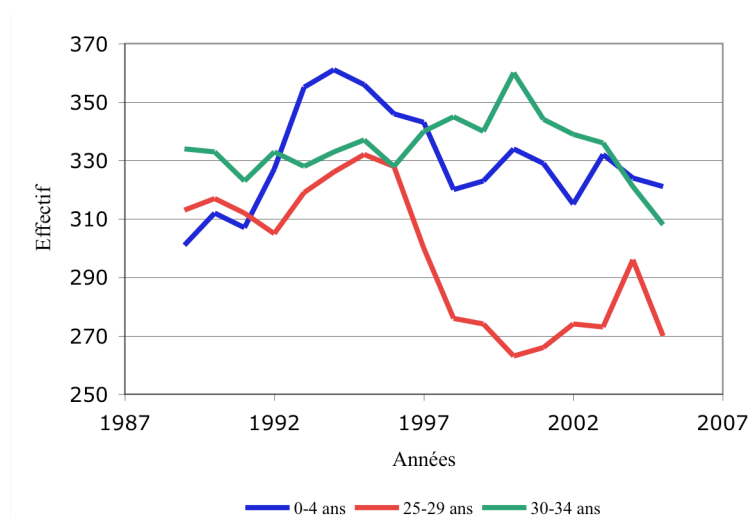
⁵⁹ Source : Ecodata.mineco.fgov.be



Au sein des « plus de 65 ans », ce sont en réalité les « plus de 75 ans » qui sont à l'origine de l'augmentation. Dans ces classes d'âge, la proportion de femmes devient très largement supérieure à celle des hommes.

Une analyse plus fine révèle que, de 1995 à 2005, les tranches les plus touchées par une diminution d'effectif, sont les 60-74 ans (-17,6 %). Ceci est probablement en partie lié au faible nombre d'institution d'accueil pour personnes âgées dans la commune. D'autres classes d'âge connaissent une diminution d'effectif sur la même période : les 0-4 ans ont diminué de 9,8 %, les 25-29 ans ont diminué de 18,7 % et les 30-34 ans ont diminué de 8,6 %. Ces diminutions d'effectif, illustrées ci-dessous, peuvent être préoccupantes pour la situation socio-économique générale dans l'entité :

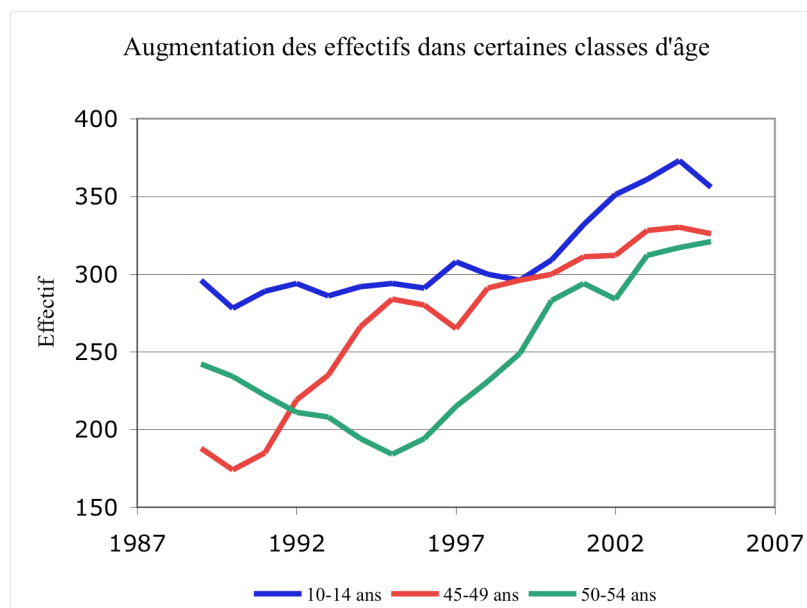
- la baisse de natalité entamée en 1994 pourrait avoir des répercussions dans les années à venir (population des écoles, ...)
- la forte baisse dans l'effectif des jeunes actifs (de 25 à 29 ans) entamée en 1996 s'atténue heureusement 5 ans plus tard chez les 30-34 ans. Cette classe d'âge représente des personnes qui sont susceptibles d'avoir des enfants et commencent à posséder un certain pouvoir d'achat, leur diminution serait donc négative pour la commune.



D'autres classes d'âges sont concernées par une augmentation d'effectif au cours de ces dix ans :

- les 5- 24 ans ont augmenté de 8,9 % (21,1 % pour les 10- 14 ans) ;
- les 35-49 ans ont augmenté de 8,2 % (14,9 % pour les 45- 49 ans) ;
- les 50- 59 ans ont augmenté de 44,8 % (74,5 % chez les 50- 54 ans).

Il existe donc un paradoxe entre l'augmentation importante des cinquantenaires et la diminution importante des plus de 60 ans. L'augmentation de l'effectif des 10- 14 ans compense en partie la diminution de l'effectif des 0- 4 ans observée plus haut. Cette augmentation est à mettre en rapport avec celle des 35- 45 ans (+ 5,3 %), âges où beaucoup de familles avec enfants éprouvent le besoin de disposer d'une maison avec jardin, souvent à l'écart des villes.



I.8.2 *Economie et emploi*

Comme on l'a déjà évoqué plus haut, Havelange n'est pas une commune où l'activité économique est intense.

I.8.2.1 Pôles d'emploi proches

Avant d'examiner la situation de l'emploi à l'échelle locale, nous examinerons le contexte sous-régional.

L'évolution des principaux pôles d'emploi situés dans un rayon de 45 km autour de Havelange offre un bilan positif, avec des degrés de croissances divers selon les cas⁶⁰.

Liège constitue la ville qui procure le plus d'emplois salariés (près de 95.000). Son offre a progressé de 5 % ces dix dernières années (soit 0,5 % l'an).

⁶⁰ Source: ONSS

Namur procure moins d'emplois (un peu plus de 52.000), mais la capitale wallonne connaît une croissance continue proportionnellement plus spectaculaire (8.000 nouveaux emplois en 10 ans, soit une croissance de 1,8 % l'an).

Les autres pôles proches (Huy, Marche-en-Famenne, Andenne, Ciney, Dinant, Durbuy) offrent des possibilités d'emplois plus modestes, mais connaissent également des évolutions favorables (entre +7 % et + 40 % en 10 ans).

Ces communes ont bénéficié de différents facteurs pour augmenter leurs possibilités en emploi :

- Namur profite de son statut de capitale régionale et voit se développer le secteur tertiaire ;
- Huy, Marche-en-Famenne, Ciney et Dinant possèdent une ou plusieurs zones d'activités économiques (idem pour Somme-Leuze, commune limitrophe à Havelange non reprise dans le tableau) ;
- Durbuy poursuit son développement touristique.

Pôles d'emploi	Nbre emplois 1992	Nbre emplois 2002	Variation 1992/2002
Liège	90.177	94.646	+ 4,95 %
Namur	44.010	52.066	+ 18,30 %
Huy	9.088	9.800	+ 7,83 %
Marche-en-Famenne	6.123	8.603	+ 40,05 %
Andenne	4.420	4.973	+ 12,51 %
Ciney	4.257	4.919	+ 15,55 %
Dinant	3.695	3.968	+ 7,39 %
Durbuy	1.613	1.957	+ 21,33 %
Total	163.383	180.932	+ 10,74 %

Au total, dans l'ensemble de ces pôles environnants, 17.549 emplois sont apparus entre 1992 et 2002.

I.8.2.2 Le taux d'emploi locaux

Le taux d'emplois locaux est un rapport entre la population en âge de travailler et le nombre d'emplois locaux.

Pour cet indicateur, la situation de Havelange n'est pas enviable puisqu'en 2002, sur 100 habitants en âge de travailler, seuls huit pouvaient - théoriquement - trouver du travail dans la commune.

I.8.2.3 Les entreprises locales

Au 30 juin 2002, Havelange comptait 1.761 actifs (salariés et non salariés) occupés, soit un taux d'activité de 67,4 %, ce qui la place juste en-dessous de la moyenne de la microrégion (68,8 %).

Si on exclut les exploitations agricoles (dont nous traiterons spécifiquement dans la sous-section I.8.2.9), on dénombre une quarantaine d'entreprises sur le territoire communal⁶¹. Les activités se répartissent entre les petits commerces (épiceries, boulangeries, stations essences), l'artisanat et le secteur horeca.

⁶¹ Source: BEPN, 1998.

Six entreprises emploient plus de 20 personnes. La plupart de ces "gros employeurs" sont implantés à Havelange même. Dans cette catégorie, on trouve des entreprises du secteur public (postes, administration communale et enseignement), 2 organisations associatives et un transporteur routier.

Cette situation est caractéristique de l'arrondissement de Dinant, où le nombre d'entreprises de 5 personnes et plus représente moins de 25 % du secteur privé alors que dans le reste du pays ce taux est de 40 %.

Les noyaux villageois autres que celui de Havelange ne sont pratiquement pas concernés par l'activité économique (à l'exception des métiers liés à l'agriculture).

I.8.2.4 Les commerces locaux

Les activités commerciales sont principalement localisées à Havelange, où l'on retrouve les commerces de premières nécessités tels que les boulangeries et boucheries.

On trouve aussi:

- pour l'équipement de la personne : des magasins de vêtements et de chaussures, d'horlogerie-bijouterie ;
- pour l'équipement de la maison : matériaux de construction, meubles, literie, chauffage, petit électroménager, quincaillerie, droguerie, cadeaux, fleuristes ;
- pour les loisirs : des librairies, des vélos, mais pas d'article de sports ou de photographie.

Quelques garages et stations services sont présents dans l'entité.

Le secteur Horeca compte plusieurs cafés et tavernes-restaurants mais pas d'hôtel.

Les services aux personnes sont bien représentés. On note la présence de deux pharmacies (2 à Havelange, 1 à Méan), cinq docteurs en médecine (4 à Havelange et 1 à Maffe) et six infirmières à domicile (1 à Havelange, 1 à Méan, 1 à Maffe, 1 à Flostoy et 2 à Miécrot). L'entité compte également trois agences bancaires, toutes situées à Havelange.

Barvaux-Condroz, Failon, Flostoy, Jeneffe, Méan, Miécrot et Ossogne ne bénéficient plus de commerces de proximité. Par contre, les habitants de Maffe bénéficient encore d'une épicerie et d'une coopérative de produits fermiers. Porcheresse dispose encore d'un distributeur de pain et, depuis mars 2005, d'un magasin de produits alimentaires de luxe.

Enfin, à Verlée, le long de la N983, se trouve une petite surface commerciale spécialisée dans les produits bio.

I.8.2.5 Les indépendants

Au 31 décembre 2001, l'INASTI recensait 379 indépendants à titre principal domiciliés dans la commune (mais exerçant éventuellement en dehors). Au 31 décembre 1995, ils étaient 380.

Ces indépendants dépendent surtout du secteur agricole (72 %) ou du secteur commercial (près de 10 %). Les autres se répartissent au sein des professions libérales (5 %), du secteur de la petite industrie (3 %) ou du secteur du bâtiment (3 %).

Au sein de la population active, le taux d'indépendants (autrement dit, la propension à créer sa propre entreprise) est relativement élevé à Havelange (13 %), davantage que dans la moyenne des communes namuroises.

I.8.2.6 La demande d'emploi⁶²

En mai 2005, la commune de Havelange comptait 244 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), soit 12 % de sa population en âge de travailler (18 à 64 ans).

Ce taux⁶³, qui est relativement stable (très légère hausse) ces dernières années⁶⁴, place Havelange dans une position plus favorable que la moyenne wallonne (17,5 % au 31/03/2004).

Comme dans la plupart des communes, la majorité des demandeurs d'emploi sont de sexe féminin (58,7 % au 31/03/2004) alors que les femmes représentent moins de la moitié de la population active. Le déséquilibre hommes/femmes reste plus marqué à Havelange que dans la moyenne wallonne (54 % de demandeuses d'emploi), mais cette tendance commence à s'estomper⁶⁵.

En revanche, la part des chômeurs de moins de 25 ans (22 %) continue à rejoindre la moyenne wallonne (22,5 %). Au 31/03/2004, les jeunes chômeurs sont environ 56 à Havelange. Parmi eux 60,7 % sont des femmes.

Parmi les demandeurs d'emploi, 37,8 % n'ont pas terminé le cycle supérieur des humanités (en Wallonie, ils sont 64 % dans ce cas).

I.8.2.7 Les facilités et services aux entreprises

En matière de service aux entreprises, le BEPN est à même d'aider les sociétés et les candidats créateurs dans leurs projets.

I.8.2.8 L'agriculture

On signalera en introduction que l'agriculture locale est un secteur qui, outre sa forte présence sur le territoire, possède aussi des particularités originales. Ainsi, Havelange a été un des berceaux⁶⁶, dès les années 1950, de la naissance de la race bovine « Blanc-bleu-belge » (BBB), un des symboles d'une agriculture qui favorise les rendements élevés, mais elle est aussi aujourd'hui une des communes wallonnes où la part de culture biologique est la plus importante.

⁶² Source: FOREM et Administration communale, mars 2004.

⁶³ Ce taux de chômage est calculé en rapportant le nombre des DEI (chômeurs indemnisés, jeunes en stage d'attente, autres inscrits non occupés) à la population en âge de travailler. Les chômeurs de plus de cinquante ans, dispensés de pointage et qui ne sont plus demandeurs d'emploi, ne sont pas repris dans cette statistique. On signalera que le Forem accorde sa préférence à un taux qui établit le rapport entre le DEI et la population active (part active de la population en âge de travailler).

⁶⁴ Ce taux était de 10,9 % en 2002 (211 DEI au 31/03/2002).

⁶⁵ En 1998, les taux étaient respectivement de 60 % à Havelange pour 55 % en Wallonie.

⁶⁶ Avec la commune voisine de Clavier. Les communes situées autour de Ciney restent le « noyau dur » du BBB en Wallonie, même si on peut trouver aujourd'hui ce type d'élevage sur l'ensemble du territoire régional.

D'après le recensement de 2005, les agriculteurs domiciliés dans la commune de Havelange exploitent ensemble quelque 6.380 hectares. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2001 (6.451 hectares à l'époque). Par rapport à 1991 par contre, la superficie agricole utilisée a légèrement augmenté, de l'ordre 88 hectares (soit une hausse de 1,4 % sur ces 15 années).

Dans le même temps, le nombre total de fermes a tendance à diminuer puisqu'on est passé de 151 exploitations en 1991 à 116 exploitations en 2005. Cette baisse de 2 % par an (moyenne) correspond à la situation que connaît l'agriculture sur l'ensemble du territoire wallon (toutes régions agro-géographiques confondues). Le taux de cessations d'activité dans les exploitations à titre principal varie très fort dans la microrégion, allant de 6,5 % pour l'entité de Clavier à 43 % pour celle d'Ohey. Dans cette comparaison, Havelange se trouve dans la « bonne » moitié, avec 16,6 % (la moyenne de la microrégion est de 24 %). Cette tendance, mesurée de 1991 à 2001, semble s'être relativement calmée ces cinq dernières années. Parallèlement à cette diminution, le nombre d'entreprises de travaux agricoles a diminué puis disparu du « paysage économique » havelangeois.

La répartition des exploitations agricoles par catégories est la suivante :

Type d'exploitations	Nombre d'exploitations (2001)	Nombre d'exploitations (2005)
Exploitations agricoles à titre principal	83	79
Exploitations horticoles à titre principal	1	0
Exploitations agricoles ou horticoles à titre accessoire	36	37
Entreprise(s) de travaux agricoles avec production propre	0	0
Entreprise(s) de travaux agricoles sans production propre	0	0
Total	120	116

Parmi les exploitations à titre principal, qui constituent la majorité des fermes, la superficie moyenne est de ± 65 hectares (en 2001, cette superficie moyenne était de 62 hectares). Les fermes de plus de 50 hectares représentent effectivement la catégorie la plus représentée dans la catégorisation par surfaces.

Taille d'exploitation (chiffres 2005)	Nombre	Pourcentage
hors sol	1	0,8 %
de 0 à 5 ha	9	7,8 %
de 5 à 10 ha	11	9,5 %
de 10 à 30 ha	19	16,4 %
de 30 à 50 ha	21	18,1 %
Plus de 50 ha	55	47,4 %
Total	116	100 %

Au niveau des productions végétales, les céréales occupent la majeure partie (1.849 hectares environ, soit 51 %) de la superficie exploitée. Il s'agit principalement de froment d'hiver (1.117 hectares), d'orge d'hiver (506 hectares) et d'épeautre (167 hectares). Viennent ensuite les cultures industrielles qui occupent environ 440 hectares (12 %). Il s'agit de betteraves sucrières (290 hectares), de colza (179 hectares), et de lin (281 hectares). Les prairies occupent environ le tiers du territoire agricole et les fourrages un huitième de celui-ci. Le reste de la production agricole est constitué de pommes de terre et de légumes, alors que 8 % des terres sont "retirées de la production".

Ces proportions sont stables et comparables à celles de la microrégion. Par contre la microrégion de Havelange se distingue du reste du Condroz par une proportion de prés et prairies plus importante, signe d'un élevage plus présent dans la production agricole globale.

En matière de production animale, les exploitations concernées déclarent élever ensemble 12.463 bovins⁶⁷. Pendant ces quinze dernières années, l'orientation économique de cet élevage s'est complètement inversée, passant d'une proportion vaches laitières/vaches allaitantes de 65 % en 1991 à 29,5 % en 2005.

Deux autres secteurs de production animale ont fortement évolué ces dernières années, il s'agit de l'élevage porcin et des volailles.

L'élevage porcin comptait 1.172 bêtes en 1991, moins de 350 en 2001 et est remonté à 1.552 en 2005.

Le nombre de volailles a connu une véritable explosion, passant de 3.414 têtes en 1991, à 29.575 en 2001 et 53.900 têtes en 2005 (soit une augmentation de 182 % en cinq années). Deux poulaillers récents à Maffe, le premier d'une capacité de 11.925 poules pondeuses (permis délivré en 2000) et le second répartis sur trois unités pour une capacité globale de 6.900 volailles biologiques (permis délivré en 2002) expliquent cette augmentation spectaculaire.

L'élevage des ovins est en phase de croissance, lente mais continue, puisqu'il passe de 300 têtes en 1991, à 380 en 2001, à 393 en 2003 et à 528 en 2005.

Le secteur de la production bio et des produits du terroir s'est développé ces dernières années, surtout suite au programme européen Leader + et aux aides amenées par le Groupe d'Action Locale Pays du Condroz-Famenne⁶⁸. Cette production est diversifiée, on y retrouve des productions à base de fruits, de produits laitiers ou de charcuteries. Plusieurs coopératives axées sur ce genre de produits sont présentes sur l'entité, notamment la Coopérative Fermière de Méan, la ferme du Gros Chêne à Méan ou la coopérative Biolait à Maffe...

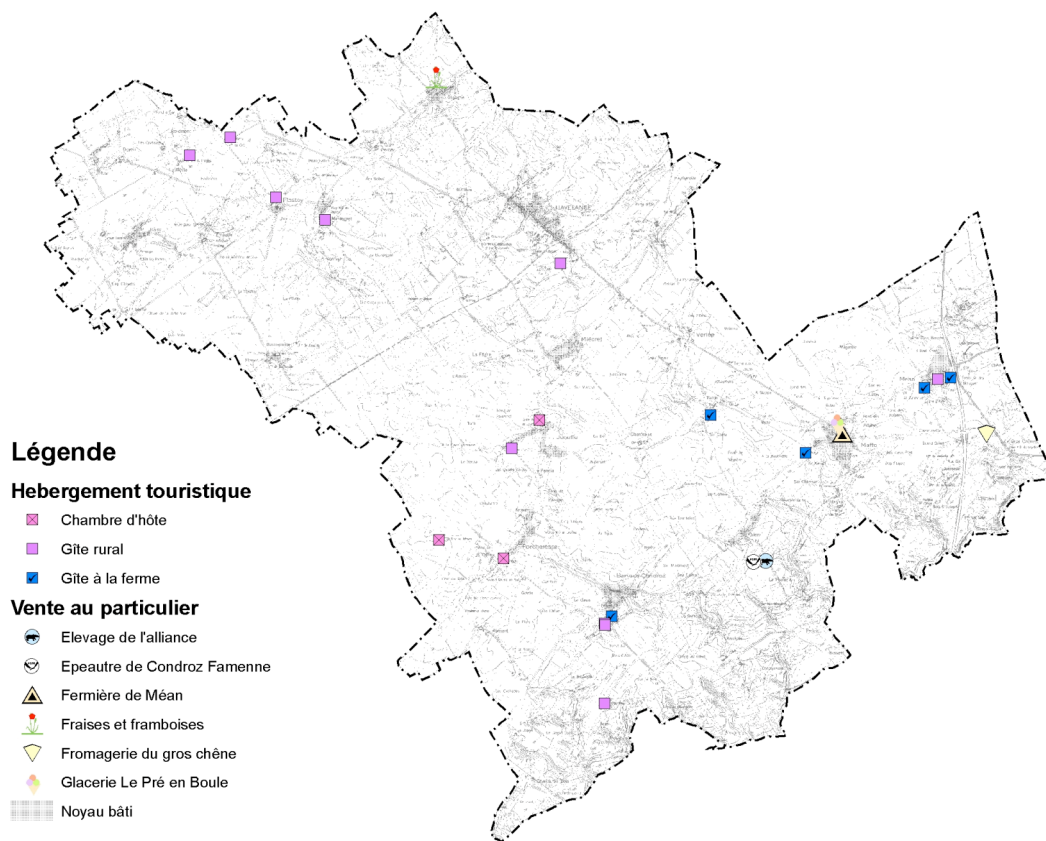
Type de production	Localisation
Fraises & Framboises	Ossogne
Sirops & confitures artisanales	Méan
Lapins et poulets fermiers	Méan
200 produits du terroir	Maffe
Produits laitiers et diététiques	Maffe
Fruits, légumes, charcuteries,...	Verlée
Miel de printemps et d'été, bougies	Flostoy
Œufs de ferme, dindes, porcs à l'ancienne	Flostoy
Œufs, petit élevage, produits laitiers	Flostoy
Grossiste en beurre	Méan
Fromages au lait de chèvres et de vaches	Méan
Légumes et viandes bio	Ossogne
Produits laitiers et œufs	Verlée
Volaille	Miécret

L'hébergement touristique à la ferme est également en progression : on trouve des gîtes et chambres dans des fermes de Barvaux-Condroz, Verlée (Buzin), Maffe, Porcheresse et Méan. Il y a

⁶⁷ Chiffres 2005, en très légère baisse (-1 %) par rapport à 2003.

⁶⁸ Voir section III.2.2

également une offre en hébergement dans la partie Nord de l'entité mais pas dans des fermes (gîtes ruraux et chambres d'hôtes). La carte ci-après permet de visualiser la localisation des points de vente de produits fermiers (at assimilés) ainsi que des lieux d'hébergement touristique :



En 2005, l'activité agricole fournit encore quelques 192 emplois directs permanents dans la commune (124 hommes et 68 femmes), ce qui correspond à à peine plus de 5 % de la population active de Havelange.

Ces chiffres montrent d'une part une diminution importante du nombre de personnes au sein du secteur depuis 1991 (249 emplois à l'époque, 153 hommes et 96 femmes), mais aussi une certaine stabilité depuis 2003 (196 emplois, 118 hommes et 78 femmes).

Le revenu agricole par unités de travail varie en fonction de l'orientation technico-économique de l'exploitation mais aussi en fonction de la région dans laquelle elle se trouve. Le sol, en effet, conditionne les rendements. Les agriculteurs de Havelange occupent dans ce domaine une position intermédiaire entre leurs collègues de la région limoneuse et ceux de régions agro-géographiques moins prospères comme la Famenne ou l'Ardenne.

Un peu plus de la moitié (62 sur 116) des chefs d'exploitation agricole de Havelange ont cinquante-cinq ans ou plus. Sur ces 62 exploitants:

- douze déclarent avoir un successeur désigné ;
- trente-cinq déclarent ne pas avoir de successeur;
- quinze ont un avenir incertain.

La plupart des terres sont exploitées en fermage (69 %). Le faire-valoir direct (le propriétaire cultive sa terre) est moins répandu (30 %) et le métayage est tout à fait marginal (moins de 1 %).

L'achat de terres est un facteur d'endettement bien connu dans le monde agricole. En 2006, le prix des terres agricoles varie entre 9.000,00 € et 20.000,00 € pour une terre de culture et entre 6.500 et 15.000 € pour une prairie. Ces prix varient donc fortement selon la localisation et la qualité du sol. Ainsi, les terrains situés en Famenne sont généralement 25 % moins chers que ceux situés en Condroz.

Les valeurs moyennes ont donc tendance à évoluer à la hausse (± 2 à 3% par an) puisqu'en 1999, le prix moyen à l'hectare des terrains agricoles se montait à $\pm 9.260,00$ € (selon les déclarations des acheteurs).

Lors des opportunités d'achat de terre, les agriculteurs sont parfois confrontés à une concurrence de la part de propriétaires terriens aux moyens financiers plus importants. Les possibilités de poursuite (ou de développement) des activités agricoles peuvent s'en trouver affectées.

I.8.3 Profil social de la commune

I.8.3.1 Généralités

Sur base du recensement socio-économique de 2001, le profil social de la commune peut être résumé comme suit :

- la population non active⁶⁹ est majoritaire (60 %) par rapport à la population active (40 %) ;
- la population non active diminue cependant en importance (elle était de 63 % en 1981) ;
- le nombre de femmes et hommes au foyer diminue ;
- le nombre de retraités augmente ;
- le nombre d'enfants augmente ;
- la taille des ménages est relativement stable et un peu plus élevée que la moyenne wallonne ;
- le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale est stable ;
- la motorisation des ménages est plus élevée qu'en région wallonne.

I.8.3.2 Les ménages

Au 1er juin 2006, Havelange compte 1.834 ménages⁷⁰, dont la taille moyenne est de 2,64 personnes (contre 2,41 en Wallonie).

En 2002, ce nombre était de 1.735 (taille moyenne : 2,66 personnes). Parmi ces ménages, 424 étaient composés d'une personne seule (dont deux tiers de femmes) et 95 constituaient une famille monoparentale. Ces deux catégories, qui représentent ensemble 30 % du nombre de ménages, sont en augmentation par rapport à 1991.

En 1991, la commune comptait 1.559 ménages, d'une grandeur moyenne de 2,73 personnes.

Le nombre de ménages est donc, comme la population totale, en augmentation et cela est dû à la croissance démographique mais aussi au fractionnement des familles.

Cette évolution a bien entendu une influence directe sur la demande en logements.

⁶⁹ La population non active est composée des écoliers, des étudiants, des femmes et hommes au foyer, des retraités et de personnes émargeant à d'autres statuts (rentiers, minimexés ...).

⁷⁰ Les ménages sont constitués de « *personnes vivant seules ou en commun dans un même logement* ».

I.8.3.3 Les revenus

Pour l'année 2001, le contribuable⁷¹ moyen de la commune de Havelange déclarait avoir gagné un revenu imposable de 21.000,00 €.

Il s'agit d'un revenu légèrement inférieur à la moyenne wallonne (22.700,00 €) et dans la moyenne inférieure de l'arrondissement de Dinant, ce qui constitue une des explications des difficultés structurelles du budget communal.

Cette moyenne cache évidemment des disparités de revenu au sein de la commune.

I.8.3.4 Les « ayants-droit » au revenu d'intégration sociale

Le CPAS accorde entre trente et quarante revenus d'intégration sociale (RIS), ce qui équivaut à une proportion de $\pm 0,8$ % de la population (la moyenne wallonne est de 2,1 %).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution sur les 6 dernières années :

Année de référence	Nombre de bénéficiaires du RIS ⁷²	Nombre d'étudiants parmi les bénéficiaires RIS
2000	34	1
2001	32	5
2002	42	12
2003	38	11
2004	36	13
2005	34	12

La seule tendance qui se distingue clairement de l'analyse des profils socio-professionnels des bénéficiaires du RIS est que le nombre d'étudiants est en nette augmentation. Cette évolution à la hausse apparaît à partir de 2002, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le RIS (qui remplace le « minimex »).

D'après le CPAS, la demande émane généralement de jeunes étudiants qui souhaitent mener à bien un projet scolaire dont la charge est difficile à supporter pour les parents. En effet, au-delà du coût des études, la situation géographique de la commune nécessite la location d'un « kot » sur le lieu de scolarisation et grève donc considérablement les budgets.

Le RIS n'est qu'un indicateur parmi d'autres. Le CPAS constate au travers des autres types de demande d'aide sociale que la question du logement est préoccupante. En effet, la valeur moyenne des loyers par rapport à celle des revenus pose problème à un nombre croissant de ménages (familles à un seul revenu, allocataires sociaux, candidats réfugiés politiques, ...).

La question de l'offre en logements sociaux (actuellement : $\pm 3,3$ % du parc total de logements) est donc importante .

⁷¹ On entend ici par contribuable toute personne qui a rentré une déclaration relative à l'impôt des personnes physiques à l'exclusion de ceux dont le revenu - trop faible - n'est pas imposé.

⁷² Pendant au moins un mois.

I.8.3.5 La population scolaire

A la rentrée scolaire 2004, 630 enfants fréquentaient les écoles de l'entité. La situation de la population scolaire durant l'année scolaire 2004 - 2005 dans les trois réseaux d'enseignement (communauté française, communal et libre) est résumée dans le tableau suivant :

Rentrée 2004	Enseignement communal		Enseignement libre		E.C.F.	
	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Secondaire	
Barvaux	20	19	-	-	-	
Flostoy	22	57	-	-	-	
Jeneffe	22	31	-	-	-	
Maffe	40	28	-	-	-	
Méan	10	23	-	-	-	
Miécret	9	30	N.C.	N.C.	-	
Havelange	25	46	N.C.	N.C.	80	
TOTAL	151	234	165		80	$\Sigma = 630$

Le seul établissement secondaire de l'entité est l'implantation havelangeoise de l'Athénée Royal du Condroz (Ciney). Il y a également quelques locaux d'un autre institut d'enseignement cinacien (école secondaire technique), dans l'ancien centre de revalidation « les Tourterelles ».

Au niveau des fréquentations des établissements de l'enseignement communal (seules données complètes en notre possession), on remarque que trois villages voient leur population scolaire évoluée de manière particulière :

- Maffe est le seul village où l'on constate une différence (de 30 %) entre la population maternelle et la population primaire en défaveur de cette dernière. Cette situation pourrait trouver son explication dans des transferts d'élèves vers l'extérieur de l'entité ;
- Miécret voit sa population primaire trois fois plus importante que sa population maternelle. Les enfants des ménages des habitations récentes (année 1995 à 2000) ont grandi, alors que ces dernières années, peu de jeunes ménages se sont installés dans le village ;
- Méan, bien que proche géographiquement des deux villages précités, ne connaît pas le même déclin que Maffe ni le même taux de progression vers le cycle primaire de Miécret.

I.8.3.6 La population étrangère

La population étrangère représente 114 personnes au 1^{er} janvier 2004 (soit 2,4 % de la population totale à la même date), qui se répartissent comme suit dans l'entité :

Havelange : 88 personnes
 Miécret : 12 personnes
 Maffe : 9 personnes
 Méan : 5 personnes

C'est de loin à Havelange que l'on dénombre la plus forte présence étrangère (densité de population plus importante).

Il s'agit principalement de ressortissants de l'Union européenne (Français et Portugais surtout). Les étrangers hors Union représentent un tiers (32 %) de la population étrangère.

Un phénomène récent est l'arrivée de candidats réfugiés politiques. Comme on l'a vu plus haut, le CPAS n'est pas en mesure de faire face à leurs demandes d'accueil par manque de possibilités de logement.

1.8.3.7 La mobilité des ménages⁷³

En dix ans, le pourcentage de ménages wallons disposant d'au moins une voiture est passé de 71 % à 75 % (+ 13,4 %). Plutôt limitée dans les grandes villes, cette augmentation est plus marquée dans les campagnes et les petites villes.

	Sans voiture	Une voiture	Deux voitures	Trois ou plus
Région wallonne	24,7 %	54,3 %	20,3 %	2,3 %
Havelange	16,6 %	57,3 %	23,5 %	3,3 %

A Havelange, moins de 17 % des ménages ne possèdent pas de voiture, ce qui est bien inférieur à la moyenne régionale. Pour les autres catégories, que ce soit une voiture, deux ou plus, les ménages havelangeois sont plus équipés que la moyenne des wallons.

L'analyse du parc vélocipédique montre qu'un peu plus d'un ménage sur deux possède au moins un vélo (54,2 %), alors que la moyenne régionale est bien inférieure (47,5 %).

L'aspect des abonnements pour les transports en commun est traité dans la sous-section 1.6.1.4 (Réseau(x) de transport par bus).

Au vu du revenu déclaré inférieur à celui de la moyenne régionale, on peut penser que la voiture, à Havelange, devient une nécessité pour palier à l'isolement par rapport aux centres urbains et à la faible offre des services de transports en commun.

⁷³ Chiffres datant de 2001

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE DROIT

II.1 ZONAGE DU PLAN DE SECTEUR

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Projet de plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (1975 ?)*, planches 48/6 (Ohey), 48/7 (Modave), 48/8 (Clavier), 54/2 (Ciney), 54/3 (Maffe) et 54/4 (Grandhan) - éch. 1:25.000, Ministère des travaux publics, Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire
- *Plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (A.R. 22/01/1979)*, planches 48/6 (Ohey), 48/7 (Modave), 48/8 (Clavier), 54/2 (Ciney), 54/3 (Maffe) et 54/4 (Grandhan) - éch. 1:25.000, MRW -DGATLP
- *Archives de la Direction de l'Aménagement régional de la D.G.A.T.L.P.*

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°14 "plan de secteur"

But de la recherche :

Représenter le plan de secteur (document définissant l'affectation du sol et le tracé des principaux réseaux de transport) à l'échelle 1:10.000, fusionner les différentes planches qui concernent l'entité de Havelange, adapter la légende du plan en fonction du décret du 27/11/1997, analyser les options du plan et évaluer sa mise en œuvre à la lumière de la situation existante de fait.

II.1.1 Commentaires généraux

La commune de Havelange est entièrement reprise dans le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort.

Dans l'arrêté royal du 22 janvier 1979 approuvant le plan de secteur, on relève plusieurs modifications par rapport à l'avant-projet dudit plan en ce qui concerne l'entité de Havelange :

- davantage de zones d'habitat à caractère rural au détriment des zones d'habitat et des ZAD (à l'époque zones d'extension d'habitat) : c'est le cas à Havelange, Verlée, Jeneffe, Barvaux-Condroz, Failon, Méan et au hameau de Gros Chêne ;
- la disparition d'un certain nombre de zones de parc et de zones d'isolement : c'est le cas au Sud de Barsy, à l'Ouest de Flostoy, à Havelange (au Nord-Ouest de la zone d'activités économiques) et au Nord de Méan ;
- la disparition d'une zone de captage à l'Est de Havelange (Bouillon) ;
- l'apparition d'une vaste zone de loisir dans les bois au Sud-Est d'Ossogne.

II.1.2 Analyse des options du plan

Les zones agricoles et forestières couvrent l'essentiel du territoire communal. Le plan de secteur a consacré en réalité 6554.36 hectares à la zone agricole et 3048.27 hectares à la zone forestière.

Les zones destinées à l'urbanisation sont essentiellement :

- les zones d'habitat à caractère rural. L'entité en compte 23, qui correspondent aux villages et hameaux. Il est à noter que même le centre de Havelange n'a pas été considéré comme une

- zone d'habitat, ce qui en dit long sur la volonté de l'époque de maintenir un caractère très rural dans l'entité. Les zones d'habitat à caractère rural couvrent 570,45 hectares ;
- les zones de services publics et d'équipements communautaires qui, à l'exception des églises et cimetières, sont toutes localisées à Havelange (athénée, école des Tourterelles, gendarmerie, station d'épuration). Elles couvrent ensemble une superficie de ± 14 hectares;
 - la zone de loisirs, au Sud-Est du hameau d'Ossogne (Bois de Sawhis), qui couvre une superficie d'environ 17 hectares ;
 - la zone d'activité économique, au Sud-est de Havelange, qui couvre 12,44 hectares ;
 - les cinq petites zones d'extraction qui représentent ensemble 11,53 hectares.

La commune dispose également de sept zones d'aménagement communal concerté situées à Havelange (2), Maffe (2), Méan (1) et Barvaux-Condroz (2). Aucune de ces zones d'aménagement communal concerté n'a été mise en œuvre à ce jour. L'entité dispose donc d'une réserve foncière appréciable puisque ces ZAD représentent une surface totale de 61,28 hectares.

En ce qui concerne les zones non destinées à l'urbanisation, outre celles déjà citées supra (agricoles et forestières), on relève la présence :

- de 11 zones de parc aux surfaces parfois impressionnantes (à Emeville par exemple) ;
- de quelques zones d'espaces verts, dont la surface cumulée (46,45 hectares) est dérisoire eu égard à la surface et aux richesses (cf. analyse de la structure naturelle) du territoire communal ;
- de quelques plans d'eau.

Les périmètres d'intérêt paysager sont nombreux et très étendus. Ils sont localisés sur tout le pourtour de l'entité, et particulièrement présents dans le Sud de celle-ci. Comme on l'a vu dans l'analyse paysagère, le centre du territoire de la commune présente également des entités et des points de vue intéressants.

L'église d'Ossogne et ses abords sont concernés par un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique (qui préfigurerait l'application du RGBSR, voir II.2.1).

On signalera encore que le plan de secteur mentionne aussi un périmètre de réservation pour un contournement Nord de Havelange. Comme on l'a vu au chapitre I.6, ce projet ne figure plus, aujourd'hui, dans les priorités, puisque la N97-N636 ne remplit pas le rôle qu'elle était supposée jouer à l'époque.

II.2 PERIMETRES REGLEMENTAIRES

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Le RGBSR à Ossogne*, MRW-FRW, 1999
- <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>
- *Documents et archives de la DGATLP (Direction générale et DPU de Namur)*
- *Documents et archives de l'Administration communale*
- *Entretiens avec Jean Dumont, Président de la CCAT et Frédéric Genotte, Architecte vice-Président de la CCAT*
- *Observations de terrain, AWP + E*

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°15 "situation juridique"

But de la recherche :

Identifier et localiser les périmètres à caractère réglementaire et décrire les contraintes d'utilisation du sol qui en découlent. Evaluer la qualité des documents d'encadrement de l'urbanisation existants (plans d'aménagement, règlement sur les bâtisses, ...).

II.2.1 Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR)

Le village d'Ossogne est concerné par un périmètre d'application du RGBSR depuis 1987 (AERW du 23/12/1987).

Ce règlement a pour vocation de préserver la "personnalité" des villages wallons caractéristiques de la zone agro-géographique dans laquelle ils sont situés : respect de l'unité morphologique et des caractéristiques du bâti traditionnel.

Le périmètre d'Ossogne correspond à la zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur.

Ce sont les règles urbanistiques particulières de la zone agro-géographique du Condroz qui y sont d'application.

Les motivations de l'application du RGBSR à Ossogne peuvent être résumées comme suit:

- le village présente des atouts en matière de paysage et d'architecture (structure environnementale très typée caractéristique du Condroz, coin de vallée accueillant, trame bâtie traditionnelle contenant notamment quelques beaux ensembles agricoles, chromatiques locales, ...) ;
- ces atouts sont atténués, dans les travaux de rénovation et les constructions neuves, par un manque de compréhension de ce qui fait l'intérêt urbanistique et architectural du village.

Une évaluation globale de l'application du RGBSR a été menée à la demande de la Région par la Fondation rurale de Wallonie entre 1994 et 1999. Ossogne n'a malheureusement pas fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce contexte.

II.2.2 Règlement communal sur les bâtisses

La commune de Havelange présente la particularité de disposer d'un règlement communal d'urbanisme partiel⁷⁴ intitulé « règlement communal relatif aux bâtisses à usage résidentiel ».

Ce texte s'applique à tout le territoire communal, à l'exception du périmètre RGBSR d'Ossogne (voir II.2.1.), et s'intéresse uniquement, comme son nom l'indique, aux constructions à usage d'habitation (et à leurs extensions et annexes).

Il a été élaboré à la fin des années 1980⁷⁵ et approuvé par le Ministre régional de l'Aménagement du territoire en 1991. Cette approbation a eu pour effet d'abroger la majeure partie des dispositions du « règlement communal sur les constructions » précédent, qui était en vigueur depuis 1981⁷⁶, et dont il ne subsiste depuis lors que les dispositions relatives aux enseignes, marquises et bannes.

Le règlement contient une série de dispositions relevant de la procédure (mécanisme de dérogation, cas où l'avis de la CCAT est requis, ...), des mesures de police (obligation des titulaires de permis d'être en mesure de pouvoir fournir les plans de la construction à tout moment du chantier, interdiction de démarrer un chantier sans être en possession de toutes les autorisations nécessaires, application des peines du code pénal en cas d'infraction, ...) et des dispositions transitoires.

Les prescriptions abordent quant à elles les aspects suivants :

- implantation des constructions ;
- alignements et zones de recul et latérales ;
- hauteur des constructions ;
- volumes des constructions ;
- toitures ;
- matériaux ;
- baies ;
- garages, annexes et vérandas ;
- clôtures ;
- dispositifs de publicité ;
- dépôts de mitrailles ou de véhicules non immatriculés.

Le règlement est en outre illustré de trois annexes :

- la première relative aux deux typologies de lucarnes considérées comme admissibles ;
- la deuxième relative aux espèces végétales indigènes ;
- la troisième relative aux enseignes, marquises et bannes (cette dernière est en réalité un règlement à part entière).

Plusieurs aspects interpellent à la lecture du règlement communal.

Le premier est l'absence d'exposé des motifs (le seul préalable étant le premier paragraphe de l'article 1^{er}, relatif à la portée du règlement) : on peut deviner, d'une manière générale, que les règles qui sont définies trouvent leur origine et leur justification dans un double souci :

⁷⁴ Les dispositions du CWATUP distinguent deux types de règlements communaux d'urbanisme : les « complets » (qui couvrent l'ensemble du territoire communal et contiennent des prescriptions relatives à tous les aspects cités à l'article 78 § 1 alinéa 2) et les « partiels » (qui ne couvrent qu'un ou plusieurs périmètres au sein de la commune et/ou ne contiennent des prescriptions que pour une partie des aspects cités à l'article 78 § 1 alinéa 2).

⁷⁵ Délibérations du Conseil communal du 21/11/1988 pour l'approbation provisoire et du 30/03/1989 pour l'approbation définitive.

⁷⁶ Délibérations du Conseil communal des 24/08 et 26/10/1981.

- conforter les caractéristiques du bâti traditionnel ...mais ce raisonnement trouve ses limites lorsqu'il est confronté à certaines dispositions⁷⁷ ;
- se prémunir de dérives urbanistiques majeures telles que les ruptures d'échelle dans les gabarits des constructions ou les alignements de façades radicalement différents entre constructions voisines.

Le second est l'absence de découpage du territoire en aires différenciées. Cette lacune explique probablement à elle seule la plupart des imperfections du règlement. En effet, à défaut de tenir compte des réalités locales et d'avoir défini en conséquence des options « sur mesure », le texte est inévitablement trop général et donc imparfait. L'auteur avait d'ailleurs conscience des limites de son approche puisqu'il mentionnait, à l'article 11 (« zones à protéger ») que *la délimitation de ces zones (sera) précisée lors de l'élaboration du « Plan de Structure » de la Commune de Havelange. Dans ces zones, toute nouvelle construction devra s'intégrer harmonieusement dans l'ensemble des constructions existantes aussi bien en ce qui concerne les formes que les matériaux* ».

La troisième caractéristique interpellante est d'ordre formel : on a vu plus haut que le règlement comporte des articles consacrés à des aspects de procédure et de police, or ce type de dispositions particulières est généralement inutile puisque faisant double emploi (ou, plus délicat, contredisant) les dispositions générales exposées dans le CWATUP.

La commune est pleinement consciente des limites de son règlement, mais fait néanmoins état d'une certaine satisfaction à disposer de cet outil de base qui a permis :

- d'une manière générale, de réorienter la production architecturale vers un canevas plus homogène ;
- ponctuellement, de contrer certains projets médiocres, inopportuns ou inadaptés.

En outre, depuis la mise en place de la CCAT actuelle, en mars 2002, l'application du règlement semble avoir pris un caractère plus « professionnel » et bénéficie d'un suivi systématique. Dans la perspective de l'élaboration du SSC et d'un RCU complet, la Commission a d'ailleurs chargé un groupe de travail pluridisciplinaire⁷⁸ de plancher sur une évaluation du règlement et de sa mise en œuvre.

II.2.3 Plans communaux d'aménagement

La commune ne compte aucun périmètre de PCA approuvé.

Aucun plan de ce type n'est d'ailleurs en cours d'élaboration.

II.2.4 Permis de lotir

Peu de permis de lotir ont été délivrés dans la commune. Le tableau qui suit présente, par ancienne commune et par période de trois ans, depuis la fusion des communes, le nombre de lotissements autorisés et le nombre de lots (chiffre entre parenthèses).

On signalera que 8 lotissements avaient été autorisés avant la fusion : 7 à Havelange et 1 à Ossogne.

⁷⁷ Exemple : interdiction pure et simple de concevoir des corniches alors que ce détail est très présent dans le tissu bâti dense du centre de Havelange.

⁷⁸ Ce groupe de travail est composé d'un architecte, d'un ingénieur civil architecte, d'un paysagiste, d'une historienne de l'art et d'un agriculteur.

	Flostoy	Havel.	Miécret	Verlée	Jeneffe	Porch.	Barv.	Maffe	Méan	Total
1976-1978	0 (0)	1 (48)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (3)	0 (0)	1 (12)	3 (63)
1979-1981	0 (0)	1 (2)	1 (3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (5)
1982-1984	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
1985-1987	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
1988-1990	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (2)
1991-1993	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
1994-1996	0 (0)	0 (0)	1 (12)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (4)	0 (0)	2 (16)
1997-1999	0 (0)	0 (0)	2 (18)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (18)
2000-2002	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (6)	0 (0)	1 (2)	3 (8)
2003-2005	1 (6)	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (7)
Total	1 (6)	3 (51)	4 (33)	0 (0)	0 (0)	1 (2)	3 (9)	1 (4)	2 (14)	15 (119)

A la lecture de ce tableau, plusieurs informations intéressantes apparaissent :

- seuls 119 lots de terrains à bâtir ont été autorisés sur la période considérée (29 ans), ce qui correspond à une moyenne de 4 lots par an ;
- ces lots ont cependant été mis sur le marché de manière très irrégulière dans le temps. Ainsi, après la période faste de la fin des années 70 et du début des années 80 (68 lots entre 1976 et 1981 et, soit une moyenne de 11 nouveaux lots par an), on assiste à une situation de gel durant la décennie des années 80 (seuls 2 nouveaux lots sont proposés aux candidats-bâisseurs pour l'ensemble de l'entité). Depuis le milieu des années 1990, l'activité immobilière a redémarré, modestement, avec une moyenne de 4 à 5 nouveaux lots par an ;
- la situation des différents villages est contrastée puisque comme depuis toujours Havelange est nettement plus « dynamique » que les autres villages, suivi, par ordre décroissant, par Miécret, Méan, Barvaux, Flostoy, Maffe et Porcheresse. Phénomène assez rare en Wallonie, Verlée et Jeneffe n'ont pas fait l'objet d'aucune opération de lotissement.

Nous retiendrons de cette approche quantitative que pour pouvoir faire face durant la décennie à venir à un rythme de croissance du marché du logement⁷⁹ équivalent à celui connu au cours des trente dernières années (simple hypothèse, à remettre éventuellement en question dans la phase de définition des options), la commune de Havelange devrait disposer de ± 45 parcelles bâtissables. En supposant une moyenne de 7,5 ares par lot, ça ne représente que 3,40 hectares.

En ce qui concerne la conception de tous ces lotissements, il apparaît que la grande majorité d'entre eux n'ont pas fait l'objet de réflexions abouties visant à intégrer les habitations nouvelles dans le contexte bâti et non bâti ou offrant une approche intéressante en terme de gestion de l'espace-rue et de qualité du cadre de vie. On retiendra néanmoins que les projets les plus récents ont fait l'objet d'une réflexion beaucoup plus aboutie avec l'aide de l'Unité d'assistance Architecturale et Urbanistique de la FRW.

II.2.5 *Sites d'activités économiques désaffectés (SAED)*

La Région wallonne a entrepris, en 2001, une vaste opération de mise à jour de l'inventaire des SAED⁸⁰. Cette mise à jour a été réalisée avec la collaboration des communes.

⁷⁹ Logement unifamilial neuf

⁸⁰ On parle dorénavant de SAR (sites à réhabiliter) ou de SRPE (sites de réhabilitation paysagère et environnementale) mais les sites répertoriés antérieurement peuvent continuer à être appelés SAED (source : entretien téléphonique avec Mr Emmanuel Mainil, Direction de l'Aménagement opérationnel de la DGATLP, juin 2006).

Six sites ont été répertoriés dans l'entité de Havelange :

- l'ancienne carrière de grès d'Ossogne ;
- l'ancienne carrière de terres plastiques d'Ossogne ;
- l'ancienne scierie « de l'Homme Sauvage » à Havelange ;
- l'ancienne meunerie de Havelange (reconvertie partiellement en commerce de matériaux et de bricolage) ;
- une ancienne pompe à essence (convertie un temps en commerce et devenue depuis lors un lieu d'habitation) à Havelange ;
- l'ancienne carrière de terres plastiques d'Homezée.

Un de ces sites est réhabilité (ancienne carrière de grès d'Ossogne), les autres dossiers sont en cours de traitement avec la collaboration de la SPAQuE.

II.2.6 Remembrement⁸¹

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural. Lors des opérations de remembrement, les agriculteurs et les ruraux concernés peuvent, dans un périmètre donné, redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne.

Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, communes, groupements d'intérêts, administrations, ...), ceci via des procédures précises et grâce à des organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

Lors d'une opération de remembrement, on distingue la phase des formalités dites préalables visant entre autres à fixer un périmètre de remembrement, en vérifier l'utilité, réaliser les enquêtes publiques, rechercher les exploitants agricoles et propriétaires concernés, instituer les comités, ... et la phase d'exécution proprement dite visant à réaliser les travaux nécessaires et assurer le relotissement.

La commune de Havelange n'est (et n'a jamais été) concernée par aucune opération de remembrement.

II.2.7 Natura 2000

Comme on l'a vu dans la section relative à la structure naturelle et au maillage écologique (I.3.1), Havelange n'est concernée par aucun périmètre Natura 2000.

Néanmoins, à une distance de moins de 5 kilomètres autour de Havelange, quatre périmètres sont destinés à faire partie de ce réseau⁸² :

⁸¹ Le remembrement est réglementé par 3 lois : celle du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal des biens ruraux, celle du 12 juillet 1976 portant des mesures particulières en matière de remembrement légal de biens ruraux, lors de l'exécution de grands travaux d'infrastructure et celle du 10 janvier 1978 portant des mesures particulières en matière de remembrement à l'amiable de biens ruraux.

⁸² *Natura 2000* est un réseau européen de sites bénéficiant d'une protection particulière devant leur permettre de jouer un rôle déterminant dans la sauvegarde des habitats de certaines espèces animales (< directives européennes "Habitats"

- le site BE 33011, "Vallée du Hoyoux et du Triffoy ", sur les communes de Clavier, Huy, Marchin, Modave et Ohey. À vol d'oiseau, il est distant de 1700 mètres des limites Nord-Est de la commune.
- Le site BE 34003, "Vallée de l'Ourthe entre Hotton et Barvaux", sur les communes de Durbuy, Hotton et Somme-Leuze. Il se situe à 4.300m au Sud-Est de la commune.
- le site BE 35005, "Bassin du Samson ", sur les communes de Andenne, Assesse, Gesves, Namur et Ohey. À vol d'oiseau, il est distant de 1150 mètres des limites Nord-Ouest de la commune.
- Le site BE 35013, "Bois calcaires de Nettine", sur la commune de Somme-Leuze. Distant d'à peine 500 m de la commune, au Sud, il n'est séparé du bois d'Alne que par 280 mètres de prés.

A l'examen de la carte wallonne des sites Natura 2000, on constate que le territoire de Havelange correspond à une zone vide autour de laquelle toutes les communes voisines (à part Hamois) sont concernées par le réseau. Ceci permet de supposer que la commune possède des sites aux caractéristiques comparables, notamment les vallées boisées de la Somme et du Neuf Vivier, au Sud de la commune, ainsi que la vallée du Montegnet.

Une analyse qualitative de la faune faisant l'objet de mesures de conservation spéciale⁸³ ou dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation⁸⁴, et des différents habitats¹⁴ présents dans ces quatre sites permet d'en ressortir les points communs.

Certaines espèces sont présentes dans les quatre sites (comme le Pic noir), d'autres fréquentent trois des quatre sites (Bondrée apivore, Martin pêcheur, Cigogne noire, Chabot), enfin certaines espèces ne se retrouvent que sur deux sites (Pie grièche écorcheur, Lamproie de Planer, Petits et Grands Rinolophes, Vespertillon à oreilles échancrées). Parmi les espèces ne fréquentant qu'un seul site, on signalera le Hibou moyen duc, le Râle des genêts, l'Hirondelle des rivages, la Barbastelle commune, la Loutre d'Europe, le Lucane Cerf Volants, ...

Une classification similaire peut être établie pour les habitats relevant de la directive 92/43/CEE¹⁴. Les habitats présents sur les quatre sites sont :

- pelouses rupicoles⁸⁵ calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi*⁸⁶;
- pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (site d'orchidées remarquables) ;
- mégaphorbiaies⁸⁷ hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;
- pelouses maigres de fauche de basse altitude ;
- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.

Les habitats présents sur trois des quatre sites sont :

- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique⁸⁸ ;
- hêtraies calcicoles médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion*⁸⁹ ;

et "Oiseaux") d'intérêt communautaire. Les activités humaines sont considérées comme compatibles avec le réseau *Natura 2000* pour autant qu'elles ne mettent pas en péril les espèces protégées et/ou leur habitat.

⁸³ Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour.

⁸⁴ Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore (voir son annexe 2 relative aux espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation)

⁸⁵ habitat au sol calcaire (basique) superficielle

⁸⁶ zone d'extension géographique des plantes suivantes : *Allyso allysoidis* et *Sedion albi* (espèces annuelles poussant sur sol calcaire superficielle)

⁸⁷ bordure herbacée hydrophile, dense, haute le long des cours d'eau en bordure des forêts, par extension près de fauche et pâtures humides après abandon plus ou moins prolongé de l'exploitation.

⁸⁸ végétaux qui poussent à la faveur de l'accumulation de terre dans les fissures et anfractuosités des zones rocheuses.

- forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion⁹⁰.

Les habitats présents sur deux des quatre sites sont :

- éboulis silicieux de l'étage montagnard à nival ;
- éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard ;
- grottes non exploitées par le tourisme ;
- hêtraie du Asperulo-Fagetum⁹¹ ;
- chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli⁹².

⁸⁹ Ce sont des hêtraies se développant sur sol calcaire, souvent superficielle, généralement sur pentes abruptes, accompagnées d'un sous-bois arbustif et herbacé important.

⁹⁰ Forêts mélangées d'espèces secondaires des éboulis grossiers, pentes abruptes et colluvions grossiers de versants, surtout calcaires, mais parfois silicieux.

⁹¹ Hêtraies des domaines médio-européens et de l'Europe occidentale, développées sur sol neutre, ou presque neutre, à humus doux, caractérisées par une strate herbacée riche et abondante.

⁹² Ce sont des forêts atlantiques ou sub-atlantiques non-riveraines dominées par le frêne commun. Les formations secondaires des terres agricoles abandonnées (ex. le Condroz) sont incluses dans cette catégorie – habitat non protégé.

II.3 MONUMENTS ET SITES CLASSES

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>
- *Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 22 tomes 2* Mardaga, 1996
- *Documents et archives de l'Administration communale*

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°15 "situation juridique"

But de la recherche :

Identifier et localiser les bâtiments et sites qui font l'objet d'un statut particulier de protection en raison de leurs caractéristiques architecturales et historiques.

II.3.1 Monuments

L'entité havelangeoise compte 5 bâtiments ou ensembles de bâtiments classés au titre de Monument⁹³ ou ensemble architectural.

L'un de ces monuments est situé à Havelange, les quatre autres à Barsy, Chantraine, Doyon et Porcheresse.

La Ferme des Tilleuls (à Havelange, n°2, rue Hiétinne)

En contrebas de l'église, ensemble clôturé flanqué de deux tourelles d'angle, en moellons de grès et de calcaire et en pierre bleue, remontant à la 2^e moitié du XVII^e s. pour l'essentiel mais sensiblement aménagé à la fin du XVIII^e s. par le percement de nouvelles baies au logis et l'exhaussement en grès des parties anciennes. En cours de restauration depuis 1982 sur les plans de l'architecte Lemineur.

Au N.O., mur de clôture ouvert par un portail d'esprit baroque, de la fin du XVII^e ou du déb. du XVIII^e s., avec encadrement orné de bossages et de claveaux pattés. A g. de l'entrée, logis en calcaire principalement, accosté d'une tourelle d'escalier semi-circulaire où prédomine le grès, tous deux exhaussés en grès lors du percement des nouvelles baies, à la fin du XVIII^e s. : deux niveaux et quatre travées d'ouvertures à montants à deux harpes et linteau bombé à clé ; côté cour, dépendances dans une cinquième travée à dr., accessible par une large porte basse en anse de panier ; côté rue, fenêtres rectangulaires du r.d.ch. refaites dans la 1^{re} moitié du XIX^e s. Bâtière d'éternit. Tourelle fermée vers la cour par un mur droit percé d'une porte en plein cintre et éclairée par de petites fenêtres rectangulaires à montants chaînés. Courte flèche d'ardoises à coyau piquée d'une aigrette. Dans le prolongement du logis à dr., dépendance contemporaine de la première phase de construction et de même hauteur, couverte d'une bâtière de tuiles. Façade sur cour reconstruite en 1983.

En face, aile abritant des dépendances, en calcaire surtout, et une partie réservée à l'habitation, en grès, sans doute contemporaine du logis principal : reste d'une fenêtre à croisée et d'une porte à montants chaînés ; autres baies du XIX^e s. A g., dépendances ouvertes par une porte charretière à montants chaînés sous arc en anse de panier postérieur. Oculi aux pignons et bâtière d'éternit. A l'arrière, tourelle d'angle circulaire sous poivrière d'ardoises, défendue par deux rangs d'arquebusières et éclairée par des petites baies rectangulaires à montants chaînés. En retour à g., dépendances contemporaine des précédentes mais transformée par la suite. Bâtière d'éternit. Dans le prolongement, annexes en cours de reconstruction.

⁹³ Les textes en italiques sont repris de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique, voir références bibliographiques en début de chapitre.

La ferme de Froidefontaine (Barsy).

Isolée au N.O. du village sur coteau bien exposé au S., remarquable ferme-château composée d'une ferme massive des XVIIe, XVIIIe et XIXe s. et, à l'angle S., d'un manoir traditionnel en calcaire du XVIe s., remanié au XVIIIe s. et retranché au milieu de ses douves. Propriété de la famille d'Anthismes, passée aux Aspremont-Lynden et détenue de 1742 à 1785 par Eve-Isabelle de Wal, veuve de Ferdinand d'Aspremont, douairière de Buzin, Failon, Havelange et Barvaux-Condroz. Ceinturée de douves qui l'isolent de la cour de ferme et des prés voisins, gros manoir flanqué d'une tour d'angle à l'O. et séparé par une courette pavée d'une dépendance parallèle mais plus basse, elle aussi ponctuée d'une tour circulaire à l'angle oriental. Au S.O., habitation de deux niveaux sur caves, datée de 1581 par les ancras de l'étage. Horizontalité marquée par le soubassement biseauté, le cordon en boudin à la base du 1^{er} étage et la corniche de pierre en cavet sur modillons en quart-de-rond. Subsistent en façade une fenêtre à croisée sur montants chaînés, murée à l'étage, et une porte de cave à lourd linteau droit. Autres faces jadis plus chichement percées par de petites fenêtres chaînées à linteau droit et congés, murées pour la plupart. Aire d'envol d'un colombier au pignon S.E. Chaînes d'angle. Haute bâtière d'ardoises à croupettes et coyau, percée de lucarnes à penne. Tour O. subdivisée horizontalement comme le logis et éclairée par quelques fenêtres rectangulaires. Flèche octogonale d'éternit. Réaménagement complet de l'habitation au mil du XVIIIe s. Façade principale dotée de quatre travées de baies très soignées à linteau bombé et clé décorée d'un motif Louis XV. Mieux ornementée encore, porte coiffée d'un larmier et munie d'une traverse bombée et moulurée, datée de 1756 dans un cartouche accoté de floches ; menuiseries d'origine. Autres faces percées de quelques fenêtres à linteau échancré et à clé décorée du même motif Louis XV ; baies les plus étroites à traverse. Escaliers, stucs et quelques cheminées de cette époque à l'intérieur.

En face du logis, dépendance de deux niveaux sur base biseautée, desservie à l'origine par une porte centrale en plein cintre, dont les piédroits chaînés à congés interrompent le soubassement ; à l'étage, deux fenêtres chaînées à traverse et ailleurs, quelques baies rectangulaires et arquebusières. Corniche en cavet et chaînes d'angle. Bâtière d'éternit à croupettes. Au XVIIIe s., réfection des baies de la façade : percement d'une porte à linteau bombé à clé à chaque extrémité, millésimée de 1756 à dr. et de 1757 à g. ; fenêtres rectangulaires ou à meneau en pierres de remploi. A l'étage, petite baie à linteau échancré de même esprit que celles du logis. Tour d'angle orientale semblable à l'autre mais plus trapue. Flèche d'éternit. Dans le mur de clôture qui relie les deux bâtiments au S.O., petit lion en pierre portant un écu effacé et belle dalle chantournée de style Louis XV, ornée au centre d'un mufler de lion cracheur.

Ferme moins homogène et accessible au centre de l'aile N.E. par une haute tour-porche traditionnelle, de trois niveaux en moellons de grès et de calcaire. Portail en plein cintre inscrit dans la feuillure de rabattement d'un pont-levis, dont les glissières subsistent à l'étage ; entre celles-ci, dalles aux armes martelées, millésimée de 1666 et surmontée d'une fenêtre rectangulaire. Deux baies semblables et deux arquebusières au dernier niveau. Chaînes d'angle. Côté cour, portail cintré en moellons de grès au r.d.ch. et fenêtre jadis à croisée au 1^{er} étage. Boulins et corniche biseautée sous la bâtière d'ardoises à croupes et coyau surmontée de deux girouettes.

A g., grange en large dont le gros œuvre, contemporain du porche, a été exhausé au XIXe s. et doté de portails harpés en anse de panier au XIXe s. De l'autre côté du porche et au S.E., quatre étables ou écuries sous fenil en grès, construites en deux étapes dans la 2^e moitié du XIXe s.

Longue aile N.O. bâtie également en deux phases et abritant sept étables. Partie dr. en grès et calcaire sans doute du XVIIe s. à en croire deux portes en plein cintre et une petite fenêtre rectangulaire murée ; nombreux remaniements. Partie g. classique de la 2^e moitié du XVIIIe s., en moellons réglés de calcaire pour la façade, en grès pour le reste. Portes et baie de fenil à linteau bombé et clé sur montants respectivement à deux harpes et monolithes ; fenêtres rectangulaires élargies au XXe s.

En retour à g. et de la même époque, autre étable sous fenil avec ouvertures du même type. Assez rapidement, allongement v. la g. par une autre grange et une étable. Portails en anse de panier et harpés, celui de l'arrière probablement refait au déb. du XIXe s. Porte de l'étable à linteau droit ; fenêtres élargies au XXe s. Bâtières d'ardoises et d'éternit, parfois à coyau.

Château-ferme et chapelle de Chantraine

Cet ensemble traditionnel en moellons de calcaire, construit à la fin du XVIe s. en intégrant une église romane, dessinait autrefois un quadrilatère ponctué de quatre tours d'angle, auquel on accède toujours à l'E. par une tour-porche défendue par un pont-levis ; aile O. et portion de celle du S. disparues, tout comme les tours du front occidental. Fief liégeois mentionné dès 1284, passé au XVIe s. à Jean de St-Fontaine (†

1593) et à Anne de Heyenhove († 1635), son épouse, dont le fils Henri acquit en engagère la seigneurie hautaine de Chantraine et Verlée en 1619. Propriété des Schonhoven au XVIIIe s. Interrompant l'aile orientale, intéressante tour-porche à deux niveaux du déb. Du XVIIe s., dont le portail en anse de panier est inscrit dans la feuillure de rabattement d'un pont-levis, bien mise en évidence par un bossage rustique d'inspiration baroque. Etage délimité par les anciennes glissières, murées, et centré par une bretèche surmontée d'une fenêtre à linteau droit ; en dessous, dalle aux armes martelées avec l'inscription : « Sr IAN. DE. SAINCTFONTAINE. ET / MAD. ANNE DE HEYNHOVE / FAISANT AUSSI QUEQ(UE) CHOSE ». De part et d'autre du portail, arquebusières et fenêtre à linteau droit, chanfreinée et terminée par des congés ; barreaux en place. Corniche de pierre en doucine, façade arrière et pavillon d'ardoises à coyau, du 2^e tiers du XVIIIe s.

Dominant toute l'aile N., important logis traditionnel de type liégeois, reconstruit à la fin du XVIe et au déb. du XVIIe s. au départ d'une bâtisse en colombage et torchis des environs de 1500-1510, dont survivent à l'intérieur l'ancien pignon O. et la structure du dernier niveau sous combles. Bâtiment en pierre de deux niveaux sur caves et six travées, élevé en deux phases comme le montrent la couture entre les 5^e et 6^e travées vers la g. et un changement d'appareil à l'arrière. Fenêtres jadis à croisée ou à traverse aux extrémités, sur montants à deux harpes, reliées entre elles par des bandeaux au niveau des appuis, des traverses et des linteaux ; croisées supprimées, appuis abaissés et deux fenêtres transformées en portes, au XIXe s. Mur pignon dr. ayant remarquablement conservé sa structure horizontale marquée par les bandeaux qui prolongeaient les appuis, traverses et linteaux des fenêtres à croisée, aujourd'hui murées, des deux premiers niveaux et les deux rangées de petites fenêtres rectangulaires du pignon. Au r.d.ch., emplacement d'une porte primitive.

Mur pignon opposé plus fruste, conservant les restes d'une latrine en encorbellement sur doubles corbeaux en quart-de-rond, un peu postérieure au gros œuvre. Façade arrière montrant les restes de plusieurs fenêtres à croisée, plus généreusement ouverte dans la 2^e moitié du XVIIIe s. par sept grandes fenêtres à linteau bombé et clé. Chaînes d'angle, sauf au N.O. où un pan coupé rappelle la présence d'une tour de flanquement. Corniche de pierre en cavet sur modillons cubiques. Bâtière de fausses ardoises, à demi-croupes et coyau, sans doute d'origine.

Au S. et à l'E., dépendances remaniées abritant étables et petite grange. Une seule porte d'origine à linteau droit sur montants chaînés dans le pan courbe près de l'entrée. Composée d'une structure à arbalétriers montants de fond, indépendante des murs, charpente de la grange datée de 1751-1761 par dendrochronologie. Toitures de fausses ardoises à coyau. Vers l'extérieur où les parois ont été légèrement exhaussées, tour d'angle S.E. percée de deux niveaux d'arquebusières ; trois oculi en brique au 2^e étage. Corniche en doucine bordant la flèche octogonale d'ardoises, sommée d'un épi.

Dans le prolongement du logis, mais un peu décalée par rapport à lui, intéressants vestiges d'une église romane plusieurs fois remaniée. Siège d'une vieille paroisse dédiée à St Etienne, signalée dès 1130-1131 à la collation de l'abbé de Stavelot et désaffectée en 1802. Découverts sous l'édifice actuel, restes d'un sanctuaire du haut moyen âge composé d'un petit chœur à chevet plat et sans doute d'une seule nef rectangulaire. Fruit de plusieurs campagnes de (re)construction au moyen âge (Xe-XIIe s. ?), église romane de même plan que sa devancière mais un peu plus vaste. Subsistent principalement le chevet plat du chœur, ouvert à l'origine par une fenêtre en plein cintre, aujourd'hui murée, et une bonne portion de la nef, dont l'anglée S.E. est encore marquée par de gros blocs en calcaire jurassique (?) de remploi, parmi lesquels un rarissime cadran solaire d'époque romaine.

En 1587, percement au N. de la nef d'une porte à linteau déprimé, millésimé à la clé, et encadrée de la feuillure d'une passerelle mobile, et réfection partielle du mur gouttereau. Vers la même époque ou au déb. du XVIIe s., création à la 1^{re} travée d'une tribune ornée de denticules. A la même époque, adjonction contre le flanc N. du chœur d'une tour d'angle défensive, avec trois arquebusières, mais qui abritait également une chapelle particulière, consacrée au St-Sacrement en 1636, éclairée par deux fenêtres en tiers-point, chaînées et ébrasées. Au XVIIIe s., élargissement du chœur vers le S., percement de ce côté de trois fenêtres à linteau surbaissé à clé sur montants à deux harpes, celle du chœur millésimé de 1756, pose d'une nouvelle charpente à la Mansart et, à l'intérieur, d'un plafond en lattis à pans coupés. Intérieur de l'édifice malmené en 1994.

Chapelle St-Nicolas (à Doyon)

Sur un butte plantée d'une file de tilleuls et de chênes, parmi lesquels se détache un énorme tilleul probablement millénaire, élagué récemment, intéressant édifice roman sans doute du XIe s. composé d'une petite nef carrée, d'une seule travée, et d'un chœur oblong à chevet plat qui empâte au-dedans une abside

semi-circulaire non voûtée. Ancienne chapelle d'hôpital ou de relais dédiée à st Jean l'Evangeliste, devenue vraisemblablement v. le mil. du XVIIe s. oratoire publique sous l'invocation de st Nicolas.

Presque entièrement recouvertes de lierre, parois en moellons grossiers de calcaire où se mêle du grès, légèrement talutées et chichement percées de quelques fenêtres en plein cintre, restaurées v. 1920 par le père Braun, de Maredsous. A l'O., fenêtre à encadrement de brique du XXe s. ; à l'opposé, au centre du chevet, baie néo-romane du XIXe s., située sous les restes de l'ouverture primitive. Accès au N. par une porte e plein cintre sur montants chaînés refaite au XVIIe s. ; vantail clouté d'origine.

Au S. du chœur, s'enfonçant dans la pente du terrain, annexe servant à la fois d sacristie et de tribune seigneuriale, construite par la famille de Volder en 1834. Bâtières d'ardoises à coyau, fort pentues et dominées à l'O. par un clocheton carré coiffé d'une flèche octogonale et d'une croix en fer forgé.

A l'intérieur, murs malheureusement décapés au XXe s., laissant voir l'appareil fruste de l'arc triomphal en plein cintre. Intéressant pavement de la nef de petites dalles de grès posées sur chant et dessinant des chevrons (XVIIe s.).

Château de Porcheresse.

Bâtiments en L de la 1^{re} moitié du XVIIIe s., comprenant des dépendances à rue et une importante habitation perpendiculaire, autour d'une cour jadis fermée par une 3^e aile à dr. Accès refusé. Seul le porche d'entrée coiffé d'une petite toiture à brisis, couverte d'ardoises et piquée d'un épi, interrompant les dépendances est classé

Beau portail Louis XIV en plein cintre, appareillé à refends et crossettes sous fronton triangulaire affichant les armes des Cartier ; En face, longue drève, actuellement de conifères.

II.3.2 Sites

L'entité de Havelange compte également 4 entités paysagères classées au titre de Site.

Il s'agit en réalité des abords de 4 des 5 monuments cités ci-dessus. Le site de la Ferme de Froidefontaine (Barsy) dispose en outre d'une zone de protection⁹⁴.

II.3.3 Fouilles

Aucun site archéologique ne fait l'objet d'une protection particulière à Havelange.

Néanmoins, le sous-sol local est riche en vestiges du passé puisqu'un inventaire réalisé en 2005 par la DGATLP (Division du Patrimoine) en collaboration avec le Centre culturel de Dinant et des cercles d'histoires et d'archéologie locaux montre que l'entité compte une quarantaine⁹⁵ de sites présentant des traces d'occupation humaine très ancienne.

⁹⁴ Une zone de protection : zone établie autour d'un bien immobilier inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé, et délimitée par un périmètre fixé en fonction d'exigence de conservation intégrée de ce bien.

⁹⁵ Quarante-quatre d'après les informations qui nous ont été fournies.

II.4 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Arbres de Belgique – inventaire dendrologique 1987-1992*, Jc-Baudouin et Ph de Spoelberch fondation Spoelberch-Artois, 1992
- *Liste des arbres et haies remarquables de la commune de Havelange*, MRW - DGATLP et DGRNE, 2001
- *Observations de terrain*, AWP + E

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°15 "situation juridique"

But de la recherche :

Identifier et localiser les arbres et haies qui font l'objet d'un statut particulier de protection en raison de leurs caractéristiques.

Parmi les arbres remarquables de la commune, quatre sont répertoriés dans l'Inventaire dendrologique de Belgique :

- un tilleul européen (*tilia euraopae*) à la Chapelle St-Donat ;
- un saule blanc (*Salix alba*), dont le diamètre du tronc est considéré comme le plus grand de Belgique pour cette essence, dans le hameau de Buzin ;
- un tilleul de Hollande, également dans le hameau de Buzin ;
- un autre tilleul de Hollande dans le cimetière de Méan.

L'inventaire général des arbres et haies remarquables comporte 185 arbres et haies et présente une proportion un peu plus importante d'arbres isolés (92,5 %) que d'ensembles (7,5 %).

La plupart des végétaux répertoriés (52 %) sont qualifiés d'"élagués" ou de "sain", ce qui correspond aux deux meilleurs états sanitaires possibles.

On retiendra également que 6,5 % des arbres de la liste sont qualifiés d'"abîmés".

La grande majorité des essences représentées sont tout à fait révélatrices de la région : chênes, hêtres, frênes, charmes, tilleuls, saules, platanes, marronniers, chataîgners, noyers,

II.5 STATUTS JURIDIQUES

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Atlas des Communications vicinales de Havelange*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Miécret*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Maffe*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Barvaux-en-Condroz*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Méan*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Flostoy*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Jeneffe*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Verlée*, 1841
- *Atlas des Communications vicinales de Porcheresse*, 1841
- *Réseau routier régional wallon - Direction territoriale de Namur*, M.E.T. - D.G.1/ D.114, 2000
- *Atlas des cours d'eau*

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°15 "situation juridique"

But de la recherche :

Identifier et localiser les voiries, les cours d'eau et les bois soumis à un régime forestier particulier, préciser leur statut.

II.5.1 Voies de communication

II.5.1.1 Axes routiers régionaux

Cinq axes possèdent un statut de route régionale et font partie du réseau grand gabarit (RGG) ou du réseau interurbain (RESI) wallon:

- la N 63 qui relie Liège à Marche-en-Famenne (tronçon RGG de 5,15 km sur Havelange) ;
- la N 97 qui relie Philippeville à Havelange via Dinant et Ciney (tronçon RESI de 5,33 km sur Havelange) ;
- la N 636 qui relie Havelange à Nandrin via Modave (tronçon RESI de 1,57 km sur Havelange) ;
- la N 938 qui relie Achène à Méan (tronçon RESI de 10,16 km sur Havelange, auquel il faut ajouter 750 m de la N638 Méan-Ocquier) ;
- la N 983 qui relie Ohey à Barvaux (tronçon RESI de 15,18 km sur Havelange) ;.

Le réseau des voiries régionales représente donc 38,15 km.

II.5.1.2 Axes routiers communaux

La majorité des autres voiries sont communales. Ce réseau des voiries locales représente 211 km.

70 % de celles-ci sont aménagées pour la circulation routière. Le solde est constitué de chemins agricoles et de sentiers.

II.5.1.3 Voiries privées

La commune présente la particularité de compter également un nombre important de voiries qui, de publiques au départ, sont progressivement passées dans des patrimoines privés (grandes propriétés).

II.5.1.4 Voies ferrées

Une ligne de chemin de fer appartient à la SNCB : la 126, qui reliait Ciney à Huy et qui est désaffectée.

II.5.2 Cours d'eau

II.5.2.1 Cours d'eau navigables

Les cours d'eau navigables (fleuves, grandes rivières et canaux) ont été définis comme tels par des arrêtés royaux et sont exclusivement gérés par la Région wallonne.

Havelange ne compte aucun cours d'eau navigable.

II.5.2.2 Cours d'eau non navigables

Les cours d'eau non navigables sont classés en trois catégories. Cette classification a une incidence sur la gestion des rivières et ruisseaux de l'entité.

On distingue :

- les cours d'eau de première catégorie, qui, comme les cours d'eau navigables, ont été définis comme tels dans des arrêtés royaux et sont gérés par la Région. Aucun cours d'eau de l'entité ne possède ce statut;
- les cours d'eau de seconde catégorie, qui sont gérés par la province (service voyer) et ont acquis ce statut dans les cas où l'ensemble de leur lit ne se situait pas exclusivement dans l'ancienne commune (= avant fusion) dans laquelle ils prennent leur source. Dans l'entité, quatre cours d'eau possèdent ce statut : le ruisseau d'Ossogne, le ruisseau du Neuf Moulin après Haveligeoûle, le Hoyoux et le ruisseau du Neuf Viviers ;
- les cours d'eau de troisième catégorie, qui sont gérés par la commune et ont acquis ce statut dans les cas où l'ensemble de leur lit se situe dans une ancienne commune (= avant fusion) ou pour la partie allant de la source jusqu'au passage sur une commune voisine. Dans l'entité, sept cours d'eau possèdent ce statut : le ruisseau de Vyle, le ruisseau de Barsy, le ruisseau de Montegnet, le ruisseau de Bouillon, le ruisseau du Neuf Moulin (de la source jusqu'au moulin), le ruisseau de l'Abîme et la Somme.

Le réseau de cours d'eau représente 94,4 kilomètres sur le territoire havelangeois.

II.5.3 Bois soumis

La loi du 19 décembre 1854 (code forestier), en passe d'être révisée, détermine les bois et forêts qui sont soumis à un régime forestier particulier. Il s'agit des bois et forêts des domaines de l'état et des régions, mais aussi des communes et institutions publiques lorsque le bois possède une superficie de

plus de 5 hectares ou est situé à moins d'un kilomètre d'un bois déjà soumis à un régime forestier. Les particuliers ne sont pas concernés par ce régime⁹⁶.

Sur le territoire communal, six bois sont soumis à un régime forestier et couvrent ensemble une superficie de 439 hectares. Il s'agit des espaces suivants :

- le bois de Porcheresse ;
- le bois de Jeneffe ;
- le bois d'Offou ;
- le bois de Bormenville ;
- le bois de Rémont ;
- le bois de Failon.

⁹⁶ On précisera cependant que le particulier qui possède une forêt feuillue de plus de 20 hectares peut se voir opposer par le Ministère de l'Agriculture un refus de coupe anormale ou excessive (au sens de la loi du 19/12/1854).

II.6 PROPRIETES PUBLIQUES ET POTENTIEL FONCIER

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- Documents de l'administration du cadastre
- Documents et archives de l'Administration communale

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°16 "propriétés publiques et potentiel foncier"

But de la recherche :

Déterminer et localiser la part de potentiel foncier de la commune qui relève des institutions publiques et celle qui relève du secteur privé. Un tel inventaire permet de faire apparaître des opportunités d'opérations d'aménagement qui pourront se réaliser plus facilement grâce à la possibilité d'une maîtrise foncière rapide. Il peut également mettre en évidence les terrains "stratégiques" dont l'acquisition est à envisager. A l'inverse, il peut également mettre en lumière l'existence de biens dont la commune peut avoir un intérêt à se débarrasser afin de faire entrer de l'argent dans son budget. Enfin, il permet d'objectiver les sentiments relatifs à la disponibilité en terrains propices à l'urbanisation.

II.6.1 *Propriétés publiques*

La commune et les autres opérateurs publics possèdent un patrimoine immobilier important sur le territoire de Havelange.

La surface totale de ces propriétés équivaut à 816,12 hectares, répartis comme suit :

- 611,45 hectares de propriétés communales (commune + CPAS) ;
- 13,89 hectares de propriétés d'intercommunales ;
- 108,49 hectares de propriétés de CPAS d'autres communes ;
- 49,04 hectares de propriétés des fabriques d'église locales ;
- 1,72 hectares de propriétés des fabriques d'église d'autres communes ;
- 9,12 hectares de propriétés de l'Etat, de la Région wallonne ou de la Communauté française ;
- 3,14 hectares de propriétés des sociétés de logement ;
- 1,32 hectares d'autres propriétés publiques ou assimilées⁹⁷.

Parmi ces propriétés, certaines ne présentent que peu d'intérêt sur le plan foncier dans la mesure où elles sont déjà entièrement occupées (bâtiments publics : écoles, ...) ou parce qu'elles sont situées hors des zones urbanisables (champs et bois situés à l'Ouest de Miécrot et Jeneffe, champs au Sud-Est de Maffe, ...).

Au sein des zones urbanisables, les acteurs publics possèdent cependant quelques terrains « valorisables » (zone de loisirs à Ossogne, divers terrains communaux à Miécrot et Méan, terrains du CPAS à Failon, ...).

⁹⁷ Ce solde comprend les personnes de droit public listées à l'article 274 du CWATUP (SWDE, La Poste, SNCB,...).

II.6.2 *Potentiel foncier en zones urbanisables*

Le secteur privé détient un potentiel foncier important (de l'ordre de 303,14 hectares) au sein des zones urbanisables⁹⁸ du plan de secteur.

Ce potentiel se répartit comme suit :

- Flostoy: 33,79 hectares (11,15 % du total) ;
- Havelange: 63,78 hectares (21,04 % du total) ;
- Miécrot : 37,59 hectares (12,40 % du total) ;
- Verlée: 32,01 hectares (10,56 % du total) ;
- Jeneffe: 36,00 hectares (11,87 % du total) ;
- Porcheresse: 15,61 hectares (5,15 % du total) ;
- Barvaux-Condroz: 32,58 hectares (10,75 % du total) ;
- Maffe: 20,13 hectares (6,64 % du total) ;
- Méan: 31,64 hectares (10,44 % du total).

Dans chaque village, il reste au minimum 15 hectares pour accueillir de nouveaux projets.

A Flostoy, Miécrot, Verlée, Jeneffe, Barvaux-Condroz et Méan, ce potentiel est même supérieur à 30 hectares. Enfin, à Havelange, le planificateur régional avait été particulièrement prévoyant puisque le potentiel reste supérieur à 60 hectares.

Si l'on examine le rapport entre la surface encore valorisable et la surface totale urbanisable par ancienne commune, on obtient le tableau suivant :

Ancienne commune	Surface urbanisable du plan de secteur (en ha)	Surface encore disponible en zone urbanisable (en ha)	Taux de mise en œuvre en zone urbanisable (en %)	Taux de valorisation foncière en zone urbanisable (en %)
Flostoy	54,79	33,93	38,10	61,90
Havelange	181,12	82,09	55,70	45,30
Miécrot	78,28	40,87	47,80	52,20
Verlée	45,57	32,19	29,40	70,60
Jeneffe	57,93	36,41	37,20	62,80
Porcheresse	26,56	16,12	39,30	60,70
Barvaux-Condroz	66,18	36,21	45,30	54,70
Maffe	49,48	20,62	58,30	41,70
Méan	65,35	33,45	48,80	51,20
Total	625,27	332,04	46,90	53,10

En moyenne, c'est donc plus de la moitié de la surface dévolue à l'urbanisation (pour rappel : ZAD non comprises) qui reste théoriquement disponible. Nous reprendrons à ce sujet la même précaution que dans les chapitres précédents : chaque are de terrain concerné n'est pas forcément utilisable à des fins de construction mais l'ordre de grandeur est suffisamment révélateur que pour rassurer sur la capacité du territoire communal à supporter des développements dans les années à venir. Si l'on se rappelle la simulation effectuée au terme de la section II.2.2 (relative aux besoins en lots à bâtir pour pouvoir répondre à la demande jusqu'en 2015), on s'aperçoit que c'est seulement 1 % (3,40 hectares sur 332) de la surface encore dévolue à l'urbanisation qui devrait être libérée durant cette période de 10 ans.

⁹⁸ Zones d'aménagement communal concerté non comprises.

PARTIE III : ANALYSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION EXISTANTS

III.1 DOCUMENTS REGIONAUX

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Schéma de Développement de l'Espace Régional*, Gouvernement wallon, 1999
- <http://sder.wallonie.be>
- *Schéma directeur cyclable des Arrondissements de Dinant et de Philippeville, Phase 1*, Survey & Aménagement, 2003
- *Entretien avec Mme Voyeux et Mr Lecomte, Ingénieurs principaux*, MET D.G.1/ D.131
- *Entretien avec Mr M. Lemineur, Ingénieur-Directeur*, INASEP

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

carte n°12 "égouttage et assainissement des eaux"

But de la recherche :

Identifier les options régionales d'aménagement et de développement qui peuvent avoir une influence sur les objectifs locaux en la matière.

III.1.1 *Schéma de développement de l'espace régional (SDER)*

Le SDER, approuvé en 1999, est le document de réflexions stratégiques qui "*exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie*"⁹⁹.

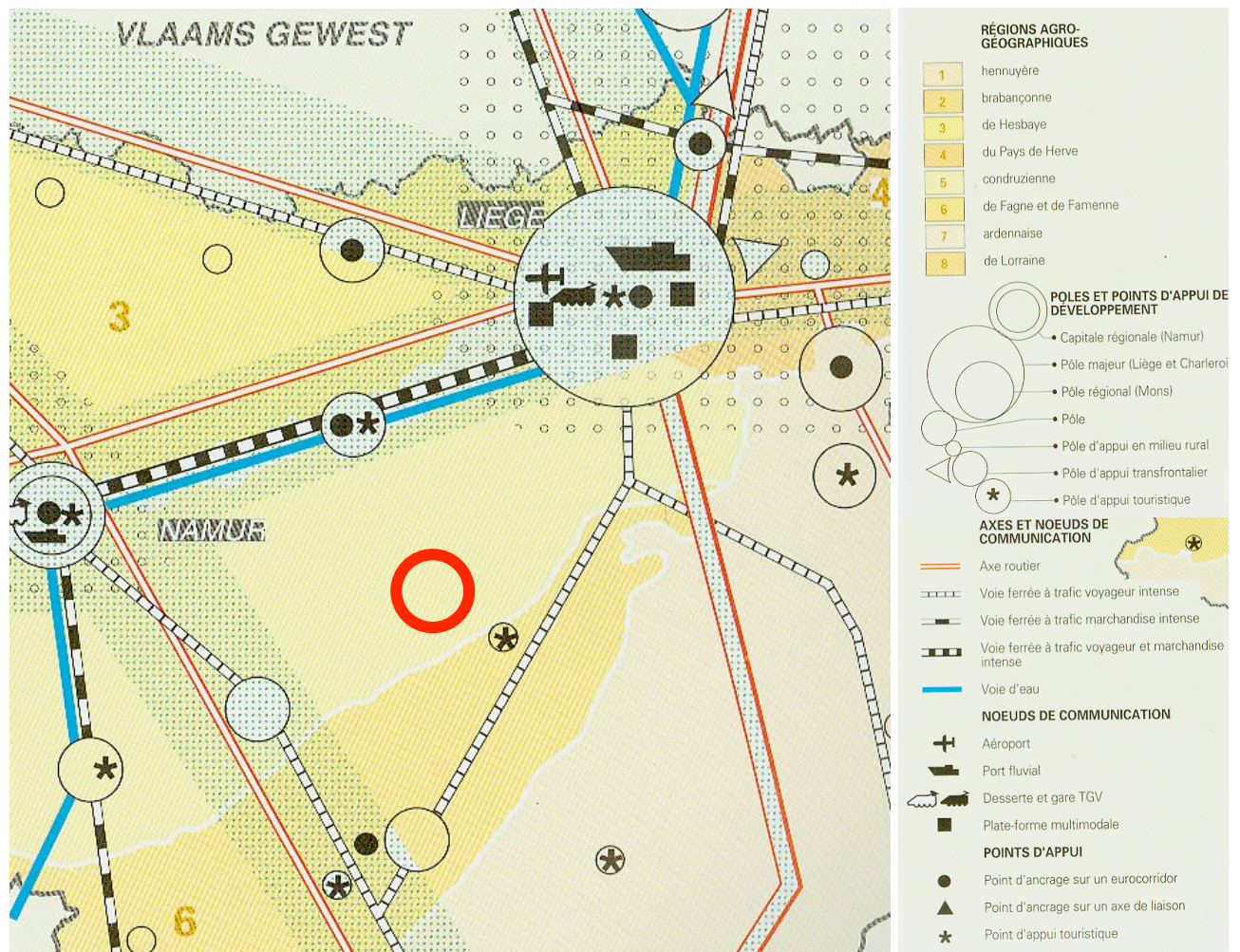
La commune de Havelange n'est pas expressément citée dans le document. Compte tenu de sa situation géographique, elle n'est pas appelée à jouer un rôle stratégique de premier plan dans le développement spatial de la Wallonie, sinon au travers de son agriculture (région agro-géographique du Condroz, à propos de laquelle il est dit que ses fermes mixtes (culture + élevage) « *profitent encore de quelques bonnes terres (...)* »¹⁰⁰). Parmi les enjeux liés au secteur agricole, le SDER met en évidence le fait que cette activité doit « *rester le premier partenaire du développement rural(...)* » et qu'il convient de « *maintenir des conditions de production adéquates* » en veillant à ce que « *le maximum de la superficie agricole soit réservé à l'agriculture* ». Le document prône encore de soutenir la diversité des formes d'agriculture afin de contribuer « *non seulement au maintien du revenu agricole mais aussi à la qualité de l'espace régional.* ». Ces aspects correspondent à la réalité de Havelange et ont fait l'objet d'une réflexion par la commune dès le milieu des années 1990 dans le cadre du PCDR (voir section III.3.1.)

Dans le « projet de structure spatiale pour la Wallonie » du SDER, Havelange bénéficie de la proximité de deux pôles¹⁰¹ (Ciney et Marche-en-Famenne) et d'un point d'appui touristique (Durbuy). En tant que « commune satellite » de ces pôles et point d'appui, Havelange pourrait envisager de s'associer à certains aspects de leur développement et bénéficier des retombées (en matière de tourisme par exemple).

⁹⁹ CWATUP, art. 13

¹⁰⁰ SDER, caractéristiques générales de la Wallonie, p.15

¹⁰¹ Ville, agglomération ou lieu qui polarise les activités, notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire, et qui doit assurer un rôle central par rapport à la zone qu'elle draine en termes d'équipements, services, commerces et emplois.



On précisera encore que le SDER contient huit objectifs majeurs (énumérés ci-après pour mémoire) et que la Région encourage les communes qui élaborent un schéma de structure à se baser sur ces objectifs pour définir leurs propres lignes de conduite :

- structurer l'espace wallon ;
- intégrer la dimension supra régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- mettre en place des collaborations transversales ;
- répondre aux besoins primordiaux des habitants ;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité ;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

III.1.2 *Schéma directeur cyclable des arrondissements de Dinant et Philippeville*

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie avait programmé l'élaboration d'un schéma directeur cyclable par direction territoriale du MET¹⁰².

¹⁰² Pour la gestion des autoroutes et des routes régionales, la Wallonie est subdivisée en 7 directions territoriales: Mons, Charleroi, Brabant wallon, Namur, Liège, Verviers et Luxembourg.

Celui des routes de Namur a été réalisé en deux volets : Namur et Dinant-Philippeville (DG1-D131). Havelange est concernée par le second, qui a été élaboré en 2001-2002 par le bureau d'études *Survey & Aménagement*.

Pour la commune qui nous intéresse, le schéma prévoit la création progressive de pistes cyclables le long des routes régionales avec priorité à :

- la liaison Maffe – Failon parallèlement à la N938 ;
- la liaison Havelange – Hamois sur l'ancienne voie de chemin de fer n°126.

III.1.3 Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH)

Comme chaque commune wallonne, Havelange voit son plan communal général d'égouttage (PCGE) remplacé progressivement par des plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH), élaborés par la SPGE pour la Région wallonne.

Comme exposé supra (section I.7.1), la commune dépendra de plusieurs PASH (car son territoire est concerné par plusieurs sous-bassins) :

- celui de l'Ourthe ;
- celui de la Meuse aval ;
- celui de la Meuse amont.

Ces différents plans sont à des stades de développement différents

- celui de l'Ourthe, qui concerne les villages de Barvaux - Condroz, Failon, Maffe et Méan, est approuvé depuis le 10 novembre 2005¹⁰³ ;
- celui de la Meuse aval a été approuvé provisoirement le 17 janvier 2005 ;
- celui de la Meuse amont a été approuvé provisoirement le 16 décembre 2004.

Seule l'agglomération de Havelange centre est concernée par le régime d'assainissement collectif prioritaire (2.000 EH et plus) et doit donc à ce titre être intégralement raccordée à une station d'épuration collective avant le 31 décembre 2005. La station, implantée à l'Est du village, fonctionne déjà depuis quelques années et dispose d'une capacité de 2000 EH. Trois petites zones connexes à ladite agglomération sont en régime d'assainissement autonome (= individuel groupé) : Malihou, l'extrémité de la Tige des Roches et l'extrémité de la rue de Hiétine. Enfin, une zone située à l'intérieur de ladite agglomération est en attente d'un statut : il s'agit des entrepôts implantés le long de l'ancienne ligne de chemin de fer.

Les agglomérations de Miécrot, Jeneffe et Maffe sont, dans leur majeure partie¹⁰⁴, concernées par le régime d'assainissement collectif non prioritaire (moins de 2.000 EH) et doivent à ce titre être raccordées à une station d'épuration collective à moyen terme (avant le 31 décembre 2009). Les agglomérations de Jeneffe et Miécrot sont déjà raccordées (station d'une capacité de 1.200 EH, implantée dans la vallée du ruisseau de Neuf Moulin, à l'Est de Miécrot). La station d'épuration de Maffe sera implantée au Sud du village et aura une capacité de 400 EH.

Une douzaine de zones sont concernées par le régime d'assainissement autonome (= individuel groupé). Il s'agit, du Nord au Sud et d'Ouest en Est, des noyaux suivants : Ossogne et la zone de loisirs du plan de secteur, Doyon, Barsy, Montegnet, Bormenville, Verlée, Buzin, Méan, Gros Chêne, Porcheresse, Failon et Barvaux-en-Condroz. Elles représentent une part non négligeable

¹⁰³ Publication au M.B. du 2 décembre 2005.

¹⁰⁴ Quelques petits périmètres échappent à cette règle comme la route de la cave romaine et la rue de poncia à Jeneffe, la rue Chéresse à Maffe,...

(environ un tiers) du nombre d'équivalent-habitants de la commune et constituent donc un défi important pour les gestionnaires communaux (solutions à étudier au cas par cas).

Les autres hameaux (La Béole, Emeville, Flostoy, Bouillon, Chantraine, Bassine, ...) sont en zone d'épuration individuelle.

On signalera encore pour être complet qu'une dizaine de stations de pompage sont prévues pour permettre le bon fonctionnement du réseau.

III.2 DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Projet de Schéma de structure communal*, Commune de Gesves (Claude Feltz, auteur de projet), 2003
- *Projet de Schéma de structure communal*, Commune d'Ohey (Fabienne Hennequin & Associés, auteurs de projet), 2005
- http://mrw.wallonie.be/dgrne/contrat_riviere/index.htm
- *Rapport d'activité*, DGRNE- Division de l'Eau, 2002
- *Entretiens avec Mr Ph. Schoemans, écoconseiller à la commune de Havelange*
- *Réseau Leader + en Wallonie*, MRW-DGA/ Cellule d'animation du réseau Leader +, 2004
- *Entretien avec Mr Jean-Marie Polet, Bourgmestre de Havelange et Président du GAL « Condroz-Famenne »*
- *Le p'tit journal du GAL n°1 & 2*, GAL Condroz-Famenne, 2004
- *Quinze communes au futur : de l'autonomie communale à la communauté d'intérêt prospective*, Agence Prospect 15, 2004

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

But de la recherche :

Identifier les outils supra-communaux (ou dont le contenu présente une portée supra-communale) en cours d'élaboration et évaluer dans quelle mesure leur objet et leurs objectifs ont une influence sur le développement territorial de Havelange.

III.2.1 Schémas de structure des communes voisines

Parmi les communes qui présentent des territoires contigus avec celui de Havelange, celles de Gesves et de Ohey ont envisagé de se doter d'un schéma de structure.

III.2.1.1 Gesves

Les options du schéma de structure de Gesves, définies en juin 2003 (et entrées en vigueur le 14 avril 2004), sont :

- Gesves, une commune qui se doit de maintenir son cadre de vie exceptionnel en gérant au mieux le développement de l'habitat ;
- Gesves, une commune où le milieu naturel doit être entretenu et valorisé ;
- Gesves, une commune à caractère résidentiel marqué mais où l'emploi local doit être dynamisé et soutenu ;
- Gesves, une commune conviviale, désirant offrir les services que sa population est en droit d'attendre ;
- Gesves, une commune d'accueil pour des activités de loisirs et un tourisme respectueux de son environnement.

Les zones limitrophes à Havelange sont celles qui concernent le village de Sorée et les espaces situés au Nord, à l'Est et au Sud de celui-ci. Elles ont reçu les affectations suivantes :

- aire de centre villageois dense ou à densifier ;
- zone agricole (telle que dans le plan de secteur) ;

- aire agricole de grande valeur patrimoniale ;
- aire d'utilité écologique ;
- périmètre de grande sensibilité paysagère.

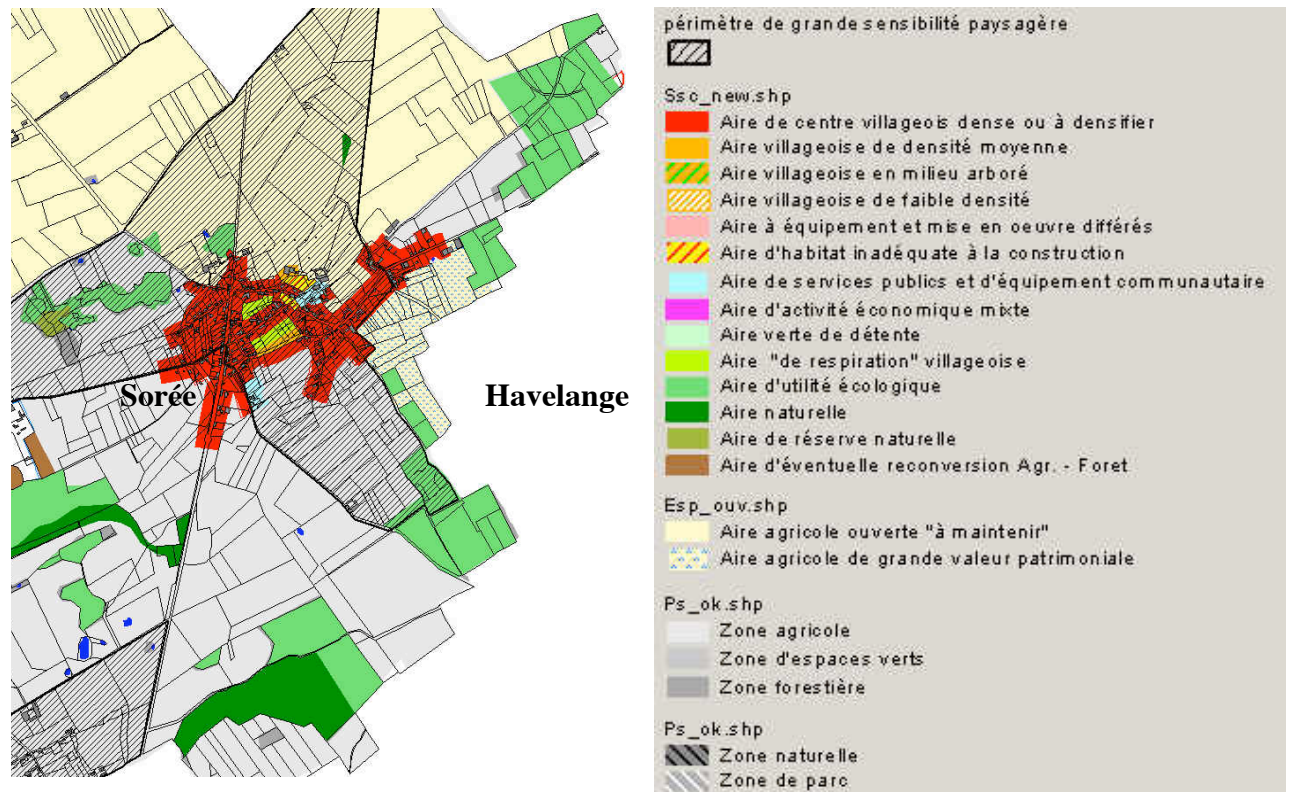


Illustration : extrait du plan des affectations du projet de schéma de structure de Gesves (source : commune de Gesves/ auteur de projet : Claude Feltz)

III.2.1.2 Ohey

Le schéma de structure d'Ohey est en cours d'élaboration. Sa conception a été confiée au bureau d'études FH & Associés (Fabienne Hennequin). En mai 2006, le document en est toujours au stade du diagnostic.

III.2.2 Contrat de rivière du Hoyoux

Initié en 2001, le Contrat de rivière du Hoyoux est lancé de manière effective depuis la signature du protocole par les communes concernées le 27 mars 2006.

Le bassin versant du Hoyoux concerne dix communes, mais seules sept d'entre elles (Clavier, Havelange, Huy, Marchin, Modave, Ohey et Tinlot) ont adhéré au contrat. Les trois communes restantes (Gesves, Hamois, et Ouffet) ne possèdent qu'une petite partie de leur territoire concernée par la vallée du Hoyoux et ont décidé de ne pas intervenir dans le dossier.

En dehors des communes, d'autres partenaires prennent part au projet :

- le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (C.R.I.E.) de Modave dont un centre d'intérêt concerne l'eau, sa gestion, sa protection, son exploitation durable, la rivière et son épuration ;
- les intercommunales locales de gestion de l'eau ;

- les Provinces de Namur et de Liège ;
- les différentes associations de pêches établies le long du cours d'eau ;
- une entreprise de tôlerie (ancienne cockerie) établie à Marchin.

L'objectif principal de ce Contrat de rivière est d'améliorer la qualité du Hoyoux en initiant des travaux de restauration, de valorisation et de protection couvrant l'entièreté du bassin.

Afin d'optimiser les actions entreprises, six thèmes d'actions ont été définis :

- qualité des eaux de surfaces et souterraine ;
- épuration et égouttage ;
- promotion de l'agriculture ;
- économie et tourisme dans la vallée ;
- conservation et restauration du patrimoine bâti et naturel ;
- information et sensibilisation du public.

Pour contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs, une coordinatrice du Contrat de rivière a été engagée le 2 mai 2006, son bureau est basé à Havelange.

III.2.3 *Projet de pays*

A l'initiative de la commune de Havelange, et en collaboration avec les communes voisines de Somme-Leuze et de Hamois, un projet de pays « Condroz-Famenne » a vu le jour en 2003. Il fait suite au projet de la "Route du fromage" initié à la fin des années 1990 grâce au fond du programme Leader II (à l'époque, commune de Havelange seule).

Le projet est désormais soutenu par le programme Leader + (= prolongement de Leader II), au sein duquel il relève du thème n°5 : ruraux et néo-ruraux¹⁰⁵.

Ce projet est géré par un Groupe d'Actions Locales¹⁰⁶ (GAL), opérationnel depuis octobre 2003. Il a pour objectif, à travers la valorisation des produits du terroir, de revitaliser la vie rurale des trois communes en soutenant des projets initiés par des acteurs locaux, ceci selon quatre axes précis :

- apporter un appui technique aux différents demandeurs intéressés ;
- aider à la diversification de la production locale ;
- promouvoir et valoriser les productions locales ;
- développer le tourisme, via des gîtes, des circuits de visites, ... (en liaison avec la Maison du Tourisme du Condroz-Famenne)

Ce GAL est composé de trois personnes qui ont pour mission d'apporter un accompagnement financier et technique aux agriculteurs, producteurs-transformateurs, artistes et artisans, animateurs du monde associatif et culturel, acteur du secteur touristique et de l'horeca...

Le GAL bénéficie de l'appui financier de la région wallonne et de l'Union européenne, dans la mesure où il entre dans le cadre du projet européen Leader +, mais un opérateur privé doit également investir dans les projets afin que la subsidiation soit accordée.

¹⁰⁵ En Wallonie, deux autres Pays sont concernés par ce thème n°5. Les quatre autres thèmes sont : « savoir-faire et nouvelles technologies », « qualité de vie », « produits locaux » et « ressources naturelles et culturelles ».

¹⁰⁶ Groupement d'acteurs locaux structuré juridiquement (généralement en asbl) et animé par une équipe technique, dont le rôle est de mettre en œuvre et assurer le suivi de projets émanant d'un Plan de Développement Stratégique.

Les projets soutenus se doivent de reposer sur les huit principes spécifiques au GAL Pays de Condroz-Famenne, c'est-à-dire :

- une production de qualité supérieure ;
- le respect et la valorisation des traditions locales ;
- le savoir-faire local ;
- des productions d'origine locale ;
- le développement socio-économique des communes ;
- la valorisation du patrimoine local ;
- le développement durable ;
- l'image positive du territoire.

Le projet est perçu par les agriculteurs comme une source de subventions pour soutenir la production de produits "bio". Néanmoins la réussite récente de plusieurs projets de diversification de production (comme la production de fraises à Ossogne), devraient attirer d'autres acteurs locaux à tenter l'expérience. De plus, une information individuelle sera donnée aux agriculteurs lors du recensement annuel de 2005.

III.2.4 *Agence de coopération et de développement de l'arrondissement de Dinant*

Les quinze communes de l'arrondissement de Dinant, parmi lesquelles Havelange¹⁰⁷, ont mené en 2003 et 2004, à raison d'une rencontre tous les deux mois, une réflexion prospective sur leur avenir.

Cette réflexion, qui bien qu'entamée au départ de l'action du centre culturel régional de Dinant (CCRD) touche à des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, la mobilité, le logement, l'emploi, la formation, les services et le tourisme, a débouché sur la publication d'un manifeste intitulé *Quinze communes au futur : de l'autonomie communale à la communauté d'intérêt prospective*.

Cette démarche s'est également structurée sous la forme d'une « agence de coopération et de développement régionale » appelée « Prospect 15 »¹⁰⁸.

Sur base d'un inventaire de la situation actuelle des communes concernées, le manifeste de « Prospect 15 », signé par les 15 bourgmestres, met en évidence les potentialités de cette sous-région et suggère l'élaboration d'un « agenda 21 local¹⁰⁹ » comme étape suivante à cette démarche.

III.2.5 *Locasol*

Havelange est également active dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables.

¹⁰⁷ Les quinze communes concernées sont, par ordre alphabétique : Anhée, beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois et Rochefort.

¹⁰⁸ Basée sur le concept des Agences régionales de développement culturel lancé par les ministres de la communauté française Rudy Demotte et Christian Dupont en 2003.

¹⁰⁹ Un « agenda 21 » est un ensemble de recommandations concrètes en matière d'action économique, de développement social et de gestion économe des ressources naturelles (concept de développement durable, Convention de Rio, 1992).

Un « agenda 21 local » est un dialogue avec les habitants, les organisations et les entreprises privées afin d'adopter un agenda 21 à l'échelon d'une collectivité territoriale locale.

Elle a participé, avec sept autres communes (Beauraing, Ciney, Florennes, Gedinne, Houyet, Philippeville et Viroinval), à la création de l'asbl « Locasol ». Cette association assure, avec l'aide de la Région wallonne (DGTRE) et des fonds européens (Objectif 2), la promotion des chauffe-eau solaires par le biais d'un système de location/vente d'appareils individuels.

III.3 DOCUMENTS COMMUNAUX

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- *Programme communal de développement rural (PCDR)*, Architecte Alain Mariage & FRW, 2000
- *Entretien avec les auteurs de projet du PCDR*
- *Programme communal d'actions en matière de Logement 2001-2003*, Commune de Havelange
- *Programme communal d'actions en matière de Logement 2004-2006*, Commune de Havelange
- Données du Foyer cinacien
- *Plan communal général d'égouttage*, Commune de Havelange, 1997
- *Mobilité et sécurité routière sur l'axe régional RN 938 "Barvaux-Failon-Maffe-Méan"*, dossier de la Commission Locale de Développement Rural de Havelange, Commune de Havelange, 2003

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

Néant

But de la recherche :

Analyser les documents de référence que possède la commune, qui ne relèvent pas directement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme mais contiennent des réflexions qui peuvent avoir un impact sur ces matières.

III.3.1 Programme communal de développement rural (PCDR)

Dès le 26 février 1979, la commune de Havelange a souscrit à la dynamique de développement rural (appelée « rénovation rurale » à l'époque).

C'est en avril 1995 qu'une opération de développement rural telle qu'on la connaît actuellement a été lancée. Les habitants des villages de l'entité ont bénéficié d'une première consultation (avis sur l'opportunité de l'opération et recueil général des attentes) entre octobre 1995 et mars 1996.

La commune a confié l'élaboration du PCDR au Bureau d'architecture Alain Mariage et à la Fondation rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement).

Neuf groupes de travail ont été progressivement mis en place à partir de mai 1996 sur les thèmes suivants : agriculture, économie, environnement (+ patrimoine naturel et bâti), équipements et services, espaces publics, logement, sécurité routière, tourisme (+ chemins et sentiers) et vie associative (+ culture).

L'avant-projet de programme a été soumis au Conseil communal en août 1998 et le document est arrivé à maturité en décembre 1999. Le programme a été définitivement approuvé par le Conseil communal en janvier 2000.

Conformément au décret du 6 juin 1991, la démarche d'élaboration s'est effectuée en étroite collaboration avec la population puisque pas moins de 50 réunions d'information et de consultation (séance plénière, groupe de travail ou encore réunion à thème¹¹⁰) ont été organisées durant ces 5 années.

¹¹⁰ Avec les enseignants, avec les jeunes,...

Le programme contient sept objectifs, qui doivent être concrétisés grâce à l'application d'une soixantaine d'actions (projets). Les projets étaient répartis en trois lots : très court terme (1999-2000), court terme (2001-2004) et moyen terme (2005-2008). A l'analyse du document final, on remarque que plusieurs projets touchent à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et aux aménagements urbains.

Nous avons repris l'ensemble des objectifs et actions et mis en évidence ceux qui présentent un lien potentiel (✚) ou direct (✚✚) avec l'objet du schéma de structure et/ou du règlement communal d'urbanisme.

	Lien avec SSC et/ou RCU
1. Créer les conditions pour rassembler, échanger, fédérer, encourager et compléter toutes ces initiatives existantes, fruits de la volonté et des efforts de quelques-uns. Et parmi ces conditions, le renforcement des liens existants dans la communauté villageoise via le développement des outils et canaux d'information et la multiplication des possibilités d'échanges et de rencontres apparaît presque comme une condition préalable...	✚
1.1. Aménagement des locaux de la ferme des Tilleuls (y compris le foyer des jeunes et la bibliothèque).	✚
1.2. Mise en place d'un conseil culturel local	✚
1.3. Aménagement d'une maison de village à Barvaux-en-Condouz	✚
1.4. Aménagement d'un espace de rencontre convivial près de la maison de village de Méan	✚
1.5. Aménagement de la cour de la ferme des Tilleuls	✚
1.6. Mener une réflexion en vue d'une éventuelle acquisition publique de locaux de rencontre à Maffé, Miécrot, Ossogne et Failon en vue de leur réaffectation en maisons de village	✚
1.7. Aménagement d'un espace de rencontre convivial près de l'église de Barvaux-en-Condouz	✚
1.8. Aménagement d'un espace de rencontre convivial à la source de Failon	✚
1.9. Aménagement d'un espace de rencontre convivial derrière l'église de Miécrot	✚
1.10. Aménagement d'une maison de l'enfance	
1.11. Réalisation d'une consultation approfondie des aînés	
1.12. Participer à des programmes d'échanges interrégionaux et internationaux	
1.13. Aménagement d'un espace de rencontre convivial près de la salle « La Genevilloise » à Porcheresse.	✚
1.14. Aménagement d'un espace de rencontre convivial à Verlée.	✚
1.15. Aménagement d'espaces de jeux pour enfants et de petites infrastructures sportives (ou d'aires multifonctionnelles) dans les villages.	✚
1.16. Aménagement d'un bâtiment communal sis rue du vieux tribunal à Havelange.	✚
1.17. Aménagement d'un bâtiment communal à Jeneffe.	✚
1.18. Aménagement des abords de la salle « Les Clavias » à Flostoy et révision des statuts pour en faire une maison de village	✚
1.19. Aménagement de la salle « La Genevilloise » à Porcheresse en maison de village	✚
1.20. Aménagements complémentaires à la maison de village de Méan.	✚
2. Encourager la remise sur pied d'une économie locale faite de diversité et de complémentarité, d'une économie un peu plus autonome. En cette matière, retisser les liens qui existaient autrefois entre les divers acteurs économiques locaux est à	✚

la fois un objectif et un moyen.

- | | |
|---|----|
| 2.1. Créer un service local d'aide aux indépendants | + |
| 2.2. Etude et création d'une zone d'accueil pour PME | + |
| 2.3. Soutien de la production de produits locaux et promotion de leur vente (avec sensibilisation de la population à un mode de consommation plus local). | + |
| 2.4. Réalisation d'un répertoire économique | + |
| 2.5. Actions de revalorisation de l'image de marque des agriculteurs | + |
| 2.6. Construction d'une infrastructure communale de grande taille à vocation économique et socio-collective | + |
| 2.7. Organisation de la rencontre entre demandeurs d'emplois et employeurs locaux | |
| 2.8. Information de la population sur les projets des entreprises locales | + |
| 2.9. Relance du marché public ou mise sur pied d'un marché à thème | + |
| 2.10. Création d'un réseau d'entrepreneurs | |
|
 | |
| 3. Appropriation par le monde rural des techniques et technologies modernes, appropriation destinée d'une part à permettre d'influer sur leur évolution et leur contenu et, d'autre part, à développer de nouvelles façons d'exploiter les ressources naturelles. Veiller à " relocaliser " les techniques et les technologies. | + |
| 3.1. Mettre en place une maison des technologies et de la communication | |
| 3.2. Renforcement du partenariat bibliothèque-école | |
|
 | |
| 4. Amélioration du confort des logements existants et l'élargissement de la gamme des logements disponibles. En cette matière, la voie a déjà été tracée et de nombreuses pistes explorées : il s'agit de poursuivre les efforts entrepris et, si possible, de les diversifier encore. | ++ |
| 4.1. Créer un guichet communal d'information dans le domaine du logement | ++ |
| 4.2. Réalisation d'une étude générale d'implantation de lotissements | ++ |
| 4.3. Construction (ou acquisition + transformation) d'immeubles en logements multiples (notamment pour personnes seules et jeunes couples). | ++ |
|
 | |
| 5. Défense et respect de la qualité du milieu existant, audace dans l'introduction de nouvelles techniques qui, tout en étant au service de cette qualité, contribueraient à sa pérennité. | |
| 5.1. Engagement d'un éco-conseiller et mise en place d'actions de sensibilisation et d'information dans le domaine de l'environnement (y compris la politique des déchets). | ++ |
| 5.2. Mettre en œuvre le plan communal général d'égouttage | ++ |
| 5.3. Mise en place de réflexions et d'actions dans le domaine de l'énergie | ++ |
| 5.4. Amélioration de la gestion et de la valorisation du bois | + |
| 5.5. Gestion du patrimoine végétal | ++ |
| 5.6. Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme | ++ |
| 5.7. Aménagement du centre de Maffè | ++ |
| 5.8. Amélioration de l'éclairage public à la Foulerie | + |
|
 | |
| 6. Développement du tourisme en milieu rural. La volonté havelangeoise est de permettre d'abord une meilleure connaissance des aspirations de chaque partie ; ceux qui vivent dans la campagne et ceux qui la visitent. En multipliant les occasions de rencontre entre les uns et les autres, l'image encore trop souvent négative du touriste pourra sans doute être corrigée et ce sera tout bénéfique pour chacun car le tourisme peut aussi être un moyen pour renforcer les services locaux, privés et publics. | |
| 6.1. Développer le projet « route du fromage » | + |

6.2. Créer des circuits balisés et des équipements annexes à intégrer dans un produit touristique	++
6.3. Réorganiser le syndicat d'initiative	+
6.4. Création de forfaits touristiques multi-sport	
6.5. Valorisation du patrimoine bâti	++
6.6. Formation de jeunes « guides du patrimoine »	+
6.7. Elaboration et réalisation d'un plan de signalisation (touristique)	+
 7. Gestion de la problématique de la mobilité en milieu rural. Via une utilisation intelligente des nouvelles technologies, le souhait est que chaque habitant mais aussi chaque travailleur de l'entité puisse se déplacer plus facilement à travers le territoire communal mais aussi de recréer des liens avec les entités voisines et spécialement avec les pôles d'emploi qui existent aux alentours.	 ++
7.1. Mettre en œuvre un programme communal de sécurité routière	++
7.2. Aménagement d'une piste cyclable entre Maffe et Failon	+
7.3. Aménagement d'un sentier entre l'Athénée et le hall omnisports	++
7.4. Réaliser un bilan de l'état des voiries agricoles	+
7.5. Amélioration des transports en commun	++
7.6. Aménagement de sécurité routière (et esthétique) dans la traversée de Porcheresse	++

Un bilan de la mise en oeuvre du programme a été établi par la FRW en janvier 2003.

Il en ressort que ± 90 actions (dont certaines n'étaient pas programmées mais contribuent à concrétiser un ou plusieurs objectifs) ont été entamées ou menées à bien (± 65 dans le cadre du lot n°1 et ± 25 dans le cadre du lot n°2). Ce bilan (appelé « tableau de bord ») figure en annexe n°7.

III.3.2 Programmes triennaux du Logement

La commune de Havelange a élaboré deux programmes d'action en matière de logement depuis que la Région wallonne a instauré cet outil.

Le programme de la période 2004-2006 a été approuvé par une délibération du Conseil communal du 23/09/2003 sur proposition du Collège du 25/09/2003.

L'inventaire de la situation existante révèle que le nombre de logements au sein de la commune était de 1.743 au 31 décembre 2001¹¹¹, dont 75,4 % étaient occupés par leurs propriétaires.

Parmi les 429 logements locatifs, 44 sont des logements sociaux (ou gérés par des agences immobilières de type sociales : AIS, FLW,...) et 12 sont des logements d'insertion, ce qui représente ± 3 % du nombre total de logements. Ces logements sociaux et d'insertion sont concentrés¹¹² sur Havelange, ce qui est logique en termes de facilités (proximité des commerces, de l'administration communale, du CPAS, des arrêts de bus, ...). La demande pour ce type de logements se chiffre, en 2004, à ± 20 candidatures. Les demandeurs accordent généralement leur préférence à Havelange pour la localisation, pour les motifs exposés juste avant.

Le parc de logement compte par ailleurs ± 5 % de résidences secondaires (donnée de 2004). Quant au nombre de logements inoccupés, il n'est pas connu¹¹³.

¹¹¹ Il aurait passé la barre des 1800 en 2003-2004.

¹¹² A quelques exceptions près : 1 logement AIS à Miécrot et 2 à Flostoy

¹¹³ Nous n'en avons pas relevé à l'occasion de nos visites de terrain.

La situation générale est encore décrite comme suit:

- la proportion d'immeubles à appartements reste faible ;
- les loyers moyens avoisinent les 450,00 €/mois pour une maison ;
- les prix de vente sont également en augmentation : ils se situent désormais en moyenne autour de 82.700,00 € pour une maison ;
- le prix du terrain à bâtir avoisine les 17 €/m² (valeur en 2000, qui a continué à augmenter puisqu'elle est passée à +/- 25,00 €/ m² en 2006) pour un terrain nu ;
- les besoins en logements sociaux s'expriment de manière soutenue (72 ménages demandeurs en 2006, dont 18 habitant déjà la commune¹¹⁴).

Les objectifs communaux définis dans ce programme sont au nombre de trois :

- création d'un guichet communal d'information (location, achats, aides, ...) ;
- réalisation d'une étude générale d'implantation de lotissements, acquisition de terrains et création de lotissements ;
- construction et/ou acquisition et/ou transformation d'immeubles ou de partie d'immeubles en logements multiples, et notamment en logements pour personnes seules, jeunes couples et collectivités.

Quatre acteurs sont impliqués dans ce programme :

- la commune ;
- la Société wallonne du Logement (S.W.L.) ;
- la S.L.S.P. "Foyer cinacien" ;
- le C.P.A.S.

Sept projets ont été proposés pour la période 2004-2006 :

- rénovation d'un immeuble en vue de réaliser une maison unifamiliale pour famille nombreuse à l'avenue de Criel à Havelange (F.L.W.) ;
- acquisition d'un logement de l'ex-gendarmerie, rue d'Aty à Havelange (SLSP Foyer cinacien) ;
- construction de 6 logements sociaux locatifs, rue Valentin Hougardy à Havelange (SLSP Foyer cinacien) ;
- aménagement de 5 logements sociaux locatifs dans l'ancien presbytère, place de l'Eglise à Jeneffe (SLSP Foyer cinacien) ;
- construction de 3 logements sociaux locatifs, Grand'route à Failon (SLSP Foyer cinacien) ;
- achat suivant opportunités du marché immobilier et/ou les possibilités de partenariat et réhabilitation en vue de créer des logements adaptés à des familles nombreuses. (F.L.W.) ;
- enfin, suite à une réalisation d'actif (vente de terrains), le CPAS souhaite acquérir un logement à réhabiliter, ceci en fonction du marché immobilier. (C.P.A.S.).

Les projets n°3 (rue Valentin Hougardy) et n°6 (Failon) n'ont pas été retenus par la Région.

Au 30 mai 2006, la rénovation du presbytère de Jeneffe (projet n°4) est en bonne voie. Quant au logement dans l'ancienne gendarmerie, il a finalement été acquis par des tiers.

L'analyse du programme montre qu'il n'y a pas (ou pas encore) de préoccupation liée au logement adapté pour des personnes âgées. Or, il semble qu'une demande existe dans ce secteur (personnes qui souhaitent passer leurs vieux jours dans le village où ils ont toujours habité mais qui ne trouvent pas, dans ce village ou ailleurs dans la commune¹¹⁵, de logement adéquat).

¹¹⁴ Il y avait 95 ménages demandeurs en 2003 (source : Foyer Cinacien).

¹¹⁵ Il existe une maison de retraite à Maffe.

III.3.3 Plan communal général d'égouttage (PCGE)

Le PCGE a été élaboré par l'INASEP.

Comme on l'a vu plus haut (I.7.1), il est progressivement remplacé par trois PASH.

III.3.4 Audit communal de sécurité routière

Cet audit a été réalisé par l'IBSR en 1997. Il a été réalisé au terme de trois journées de visites en compagnies de représentants de la commune de Havelange (Echevins et personnel administratif), de la Police rurale, du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (Direction générale des Routes et Autoroutes), de la Gendarmerie (brigade de Havelange), du Ministère fédéral des Communications, de la Fondation Rurale de Wallonie, de membres de la CLDR des villages concernés, de l'IBSR (Cellule circulation et infrastructure), de l'auteur de projet du PCDR, du Commissaire voyer de la Province de Namur,

Le rapport d'audit est scindé en deux parties. La première reprend des considérations générales sur la sécurité des voiries, et la seconde présente des propositions concrètes pour les axes, les carrefours et les abords des écoles de l'entité de Havelange.

Il en ressort qu'en moyenne 668 véhicules empruntent la N938 les jours de semaine (624 pendant les week-end) et que seuls 22,5 % des automobilistes respectent la limitation de vitesse à 50 km/h dans la traversée des villages. Sur cet axe, le trafic est donc dense, la vitesse trop élevée, mais paradoxalement il s'y déroule peu d'accidents. Des zones problématiques sont pointées, dans la traversée des villages de Méan, Maffe, Failon et Barvaux.

Une seconde problématique ressort de ce rapport : les déplacements en mode doux, qui se révèlent malaisés, que ce soit en agglomération ou en dehors.

III.3.5 Sécurité routière aux abords des écoles

Cette étude, qui a été réalisée par la Division de la circulation de la police locale ZP Condroz-Famenne, apporte un éclairage sur les conditions de sécurité aux abords des écoles de l'entité.

Les aménagements proposés lors de cette étude sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Ecoles	Situation	Aménagements proposés
Ecole de Flostoy rue du Centre	En bordure d'une voirie communale rectiligne permettant une bonne visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la vitesse par un aménagement routier ; • Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route;
Ecole de Barsy Rue de Barsy	Dans une impasse reliant la cour à une voirie communale, visibilité réduite à la sortie de l'impasse	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un aménagement routier pour limiter la vitesse ; • Rafraîchir le marquage routier ; • Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route.
Ecole Libre de Havelange Rue de Hietinne	En bordure d'une voirie communale munie d'un ralentisseur de vitesse	<ul style="list-style-type: none"> • Rafraîchir le marquage routier ; • Aménager un dispositif qui empêcherait le stationnement devant la rampe d'accès à l'école ;

Ecoles	Situation	Aménagements proposés
		<ul style="list-style-type: none"> Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route.
Athénée Royal Du Condroz Rue Bellaire	En bordure d'une voirie communale rectiligne permettant une bonne visibilité	<ul style="list-style-type: none"> Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route; Inviter les enseignants à stationner dans l'enceinte de l'école.
Ecoles de Miécrot (2) Rue de l'Eglise	En bordure d'une voirie communale rectiligne permettant une bonne visibilité et munie d'aménagement de sécurisation.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier ; Reconditionner les coussins berlinois ; Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route.
Ecole primaire de Jeneffe Rue E.J. Eloy	En bordure d'une voirie communale rectiligne permettant une bonne visibilité et munie d'aménagement de sécurisation.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier ; Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route.
Ecole maternelle de Jeneffe Rue J. Verdin	En bordure d'une voirie communale rectiligne permettant une bonne visibilité et munie d'aménagement de sécurisation.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier ; Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route.
Ecole primaire de Méan Route de Spa	En bordure de la N 938 et d'une voirie communale et munie d'une balustrade métallique à la sortie de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier ; Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route ; Remettre la balustrade métallique en ordre.
Ecole primaire de Maffe Route de Durbuy	En bordure de la N 983, munie d'une double ligne blanche au centre de la chaussée avec un recouvrement de l'asphalte en rouge et d'une balustrade métallique à la sortie de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier ; Remettre la balustrade métallique en ordre.
Ecole primaire de Failon Grand Route	En bordure de la N 938, un marquage rouge a été créé à proximité de l'entrée de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier.
Ecole primaire de Barvaux – Condroz Route de Dinant	En bordure de la N 938, à proximité d'un virage, munie d'une double ligne blanche au centre de la chaussée avec un recouvrement de l'asphalte en rouge et d'une balustrade métallique à la sortie de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Rafraîchir le marquage routier ; Inviter les parents à stationner dans le respect du code de la route ;

PARTIE IV : SYNTHÈSE "AFOM" DE LA SITUATION EXISTANTE

Source(s) de données pour cette partie du rapport :

- Toutes les sources citées jusqu'ici;
- Entretiens avec personnes-ressources¹¹⁶;

Carte(s) illustrant cette partie du rapport :

néant

But du tableau "AFOM" :

Fournir une vision synthétique de la vaste analyse qui a été dressée. Pour chaque aspect abordé auparavant, mettre en lumière les atouts et les faiblesses de la commune, ainsi que les opportunités qui pourraient être saisies et, le cas échéant, les menaces dont la commune devrait se prémunir.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Contexte général				
Localisation	- situation à la rencontre de trois provinces; - plusieurs pôles importants dans un rayon de 45 km (Liège, Namur, Huy, Marche-en-Famenne, Dinant, Ciney)	- territoire de 10.800 hectares (densité de population cinq fois inférieure à la moyenne wallonne) ;		- trop de succès dans le contexte de la péri-urbanisation de Namur, et Liège;
Caractéristiques générales	- identité historique riche; - caractère rural très préservé (composante de l'image attractive de la commune) ; - un noyau urbain bien équipé et des villages aux caractéristiques variées ;	- commune méconnue (confusions avec la province de Luxembourg et l'ardenne : Porcheresse, Barvaux, Bouillon,..) ; - budget communal (investissements limités et sous contrôle);	- se faire mieux connaître ; - tirer davantage profit de son image;	- difficultés à sortir d'une situation financière difficile;

¹¹⁶ Voir annexe n°8.

Structure physique				
Relief	- le relief n'est pas un obstacle aux activités;	- quelques zones au relief plus accidenté ;		
Hydrographie	- peu de risques naturels (karst, zones inondables,...) ;	- territoire faiblement irrigué;		
Géologie et hydrogéologie	- présence de nappes phréatiques;			- risques de pollution des nappes
Climat		- climat hivernal froid	- possibilité d'implantation d'un parc éolien ;	
Pédologie/ aptitude des sols	- beaucoup d'espace pour l'activité agricole ; - sols de bonne qualité; - faible risque d'érosion;	- quelques zones dont le sol est plus pauvre;		
Structure naturelle				
Maillage écologique	- fonds de vallées et zones humides ; - anciennes carrières ; - espaces boisés et grands parcs ; - ancienne ligne 126	- absence de zone reconnue/ protégée; - qualité médiocre des cours d'eau du bassin du Hoyoux ;	- contrat de rivière du Hoyoux ; - programme de valorisation du patrimoine naturel ; - tissu associatif dans domaine environnement;	- appauvrissement de la biodiversité ; - centrale nucléaire de Tihange; - lenteur à mettre en oeuvre l'assainissement des eaux ; - respect des permis ; d'environnement et d'urbanisme;
Structure paysagère	- successions de tiges et de chavées caractéristiques du Condroz ; - une soixantaine d'unités paysagères, variété des caractéristiques; - nombreux points de vues intéressants ; - repères bâtis de qualité;	- multiplication des interventions qui nuisent à la qualité des paysages (urbanisation éparpillée et en ruban, pylônes, lignes HT, silos, hangars,..);	- programme de valorisation du patrimoine paysager (richesse de la commune);	- poursuite de la tendance à une urbanisation diffuse ;

Structure et caractéristiques du bâti				
Epoques d'implantation du bâti	- structure historique encore "lisible"; - réserves importantes par rapport aux surfaces réservées par le plan de secteur ; - bâti en bon (ou très bon) état; - pas de quartier dégradé;	- tendance récente à l'éparpillement du bâti (réalisation de programmes isolés ou collectifs à l'extérieur des villages) ;	- le développement de l'urbanisation reste maîtrisable	- pression simultanée du Namurois, du Liégeois et du Nord de la province du Luxembourg ;
Typologie et patrimoine architectural	- patrimoine important et réparti de manière homogène; - typologie condruzienne dans le nord et influence des typologies fameniennes dans le sud. - bâti traditionnel cohérent (village par village); - centre ancien de Ossogne;	- production récente qui ignore souvent l'espace-rue, les typologies traditionnelles, le relief et le cadre paysager;	- sensibilisation à mener auprès population locale; - valoriser la notion « d'ensembles homogènes »; - se distinguer par l'application de critères de qualité; - possibilité de susciter une amélioration des aménagements privés en bordure d'espace-rue par le biais d'initiatives publiques ;	- respect des permis d'urbanisme;
Occupation du sol				
Occupation du sol	- territoire très peu urbanisé; - pas de friches industrielles; - présence de quelques équipements dans les villages (essentiellement écoles et maisons de village) ; - quelques espaces ruraux remarquablement préservés ;	- implantations très dispersées (plus de 20 noyaux bâtis) ; - très peu d'activités économiques ;	- réussir un développement avec usage parcimonieux du sol; - ne pas exercer de pression sur les ressources agricoles et forestières ;	
Voies de communication et espaces publics				
Voies de communication	- hiérarchie cohérente du réseau routier; - pas de problème de congestion; - peu de points noirs de la sécurité routière (= liés au nombre d'accidents);	- sentiment d'insécurité routière (notamment le long des routes régionales mais aussi dans certains villages éloignés de ces routes); - importance du réseau à	- traversées d'agglomération à recomposer; - améliorer signalétique et signalisation améliorables; - développer un réseau de voies lentes;	- accepter les faiblesses actuelles comme des données non modifiables ;

		entretenir (certains axes en mauvais état); - nord-ouest de l'entité non desservi par les TEC ;	- améliorer les transports publics;	
Espaces publics	- réaménagement de la traversée de Havelange ;	- pas de typologie de place publique ; - peu de mise en valeur des espaces-rues (problème de la circulation des piétons,...) ; - pas de cohérence dans le mobilier urbain ; - peu d'éclairage public d'ambiance ;	- développer l'espace public dans les espaces-rue à faible trafic et remplissant un rôle polarisateur ; - développer de nouveaux espaces publics dissociés de l'espace rue là où le trafic pose problème (terrains de sport, abords de maisons de village, cour d'anciennes fermes, etc.).	- légation totale de l'espace rue à la voiture dans certaines agglomérations .
Réseaux d'infrastructures techniques				
Egouttage et assainissement	- les plus grosses agglomérations (et 66 % de la population) en épuration collective au PASH; - deux stations d'épuration existantes ;	- réseau d'égout très incomplet ; - beaucoup d'EH en assainissement autonome ; - rejets directs dans les cours d'eau;		- difficultés à régler situations transitoires; - contrôle de l'effectivité des épurations individuelles;
Transport eau, électricité, gaz	- réseaux complets en eau et électricité;	- problèmes ponctuels de débit d'eau dans certains villages et hameaux ; - conduite de transport de gaz qui traverse agglomérations ; - absence de réseau de distribution du gaz naturel;	- développement du recours aux énergies plus respectueuses de l'environnement (gaz naturel, solaire, éolien,...); - initiatives privées visant l'enterrement de lignes aériennes inesthétiques dans le paysage;	
Traitement déchets	- décharges réhabilitées ; - succès du parc à conteneurs;	- décharge à réhabiliter (Bois d'Ossogne) ;		
Contexte socio-économique				
Démographie	- population en hausse; - structure équilibrée de la pyramide des âges ;	- la répartition spatiale de la population est déséquilibrée : certains villages grandissent vite (Maffe, Miécrot, Jeneffe) tandis que d'autres stagnent (Flostoy, Havelange, Verlée) ;	- adaptation de l'offre en logements à l'évolution des besoins;	- villages « à deux vitesses » ;

		- augmentation du nombre de petits ménages (ménages d'une seule personne et familles monoparentales);		
Socio-économie	- bonne densité commerciale à Havelange-centre; - le nombre d'agriculteurs baisse moins vite que dans la micro-région et la surface agricole ne diminue pas ; - vente directe de la production agricole aux particuliers (quinzaine de points de vente) ; - développement de l'hébergement rural ;	- niveau des revenus inférieur à la moyenne wallonne ; - peu d'entreprises et peu d'emplois locaux ; - peu de commerces en dehors de Havelange-centre;	- développement du tourisme rural ; - valorisation du dynamisme associatif ;	- perte de reconnaissance sociale de l'activité agricole; - essoufflement du « projet de pays » ;
Situation juridique				
Zonage du plan de secteur	- mixité des fonctions dans la commune-centre; - confirmation des valeurs intrinsèques de l'entité (agriculture, bois, paysages, patrimoine bâti) ; - espace disponible (+ ZAD);	- générosité dans la définition des zones urbanisables de certains villages ; - projets obsolètes (contournement, zone de loisirs,..); - urbanisation diffuse (en ruban) ;	- affinage des options du plan;	
Périmètres réglementaires	- RGBSR à Ossogne ; - pas de SAED;	- lotissements : jusqu'à il y a peu, approche « standard » sans rapport avec les caractéristiques locales; - pas d'exposé des motifs dans le règlement d'urbanisme (+ prescriptions trop générales et pas toujours pertinentes) ;		
Monuments et sites classés	- quatre monuments et sites classés, répartis sur le territoire;			

Arbres et haies remarquables	- inventaire récent existant; - bon état sanitaire de majorité des arbres et haies;			
Statuts juridiques			- mise à jour Atlas des chemins; - aménagement de l'ensemble de la ligne 126 dans le cadre du RAVeL;	
Propriétés publiques et potentiel foncier	- beaucoup de propriétés publiques; - potentiel foncier important dans les zones urbanisables; - certaines propriétés publiques valorisables en zone urbanisable ;		- développer une stratégie foncière au niveau communal	- spéculation foncière du secteur privé qui mettrait à mal la stratégie de développement local
Documents planification, développement et gestion				
Documents régionaux	- Schéma cyclable: actions mentionnées;	- SDER : pas de rôle majeur dans le projet de structure spatiale ;		- près de 30 % du nombre d'EH en zones d'assainissement collectif dans les PASH ;
Documents supra-communaux	-Projet de pays « Condroz-Famenne; - contrat de rivière du Hoyoux		- opportunité d'options complémentaires avec SSC Gesves et Ohey ;	
Documents communaux	- PCDR; - Programmes triennaux logement; - différentes réflexions en matière de sécurité routière.	- pas de prise en compte de la problématique du logement pour les personnes âgées ;		

PARTIE V : BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DE DOCUMENTATION

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), Coordination officielle MRW-DGATLP, 2002

Le schéma de structure communal: son rôle, son élaboration, sa mise en œuvre, MRW-DGATLP, 2000

Liste des arbres et haies remarquables de la commune de Havelange, MRW - DGATLP et DGRNE, 2001

Schéma de Développement de l'Espace Régional, Gouvernement wallon, 1999

Site internet officiel de la commune de Havelange (<http://www.havelange.be>)

Programme communal de développement rural de Havelange, Alain Mariage et FRW, 2000

Atlas des Communications vicinales de Havelange, 1841

Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 22 tomes 2, Mardaga, 1996

Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, Crédit communal, 1983

Le RGBSR à Ossogne, MRW-FRW, 1999

Réseau routier régional wallon – Direction territoriale de Namur, M.E.T. – D.G.1/ D.114, 2000

Arbres de Belgique – inventaire dendrologique 1987-1992 Jc-Baudouin et Ph de Spoelberch fondation Spoelberch- Artois, 1992

Site <http://natura2000.wallonie.be>

Site <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>

Site <http://sder.wallonie.be>

Profil financier de la commune de Havelange, DEXIA, 1997 à 2004

Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie, MRW-DGA, 2003

Archives du Service géologique de Belgique

Etat des lieux de la qualité écologique des cours d'eau sur la commune de Havelange, rapport de stage en vue de l'obtention du Diplôme d'Etude Spécialisée (D.E.S.) en biologie appliquée et entreprises, Stimart Johan, 2004

Programme "Prévention des risques de pollution", Rapport définitif de l'étude réalisée dans l'entité de Havelange, Fondation du Gouverneur René Close, Mme V. Legrain & Mr R. Marcors, février 1996

Etude d'incidences en vue de la création de 4 fosses olympiques de tir aux clays et de 2 parcours de chasse à Barvaux, Sprl IRCO, 1995

Les territoires paysagers de Wallonie, MRW-DGATLP/ CPDT (sous la Direction de Claude Feltz), 2004

Cartes de cabinet des Pays-Bas autrichiens, dressées à l'initiative du Comte de Ferraris , 1770

Cartes militaires, Dépôt de la Guerre, 1875, 1/20.000 DLG 1

Cartes topographiques, Institut Géographique National, édition classique, 1980, 1/10.000 Ed 2

Cartes topographiques, Institut Géographique National, édition numérique, 2004, 1/10.000 Top 10

Programme communal de développement rural: description des caractéristiques socio-économiques, Architecte Alain Mariage/FRW, 2000

Documents de l'administration du cadastre, Service fédéral Finances, 2002

Plan photographique numérique communal, DGPL, 1996

Cartes topographiques de Evelette (planche 48/6 Sud), Havelange (planche 48/7 Sud), Clavier (planche 48/8 Sud - éch. 1: 10.000, IGN, 1998), Hamois (planche 54/2 Nord) - éch. 1: 10.000, IGN, 2002, Maffe (planche 54/3 Nord), Heure (planche 54/3 Sud) - éch. 1: 10.000, IGN, 2003 et Grandhan (planche 54/4), - éch. 1: 10.000, IGN, 1981

Etat de l'environnement wallon, DGRNE, 2003

Schéma directeur cyclable des arrondissements de Dinant et de Philippeville, Phase 1, Survey & Aménagement, Août 2003

Audit communal de Sécurité Routière, IBSR, 1997

Sécurité routière aux abords des écoles de Havelange, ZP Condroz-Famenne, Division de la circulation, 2001

Plans du réseau, SWDE, 2003

Plans du réseau, CIBE, 2003

Plans du réseau, Netmanagement (Electrabel/ Ideg-Inatel), 2003

Plans du réseau, Belgacom, 2003

Plans du réseau, Fluxys, 2003

Plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Meuse-Amont et Meuse-Aval, SPGE, 2005

Critères d'implantation d'éoliennes de production en Région wallonne. Etude de cas sur la commune de Havelange, Christian Coelmont, Ville de Liège, Institut de Travaux Public, 2002-2003

Plan communal de prévention des déchets : bilan, Commune de Havelange, 2005

Projet de plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (1975), planches 48/6 (Ohey), 48/7 (Modave), 48/8 (Clavier), 54/2 (Ciney), 54/3 (Maffe) et 54/4 (Grandhan) - éch. 1:25.000, Ministère des travaux publics, Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire

Plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (A.R. 22/01/1979), planches 48/6 (Ohey), 48/7 (Modave), 48/8 (Clavier), 54/2 (Ciney), 54/3 (Maffe) et 54/4 (Grandhan) - éch. 1:25.000, MRW - DGATLP

Archives de la Direction de l'Aménagement régional de la D.G.A.T.L.P.

Documents et archives de la DGATLP (Direction générale et DPU de Namur)

Documents et archives de l'Administration communale

Atlas des cours d'eau

Programme communal d'actions en matière de Logement 2001-2003, Commune de Havelange

Programme communal d'actions en matière de Logement 2004-2006, Commune de Havelange

Plan communal général d'égouttage, Commune de Havelange, 1997

Mobilité et sécurité routière sur l'axe régional RN 938 "Barvaux-Failon-Maffe-Méan", dossier de la Commission Locale de Développement Rural de Havelange, Commune de Havelange, 2003

PARTIE VI : LISTE DES ANNEXES

VI.1 ANNEXES ECRITES ET PHOTOGRAPHIQUES

Annexe n° 1 : liste des abréviations utilisées dans le rapport

Annexe n° 2 : reportage photographique relatif aux points de vues caractéristiques

Annexe n° 3 : reportage photographique relatif au bâti traditionnel

Annexe n° 4 : reportage photographique relatif au bâti contemporain (habitat)

Annexe n° 5 : reportage photographique relatif au bâti contemporain (autres fonctions)

Annexe n° 6 : regroupement des natures cadastrales pour l'établissement de la carte d'occupation du sol

Annexe n° 7 : tableau de bord de la mise en oeuvre du PCDR

Annexe n° 8 : agenda des réunions et entrevues avec les "personnes-ressource"

Annexe n° 9 : mesures d'information relatives à la phase 1 de la mission

VI.2 ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte n° 1 : contexte général

Carte n° 2 : relief et hydrographie

Carte n° 3 : géologie

Carte n° 4 : aptitude des sols et sensibilité à l'érosion

Carte n° 5 : structure naturelle et écologique

Carte n° 6 : structure paysagère

Carte n° 7 : époque d'implantation du bâti

Carte n° 8 : ensembles bâtis

Carte n° 9 : occupation du sol

Carte n° 10 : état des voiries et des espaces publics

Carte n° 11 : hiérarchie des voiries et transports en commun

Carte n° 12 : égoutage et assainissement des eaux

Carte n° 13 : principales infrastructures techniques

Carte n° 14 : plan de secteur

Carte n° 15 : situation juridique

Carte n° 16 : propriétés publiques et potentiel foncier

Carte n° 17 : diagnostic